



# RESUCONTU IN EXTENSO 2025 COMPTE RENDU IN EXTENSO 2025



MANDATURA 2021-2028 / MANDATURE 2021-2028



**2<sup>da</sup> SESSIONE URDINARIA DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA  
30 è 31 d'OTTOBRE di u 2025**  
**2<sup>ème</sup> SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
30 et 31 OCTOBRE 2025**

**1<sup>ma</sup> ghjurnata /1<sup>ère</sup> journée**



**2<sup>DA</sup> SESSIONE URDINARIA DI U 2025  
RIUNIONE DI I 30 È 31 D'OTTOBRE DI U 2025**  
2<sup>ÈME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2025  
RÉUNION DES 30 ET 31 OCTOBRE 2025

**SUNTA di u GHJOVI u 30 d'OTTOBRE di u 2025  
SOMMAIRE du JEUDI 30 OCTOBRE 2025**

**Ouverture de séance : 10 H 10  
Présidence : Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

**QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES**

**Question n° 2025/O2/068 - Spustà si in Corsica : un drittu par tutti ?,**  
posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte »

12

Réponse de M. Jean-Félix ACQUAVIVA, *Conseiller exécutif, Président de l'Office des Transports de la Corse*

13

**Question n° 2025/O2/069 - Formation des hommes : Soutien aux Centres de Formation des Apprentis (CFA) de Corse, posée par M. Saveriu LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu »**

16

Réponse de Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, *Conseillère exécutive en charge de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche*

18

**Question n° 2025/O2/070 - Affaire de la croix de Quasquara : Pour l'élaboration d'une doctrine originale en matière de laïcité apaisée, posée par M. Don Joseph LUCCIONI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »**

21

Réponse de M. Gilles SIMEONI, *Président du Conseil exécutif de Corse*

23

<b>Question n° 2025/O2/063 - La croix de Quasquara et l'action des maires en zone rurale</b> , posée par Mme Paule CASANOVA-NICOLAI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »	27
Réponse de Mme Anne-Laure SANTUCCI, <i>Conseillère exécutive en charge de la Culture et du Patrimoine.</i>	28
<b>Question n° 2025/O2/066 - Di pettu à u razzisimu contr'à i Corsi pà a ricunniscenza di u populu corsu</b> , posée par Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in Fronte »	31
et	
<b>Question n° 2025/O2/071 - Incidents à l'Aéroport de Marseille-Provence liés aux contrôles de sécurité : Quelles garanties pour les passagers corses ?, posée par Mme Danielle ANTONINI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »</b>	33
Réponse commune aux deux questions orales de Mme Bianca FAZI, <i>Conseillère exécutive en charge du Social et de la Santé</i>	34
<b>Question n° 2025/O2/064 - Inventaire et mise en accessibilité du patrimoine immobilier de la Collectivité de Corse</b> , posée par Mme Santa DUVAL au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »	36
Réponse de M. Gilles SIMEONI, <i>Président du Conseil exécutif de Corse</i>	38
Mme Santa DUVAL, droit de réponse	38
Réponse de M. Gilles SIMEONI, <i>Président du Conseil exécutif de Corse</i>	41
<b>Question n° 2025/O2/065 - Commande publique et asphyxie économique de la Corse</b> , posée par Mme Serena BATTESTINI au nom du groupe « Core in Fronte »	42
Réponse de M. Gilles GIOVANNANGELI, <i>Conseiller exécutif en charge du Développement Économique, du Budget et des Finances de la Collectivité de Corse</i>	44
<b>Question n° 2025/O2/067 - Par a difesa di i dritti di l'anziani prighjuneri pulitichi</b> , posée par M. Jean-Noël PROFIZI au nom du groupe « Core in Fronte »	48
Réponse de M. Gilles SIMEONI, <i>Président du Conseil exécutif de Corse</i>	49
<b>Mme la Présidente MAUPERTUIS</b> , hommages	51
<b>M. le Président Gilles SIMEONI</b> , hommages	52

<b>Ouverture de la séance publique à 11h55</b>	
<b>Secrétaire de séance : Monsieur Don Joseph LUCCIONI</b>	
<b>M. Don Joseph LUCCIONI</b> , appel nominal des conseillers	
<b>Allocution d'ouverture de la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS</b>	54
<b><u>RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA</u></b> <b><u>/ RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE</u></b>	
<b>Raportu n° 304 : Appruvazione di u prucessu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 2 è 3 d'ottobre di u 2025</b>	
<b>Rapport n° 304</b> : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 2 et 3 octobre 2025	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	58
<b>VOTE RAPPORT</b>	58
<b><u>AMMINISTRAZIONE GENERALE</u></b> / <b><u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u></b>	
<b>Raportu n° 286 : Avisu di l'Assemblea di Corsica purtendu nant'à u 5° di l'articulu primu di u prughjettu di decretu purtendu diverse mudificazione relative à l'organizzazione è u funziunamentu di u cunsigliu di i prud'omi, mudifichendu l'articulu R. 123-17-1 di u Codice di l'organizzazione ghjudiziaria</b>	
<b>Rapport n° 286</b> : Avis de l'Assemblée de Corse portant sur le 5° de l'article 1 <sup>er</sup> du projet de décret portant diverses modifications relatives à l'organisation et au fonctionnement du Conseil des prud'hommes, modifiant l'article R. 123-17-1 du Code de l'organisation judiciaire	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	59
<b>Prise(s) de parole :</b>	
Mme Marie-Anne PIERI	61
M. Romain COLONNA	63
M. Paul-Félix BENEDETTI	64
M. Pierre GHIONGA	65

M. Saveriu LUCIANI	65
Mme Charlotte TERRIGHI	66
M. le Président Gilles SIMEONI, en réponse aux intervenants	67
 <b>Examen et vote Amendement CE</b>	
 <b>Prise(s) de parole :</b>	
M. Jean-Martin MONDOLONI	69
M. le Président Gilles SIMEONI	69
 <b>VOTE amendement modifié et RAPPORT</b>	70
 <b>Suspension de la séance à 12h40 / Reprise de la séance à 15h15</b>	
Mme Anna Maria COLOMBANI assure le secrétariat de la séance	
 <b><u>LINGUA CORSA / LANGUE CORSE</u></b>	
<b>Raportu n° 294 : Creazione di a stampiglia « Cità è paesi immersivi »</b>	
<b>Rapport n° 294 : Crédit du label « Cità è paesi immersivi »</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, <i>Président du Conseil exécutif de Corse</i>	71
Communication avis de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2025/O2/040) par Mme Frédérique DENSARI, <i>rapporteure</i>	76
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS : Avis de l'Assemblea di a Giuventù et du CESEC	76
 <b>Prise(s) de parole :</b>	
M. Véronique PIETRI	76
M. Nadine NIVAGGIONI	78
M. Pierre GHIONGA	80
M. Saveriu LUCIANI	81
M. Romain COLONNA	84
M. Petru Antone FILIPPI	86
M. le Président Gilles SIMEONI en réponse aux intervenants	87
 <b>Vote amendements et RAPPORT</b>	89

<b><u>SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ</u></b>	
<b>Raportu n° 287 : Cunvenzione per l'inserzione è l'impiegu chì leia a Cullettività di Corsica à u Statu : bilanciu d'esecuzione di u prugramma 2024 è appruvazione di u prugramma 2025-2027</b>	
<b>Rapport n° 287</b> : Convention pour l'insertion et l'emploi liant la Collectivité de Corse à l'État : bilan d'exécution du programme 2024 et approbation du programme 2025-2027	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge du Social et de la Santé	90
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS, communication avis du CESEC	92
Communication avis de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2025/O2/042) par Mme Frédérique DENSARI, <i>rapporteure</i>	92
Communication avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	92
<b>Prise(s) de parole :</b>	
Mme Frédérique DENSARI	92
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	94
Mme Bianca FAZI, en réponse aux intervenants	96
<b>VOTE RAPPORT</b>	96
<b>Raportu n° 288 : Candidatura di a Cullettività di Corsica appressu à a Cassa Naziunale di Sulidarità per l'Autunumia (CNSA) per l'attribuzione d'un fondu di sustegnu à a mobilità di i prufessiunali di l'aiutu in casa</b>	
<b>Rapport n° 288</b> : Candidature de la Collectivité de Corse auprès de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) pour l'attribution d'un fonds de soutien à la mobilité des professionnels de l'aide à domicile	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge du Social et de la Santé	97
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS : Avis du CESEC	99

Communication avis de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2025/O2/038) par Mme Frédérique DENSARI, <i>rapporteur</i>	99
Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2025/O2/038) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	100
<b>Prise(s) de parole :</b>	
Mme Eveline GALLONI-D'ISTRIA	101
Mme Chantal PEDINIELLI	101
Mme Bianca FAZI, en réponse aux intervenants	103
<b>VOTE RAPPORT</b>	104
<b><u>ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE</u></b>	
<b>Raportu n° 295 : Bilanciu è prospettive di a dimarchja di plurazione intornu à l'intelligenza artificiale à u servizi di l'azione publica in Corsica</b>	
<b>Rapport n° 295 : Bilan et perspectives de la démarche exploratoire autour de l'intelligence artificielle au service de l'action publique en Corse</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Monsieur Gilles SIMEONI, <i>Président du Conseil exécutif de Corse</i>	105
Mme la Présidente MAUPERTUIS : avis de l'Assemblea di a Giuventù et lecture avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2025/O2/044) par Madame Marie-Antoinette MAUPERTUIS	109
<b>Prise(s) de parole :</b>	
Mme Danielle ANTONINI	110
Mme Christelle COMBETTE	112
M. Jean-Christophe ANGELINI	114
M. Romain COLONNA	118
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	120
M. le Président Gilles SIMEONI, en réponse	124
<b>VOTE RAPPORT</b>	125
M. le Président Gilles SIMEONI : point d'ordre sur un projet de motion	125

<b>Mme Nadine NIVAGGIONI préside la séance</b>	
<b><u>BUGETTU-FINANZE-FISCALITÀ</u></b> / <b><u>BUDGET-FINANCES-FISCALITÉ</u></b>	
<b>Raportu n° 290 : Aduzzione pà l'esercizi 2026 di e tariffe è di i cuefficienti è percentuali rilativi à e sfarente tasse fiscale di a Cullettività di Corsica</b>	
<b>Rapport n° 290 : Adoption pour l'exercice 2026 des tarifs, coefficients et taux relatifs aux différentes taxes fiscales de la Collectivité de Corse</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif en charge du Développement Économique, du Budget et des Finances de la Collectivité de Corse	127
Lecture avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2025/O2/036) par Mme Nadine NIVAGGIONI	130
<b>Prise(s) de parole :</b>	
M. Georges MELA	130
M. Louis POZZO DI BORGO	133
M. Jean-Christophe ANGELINI	136
M. Paul-Félix BENEDETTI	139
M. Don Joseph LUCCIONI	141
M. Gilles GIOVANNANGELI en réponse aux intervenants	143
M. Georges MELA, explications de vote	145
<b>VOTE RAPPORT</b>	146
<b>Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside de nouveau la séance</b>	
<b>Raportu n° 291 : Scumpartera di u fondu dipartimentale di perequazione di a tassa addizionale à i diritti d'arrigistramentu 2025 - CISMONTE</b>	
<b>Rapport n° 291 : Répartition du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement TADE 2025 - CISMONTE</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif en charge du Développement Économique, du Budget et des Finances de la Collectivité de Corse	147
Communication avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, <i>rappiteur</i>	150

<b>Prise(s) de parole :</b>	
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	151
M. Paul-Félix BENEDETTI	152
Mme Paule CASANOVA-NICOLAI	154
M. Georges MELA	155
M. Louis POZZO DI BORGO	156
M. Paul-Félix BENEDETTI	158
M. Don Joseph LUCCIONI	158
M. Gilles GIOVANNANGELI, en réponse aux intervenants	160
 M. Paul-Félix BENEDETTI : explication de vote du groupe « Core in Fronte »	 162
<b>VOTE RAPPORT</b>	163
 <b>Raportu n° 292 : Scumpartera di u fondu dipartimentale di perequazione di a tassa addiziunale à i diritti d'arrigistramentu 2025 - PUMONTE</b>	 
<b>Rapport n° 292 : Répartition du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement TADE 2025 - PUMONTE</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif en charge du Développement Économique, du Budget et des Finances de la Collectivité de Corse	163
<b>VOTE RAPPORT</b>	163
 <b>DEROGATION AU TEMPS DE TRAVAIL ORDINAIRE DES AGENTS DU SECRETARIAT GENERAL DE L'ASSEMBLEE DE CORSE</b>	 
<b>VOTE</b>	164
 <b>MOTIONS / MUZIONE</b>	 
 <b>MOTION N° 2025/O2/025 déposée par Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse et l'ensemble des groupes politiques : Demande solennelle pour le maintien du Recteur de l'Académie de Corse dans ses fonctions</b>	 
Présentation de la motion par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	165

<b><i>Prise(s) de parole :</i></b>	
M. Jean-Martin MONDOLONI	167
M. Paul-Félix BENEDETTI	168
M. Pierre GHIONGA	170
M. Romain COLONNA	170
M. Jean-Christophe ANGELINI	172
M. le Président Gilles SIMEONI, avis du CE	174
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	176
<b>VOTE MOTION</b>	177
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	178

**Suspension de la séance à 20h14.**

**La séance est ouverte à 10 h 10 sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Salute, pigliate e vostre piazze.

Aghju da dumandà à i gruppi di vene ind'è l'emiciclu pè piacè.

Allora, principiemu cum'è d'abitudine incù e dumande à bocca.

A prima hè da esse fatta da "Core in Fronte", da Marie-Claude Branca; "Spustà si in Corsica : un drittu par tutti".

Per piacè, emu principiatiu, ùn parlate più. Pigliate e vostre piazze.

Madama Branca, avete a parolla.

## QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

**Question n° 2025/O2/068** - **S'pustà si in Corsica : un drittu par tutti ? posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte »**

**Mme Marie-Claude BRANCA**

Sgiò cunsiglieri in carica di i trasporti,

Avemu tutti intesu parlà di issi ghjovani di u rughjonu di Portivechju, chì sò scularizati in Bastia è chì, à u principiu di sittembri, ùn sò stati presi in carica da u traspurtadori privatu è si so ritrovi soli annant'à sti stradi. Eppuri si sà chì, in u rispettu di l'accordi incù a noscia cullittività, sò priuritarii annant'à l'altri passaghjeri. Qualchi sittimani dopu, in Aiacciu, in cunfurmità incù l'accordu sta volta sò una dicina di parsoni – pà a part'è più parsoni anziani- chì ùn ani pussutu andà à ritruvà i so famiddi in u rughjonu di Portivechju.

Allora, sapemu chì sò prblemi chì accadini raramenti, ma tutti l'anni quantunqua. Sapemu chì l'rrori assistini, sapemu dinò chì monda sforza sò fatti pà permetta à ogni ghjovanu di pudè suvità a furmazioni chì l'intaressa è chì ùn assisti micca in u so rughjonu. Ma ci pari chì à u vintunesimu seculu ugnunu, ghjovanu o anzianu, duvaria avè a pussibilità di s'pustà si facilmenti da un cantu da a Corsica à l'altru incù i trasporti pubblici.

Di fatti tutti ùn ani a pussibilità finanziaria o fisica d'avè una vittura. Di più vi ramintemu chì in monda loca di Corsica u trenu ùn ci hè. S'hè parlatu, è si parla sempri monda di u trenu fin'à I Fulelli. Parchì ùn si pudaria rimetta lu fin'à Bonifaziu ?

Par quiddi chì ùn campani in sti rughjona hè difficiuli d'imaginà i prblemi pà andà da un locu à l'altru. Par quiddi chì ci stani viramenti hè un sciappacapu chì pò caccià a vulintà di studià, di circà un travaddu o di curà si. O ancu di visità a Corsica pà i turisti. Si sà par esempiu chì a difficultà di s'pustà si hè un faktori di precarità pà i studenti di l'Università.

In stu rughjonu monda t'ani l'imprissioni d'essa sminticati da Diu ... o almenu da a Cullittività di Corsica.

Allora sapemu, sò stati fatti l'inchiesti annant'à i prblemi di mubilità, in u quadru di a riflissioni annant'à u PADDUC sarà fattu un travaddu annant'à

una mubilità durevuli è facilitata in tutti i rughjoni di Corsica ma pà avali ùn avemu vistu nudda di concretu.

Allora sgiò cunsiglieri vi dumandemu :

À curt'andà sì tuttu hè statu fattu pà rigulà i sfarenti prublemi incù l'autobus.

À long'andà sì vo aveti riflitutu à una manera di facilità i trasporti pubblici in tutti i rughjona di Corsica pà parmetta à tutti i cittadini d'avè i stessi dritti à l'educazioni, à u travaddu è à a saluta ?

Vi ringraziemu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Allora, passu a parolla à u Presidente di l'uffiziu di i trasporti, Jean-Félix Acquaviva.

**M. Jean-Félix ACQUAVIVA**

Signore Presidente, Cari cunsiglieri, Cari cunsigliere,

Cara cunsigliere,

Vi ringraziu per a vostra dumanda.

Mi dumandate à cort'andà s'è tuttu hè statu messu in opera pè risolve e difficultà chè v'avete mintuvate à nant'à quelle ligne. Allora, aldilà di i cumpurtamenti di certi persunali d'impresa, chì ùn sò micca accittevule, ci sò state e difficultà strutturale da arrigulà. È da a rientrata, hè vera chì difficultà puntuale sò state custattate, nantu à a ligna inter-urbana 10, è a ragiò principale, aldilà di i cumpurtamenti, chì hè à un antru livellu, ghjè u numaru di scrizzone di l'elevi chì hè statu più altu cà u previziunale. È quessa hè in leia dinò cù dimarchje tardive di i parenti di scrizzone.

Què hè u prim'affare.

Allora, dui carri eranu programmati, à l'iniziu, i luni è i vennari, ciò chì, hè vera, mentre a prima settimana, hè pruvucatu situazione di carica troppu alte, è e piazze mancavanu pè suddisfà à tutti. Prima à l'elevi, è dopu à l'altri clienti.

Vistu ch'avemu identificatu ste difficultà, a Cullettività hè realizatu u prucedimentu d'un aghjustamentu abbastanza in furia di i mezi, postu chì avemu

messu in piazza un antru carru, un terzu carru, à nantu à i ghjorni concernati, u luni è u vennari.

Sicondu livellu, avemu insistitu per avè una privatisazione sistematica di l'elevi è i studenti per rapportu à l'altri chì viaghjanu. Era impurtante di precisà lu. È dopu l'adattazione di l'urarii per uttimizà i tempi di parcorsu è e currispundenze, postu chì era dinò una quistione di stu nivellu.

Ste mesure anu permessu di risolve à cort'andà e difficultà chì sò state scontre. Dipoi a so messa in opara, ùn ci hè micca statu d'altri richjamazione o prublemi, è si vede chì per avà, l'affare viaghja.

À long'andà, simu in traccia di riflette à suluzione chì permette di facilità i trasporti pubblichi, in tutti i territorii, in tutte e pieve, è per tutti i paesi. Di sicuru cà sì, à sta quistione di l'accessibilità è di a mubilità à nantu à l'inseme di i territorii, è in particolare quelli di muntagni è di l'internu, hè à u core di e nostre pulitiche pubbliche dipoi u principiu. Aldilà di i trasporti, l'avemu realizatu à nantu à d'altri sugetti. È l'avemu dinò à nantu stu sugettlu custì. Ci hè l'attualisazione di u PADDUC, u so rinnovu, a so revisione, è di i so schema strategiche, tematici chì hè in opara. È, frà altru, u schema regiunale di l'infrastrutture di i trasporti è u schema regiunale di l'intermodalità. Sta revisione di dui schemi impurtanti, à tempu di u PADDUC parmetterà di rinfurzà a cumplementarità trà i modi di trasporti, di migliurà l'accessibilità di e pieve, è di i paesi chì sò ad oghje, i menu cunnettati, i menu in leia trà di elli.

À parte si di u 17 di nuvembre, cumittati tecnichi pulitichi specifichi, per rapportu à sta revisione, seranu scritti à u calendariu, per i gruppi pulitichi di l'Assemblea di Corsica, perchè ghjè impurtante di fà u dibattitu inseme, di dà l'infurmazione necessarie tecniche à i cunsiglieri territoriali, è di viaghjà insegna à nantu à e suluzione, à nantu à isse sfarente tematiche in leia cù a revisione di u PADDUC, è dunque di issi schema custì.

Ci vole à mintuvà chì dipoi u prima lugliu 2021, e cumunità di e cumune sò cumpetente pè l'organisazione di a mubilità, à l'internu di u so territoriu. A cullettività di Corsica dunque, ad oghje, à dirittu custente, agisce in tantu chè cuurdinatore, ùn si pò micca sostituisce à e cumunità chì anu pigliatu e cumpetenze. Ind'è stu quadru quì, suluzione ci cò, ma ùn ponu esse chè prugreesive, è prugrammate, à nantu à u nivellu di u calendariu di 2 o 3 anni, pè permette di rinfurzà l'offerta chì esiste, di sviluppà risposte adatte à ogni territoriu specificu, di garantisce, di sicuru, un equità à u nivellu di a mubilità chì permetti à ognunu, in particolare à l'elevi, i studenti, l'attivi, e persone anziane o quelli chì sò scartati à u nivellu suciale, d'accede, in cundizione di qualità, à l'educazione, à l'impiecu, è à a salute. Ghjè una sfida maiò per tutti, è per noi dinò, à u cunsiglio esecutivu.

Di manera specifica, a Cullettività ingagerà dinò ind'è e prossime settimane, un prugramma di studiu strategicu, di grandi studii, à u nivellu di l'assu Bastia-Bunifaziu, chì oghje custuisce unu di i curridori di mubilità u più sinsibile di l'isula, perchè ci hè un cunfrontu incù l'urbanisimu, chì hè statu stesu di manera impurtantissima disgraziosamente, à nantu à st'assu qui, disgraziosamente, a dicu di manera chjara. U spiazzamentu d'ogni ghjornu di sti corsi, postu chì ci hè un nivellu di pupulazione impurtante chì sò forti, è ancu stagiunali, è di sicuru dunque ci hè prublematiche impurtante ancu d'istatine à nantu à st'assu qui.

Sti studii anu pè scopu di difinisce una strategia glubale è cuerente di spiazzamenti à mezu è long'andà. Purtarà nant'è e forme di mubilità, tutte e forme di mubilità, è permetteranu di valutà, di manera cuurdunata, è prammatica, a mudernisazione è l'uttimisazione di a rete stradale è strutturante, a valurisazione di a scelta à fà in giru à u grande portu di Bastia ind'è stu quadru qui perchè ghjè un sugettlu di sucetà infrastutturale impurtante.

A quistione di prulungà a rete ferruifiare ver'di u suttanu è ver'di Bunifaziu, postu chì si parla di un studiu impurtante, ancu puru di studià e pussibilità à long'andà di l'assu Corti-Aleria, à u nivellu ferruifiare.

Di sviluppà di sicuru, à u nivellu marittimu, di manera più forte è più zeppe a leia cù a Sardegna, a Liguria è a Corsica ind'è stu quadru qui. Mette in piazza dinò suluzione d'innuvazione, di mubilità di u cutidianu, trasporti cullettivi stradali megliurati, ciò chè no chjamemu i poli di scambii multimodali è a capacità dinò si stu prugettlu, di sti studii da integrà è da gestisce l'attività di marcanzie è di e rumenzule chì ghjè una sfida maiò dinò pè u nostru populu.

Stu travagliu serà purtatru in concertazione incù l'intercumunalità, l'uperatori di trasporti, i prufiziunale, dinò i servizii di u statu, è deve garantisce suluzione chì sò di un puntu di vistu tecnicu finanziariu è addatte à e realtà territoriale.

Dunque, ghjè una dimarchja strutturante, chì permette d'avè una vista à long'andà, di custruisce una mubilità in Corsica aspettata da tutti, è d'assicurà, nant'è l'assu Nordu, Cismonte-Pumonte, Bastia-Bunifaziu un equità à i servizii, à l'impiecu, à a furmazione è à a salute, à u servizi di i Corsi è di a Corsica.

Vi ringraziu.

**Madame la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi o Sgiò cunsiglieru, avà ci hè da esse una dumanda d'“Avanzemu”, fatta nurmalamente da Saveriu Luciani nantu à a furmazione.

**Question n° 2025/O2/069 - Formation des hommes : Soutien aux Centres de Formation des Apprentis (CFA) de Corse, posée par M. Saveriu LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu »**

**M. Saveriu LUCIANI**

Vi ringraziu.

Monsieur le président du Conseil exécutif, Madame la conseillère en charge de la formation, je cite, « La baisse des aides à l'embauche fragilise l'alternance sur l'île où les petites entreprises peinent à recruter. Entre contraintes économiques et incertitude législative, de nombreux jeunes voient leurs projets de formation bloqués ». Ce titre, en fait « la Une » de Corse Matin de jeudi dernier, interpelle tous les élus, jusqu'à l'hémicycle de cette Assemblée.

Pour la première fois depuis 2017, les effectifs d'apprentis devraient commencer à baisser cette année. Sans parler d'effondrement, la tendance pourrait s'amplifier par de nouvelles mesures d'économies annoncées à Paris. La baisse des aides à l'embauche, après des années plus fastes, la possible fin de l'exonération des cotisations sociales pour les contrats d'apprentissage, dans un contexte politique incertain sur le plan financier, ici et à Paris, obscurcissent objectivement les perspectives d'une jeunesse en quête de formation.

Pour reprendre les données INSEE publiées le mois dernier, ce sont près de 65 000 postes d'alternants qui seront détruits d'ici décembre en France. Autant dire que la Corse sera sérieusement impactée jusqu'aux filières universitaires.

À ce jour, la première conséquence est un marché inondé de candidatures auxquelles les entreprises ne sont pas, ou ne sont plus, ou ne seront plus en capacité de répondre.

Sur un autre plan, la difficulté regarde le financement insuffisant au regard de l'essor du dispositif ; en effet, l'État avait l'objectif d'atteindre un million de contrats à l'horizon 2027, objectif atteint en 3 ans, puisqu'il y en avait au 31 décembre 2023, 1 014 500 contrats.

La répercussion dans l'île a été de même importance puisque nous sommes passés de 2000 contrats en 2018 à plus de 3200 contrats en 2023.

On connaît, et vous le savez très bien, les particularités du tissu économique corse, avec une majorité de petites et moyennes entreprises (TPE-PME), on mesure facilement le résultat : une baisse conséquente des contrats, accentuée dans les secteurs en crise comme certaines branches du bâtiment.

Le projet de loi de finances 2026 n'est pas sans inquiéter le monde de l'apprentissage et les entreprises.

Ce redressement des comptes publics prévoit une baisse historique, un milliard du budget dédié à l'embauche d'apprentis, soit, au final, une enveloppe réduite à 2,4 milliards. Mécaniquement, cela va entraîner la baisse du salaire mensuel net des apprentis, d'un montant compris entre 101 et 187.

Si l'on y ajoute, suite au décret du 28 mars dernier, la baisse de rémunération nette de bon nombre d'apprentis, dans une île-montagne en proie à un cruel déficit d'offre de mobilité et de main d'œuvre formée, vous comprendrez aisément le sens de notre question, d'autant que la suppression de l'aide de 500 euros pour le passage du permis de conduire vient aggraver le tout.

Quant aux CFA, une crainte fondée de pâtir d'une baisse significative du financement des « coûts-contrats » qui viendrait automatiquement fragiliser les petites structures et limiter l'ouverture pourtant légitime de nouvelles formations dont ce pays a terriblement besoin.

Ce choix n'est pas encore à l'ordre du jour mais jusqu'à quand, sachant que les premiers effets seront pour les conditions d'hébergement et de restauration des apprentis eux-mêmes ?

Vous connaissez très bien le problème, je le sais, dans un contexte, on a bien vu par ailleurs au niveau du CROUS, il y a eu un effort de la Collectivité, donc il apparaît pour nous tout indispensable d'aider cette jeunesse qui a fait le choix de la formation professionnelle. La consolidation des formations par apprentissage et la poursuite de la promotion de l'alternance imposent un seul choix à la Corse : garantir la qualité des formations et des certifications, sécuriser les parcours des apprentis, assurer un accueil et des conditions d'enseignement, de travail et d'hébergement qui permettent à notre jeunesse de trouver sa place, tant sur le marché du travail que dans la société.

Vous le savez, à l'heure où l'on parle, les CFA sont devenus des entreprises privées, soumises à des Niveaux de Prise En charge (NPEC) payées aux organismes de formation (OPCO) inférieures au prix de revient des coûts de formation dispensées.

Comment envisagez-vous, si vous entendez soutenir, comme nous le demandons, la formation désormais en difficulté, les CFA, notamment ceux que nous pouvons qualifier d'historiques (plus de 1400 apprentis), sachant qu'il reste à leur charge une part conséquente non couverte par la grille des NPEC, proposés par France Compétence aux OPCO ?

Nous attendons de votre part, non pas une redite des missions, on les connaît et nous savons que vous y faites cas, non plus les redites des objectifs identifiés, mais l'expression d'un choix politique clair qui se traduise par un effort financier à la hauteur des enjeux de formation, des besoins et attentes de la jeunesse corse qui veut travailler dignement sur sa terre. Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Quale hè ch'hà da risponde ? Lauda Guidicelli. Avete a parolla.

**Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA**

À ringrazià vi, Signora presidente.

Signore cunsiglieru,

La question met effectivement en lumière une réalité préoccupante, celle d'un affaiblissement progressif du dispositif d'apprentissage sous l'effet de décisions prises à Paris qui fragilisent les jeunes, les entreprises et les structures de formation.

En Corse, cette situation est d'autant plus sensible que notre économie repose majoritairement sur des TPE et PME et que notre jeunesse dépend fortement de l'offre locale de formation. Nous avons toujours accompagné les 9 CFA historiques lorsque nous en avions la compétence pleine et entière. Mais depuis la loi de 2018, la compétence de financement des CFA a été transférée et les aides reposent désormais sur les coûts contrats versés par les OPCO.

Nous n'avons plus la possibilité réglementaire de financer la part pédagogique des CFA, ni de compenser les écarts créés par des niveaux de prise en charge parfois inférieurs au coût réel des formations.

Pour autant, face à ces contraintes, notre position est claire et constante lorsqu'il s'agit de politique jeunesse et de formation, nous n'observons pas, nous agissons. D'ailleurs, notre action se structure autour de 4 axes forts.

Premier axe, une politique territoriale assumée avec un taux d'emploi de 59 % au 31 décembre 2024. L'apprentissage constitue une voie de formation essentielle pour notre île, c'est pourquoi nous avons fait le choix d'une territorialisation active de l'offre de formation.

Ce n'est pas un slogan, c'est une réalité budgétaire, 280 000 euros mobilisés chaque année pour permettre aux CFA « Amparà » et Jean-Jacques

Nicolai de déployer des formations au plus près des communes. Près de 350 jeunes en bénéficient, condition essentielle à un accès équitable à la formation sur l'île.

Deuxième axe, un soutien social structurant à travers le renforcement du Fonds social apprentissage à hauteur de 195 000 euros répartis entre les missions locales du territoire pour répondre aux besoins concrets des apprentis, logement, hébergement, équipement ; le partenariat constant avec le CROUS dont les résidences et restaurants universités accueillent également des apprentis, notamment ceux du CFA Università, ce qui garantit ainsi une équité de traitement entre les jeunes en formation initiale et ceux de la voie professionnelle. Et également encore le financement, via les missions locales, d'un réseau de proximité pour l'accueil, la prospection et l'accompagnement des apprentis à hauteur de 250 000 euros, ainsi que 60 000 euros dédiés à l'inclusion des jeunes en situation de handicap. Ces montants traduisent donc une volonté politique forte et pas simplement une gestion technique.

Parallèlement et afin de garantir une insertion durable des apprentis dans l'emploi, nous avons engagé avec l'ensemble des partenaires institutionnels une étude pour observer, prévenir et accompagner les phénomènes de rupture dans les contrats d'apprentissage et ainsi renforcer la qualité de l'alternance, car il faut savoir que 20 % des contrats d'apprentissage qui ont débuté en 2023 ont été rompus 6 mois après, ce qui entraîne évidemment une perte de coût pour les CFA. Il faut donc pallier cette rupture.

Troisième axe, des investissements ciblés et stratégiques. Nous avons consacré pour 2025 plus de 340 000 euros en investissement pour moderniser les équipements pédagogiques des CFA historiques, agricoles et métiers en lien avec les secteurs économiques prioritaires pour notre institution, PPE, agriculture, tourisme et restauration. À cela s'ajoute également près de 700 000 euros investis pour la création de l'école hôtelière méditerranéenne ainsi que 240 000 euros pour l'AFPA Corsica dans le cadre de la rénovation des plateaux pédagogiques et des équipements. Ces investissements, là aussi, ne relèvent pas de l'opportunité mais de la nécessité, garantir des conditions d'apprentissage dignes, modernes et adaptées aux évolutions des métiers.

Quatrième et dernier axe, l'accompagnement, la valorisation et l'attractivité des métiers parce qu'il ne suffit pas d'équiper des plateaux techniques ou de subventionner des CFA, nous agissons pour valoriser les filières et redonner de l'attractivité aux métiers manuels et techniques en intégrant le triptyque orientation, formation, emploi.

C'est tout le sens de notre soutien à la participation des apprentis aux Worldskills à Marseille il y a quelques semaines, où la Corse a été récompensée

par une Médaille de bronze et notamment notre accompagnement à l'émission « Tamantu cucinaru » que j'aurai l'occasion de présenter cet après-midi.

Il s'agit là d'un levier essentiel pour susciter les vocations, créer de la fierté et attirer notre jeunesse.

Nous voulons aller encore plus loin malgré les limites de nos compétences, en reprenant notamment la main sur la gouvernance territoriale de l'apprentissage. Nous voulons être le pilote de l'avion, puisqu'on nous reproche régulièrement de ne pas avoir de pilote, il y en a bien un en partenariat étroit avec tous les CFA et l'État, en structurant les filières, en créant notre label « Corsica Furmazione : a Zifra », véritable outil de coordination, de valorisation et de communication entre les CFA. Cet instrument permettra d'éviter la concurrence entre les structures en construisant une offre complémentaire, cohérente et territorialisée au service du bien commun et surtout de la réussite des jeunes.

Monsieur le conseiller, nous agissons donc avec détermination, responsabilité et constance. Malgré la perte de certaines compétences, nous avons continué d'investir, de coordonner, de soutenir les acteurs de l'apprentissage parce que nous croyons que la formation est la clé du développement de notre île. De janvier 2019 à décembre 2024, le nombre d'apprentis a été multiplié par 1,9 et c'est la raison pour laquelle nous ne laisserons pas l'apprentissage s'effondrer sous les effets d'une austérité décidée ailleurs.

U nostru scopu hè chjaru : assicurà l'accessu à a furmazione, securizà i percorsi, sustene i CFA chì devenu fà fronte à u scambiamentu di mudellu economicu, è cusì, permette à a nostra giuventù di fà cresce e so cumpetenze, è di travaglià in terra soia.

Vi ringraziu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Avà, avemu duie dumande à bocche.

A prima serà fatta da Don Jo Luccioni pè « Fà populu », l'altra da Paule Casanova-Nicolai di « Un soffiu novu » nant'à l'affare di a croce di Quasquara.

Allora, Don-Jo.

**Question n° 2025/O2/070 - Affaire de la croix de Quasquara : Pour l'élaboration d'une doctrine originale en matière de laïcité apaisée, posée par M. Don Joseph LUCCIONI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »**

**M. Don Joseph LUCCIONI**

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Le jugement du tribunal administratif de Bastia, en date du 10 octobre 2025, annulant le refus du maire de Quasquara d'enlever une croix implantée en 2022 à l'entrée du village, a suscité une émotion considérable et compréhensible.

Quelles qu'en soient l'origine et les raisons, l'affaire dite de « la Croix de Quasquara » a trouvé un écho très important, dépassant largement les frontières de cette commune de la pievi di l'Urnau.

Au-delà des tentatives d'instrumentalisation politique de part et d'autre de la Méditerranée - instrumentalisation que nous refusons sans équivoque -, cette affaire illustre les tensions qui agitent notre société, longtemps épargnée par ce type de polémique, et pose des questions de fond que le politique et les institutions de la Corse ont le devoir de traiter. Elle n'est pas sans rappeler les débats récurrents liés à l'installation de crèches de Noël dans les mairies, ou la proposition plus récente du Conseil supérieur de l'éducation, que nous rejetons formellement, de renommer les vacances scolaires de la Toussaint et de Noël en vacances « d'automne » et « de fin d'année ».

Pour notre part, si nous sommes attachés au principe de laïcité qui consacre la liberté de chaque citoyen de croire ou de ne pas croire, et que les pouvoirs publics doivent protéger, nous pensons que son application se conçoit et s'articule avec la société dans laquelle elle s'exerce.

En Corse, au-delà des considérations de culte et de foi qui renvoient à l'intime, la religion catholique occupe depuis des siècles une place singulière. Elle structure le temps et l'espace. Notre hymne, notre fête nationale, les noms et fêtes patronales de nos villages et de nos villes, les confréries, les processions religieuses populaires, les églises, les chapelles, les croix, évoquent cette réalité historique, sociale, culturelle et sociétale complexe.

Cette dimension centrale de la culture catholique n'exclut en rien les autres croyances et les autres cultes, pas plus qu'elle n'interdit de ne pas croire. Elle n'empêche pas les Corses, de toutes confessions, de vivre et de pratiquer leur foi dans la sérénité.

Nous sommes donc partisans d'une laïcité apaisée, bienveillante et adaptée à ce que nous sommes historiquement et culturellement en tant que peuple.

Cette conception ouverte de la laïcité n'atténue nullement notre détermination à combattre, dans le respect et le droit fil de nos principes fondamentaux, les extrémismes, les fanatismes, les obscurantismes, les communautarismes et l'islamisme radical.

En cette année de tricentenaire de la naissance de Pasquale Paoli qui fut l'un des premiers chefs d'État européens et au monde à mettre en œuvre cette pratique innovante du pouvoir, à l'aune du processus d'autonomie et à la lumière de cette actualité brûlante, il nous paraît déterminant de passer d'une logique de réaction défensive, au coup par coup, à la définition d'une vision globale et cohérente, conciliant laïcité et identité, liberté de conscience et prise en compte de notre culture, et sécurisante au plan juridique.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, êtes-vous favorable à ce que la Collectivité de Corse, institution garante des intérêts matériels et moraux de notre peuple, se saisisse de cette question aux fins de travailler à l'élaboration d'une doctrine originale en la matière, susceptible de fonder un modèle conforme à notre histoire, garant de la cohésion de notre société et porteur de sens et d'avenir ?

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. L'esecutivu hà da risponde.

## **M. le Président Gilles SIMEONI**

Vi ringraziu pè a vostra questione.

Une question qui est également une forme de projet et un appel à travailler ensemble. Je ne surprendrai personne en disant que je me reconnaiss tout à fait dans les termes de votre intervention et disons-le clairement, oui, en ce qui me concerne, en ce qui nous concerne, nous sommes partisans d'une laïcité apaisée, bienveillante et adaptée à ce que nous sommes historiquement et culturellement en tant que peuple, une conception ouverte de la laïcité, pour reprendre vos termes, qui se concilie de façon naturelle avec notre détermination à combattre, dans le respect et le droit fil de nos principes fondamentaux, les extrémismes, les logiques de surenchère, les volontés d'instrumentalisation, mais également et évidemment les fanatismes, les obscurantismes, les communautarismes et l'islamisme radical.

Cela étant posé, quels pourraient être les postulats et les socles à partir desquels nous pourrions effectivement essayer de forger une doctrine d'ensemble la plus largement partagée par celles et ceux qui vivent au quotidien leur foi ou qui choisissent de ne pas croire dans une société qui a vocation à se construire autour des principes de solidarité et de fraternité ?

D'abord, oui, le redire clairement, la Corse est historiquement chrétienne. La religion et la foi catholique ont façonné depuis les temps les plus anciens, tous les moments clés de la vie communautaire de notre petit peuple : les fêtes, les deuils, les processions, le cycle des saisons lorsque nous étions encore une société agropastorale, le nom des lieux comme celui des gens, à tel point qu'aujourd'hui encore, et c'est surprenant pour l'observateur extérieur, sans que nul, au moins jusqu'à aujourd'hui, n'ait trouvé à y redire, nous pouvons de façon naturelle assister à la bénédiction d'un ouvrage public ou d'une rencontre sportive, ou encore faire le choix ensemble, Madame la Présidente, d'envoyer un bouquet de fleurs pour une occasion religieuse qui n'est d'ailleurs pas un geste que nous faisons uniquement pour la tradition catholique, mais que dans une logique de respect de toutes les religions, nous adaptons en fonction des cultes.

Alors cela nous constitue en tant que peuple, c'est un fait qui est à la fois cultuel, culturel, mais également politique et historique. Vous évoquez le 300<sup>ème</sup> anniversaire de la naissance de Pasquale Paoli.

La révolution de Corse au 18<sup>ème</sup> siècle a placé la jeune nation en lutte contre l'absolutisme du roi de France sous la protection de la Vierge Marie, laquelle a donné son nom, Diu vi Salvi Regina, à notre hymne, un hymne qui est entonné à la fois à la fin des cérémonies religieuses et à l'occasion de réunions qui peuvent être politiques et/ou populaires.

Mais disons-le aussi, et notamment à celles et ceux qui ont la volonté de réinterpréter l'histoire, oui, Pasquale Paoli, comme toutes les femmes et tous les hommes de son temps, avait une relation très forte à la religion catholique qui accompagnait régulièrement la vie du jeune État corse. Mais disons aussi, sans faire de réinterprétation a posteriori, que le choix a été très clairement de nourrir la révolution de Corse de l'esprit et des principes des lumières, et notamment des principes gravés dans la première Constitution écrite de tolérance religieuse, de séparation des pouvoirs et de droit au bonheur. Je remercie le professeur Graziani que j'ai interrogé dans la perspective de votre réponse, de m'avoir notamment réappris, voire appris deux éléments importants.

Le premier, la lettre bien connue de Pasquale Paoli à son ami anglais Burnaby, l'affaire dite du juif de l'île Rousse.

Je le cite à l'instant, ce nouvel établissement, l'île Rousse - Angèle Bastiani n'est pas là - ce nouvel établissement, puisque la ville a été fondée sur décision de Pasquale Paoli, je cite la lettre : « ce nouvel établissement, bien que composé pour la plus grande partie d'étrangers de différentes nations et religions, a obtenu de pouvoir envoyer son représentant à la Consulta. On voulait exclure un Juif du vote pour cette élection, mais celui-ci s'est fait entendre et a reçu un avis favorable. La liberté en Corse ne confesse pas et ne consulte pas l'inquisition ». Fin de la citation de Pasquale Paoli.

Un deuxième épisode qui est peut-être un peu moins connu, c'est le rapport de Paoli à son retour en Corse à la constitution civile du clergé, qui est en quelque sorte le premier épisode d'un geste politique qui va conduire jusqu'à la loi de 1905. Pasquale Paoli a adhéré totalement à ce principe de constitution civile du clergé, ce qui montre bien que, y compris à l'époque, eh bien, dans l'héritage politique et spirituel dont nous revendiquons, il y avait à la fois cet attachement culturel, voire cultuel, mais également la réaffirmation des principes de tolérance et de liberté religieuse. Et à mon sens, cet esprit doit continuer de nous guider face à la situation d'aujourd'hui, en tenant compte bien sûr de ce qu'est le monde du 21<sup>ème</sup> siècle.

Ce monde du 21<sup>ème</sup> siècle, c'est aussi une société Corse qui a beaucoup changé et pas toujours pour le meilleur. Je le disais l'autre jour devant le Congrès des maires de Corse-du-Sud, nous sommes nombreux, quelle que soit notre opinion politique, et notamment nous qui sommes des responsables et des élus, à nous interroger sur ce que devient notre société et à nous sentir quelquefois désarmés et impuissants face à certaines évolutions sociétales. Donc c'est vrai, nous ne voulons pas d'une société où la loi de 1905 est instrumentalisée dans un sens ou dans un autre.

Nous trouvons, et en tout cas c'est mon opinion, qu'il n'est pas anormal, y compris lorsque l'on est attaché au principe de laïcité, que les vacances de Noël soient appelées vacances de Noël et que les vacances de la Toussaint soient appelées les vacances de la Toussaint.

Et de la même façon, je considère également que personne ne peut imposer à un maire de mettre une crèche dans la mairie s'il le souhaite, mais personne ne doit faire un procès à un maire s'il fait le choix contraire. Donc, nous avons à penser des principes qui auraient vocation à s'appliquer de façon apaisée.

Le deuxième volet de cette réflexion, de la même façon que la Corse est historiquement une terre chrétienne et aussi une terre de liberté et de tolérance, c'est que la Corse est fille de Méditerranée.

Le Pape François, dans son discours de Marseille le 23 septembre 2023, nous rappelait que la Méditerranée est à la fois le carrefour et le lieu géographique et symbolique de choix fondamentaux, le choix entre d'un côté, la culture de l'humanité, de la fraternité, ou de l'autre, celle de l'indifférence, de l'exclusion, de la haine, des fanatismes religieux, voire des logiques de guerres confessionnelles ou civilisationnelles.

Disons-le clairement, pour ce qui nous concerne, nous nous situons irrévocablement dans le camp d'une Méditerranée et d'un monde qui soient ceux de la fraternité et de l'humanité. Et c'est en cela, et je le dis aussi avec force, que je suis fier d'avoir décidé avec d'autres, au nom des institutions de la Corse, d'avoir proposé d'accueillir les naufragés de l'Aquarius au nom du devoir sacré d'humanité et de la tradition ancestrale d'hospitalité de l'île, d'avoir proposé de les accueillir parce qu'ils étaient des femmes et des hommes en détresse, et d'avoir proposé de les accueillir à un moment où les autorités étatiques françaises et européennes s'y refusaient.

Alors on voit que, oui, derrière l'affaire de la croix de Quasquara, il y a bien des enjeux fondamentaux et sans doute des visions différentes, voire irréconciliables des principes autour desquels doit se construire une société.

Pour revenir au point de départ, quel pourrait être le principe autour duquel nous organiserions, soit que nous soyons croyants, soit que nous ne le soyons pas, et quel que soit le culte, en tenant compte de ce que la Corse est historiquement chrétienne, mais qu'il y a également aujourd'hui dans cette île, dans ce pays, des gens qui sont juifs, des gens qui sont musulmans, des gens qui ne croient pas et qui doivent être respectés dans ce choix, d'autres religions également ?

C'est ce principe de laïcité bienveillante qui a été évoqué en premier, me semble-t-il, par notre évêque de Corse, le cardinal Bustillo, un concept de laïcité bienveillante qui fait écho à celui de piété et religiosité populaire qui sont en fait les deux faces d'une même volonté, celle de construire une laïcité tranquille, inclusive, vécue au quotidien de façon apaisée et naturelle, sans ostracisme ni conflictualité, une laïcité respectueuse de tous et de chacun, qui rappelle aussi, et j'y insiste, que la loi de 1905 qui en France a posé ce principe de laïcité, visait initialement à la réconciliation et non au rejet et à l'hostilité.

Cette réflexion que nous avons vocation à mener ensemble, mais dont la société Corse doit également, à mon sens, s'emparer, elle préfigure aussi les choix de société que nous avons à faire. En ce qui nous concerne, le projet méditerranéen fait sens, nous avons à le construire avec nos partenaires naturels de la rive nord, mais également avec ceux de la rive sud.

En ce qui concerne la société Corse dans son ensemble, nous avons l'ambition, et je crois que nous saurons nous donner les moyens, de construire un modèle qui tienne à la fois compte des racines d'un peuple, qui répondent au besoin de sens et de spiritualité de la société contemporaine et également un modèle qui offre à tous les citoyens, quelles que soient leur naissance, leur origine, leur couleur de peau ou leurs croyances, voire absence de croyances, qui offre à tous les citoyens la même promesse d'appartenance et d'avenir.

Et puisqu'il est permis, y compris en matière de laïcité, de citer les propos du pape, je voudrais terminer mon propos en évoquant ce modèle dont parlait le pape François pendant sa visite pastorale en Corse et qui nous a marqué à tous, en se référant, et notamment lors de l'entretien que j'ai eu l'immense honneur et privilège d'avoir avec lui, lui qui me disait, comme il l'écrivait en 2013 déjà, « je crois en l'homme ». Croyons en l'homme.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le président.

Il y a une autre question sur le sujet qui va être posée par « Un soffiu novu » et c'est Paule Casanova-Nicolai qui va la poser.

**Question n° 2025/O2/063 - La croix de Quasquara et l'action des maires en zone rurale, posée par Mme Paule CASANOVA-NICOLAI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »**

**Mme Paule CASANOVA-NICOLAI**

Monsieur le Président,

L'épisode de la croix de Quasquara a marqué la Corse et dépasse même le cadre de notre île. Pourquoi ? Parce qu'il est devenu le symbole du rapport à la laïcité dans une société en perte de repères qui tient, à certains endroits comme chez nous, à ne pas renier ce que nous sommes, notre identité, notre histoire, nos traditions. Il est aussi le symbole au rapport à la religion dans un état laïque.

Je vous ai proposé une motion pour soutenir le maire et son conseil municipale qui, pour réimplanter la croix à l'entrée du village comme pour remettre l'église au centre du village oserai-je dire sur le ton de la boutade, a dû faire face à une contestation isolée mais active et procédurière, conduisant à la décision du tribunal administratif que nous connaissons. J'espère qu'une majorité se dégagera en sa faveur. Dans toute la Corse et au-delà, les soutiens sont légion. Il me paraît opportun que notre Assemblée se positionne.

Nous, nous nous comprenons. Nous savons bien que cette édification ne menace pas la laïcité. Depuis 1905, il y en a eu en Corse des croix, des processions, des manifestations publiques et matérialisées de la religion catholique sans que cela ne pose problème. Le Catenacciu est une institution, nous avons réhabilité le couvent de Tallano avec des fonds publics et bien d'autres édifices religieux ont également été réhabilités avec des fonds publics. Nous avons tous en tête la ferveur suscitée par la visite pontificale en décembre dernier.

Mais d'autres ayant peut-être longtemps séjourné ailleurs ou adhérant à des idéaux différents, défendent une vision laïciste excessive. Défendre la croix de Quasquara, c'est défendre ce que nous sommes.

C'est aussi défendre le sacerdoce, et nous sommes plusieurs élus de petites communes ici, des maires qui, au quotidien, travaillent sans relâche pour défendre les villages, le patrimoine historique, très souvent religieux d'ailleurs, la vie sociale en zone rurale, l'activité économique qu'il y reste, parfois une école même... le tout dans un contexte réglementaire et normatif aussi mouvant que complexe. Le vrai parcours du combattant.

Et c'est là que la Collectivité de Corse a un rôle à jouer. C'est désormais la seule Collectivité là où nous avions avant départements et région.

Aujourd’hui, les communes se sentent souvent seules depuis l’absorption de l’échelon départemental que la Chambre des territoires ne saurait remplacer.

Le tassement des ressources n’explique pas tout. Nous avons un règlement des aides au patrimoine où nombre de projets concernent d’ailleurs des édifices religieux tant la Corse en regorge. Trop de dossiers tardent à l’instruction ou au niveau des versements, lorsque c’est le maire qui doit faire face à un dégât des eaux dans la toiture de l’église du village.

L’objet de ma sollicitation est aujourd’hui de vous faire remonter ce sentiment et de vous demander, au niveau des dispositifs d’aide aux communes, une amélioration des process d’instruction et d’individualisation ; et bien sûr l’élaboration d’un nouveau règlement qui doit nécessairement prendre le relai des appels à projet transitoires qui n’ont pas été une réussite par rapport à ce qui avait été avancé. Vous aviez annoncé un nouveau règlement pour le deuxième semestre 2025, il nous reste deux sessions avant la fin de l’année pour une entrée en application au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Qui va répondre ? Anne-Laure Santucci, la conseillère en charge de la culture.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Et du patrimoine !

Madame la Conseillère, il est vrai que ces dernières semaines, la décision relative à la croix de Quasquara a suscité une forte émotion, mais elle a aussi permis de réinterroger notre rapport à la laïcité, à la mémoire et à ce qui fonde notre identité collective.

Je veux redire ici que le Conseil exécutif de Corse est profondément attaché au principe de laïcité qui garantit, comme l'a dit le président, la liberté de conscience et le respect de toutes les croyances. Mais la laïcité telle que nous la concevons n'est pas une arme contre les traditions, ni une négation de notre histoire. Elle est un cadre qui permet à chacun de vivre sa foi ou son absence de foi dans le respect mutuel. Il ne s'agit donc pas d'opposer la laïcité à l'identité.

La Corse s'est construite autour de symboles, de rites, de repères partagés et nombre d'entre eux relèvent du patrimoine religieux.

Les couvents, les églises, les croix, les processions, les confréries font partie intégrante de notre paysage culturel et patrimonial. Ils sont aussi bien souvent des points d'ancrage essentiels pour la vie sociale de nos villages. C'est pourquoi la Collectivité de Corse est pleinement mobilisée pour accompagner les communes dans la préservation et la valorisation de ce patrimoine, notamment de ce patrimoine religieux.

À cet égard, je rappelle que nous avons créé en 2020 le service d'aide au patrimoine et aux musées afin de centraliser la gestion des dossiers de subventions auparavant dispersés dans plusieurs services techniques et scientifiques. Ce service a permis une meilleure lisibilité et un accompagnement renforcé des communes ainsi qu'un lien spécial avec celle-ci.

En 2022, le règlement des aides au patrimoine a été révisé et adopté à l'unanimité par notre Assemblée. La direction du patrimoine a ensuite diffusé ce règlement, accompagné de sa feuille de route à l'ensemble des communes et des communautés de communes pour leur permettre, d'une part, de mieux connaître les dispositifs d'accompagnement, de respecter les calendriers de dépôt et d'identifier clairement les référents de la Collectivité. Ces documents sont également accessibles en ligne sur le site de la Collectivité de Corse.

Par ailleurs, dans le cadre de sa compétence d'aménagement du territoire, le Conseil exécutif a toujours mené une politique volontariste de soutien aux territoires. Cela se traduit par une diversification des outils d'intervention, par un renforcement du principe d'équité et une réduction des délais de mise en œuvre.

L'année 2025 a été en grande partie consacrée à la révision des cadres d'intervention dans un contexte, vous le savez, budgétaire exigeant, mais toujours avec la volonté de poursuivre un effort conséquent en faveur des communes.

Le règlement des aides aux communes, aux intercommunalités fait d'ailleurs actuellement l'objet d'une révision concertée et sera soumis au vote de notre Assemblée avant la fin de l'année civile.

Je sais, pour en être moi-même, combien les élus locaux sont les garants de la cohésion sociale dans nos territoires. C'est pourquoi la Collectivité de Corse place la relation de proximité avec les communes au cœur de sa priorité, comme l'a rappelé Monsieur le président du Conseil exécutif lors du Congrès des maires du Pumonte, le 24 octobre dernier. Cela se traduit par un accompagnement administratif renforcé, au-delà du seul volet financier, afin de soutenir les communes souvent démunies en ingénierie et confrontées à une réglementation de plus en plus complexe.

Ainsi, pour étayer mon propos, je souhaite rappeler quelques données chiffrées. Au niveau de la direction du patrimoine, ce sont plus de 3 millions d'euros qui sont dédiés aux opérations liées à la restauration au sein des communes et des intercommunalités. Dans le cadre du règlement d'aides aux communes, intercommunalités et territoires, ce sont 207 millions d'euros qui ont été alloués au bloc communal pour la réalisation de projets d'investissement sur la période allant de 2020 à 2025, représentant plus de 5 000 opérations portées par le bloc communal et qui ont été aidées par la Collectivité de Corse au titre des différents dispositifs.

Au cours de ces 3 dernières années, dans le cadre du dispositif de dotation quinquennale, 1970 subventions ont été attribuées pour un montant total de 55 millions d'euros.

De ce fait, Madame la Conseillère, vous l'aurez compris, je ne peux vous rejoindre lorsque vous évoquez un parcours du combattant. Je connais l'investissement et la disponibilité des équipes de la Collectivité de Corse que je salue, leur investissement auprès des communes et des intercommunalités. Je veux saluer leur professionnalisme, leur écoute et leurs conseils précieux qui permettent d'aiguiller au mieux les élus que nous sommes.

Je vous remercie.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Madame la conseillère en charge donc de la culture, j'ai vérifié, du patrimoine, de l'audiovisuel, de la vie associative et des sports ! Merci beaucoup, et veuillez excuser le fait que j'ai omis de préciser toutes les fonctions importantes que vous assurez. Merci beaucoup.

Paul, on reprendra la discussion après, on ne peut pas intervenir, surtout quand on n'a pas posé la question. Ce n'est pas grave.

La question suivante va être posée par Véronique Pietri pour « Core in fronte ».

**Question n° 2025/O2/066 - Di pettu à u razzisimu contr'à i Corsi pà a ricunniscenza di u populu corsu, posée par Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in Fronte »**

**Mme Véronique PIETRI**

Sgiò Prisidenti,

Le 7 octobre dernier, à l'aéroport de Marseille-Provence, lors du passage au Poste Inspection Filtrage (PIF), une famille corse voyageant pour raisons médicales a été prise pour cible par les agents de sécurité qui, devant plusieurs témoins, ont tenu des propos insultants, menaçants et discriminatoires : « C'est toujours comme ça avec les Corses... Allez faire les fous avec les autres », « Bronchez et je vous débarque. »

Voilà comment on traite des parents corses, en situation de fragilité, avec un nourrisson dans les bras, simplement parce qu'ils rentrent chez eux, en Corse.

La scène a choqué associations, élus et groupes politiques, qui ont réagi face à la violence et au mépris manifestes envers cette famille.

Ces propos témoignent d'un racisme larvé qui perdure, des différences comportementales humaines et culturelles qui nous opposent aux Français.

Ces propos ne traduisent pas un cas isolé. Ils s'inscrivent dans un contexte historique marqué du sceau de la domination, de la soumission, et de la discrimination.

Ces propos constituent, sur le fond et sur la forme, une nouvelle insulte à la dignité de notre Peuple.

Avec raison, vous vous êtes rapidement saisi de ce problème et de sa récurrence, d'autant plus que ces traitements « dégradants et inhumains » avaient fait l'objet d'engagements précis de la part du gestionnaire qui avait assuré régler cette situation. Ces engagements étaient une reconnaissance du caractère xénophobe anti-corse de ces attitudes.

Aujourd'hui, une question de fond se pose : comment est-il possible, en ce XXIème siècle, que des attitudes racistes et vexatoires sur la Corse et sur les Corses persistent au mépris des règles essentielles du respect, de l'égalité et de la diversité et sans qu'aucune suite judiciaire ne puisse être obtenue sur ce sujet ?

La réponse réside dans le fait que la Corse, son Peuple, sa langue et sa culture ne sont toujours pas clairement reconnus par la France. Cette dernière portant la responsabilité historique de sa sujétion, suivie de la confiscation de ses droits nationaux.

Au détour d'un problème non isolé d'un comportement anti-corse, se pose avec acuité l'interrogation du maintien autoritaire de cette infériorisation et de cette hiérarchisation qui font des Corses des citoyens de seconde zone.

Au moment où le sujet de l'autonomie, s'il n'est pas vidé de son contenu par ceux qui en France décident de sa portée, dessine l'avenir institutionnel de notre pays, il n'en serait que plus complet s'il garantissait les droits historiques des Corses à être acteurs de leur avenir.

Cette garantie passe par un acte de réparation historique qui engage la France à reconnaître la Corse et le Peuple Corse.

Certes, cela suppose altruisme, lucidité et courage politique de l'État français, mais suppose aussi de notre part, une action concertée, partagée, réfléchie au cœur même de notre Collectivité, pour rappeler avec insistance que : « *quand'eddi m'accudarani chì sta terra hè la meia, tandu saremi amichi parchì saremi pari* ».

Dans cette projection, nous vous posons la question suivante : au-delà de la possible évolution institutionnelle à venir que nous appelons de nos vœux, quelle stratégie et quelle démarche consentiriez-vous à initier pour la reconnaissance officielle, juridique du Peuple Corse et de tous ses droits ?

Nous rappelons qu'il n'y a qu'une seule communauté de droit sur la terre corse, c'est le Peuple Corse. Le combat contre la xénophobie et le racisme, pour l'égalité des droits et les libertés passe aussi par cette reconnaissance.

Vi ringraziemu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Quale hè ch'hà da risponde ?

Vulete pone a vostra questione avà ? Ce n'est pas ce qu'on avait décidé en commission permanente.

Allez-y, je vous en prie, vous remplacez Madame Marie-Hélène Casanova-Servas ? Allez-y.

**Question n° 2025/O2/071 - Incidents à l'Aéroport de Marseille-Provence liés aux contrôles de sécurité : Quelles garanties pour les passagers corses ?, posée par Mme Danielle ANTONINI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »**

**Mme Danielle ANTONINI**

À ringrazià vi.

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

L'incident survenu récemment à l'aéroport de Marseille-Provence, où une famille corse a été victime d'un contrôle de sécurité intrusif accompagné de propos discriminatoires, a profondément choqué. Cet épisode n'est pas un fait isolé : il traduit un malaise plus profond dans la manière dont sont parfois considérés les passagers Corses sur certains aéroports du continent et celui de Marseille-Provence, en particulier.

Il faut rappeler, Monsieur le Président, qu'une grande partie des Corses qui empruntent les aéroports de Marseille, Nice ou Paris le fait pour des raisons médicales. Ces voyages ne sont pas de confort mais de nécessité.

La Corse ne dispose toujours pas d'un CHU et d'un PET Scan, et de nombreux malades sont contraints de se déplacer régulièrement pour recevoir des soins vitaux. Ces trajets sont souvent longs, éprouvants et moralement très difficiles.

Sans minimiser les impératifs légitimes de sécurité, il est essentiel que les agents de sûreté fassent preuve de bon sens et d'humanité, plutôt que de s'arc-bouter sur des procédures rigides appliquées avec excès de zèle, qui ajoutent de la souffrance à la souffrance. Nous demandons donc des contrôles respectueux, proportionnés et adaptés à la situation des patients.

À cet égard, il convient de rappeler que l'aéroport de Nice a déjà mis en place des procédures spécifiques d'accueil et de contrôle adaptées aux passagers malades, conciliant sécurité et dignité.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, le 11 octobre dernier, vous nous avez informés, dans un communiqué, de votre volonté de rencontrer les gestionnaires de l'aéroport Marseille-Provence, en présence des parties concernées, afin de mettre un terme définitif à cette situation.

Aussi, nous souhaiterions savoir si cette rencontre a effectivement eu lieu et, le cas échéant, quelles suites concrètes ont été données à cet échange.

Enfin, il serait également utile de connaître les procédures que les gestionnaires de l'aéroport entendent mettre en place pour éviter que de tels faits ne se reproduisent à l'avenir.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Quale hè ch'hà da risponde ? Mi girgu versu l'Esecutivu, Bianca Fazi.

Avete a parolla, Cara Cunsigliera.

**Mme Bianca FAZI**

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

Cari cunsiglieri,

J'ai eu l'occasion de le dire encore le mois dernier dans cette Assemblée, je le répète à nouveau, on ne peut se résoudre et je ne peux me résoudre à constater que tous les matins, les avions sont remplis de malades qui vont se faire soigner sur le Continent.

Vous l'avez dit, malgré nos efforts, nous sommes toujours dans l'attente et même si nous y travaillons, de la réponse sur le TEP Scan et la réponse sur la trajectoire vers le CHU, bien que nous ayons rencontré à plusieurs reprises les ministres successifs.

Encore 26 000 déplacements sur le continent chaque année pour raisons médicales vers Marseille, Paris et Nice.

Derrière ces chiffres, c'est surtout une réalité que vivent régulièrement les patients, beaucoup de patients, également leurs familles, car oui, pour les Corses, à la maladie, souvent grave, liée à une prise en charge de cancers notamment, se rajoute une obligation de transport, des temps d'attente longs et pour certains malades, cela peut être la cause d'un renoncement aux soins.

Ces déplacements sont donc déjà source de stress, de fatigue, sans que l'on doive subir des contrôles accompagnés de propos discriminatoires, discriminants, vexatoires et voire racistes.

Le Conseil exécutif ne peut le tolérer.

Le 7 octobre dernier, vous l'avez rappelé, un énième incident qu'a relaté une famille corse lors de son passage au contrôle de sécurité nous a amenés, au-delà du communiqué publié, à se rapprocher une fois encore de la direction de l'aéroport de Marseille et exiger que ces faits répétés cessent.

Nous avons donc organisé une réunion de travail le mardi 28 octobre à Marseille, facilitée par Monsieur Gilles Albertini, directeur d'exploitation d'Air Corsica et Pierre-François Novella, Directeur des aéroports de Corse pour la sécurité, présents à mes côtés et à laquelle participait le responsable de l'aéroport de Marseille-Provence et le directeur de la sûreté de Marseille-Provence.

J'avais également souhaité associer les associations de patients qui n'ont malheureusement pu être présentes au regard de délais contraints. J'ai échangé à plusieurs reprises sur ce sujet avec elles et je les rencontrerai prochainement.

Cette réunion avait pour objectif de faire en sorte que ce type d'agissement ne se reproduise plus et que des contrôles, que nous ne remettons absolument pas en question, se déroulent sereinement. Le bon sens doit prévaloir, sans nuire pour autant à l'application des règles et à la sécurité des personnes.

Il a été notamment convenu, pour une meilleure prise en charge des passagers, d'organiser des formations en direction des agents de sécurité, afin de les sensibiliser aux situations particulières des passagers corses qui transitent par l'aéroport de Marseille.

Par ailleurs, une campagne d'information à destination des voyageurs sera également mise en place afin d'anticiper et ainsi de fluidifier les procédures de contrôle pour les passagers prioritaires.

Enfin, il a été précisé aux responsables que nous n'accepterons plus les propos discriminatoires envers les Corses et que dorénavant, la Collectivité de Corse s'associera systématiquement aux plaintes déposées par les victimes qui auront subi des propos racistes ou discriminants.

Nous serons donc vigilants à l'avenir, mais je dois dire que tous les participants à la réunion ont exprimé la volonté commune de travailler ensemble pour que ces situations ne se reproduisent plus.

Pour conclure, je reprendrai à mon compte les propos de Jérôme Ferrari : « *Je me sens ainsi appartenir à un peuple dont l'existence pour douteuse qu'elle fût, est au moins attestée par leur précieuse détestation...* ».

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Ci campemu, hein ?...

Allora, avà ci hè un'antra dumanda à bocca ch'hà da esse fatta da Santa Duval, per « Un soffiu novu », nant'à u patrimoniu immobiliare di a Cullettività.

Avete a parolla.

**Question orale N° 2025/O2/064 déposée par Mme Santa DUVAL, au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse » : inventaire de mise en accessibilité du patrimoine immobilier de la CdC.**

**Mme Santa DUVAL**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président,

Depuis la fusion des trois institutions en 2018, la Collectivité est devenue propriétaire d'un patrimoine bâti conséquent. Cela implique des responsabilités importantes : l'entretien, la gestion, la mise aux normes... et bien sûr, des charges financières croissantes.

Lors du BS voté en juillet dernier, avait d'ailleurs été évoquée la perspective d'un audit patrimonial dans l'optique d'optimiser la gestion de notre patrimoine foncier. Malgré un parc immobilier important, nous continuons à louer des locaux à l'extérieur.

Cette situation a représenté cette année 2 M€ supplémentaires sur les services généraux pour les locations immobilières.

Notre groupe vous a sollicités à deux reprises pour qu'un travail d'inventaire soit réalisé afin d'envisager des pistes de rationalisation et d'optimisation.

Nous souhaiterions que soient intégrés :

- le niveau d'occupation,
- les travaux nécessaires à court et moyen termes,
- et surtout... la question de l'accessibilité.

Nous appelons également de nos vœux un PPI pour les établissements scolaires dont la Collectivité est propriétaire et donc responsable de l'entretien et de leur mise aux normes.

Depuis la loi du 11 février 2005, tous les établissements recevant du public, notamment les établissements scolaires, doivent être accessibles aux personnes en situation de handicap.

Cette obligation devait être pleinement respectée dès 2015.

Je souhaiterais savoir si à ce jour les établissements scolaires de la Collectivité sont conformes aux normes d'accessibilité ? Si ce n'est pas le cas : quand le seront-ils ?

Monsieur le Président, je vous remercie de bien vouloir intégrer cette dimension d'accessibilité dans l'inventaire à venir.

Et enfin, je voudrais conclure par une proposition concrète : alors que s'ouvre prochainement la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, je souhaiterais citer deux exemples particulièrement symboliques : notre hémicycle, ici même, et le palais Lantivy. Deux lieux emblématiques, mais toujours pas adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Pourquoi ne pas envisager au sein de ces deux institutions l'installation de pupitres et d'espaces spécifiquement adaptés aux personnes en situation de handicap. Cela pourrait Monsieur le Président, vous engagez-vous à intégrer cette dimension d'accessibilité dans l'inventaire à venir ?

Cela pourrait constituer un moyen d'encourager davantage ces personnes à se porter candidates à de futurs mandats électifs. Ce serait, je pense, un geste fort et un véritable pas vers l'inclusion.

Pensez-vous Monsieur le Président qu'il soit possible d'envisager cette mesure ?

Je vous remercie pour vos réponses.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Quale hè ch'hà da risponde ? U presidente.

Presidente, avete a parolla.

## **M. le Président Gilles SIMEONI**

Vi ringraziu pè a vostra quistione, je vais essayer d'y répondre de la façon la plus complète et précise possible.

Rappeler d'abord que suite à la fusion, la Collectivité de Corse est désormais propriétaire d'un patrimoine immobilier extrêmement conséquent : plus de 400 bâtiments, dont une grande partie sont dans un état qui mériterait des travaux importants.

Au-delà de cette situation patrimoniale, la nécessité d'organiser l'accessibilité de ces bâtiments, en fonction de leur classement administratif et de priorités à définir, est bien sûr d'abord une obligation légale et ensuite une priorité politique.

Très rapidement, pour répondre de façon différenciée en fonction des différents bâtiments :

S'agissant des ERP, les établissements recevant du public ou les bâtiments destinés à abriter des lieux de travail, l'ensemble des opérations neuves ou de grosses réhabilitations intègrent systématiquement une mise aux normes PMR.

Il en est ainsi, par exemple, des bureaux, pour citer quelques sites emblématiques, de l'Amphithéâtre du Ricanto, de l'atelier mécanique de Baleone, du centre technique de Ciamannacce, ou encore du couvent de Santa Lucia di Tallà. Il en sera bientôt de même pour le musée de la Corse et le bâtiment Hyacinthe Montera à Bastia, dans lesquels débuteront en 2026 des travaux tendant à leur mise en accessibilité PMR.

Au sein de ces établissements recevant du public et des bâtiments destinés à abriter des lieux de travail, il faut organiser une différenciation selon que les bâtiments sont protégés ou pas au titre des monuments historiques. La protection s'applique, par exemple, pour le Palais Lantivy ou cet hémicycle auquel vous faites référence.

Donc des dérogations, y compris concernant la mise aux normes PMR, doivent être sollicitées et accordées pour préserver le patrimoine architectural. Ici, nous avons pu d'ores et déjà réaliser certains aménagements, notamment pour faciliter l'accès aux espaces publics et presse.

Alors, au-delà de cette présentation qui peut paraître trop optimiste, il est certain que la Collectivité de Corse, mais comme l'État et comme toutes les collectivités, se trouve confrontée à un hiatus entre l'ampleur des travaux à mettre

en œuvre et bien sûr les ressources budgétaires dont nous disposons. Donc, il y a déjà un premier travail qui a été mené à travers un inventaire exhaustif des biens, qui a permis également, selon une échelle définie au plan interne, de regarder la nature des travaux et de prioriser les interventions. Et cet état des lieux est en train d'être complété d'un audit patrimonial interne des immeubles bâties, notamment pour vérifier l'adéquation de ces ressources bâimentaires aux besoins et aux missions de la collectivité ; envisager, au-delà des travaux de restructuration, leur coût de fonctionnement pour l'intégrer dans notre projection budgétaire globale ; et également intégrer la nécessité de l'accessibilité des personnes en situation de handicap pour le cas où l'usage serait confirmé.

Enfin, en complément de ces 2 catégories de chantiers internes, une AMO a été sollicitée pour cibler et chiffrer, en cohérence avec cette échelle de priorisation, l'ensemble des travaux à réaliser afin d'assurer la mise en accessibilité programmée des ERP propriété de la Collectivité de Corse. Donc ça c'est pour ERP lieux de travail.

Deuxièmement, les EPLE. Alors, les EPLE, bien sûr, là-aussi priorité. Il y a un travail qui a été fait et notamment l'Assemblée de Corse a validé l'agenda d'accessibilité programmée, qui est une obligation et qui porte sur l'ensemble des EPLE. Cet agenda a été approuvé par l'Assemblée de Corse en février 2016 pour un montant de travaux évalué à l'époque à 7,5 M€, mais en fait, avec l'inflation, il y a eu plus, et c'était une période qui était prévue pour s'achever en fin d'année 2025. Donc, on fera le bilan de ce qui a été fait et on regardera ce qu'il reste à faire.

Quelques opérations emblématiques :

- la cité scolaire Fesch, un coût global de 500 000 € ;
- la cité scolaire de Montesoro, les travaux sont en cours, 2 ascenseurs, rampes d'accès, signalétique pour un coût global de 800 000 € ;
- des travaux en cours également au Laetitia Bonaparte ;
- tandis que à Corte, le DCE travaux est prêt ;
- à Portivechju, l'opération a été annulée en raison d'une sous-estimation de l'AMO et d'un projet d'extension pédagogique en cours.

Par ailleurs, des missions de maîtrise d'œuvre pour les autres EPLE sont lancées. Les EPLE ont été répartis entre 4 lots différents en fonction de leur taille, de leur localisation, etc.

Troisième point, les médiathèques recevant du public. Je tiens à votre disposition l'énumération.

Et enfin, la situation des musées et des sites archéologiques. Alors les analyses sur la situation des sites et des musées est d'actualité, on le sait, vous avez vu que, bien que propriétaires, nous avons été informés, notamment par la presse, de ce que comptait faire l'État concernant les musées de la Corse. Je salue au passage l'engagement de l'ensemble des équipes de la Collectivité de Corse, sous l'autorité de Madame Peckle sur ce dossier, qui est un dossier extrêmement complexe. Mais dire que les musées, en fonction de leur architecture, ne peuvent pas proposer le même degré d'accessibilité.

Construits après la loi de 2005, ceux de l'Alta Rocca et de Sartène répondent aux normes d'accessibilité.

Le musée de la Corse, qui a ouvert ses portes en 1997, propose globalement de bonnes conditions d'accessibilité, mais qui seront améliorées à compter de l'année 2026.

En ce qui concerne Aleria, la configuration du Fort Matra, qui est également classé monument historique, ne permet pas de répondre aux normes d'accessibilité. Vous savez que nous avons ouvert le bâtiment attenant dit « Maison Rossi », espace d'accueil et de médiation, et celui-ci est plus accessible.

Enfin, la configuration du musée Pasquale Paoli à Morosaglia, monument historique également, eu égard à la configuration rend pratiquement impossible une amélioration de son accessibilité pour les PMR et bénéficie d'une dérogation.

Quant aux sites archéologiques, ils ne sont pas soumis à la loi de 2005, mais ils peuvent prétendre à une labellisation selon leur degré d'accessibilité.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Président.

**Mme Santa DUVAL**

Je peux répondre, s'il vous plaît ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Non, vous ne répondez pas, vous avez droit à 30 secondes.

**Mme Santa DUVAL**

Je vous ai posé la question également pour les personnes à mobilité réduite qui souhaiteraient siéger dans notre Assemblée.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Alors, on fera chiffrer les travaux et évaluer leur nature pour qu'on regarde s'il est opportun d'engager ces travaux avant qu'une telle situation ne se présente, ou si, en fonction de leur nature, ils sont susceptibles d'être réalisés, par exemple assez rapidement dès lors qu'on aurait obtenu la dérogation pour pouvoir adapter les locaux si un collègue en situation de mobilité réduite devait être élu.

**Brouhaha.**

Nous l'avons tous connu et nous saluons sa mémoire, comme nous saluons la mémoire de celles et ceux qui ne sont plus parmi nous.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien. Merci, Monsieur le Président.

Je peux témoigner d'ailleurs, pour avoir été partiellement handicapée pendant 3 mois, que ce n'est pas facile, et je n'étais pas forcément en fauteuil roulant, mais c'était très compliqué. Merci.

Donc, nous allons passer la parole maintenant à Serena Battistini qui va poser une question sur la commande publique.

**Question orale N° 2025/O2/065 déposée par Mme Serena BATTESTINI, au nom du groupe « Core in Fronte » : commande publique et asphyxie économique de la Corse.**

**Mme Serena BATTESTINI**

Sgiò Prisidenti,

En Corse, le secteur tertiaire, par l'étendue de son champ d'activités, concentre l'essentiel de l'activité économique et de l'emploi. Une part de ce secteur comprend la commande publique, qui participe tel un levier de développement, d'investissement et d'emploi, à l'économie insulaire.

Mais aujourd'hui, cette commande publique, au lieu de dynamiser l'économie, contribue à son étouffement.

Les entreprises corses font face à des freins structurels qui les empêchent d'être compétitives : le surcoût du transport, l'absence de critères favorisant la proximité, la prudence excessive des banques qui ne prennent plus aucun risque, et la dégradation des notations « SFAC » qui affaiblit leur solvabilité.

À cela s'ajoutent les difficultés liées au crédit d'impôt, dont le remboursement intervient souvent après deux à trois ans, parfois partiellement, créant une tension de trésorerie insupportable pour des entreprises déjà fragiles. Nous avons d'ailleurs déjà porté ce sujet devant notre Assemblée.

Dans ce contexte, l'UGAP, centrale d'achat de l'État français, accentue encore la crise.

En effet, ce qui devait être un outil de simplification s'est transformé en logique monopolistique. Elle couvre désormais de nombreux domaines : matériel informatique, véhicules, mobilier, fournitures, énergie, etc.

Les marchés passent désormais par elle, sans prise en compte des réalités des régions et territoires. Dans ce schéma monopolisé de l'administratif français, les fournisseurs retenus sont de grands groupes français ou internationaux. De facto, les entreprises corses sont évincées, avec les conséquences désastreuses que cela suppose ...

Pire encore, au sein même de notre Collectivité et de ses satellites, le recours à l'UGAP est devenu prépondérant. Ce recours concourt à détourner une part croissante de la dépense publique hors de Corse, altérant le tissu économique qu'elle devrait plutôt soutenir.

Aujourd’hui, il n’existe aucune transparence sur le volume et l’impact des achats « UGAP » en Corse, mais leurs conséquences sont claires : la commande publique, financée par l’argent des contribuables corses, échappe en grande partie à notre économie, aggravant sa dépendance et sa sujétion.

Nos collectivités et administrations doivent, elles aussi, faire évoluer leurs critères d’attribution : intégrer la proximité, la réactivité, le service après-vente, ce sont des exigences concrètes, adaptées à la réalité du territoire, et indispensables pour redonner leur place à nos entreprises.

Aujourd’hui, la situation économique est terrible. Le tissu productif se délite, les marges disparaissent, et les leviers économiques échappent toujours à la Corse.

« L’UGAP » doit définitivement disparaître des marchés publics, spécifiquement de celui inhérent à la Collectivité de Corse.

Notre question est la suivante :

Comment comptez-vous, Monsieur le Président, redonner à la commande publique son rôle participatif à notre tissu économique, mettre fin au scandaleux monopole de « l’UGAP » en Corse ?

Comment envisagez-vous d’accélérer et sécuriser le crédit d’impôt, et faire adapter les critères des marchés publics pour enfin favoriser la proximité, la réactivité et la survie des entreprises corses ?

Vi ringraziemi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Dunque ghjè u Presidente di l’ADEC ch’hà da risponde.

Avete a parolla.

## **M. Gilles GIOVANNANGELI**

À ringrazià vi, Madama a Prisidenti,

Mme la Conseillère, votre question va, au contraire me permettre de démontrer combien la trajectoire de la Collectivité de Corse est vertueuse en matière de commande publique.

Vous l'avez dit, la commande publique en Corse aujourd'hui, c'est un outil de dynamisation de l'économie. Elle est portée essentiellement par les collectivités locales. C'est plus de 85 %. Et bien sûr, la Collectivité de Corse est première en termes de commande publique.

Je vais vous donner des chiffres parce qu'ils sont importants à entendre.

C'est 234 M€ qui ont été affectés à la commande publique en 2024 par la Collectivité de Corse. 54 % concernent des travaux, 30 % concernent des services et 16 % pour des marchés de fournitures.

À ces 234 M€, on peut aussi ajouter les 70 M€ qui sont fléchés chaque année dans notre investissement sur le soutien aux communes et aux intercommunalités et qui participent, vous le savez, en termes de réalisation de travaux par ces communes et intercommunalités, notamment à soutenir l'économie locale et les petites entreprises.

Donc là, on a vraiment, vous pourrez le constater, un volume important lié à la commande publique. Et ça permet aussi, je pense, d'être une réponse à ceux qui laisseraient sous-entendre que la commande publique portée par la Collectivité de Corse est en berne. Ce n'est pas le cas et les chiffres en témoignent.

Ces chiffres, ils témoignent aussi de l'intense activité de notre administration en matière de préparation et de dossiers de commande publique. Il faut aussi donc louer et saluer ce travail de l'administration sous l'autorité de la DGA, Madame Pekle.

Quelques chiffres là aussi.

325 procédures ont été instruites en 2024, soit 775 lots.

167 procédures ont été notifiées dans l'année, soit 362 lots.

Et enfin, 18 commissions d'appel d'offres ont été réunies.

Donc un travail intense qui a mobilisé à la fois les élus de la commission, mais bien sûr les services.

Pour soutenir cette démarche vertueuse, vous le savez aussi, notre collectivité, elle a adopté des dispositifs incitatifs en faveur de l'économie et bien sûr de l'emploi local.

Dès 2022, je pense, je vois et je salue Alex Vinciguerra, premier dispositif, le Corsican Business Act, dispositif qui vise à soutenir l'économie locale.

Puis fin 2022, le SPASER, schéma de promotion des achats publics, socialement et écologiquement responsables, qui lui, au-delà de l'économie, vise aussi à engager nos entreprises et nos démarches dans une vision de responsabilité sociale et environnementale.

Donc là, il faut saluer tout ce travail qui a été mené, notamment au sein du SPASER par le copil piloté par le conseiller exécutif, Guy Armanet, et qui se traduit concrètement, là-aussi je veux vous donner des chiffres :

76 % des titulaires des marchés de la Collectivité de Corse disposent de leur siège social sur le territoire insulaire, 76 %.

44 % des titulaires disposent de leur siège social sur le Pumonti et 32 % sont immatriculés dans le Cismonti.

De plus, toujours en 2024, 48 % de nos marchés ont été attribués à des PME, entreprises entre 10 et 50 salariés et 34 % à des TPE. Et vous le savez, et vous l'avez souligné, le tissu local est majoritairement constitué de toutes petites entreprises.

Mais le travail du SPASER a consisté aussi, et vous en avez parlé, à permettre l'adaptation d'un certain nombre de critères, et il faut en parler pour qu'ils soient mieux adaptés à la réalité locale et à l'accès à nos entreprises locales à l'ensemble des marchés.

À titre d'exemple, je peux vous citer l'accès à l'information, la publication des avis de publicité sur plusieurs supports de publication allant au-delà des obligations légales, la création de la plateforme régionale accès unique à toutes les procédures publiées par l'ensemble des documents en dehors de la région.

2<sup>ème</sup> critère, l'allotissement, qui a été un choix politique fort.

En 2025, 95 % des marchés sur les 307 publiés sont allotis et ont permis dès lors de favoriser l'accès à la commande publique des TPE et des PME.

Autre critère, l'insertion de clauses permettant de la souplesse économique pour prévenir les difficultés financières.

Autre critère, l'insertion des conditions d'exécution à caractère environnemental, je vous en ai parlé. Sur les 82 procédures lancées depuis le début de l'année 2025, 82 % comportent une condition d'exécution à caractère environnemental, alors qu'il n'y en avait que 50 en 2024. Vous voyez bien que là aussi, la trajectoire s'améliore.

Et enfin, un critère d'insertion de clauses sociales. Là aussi, 42 lots comportant une clause sociale sont en cours d'exécution et ont généré 13 000 heures d'insertion dont 1 976 ont déjà été exécutées.

Donc là aussi, une volonté affirmée de s'inscrire résolument dans cette vision sociale de l'exécution de nos marchés publics.

Donc nous sommes extrêmement clairs sur cet engagement qu'on considère vertueux.

Et enfin concernant l'UGAP, je pense qu'il faut remettre les choses en perspective.

L'UGAP, ça représente aujourd'hui au sein de la commande publique de la Collectivité de Corse, moins de 5 %, 4,45 % exactement. Alors certes, ça fait des chiffres, parce que c'est plus de 10 M€, mais concentrés, et vous en avez parlé, sur 2 types d'achats : les véhicules pour 70 % et l'informatique globalement pour 30 %.

Là aussi, nous ne sommes pas restés inertes. Comme on en a déjà parlé à plusieurs reprises sur ce sujet, nous avons entrepris un certain nombre d'actions. Je vais vous parler d'une qui est significative que nous avons menée dès 2024 : convention de partenariat avec l'UGAP pour ce qui concerne l'achat de véhicules, poids lourds, engins et matériels divers à moteur. Cette convention, elle permet déjà qu'il soit demandé que soient systématiquement livrés les moyens commandés à l'UGAP dans les concessions insulaires. Ces dernières perçoivent, vous le savez, ainsi, une rémunération liée aux objectifs annuels en nombre de ventes fixées et donc l'objectif de nombre dans lequel sont ainsi maintenant comptabilisées les livraisons à destination de la Collectivité de Corse, qui permettent donc à ces concessions, vous le savez, puisque ça marche de cette façon-là, d'accéder à des bonis de financement.

2<sup>ème</sup> aspect, il est par ailleurs exigé que toutes les premières révisions et prestations sous garantie soient systématiquement réalisées chez le concessionnaire local et facturées à l'UGAP.

Donc, vous voyez qu'on est conscient, y compris de la problématique que représente chez nous les achats à l'UGAP, mais que là-aussi, nous ne sommes pas restés bras ballants et que nous avons entrepris des démarches pour faire en sorte que cela profite aussi à nos entreprises locales et notamment au secteur de l'automobile et au-delà.

Donc, vous voyez, Madame la Conseillère, que la commande publique, qui est, comme je le disais, un outil important de notre économie corse s'inscrit aussi dans une vision politique que l'on assume parfaitement, et un projet politique qui vise à construire une économie qui s'appuie sur un développement local durable, soutenable et équitable.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Arresta una dumanda à bocca, serà quella fatta da Marie-Claude BRANCA per “Core in fronte.”

Ah, site voi ? Avete a parolla.

**Question orale N° 2025/O2/067 déposée par Mme Marie-Claude BRANCA, au nom du groupe « Core in Fronte » : par a difesa di i dritti di l'anziani prighjuneri pulitichi.**

**M. Jean-Noel PROFIZI**

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

Calchi ghjorna fà, in Portivechju, l'andatura « Patriotti in Lotta » è l'associu « Aiutu Patriotticu » ani missu in rilieu un novu prublema chì tocca un anzianu prighjuneru puliticu : u ricusu di sguassà a misura « FINIADA » (chì ghjè un impedimentu d'avè fucili di caccia).

Ricusendu di sguassà issa misura è ricusendu dunqua di fà i primi gesti d'appaciamentu pà accumpagna i discussioni annant'à u prughjetu d'autonomia , a ghjustizia è u Statu francesi ùn rispettani micca l'impegni piddati di frivaghju di u 2025 da u Ministru francesu di a ghjustizia chì tuccaiani i misuri « Fijait » e « Finiada », è u prublema di l'amendi.

Ricusendu di sguassà issa misura a ghjustizia è u Statu francesi ricusani u drittu à st'anziani prighjunieri di participà à ciò chì faci parti di a noscia manera di campà com'è a pratica di a caccia tramandata da sempri in a noscia suciità è li ricusani dunqua una vera riinsirzioni sociali.

Stu ricusu com'è u ricusu di sguassà u Fijait è l'amendi moscia bè u disprezzu è a vulintà di suttimissioni storica da a Francia di pettu à a Corsica.

S'hè vistu chì dapoi a cunfaranza stampa di Portivechju, altri asempii escini, chì mosciani l'impurtanza di issu « codici di sicurezza interna » adattu à a Francia è chì custuisci una nova inghjuria à a quistioni di l'anziani prighjuneri pulitichi corsi.

L'organisazioni patriottiche cuncirnati ani piddatu primi iniziativi par falla finita incù sti misuri intullerevuli di scelti discriminatori chì ani par scopu di metta militanti pulitichi fora da a sicutà. Di piu hè un offesa à i nosci libartà.

O Sgiò prìsidenti, chì pinseti di fà, solu solu o incù una raprisentazioni di l'insembu di i gruppri raprisintati à l'Assemblea di Corsica par accumpagnà osinnò rinfurzà sta dumanda è ottena una risposta chjara nant'à stu puntu ?

Vi ringraziemu.

## **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Ghjè u Presidente di l'Esecutivu chì v'hà da risponde.

## **M. le Président Gilles SIMEONI**

Aghju da risponde in corte parole, à tempu à a vostra quistione, vi ne ringraziu, è à a dumanda di a nostra collega, Vero Pietri, per rapportu à a nuzione di populu corsu.

U populu corsu hè à u core di u nostru impegnu, dipoi sempre, emu sceltu una strada, à traversu à a revisione custituzionale chì ghjè una tappa impurtante di a lotta di u nostru populu pè a so ricunniscenza. È dunque, ci vole à circà à francà issu passu, u più prestu pussibile, pè permette ci d'avè i primi mezi di a nostra salvezza.

Aviamu previstu, vi ne arricurdare, a muzione era stata vutata di lugliu 2023 di fà ricunnoisce u populu corsu ind'è un accordu puliticu, chì daretu saria statu custituzionalizatu. Un hè micca issa strada chì hè stata scelta per u mumentu ma l'ozzione ferma sempre ind'è e nostre mente.

Pè rivene nantu à a quistione di i priigiuneri pulitichi, hè una quistione di primura pè u muvimentu chè vò riprisintate ma diceraghju chì ghjè una quistione di primura pè tutti i naziunalisti, è aldilà di i naziunalisti pensu chì iss'assemblea hè avutu l'occasione à parechje riprese di sprime di manera ufficiale è unanima, a so vulintà d'integrà a quistione di a resoluzione di u cunflittu ind'è tutti i so aspetti, ind'è a suluzione glubale chè no circhemu da custruisce. Dunque simu stati insieme pè purtà sta rivendicazione, è saremu insieme, ind'è e simane è i mesi à vene, pè fà ch'ella sia pigliata in contu.

Per allargà un pocu u prupostu, pensu chì dipoi qualchì simana, ci sò stati parechji segni chì ci devenu inchietà o omancu interrugà. Un rivengu micca nantu à a decizione di a ghjustizia di rimette in libertà un militante sustinutu da "Core in fronte". Di sicuru, ne simu suddisfati per ellu, per a so famiglia, è pè noi tutti. Ma aldilà di stu fattu ghjudiziariu, ci hè ciò chì si passa à u livellu puliticu. Allora, hè vera chì ci pò esse a scusa di a situazione pulitica glubale in Francia, chì ghjè torbia, è chì forse, hè impeditu i rispunsevuli di u guvernu, di i guverni, di rispittà u calendariu chì era statu adupratu.

Ma u fattu si stà chì ci sò stati parechji signali negativi. U primu hè u fattu chì a parolla data da u ministru di a ghjustizia, quand'ellu hè vinutu in Corsica, ùn hè micca per u mumentu rispittata. A parolla data era di trattà u prblemu di u FIJAIT, à traversu une lege specifica per i Corsi.

Hà pigliatu iss'ingagiamentu, l'hà pigliatu davanti à mè, l'hà pigliatu davanti à u vostru capigruppu, è l'hà pigliatu davanti à l'eletti di l'Assemblea. Cumpresa a Presidente di l'Assemblea di Corsica. Dunque di sicuru, i ghjorni à vene, avemu da ramintà à u Ministru e so prumesse.

Aldilà di l'affare di i prigionieri pulitici, ci hè statu a decizione, resa pubblica, d'un dà micca seguita à a lagnanza o più esattamente à l'infurmazione, data nant'à u fundamentu di l'articulu 40, da i due deputati, à l'epica, Laurent Marcangeli è Jean-Félix Acquaviva, nant'à l'inchiesta d'Yvan Colonna. Issa risposta, di a stituzione ghjudiziaria, un ci pò micca cunvene. Simu numarosi à pinsà chì un ci hè micca statu, sin'è oghje, a vulintà di e stituzione francese di permette di capisce sò chì s'hè passatu ind'è iss'affare, chì ghjè un affare gravissimu, è dunque, più chè mai, tengu à ramintà la. Ci vole ch'ellu ci sia, per Yvan Colonna, è per a so famiglia, a ghjustizia, è a verità.

U terzu puntu face parte di l'attualità, un ne avemu micca da parlà di manera longa avà, ne parleremu, emu previstu, à a vostra iniziativa, Signore Presidente, una reunione di Presidenti di gruppi, nanzu di parlà ne davanti à l'Assemblea, a decizione resa pubblica, chì ghjera prevista, di caccià da u ghjornu à u lindumane, u Rettore Remi Paolini di u so postu, un pò esse capita chè cum'è una decizione pulitica. Una decizione pulitica contr'à u funziunariu, ma aldilà di u funziunariu, contr'à a pulitica messa in ballu sott'à l'autorità di u Rettore. È, ind'è u quadru di issa pulitica, ci hè, a sapemu tutti, a piazza ricunnisciuta, infine, da u sistema educativu, à a lingua corsa, è a necessità di un sistema educativu pubblicu organizatu ingiru à e nuzione di bislinguisimu, è d'insignimentu immersivu.

Quartu, è ultimu puntu chì ci deve inchietà, avemu pigliatu cunniscenza di a pruposta di calendariu isituzionale fatta da u Guvernu à u Parlamentu. È emu nutatu, incù sorpresa, è inchietudine, chì, per u mumentu, a quistione di a revisione costituzionale di a Corsica un hè micca scritta à l'agenda parlamentaria, allora chì l'ingagiamentu cuntrariu era statu pigliatu da u Guvernu.

Ultimu puntu, ma ne parleremu, ci avvedimu, ind'è parechji cartulari, economici, è sociali, chì, allora chì simu ind'una situazione detta d'affaires courantes, induve l'affari pubblici di u Guvernu è di u Statu devenu esse accumpagnati senza decizione pulitiche, chì ci sò e decizione pulitiche non-dette chì vanu contr'à e decizione di l'Assemblea di Corsica. È què, face dinù un grossu problema.

Dunque a sapete, aghju da avè l'occasione di scuntrà, nurnalamente a simana prossima, u Ministru di i Trasporti, pè e quistione, frà altre, di cintinuità territoriale, è di fiscalità ecologica aduprata à e specificità di un territoriu isulanu, è aghju da scuntrà dinù u primu Ministru.

Dunque serà per mè l'occasione, à nome nostru, di parlà di tutti st'affari, è spergu, è dumandaraghju, chì e scelte di u Guvernu, è di u Statu, sianu chjare, è ch'elle sianu ind'è u solcu di l'ingagiamenti chì sò stati pigliati, ch'ellu sia ind'è u quadru di a revisione custituzionale, ind'è u quadru di a presa in contu di l'interessi economici è sociali di a Corsica, è di u populu corsu, o ch'ella sia ind'è u quadru chì, hè di primura maiò pè noi tutti, di u regulamentu definitivu di a quistione di i prigionieri politici.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente,

Emu compiu a seduta di e dumande à bocca.

Allora, qualchì parolla prima di fà a chjama. Prima vulerebbe ramintà chì parechje persone si ne sò andate, cum'è sempre, malorosamente.

A prima persona ghjè Antone Carlotti. Certi l'anu cunnisciutu, in piaghja, chì ghjera un signadore cunnisciutu, da parechje ghjente, è dinò di ghjente chì sò qui. Antone Carlotti dettu "cruchjinu." U chjamavanu "cruchjinu", u so cugnome. Ghjera un omu chì appaciava i dulori. I dulori di u capu, i dulori di u corpu, è chì avia una capacità à ascoltà a ghjente, à dà cunsiglii, è po dinò, di sicuru, à curà e ghjente. A so sparizione lascia un viotu di sicuru, perchè ùn ci n'hè più tantu, è vulerebbe chì, ci vole à pensà à què, ghjente chì sanu signà ùn ci n'hè più tantu. È po sta disparizione mi face pensà, dopu à a risposta di u Presidente di l'esecutivo nant'à a laicità, chì di sicuru avemu bisognu di una riflessione nantu à a laicità, chì ghjè un cuncttu mudernu, ma dinò nant'à a religione, chè no cunniscimu bè, ma dinò nantu à una forma di spiritualità, perchè ci hè altr'affare, ci hè a laicità, ci hè a religione, è po ci sò altr'affare. Ghjente chì pensanu è chì credenu ind'è altr'affare. È pensu chì a nostra riflessione, quì ind'è st'Assemblea, nant'à a laicità, una riflessione à vene è sò d'accordu, Presidente, cun voi, ùn pò micca mette da parte sta manera dinò di pensà è di curà e ghjente. Dunque ci hè una necessità di cunsiderà chì a nostra identità, ùn hè micca simple, cum'è tutte l'identità, à u livellu individuale o cullecciu,

Notre identité, comme toutes les identités, est complexe, elle est multiple surtout, qu'elle soit individuelle ou collective. Et je pense que c'est à partir de ce postulat-là, qu'il conviendra de travailler sur cette question.

En tout cas, je souhaitais en ce début de session avoir une pensée pour Cruchjinu qui a apaisé de nombreux maux avec ses mots pendant plusieurs années. Eccu, vulia fà la veramente di core.

Vogliu dinò avè una pensata per anziani eletti, si n'hè andatu à l'eternu Jean-Paul Simoni chì era aghjuntu merre di Pratu di Ghjuvellina, dipoi parechji anni, dinò Simone Marcaggi chì ghjera cunsigliere municipale di Pitretu Bicchisgià, è Charles Lepidi, l'avemu cunnisciutu parechji quì, chì si n'hè andatu dinò. Era u prim'aghjuntu di a merria di Tallone. Eiu l'aghju cunnisciutu ind'è un antra vita, à l'Università, à u Parcu Regiunale dinò. Lascia di sicuru anch'ellu una famiglia addisperata, mi face veramente pena.

Dopu ci sò agenti dinò chì si ne sò andati, ci hè

M. Claude Mallaroni, qui était vaguemestre à la retraite, qui travaillait à la Collectivité antérieurement.

Et puis François Pompei, qui était également à la retraite, le pauvre, depuis le mois d'août. Voilà, depuis le mois d'août, hè andatu à a ritirata, c'était le chef de secteur APE à Ota, dans la région d'Ota-Piana. È si ne andatu anch'ellu à l'eternu.

Pensemù à e famiglie di tutte ste ghjente, à elli di sicuru, à quelli chì sò partuti, ma dinò à e so famiglie.

Sgiò Presidente, vi docu a parolla.

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Vi ringraziu.

Vulia avè anch'ieu una pinsata più particolare pè Charles Lepidi, chì si n'hè andatu di manera subbitania, a sapemu, militante naziunalistu, era prim'aghjuntu di a cumuna di Tallone. Aldilà di u so impegnu puliticu, associativu, culturale, simu parechji à avè lu cunnisciutu tant'anni fà. Pè contu meiu, l'aghju scontru à l'Università di Corsica, più di 40 anni fà, dopu hè entrutu à EDF, hè fattu una carriera à EDF. Tinia caru assai u so paese di Tallone, u so rughjone, a Corsica, passiunatu di cultura, di sport, di scambii, d'apertura, lascia una famiglia cumossa da issa sparizione subbitania.

Vogliu oghje pensà à a so moglia, à i so figlioli, à e so surelle è à tutti i so amichi militante è militanti, ma aldilà tutti quelli chì l'anu cunnisciutu è chì anu avutu a furtuna di cuntrà lu perchè era qualchissia chì rendia à l'astri più boni.

Dunque pinsemu à ellu, è si n'hè andatu troppu prestu. Cercaremu à tene à mente vivu u so ricordu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Dunque, emu da fà a chjama.

**M. Don Joseph LUCCIONI, Secrétaire de séance**, procède à l'appel nominal des conseillers.

**La séance est ouverte à 12h05 sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

O Sgiò Presidente di l'esecutivu,  
Signore è Signori i cunsiglieri esecutivi,  
Signore è Signori i cunsiglieri di l'Assemblea di Corsica,

En ce mois d'octobre, rose, je ne peux débuter cette session sans avoir une pensée pour les femmes atteintes d'un cancer du sein, pour celles aussi qui ont succombé à cette maladie, une pensée pour leurs familles et leurs amis. Et ici, nous avons tous connu quelqu'une qui en était atteinte. Cela ne doit plus être.

Les progrès des thérapies autorisent aujourd'hui d'y survivre et de connaître la rémission. À condition évidemment, bien évidemment que le mal soit détecté au plus tôt. Aussi, dans le sillage des associations présentes aujourd'hui à cette session, que je remercie, je ne saurais recommander de renforcer la prévention par tout moyen possible.

Nous devons être reconnaissants à ces hommes et à ces femmes du corps médical et du milieu associatif qui inlassablement réalisent un travail formidable de sensibilisation, d'alerte et d'accompagnement.

Un grand merci à toutes et à tous !

Notre système de santé insulaire s'est d'ailleurs enrichi récemment d'un Institut du cancer du sein à l'hôpital d'Ajaccio qui permettra aux patientes corses, par une meilleure coordination des soins, d'être prises en charge dès les prémices de la maladie, augmentant ainsi les chances de guérison. On ne peut que se féliciter du fait que la recherche publique et la médecine aient permis de tels résultats pour les malades et leurs familles.

On doit se féliciter aussi parce que, ce qui permet de qualifier un haut niveau de développement et de progrès d'un pays, d'une région, c'est notamment, une offre de santé publique élevée et accessible à tous. Et les Français sont très inquiets à ce sujet : un sondage Harris mené il y a quelques semaines révèle que 61 % des personnes interrogées considèrent qu'en 2035, l'accès aux soins en France se sera encore dégradé. En Corse, nos inquiétudes sont encore plus fortes, car nous sommes dépourvus de CHU et, en miroir, nos attentes ne sont que plus légitimes. Et si nos rencontres de l'été avec la Ministre Vautrin et le Ministre délégué à la Santé Yannick Neuder nous ont partiellement rassurés, nous devons rester pleinement mobilisés pour l'obtention d'un CHU innovant, partenarial, en réseau, adapté aux pathologies dominantes sur l'île.

L'Etat s'est engagé. L'Etat doit respecter sa parole.

Nous pourrions en dire tout autant de la justice, qui constitue aussi une caractéristique forte du fonctionnement démocratique des pays développés. Comme chacun l'a appris la semaine dernière, la demande d'enquête de l'Assemblée nationale relative à l'assassinat d'Yvan Colonna a été classée sans suite.

Ainsi, au moment même où, dans les médias nationaux, est soulignée la dangerosité des prisons françaises dans le contexte de l'emprisonnement d'un ancien président de la République, au moment même où l'argument de dangerosité est défendu par de nombreux journalistes, élus, observateurs, à l'aune de ce qui s'est passé dans la prison d'Arles le 2 Mars 2022, lorsqu'un détenu radicalisé étranglait pendant neuf minutes, dans la salle de sport, Yvan Colonna, sans que personne n'intervienne, et bien au même moment, la justice de la République classe sans suite l'enquête administrative demandée en 2023 par l'Assemblée nationale à l'initiative des députés Acquaviva et Marcangeli.

Le 14 octobre dernier, le Procureur de Tarascon a en effet considéré qu'il n'y avait pas lieu de poursuivre plus avant les investigations sur les potentiels dysfonctionnements de l'administration pénitentiaire, alors même que de nombreux doutes subsistent, notamment sur l'absence de données captées par les caméras de vidéosurveillance lors des faits. Cette décision n'a pas manqué de jeter le trouble, a épaisси le doute et suscité une certaine émotion dans notre île.

Émotion légitime tout autant que l'était la demande de vérité sur ce drame.

Dumandemu, ghjustizia è verità per Yvan Colonna.

A dumandemu per ellu ma dinù per a so famiglia. Per i so amichi. Per a ghjuventù. Per i Corsi. Ognunu hè u dirittu di sapè ciò ch'ellu s'hè passatu quellu ghjornu.

Avemu tutti bisognu di capisce! Una stonda cum'è quessa, chì hè ciamballatu veramente a Corsica mentre dui mesi, è aldilà, deve riceve un spiegazione. Tuttu deve esse schjaritu !

Émotion donc mais aussi incompréhension, alors que l'Etat s'était engagé à faire toute la lumière sur cette affaire.

Là encore l'Etat s'est engagé. Là encore, il doit respecter sa parole.

Enfin, alors que nous débattions à l'université la semaine dernière dans un colloque relatif à la singularité des îles, il a été rappelé par plusieurs chercheurs venus de Sicile, de mer Egée, des Açores ou des Canaries, que les territoires avec des compétences autonomiques auront la possibilité de mener plus facilement une négociation tripartite avec l'Etat-membre et la Commission européenne pour la période post-2027.

Je vous rappelle que dans le prochain cadre financier pluriannuel, après 2027, qui se décide à l'heure actuelle, pour la première fois dans l'histoire de l'Union européenne et de la politique de cohésion, la PAC, la politique de cohésion, le fonds social européen et le FEAMPA, donc destiné à la pêche, appartiendront au même chapitre budgétaire.

De surcroît, la gestion d'une grande partie de ces fonds se ferait de manière centralisée et fongible. Autant dire que le principe de subsidiarité sera mis à mal. Seules les régions autonomes, continentales ou insulaires, pourront négocier leurs prochaines dotations dans ce qui viendra se substituer à la PAC et à la Politique de cohésion actuelles.

Leur statut d'autonomie les protègera de la vague centralisatrice qui déferle sur l'Europe. L'autonomie, on le constate à nouveau, se révèle être une fois de plus, un amortisseur et un atout.

Sur ce point, retenons que dans son discours de politique générale, le nouveau Premier ministre a appelé à un nouvel acte de décentralisation, tout en rappelant le souhait de l'Etat d'aller au bout du processus d'autonomie engagé pour la Corse. Dont acte. Dont acte.

Mais nous avons appris cette semaine que la Corse ne figure pas pour l'heure à l'agenda du Parlement.

Là encore, l'Etat s'est engagé. Il doit donc, là encore, respecter sa parole.

Alors d'aucuns pourraient objecter que le nombre de fois où l'Etat a donné sa parole et ne l'a pas tenue dans l'histoire politique de ce pays est déjà bien grand sans besoin d'y rajouter les promesses non tenues concernant notre île ! Et nous savons tous ici que l'Etat s'exprime en différentes langues : celle des gouvernements (qui passent trop vite parfois), celle du législateur prolixe en normes, celle des juges qui surprend tout autant qu'elle désole.

Dans une île qui n'aspire qu'à la paix, mais où les équilibres sont très précaires, où un battement d'aile de papillon déclenche une tornade, et il ne s'agit pas d'ailes de papillon bien sûr, la parole d'un Etat, de l'Etat français, ne peut là encore se dérober.

O sgiò Presidente, Care è Cari cunsiglieri, quale ch'ella sia a situazione pulitica francese, u Statu deve mantene i so patti per a salute è a pace di st'isula :

- Fà chì i Corsi pudessinu curà si senza francà u mare
- Sustene a mudificazione di a Custituzione à prò di l'autunumia di a Corsica
- Fà u chjaru, una volta pè sempre, annant'à l'assassiniu d'Yvan Colonna.

À ringrazià vi

Allora s'è vo site d'accusentu, emu da principià i nostri travagli, sò à pena di più di meziornu.

Dunque, vogliu ringrazià dinò i traduttori, chì sò quì, chì ci accumpagnanu pè sta sessione.

**RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /**  
**RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**Raportu n° 304 : Appruvazione di u prucessu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 2 è 3 d'ottobre di u 2025**

**Rapport n° 304 :** Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 2 et 3 octobre 2025

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Prima di tuttu vulerebbe sumette vi u prucessu verbale di l'ultima volta, quellu... ghjera à u principiu di u mese, quellu di u 3 d'ottobre, avete una rimarca à nantu à issu prucessu verbale ? Nò, allora, mettu à u votu.

Quale hè chì hè contru ? Quale hè chì ùn vote micca ? Astensione ? Quale hè chì vote à prò ? Tuttu u mondù.

(rapport **ADOPTÉ à l'unanimité** – absences de Mmes Josépha GIACOMETTI-PIREDDA, Flora MATTEI, Vanina BORROMEI)

Eccu, À ringrazià vi.

Allora, mi girgu versu l'esecutivu perchè chì in cummissione permanente aviamu dettu chì forse passerete un rapportu sta matina.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Iè, ci hè un picculu rapportu nantu à un avisu sullicitatu da a parte di u Statu ver'di a nostra Assemblea nant'à un prugettlu di dícretu chì ripiglia unepoche di misure chì sò state messe in ballu pè l'organisazione è u funziunamentu di a stituzione ghjudiziaria.

Għjè u rapportu 286. Je peux y aller ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Andate puru.

## AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**Raportu n° 286** : Avisu di l'Assemblea di Corsica purtendu nant'à u 5<sup>u</sup> di l'articulu primu di u prughjetu di decretu purtendu diverse mudificazione relative à l'organizzazione è u funziunamentu di u cunsigliu di i prud'omi, mudifichendu l'articulu R. 123-17-1 di u Codice di l'organizzazione ghjudiziaria

**Rapport n° 286** : Avis de l'Assemblée de Corse portant sur le 5<sup>o</sup> de l'article 1<sup>er</sup> du projet de décret portant diverses modifications relatives à l'organisation et au fonctionnement du Conseil des prud'hommes, modifiant l'article R. 123-17-1 du Code de l'organisation judiciaire

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Donc, simplement quelques mots de contexte.

Ce projet de décret vient en fait prolonger dans le domaine du fonctionnement du Conseil des prud'hommes, des mesures qui ont déjà été arrêtées en 2022 et à propos desquelles notre Assemblée avait été consultée.

Ces mesures concernent la Corse et l'Outre-mer.

Il s'agit en fait de pouvoir recourir de façon ponctuelle à l'affectation de personnels de justice au sein des tribunaux judiciaires des territoires concernés lorsque l'activité ne peut être assurée de façon continue et opérationnelle.

En fait, ce sont des greffiers titulaires dans d'autres juridictions qui, pour une période donnée, peuvent être affectés en renfort dans les juridictions d'Outre-mer et de Corse.

Cette disposition a été mise en œuvre de façon générale dans les greffes, notamment des tribunaux judiciaires. Elle est aujourd'hui reprise et transposée dans le fonctionnement du conseil des prud'hommes donc les 2 conseils des prud'hommes d'Ajaccio et de Bastia.

Donc que dire sur ce projet de décret et quel est l'avis que propose à la sagacité de l'Assemblée de Corse, le Conseil exécutif ? En gros, les mêmes causes produisent les mêmes effets. Nous, ce que nous vous demandons enfin, ce que nous pensons être un bon positionnement, c'est de reprendre ce que nous avions dit en 2022, en le complétant de ce qui s'est passé depuis.

Alors qu'est-ce qui s'est passé depuis ? D'abord, je me suis rapproché des magistrats, notamment de la première présidente, et des bâtonniers d'Ajaccio et de Bastia pour savoir ce qu'avait donné l'application du décret général. Bon, aucune application, il n'y a eu aucun personnel qui est venu pour une période courte en renfort des effectifs. Ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas des besoins, il y a des besoins, mais pour l'instant on ne crée pas de postes et, à cet égard, on verra si les créations de postes qui avaient été annoncées à l'époque seront mises en œuvre ou pas.

Donc le décret principal n'a pas eu d'application. On ne voit pas comment le décret particulier au conseil des prud'hommes pourrait en avoir un peu plus.

Maintenant, sur le fond, ce que je tiens à rappeler, c'est que nous avions constaté ensemble à l'époque qu'il y avait des besoins et des besoins en postes pérennes et nous avions exprimé, notamment dans une motion de l'Assemblée de Corse qui avait été présentée par notre collègue Paola Mosca, notre volonté qu'il soit mis fin à ce qu'il faut bien appeler un processus de décorsisation des emplois, notamment dans l'institution judiciaire.

Alors nous, on a longtemps porté, et nous continuons de porter, le concept de corsisation des emplois, beaucoup de difficultés à le mettre en œuvre. Par contre, un concept qui rencontre beaucoup plus d'efficacité, c'est celui de décorsisation des emplois, notamment dans les administrations d'État. Il suffit de discuter avec les praticiens, par exemple les avocats, pour se rendre compte de l'évolution sociologique, que ce soit au niveau des magistrats ou au niveau des greffes et des secrétariats. Il y a 20 ans encore, lorsqu'à l'époque, j'exerçais les fonctions d'avocat, eh bien vous aviez de façon régulière et courante des interlocuteurs, qu'ils soient magistrats, greffiers ou secrétaires, qui étaient Corses, d'origine Corse. Aujourd'hui, ce que me disent les confrères ou anciens confrères avec lesquels je discute, eh bien c'est que concrètement, il n'y a plus un Corse ou c'est véritablement l'exception, ni chez les magistrats, ni chez les greffiers, ni dans les secrétariats. Et pourtant, ce n'est pas parce que les Corses se sont détournés de ces professions, et ce n'est pas parce que les Corses ne souhaitent pas rentrer. C'est tout simplement, à mon avis, parce qu'il y a une politique non dite mais bien réelle, eh bien de ne pas permettre aux Corses d'exercer ces fonctions-là en Corse.

Donc ce que propose le Conseil exécutif de Corse dans la continuité de la motion qui avait été adoptée le 31 janvier 2025, mais également dans la continuité des propositions contenues sur ce chapitre et cette question dans la délibération dite « antimafia » du 28 février 2025, constater qu'avoir, entre autres, des magistrats, des greffiers et des secrétaires d'origine Corse dans les juridictions de Corse est un élément de nature à contribuer à la reconstruction du lien de

confiance entre les Corses et l'institution judiciaire. Et donc, ce qui est proposé par le Conseil exécutif à l'Assemblée de Corse, c'est de prendre acte de cette sollicitation d'avis, d'émettre un avis réservé dans la mesure où ce décret, on l'a vu, n'a pas véritablement connu de modalités d'application concrètes. Mais par contre, de rappeler notre demande d'appliquer la notion de centre des intérêts matériels et moraux aux emplois de magistrats et de fonctionnaires aux fins d'organiser la nomination prioritaire de candidats d'origine Corse ou ayant un lien avec la Corse, comme formulé par délibération du 28 février 2025 et par délibération concernant le corps enseignant du 31 janvier 2025.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci Monsieur le Président. Alors qui souhaite s'exprimer ? Marie-Anne Pieri.

**Mme Marie-Anne PIERI**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président, l'avis que vous nous demandez et votre rapport nous renvoie effectivement au débat que nous avions eu dans cet hémicycle en décembre 2022, le décret visant de faciliter le détachement de greffiers pour répondre à la demande, une facilité de délégation ponctuelle dans les tribunaux, comme ça existe déjà en Nouvelle-Calédonie, c'est-à-dire que ponctuellement il y a des délégations qui sont faites de 3 mois par année civile et qui peuvent être renouvelées une fois.

Vous vous félicitiez à l'époque que la Corse connaisse le même sort que l'outre-mer dans cette opération de renforcement de personnels, en espérant probablement un parallèle politique. Nous l'avions vu de façon beaucoup plus pragmatique en considérant que ça pouvait aider les juridictions insulaires face à une situation d'engorgement structurel.

Le rapport aujourd'hui s'inscrit dans cette continuité, bien que la délégation d'agents de greffe dans les territoires insulaires où les juridictions relèvent de la même cour d'appel, effectivement n'a pas été mobilisée. Ça n'a pas été mobilisé en fait, parce que c'est circonscrit à la Cour d'appel de Bastia entre juridictions.

Je pense que ce décret, il est peut-être un peu plus intéressant dans la mesure où il est ouvert aux tribunaux, d'après ce que je crois comprendre, autres que les tribunaux insulaires.

Le point 5 de l'article 1 du décret propose d'instaurer une nouvelle garantie au dispositif en prévoyant une consultation du président du Conseil des prud'hommes, lorsqu'un agent de greffe est susceptible d'y être délégué. Notre groupe y est favorable.

Votre rapport évoque un décalage avec l'application réelle du dispositif. Vous privilégiez, bien évidemment, le renforcement d'un effectif pérenne, ce en quoi effectivement, on ne peut aller que dans votre sens. Mais aujourd'hui, cette proposition, elle a au moins le mérite d'exister.

Ensuite, vous parlez effectivement de la corsisation des emplois dans le judiciaire. Alors là, moi j'appelle à la prudence, Monsieur le Président. Effectivement, vous mobilisez la notion de « centre des intérêts matériels et moraux » pour exiger des magistrats et agents insulaires qui doit être envisagée, je pense, avec prudence. Vous-même effectivement, en tant qu'ancien avocat, je pense que vous n'êtes pas sans ignorer que c'est un peu délicat pour un magistrat Corse d'exercer sa profession à domicile. Ce n'est jamais très aisés dans la mesure où, je dirais, même s'il n'y a pas d'empêchement général pour un magistrat d'exercer sa mission à domicile, il y a quand même ce devoir d'impartialité. Et nous sommes sur une île, une île petite, avec une démographie qui est petite, donc l'impartialité doit être exemplaire.

Donc la seule incompatibilité géographique formelle concernant une activité de magistrat ou d'auxiliaire de justice est, par exemple pour un avocat, un avocat qui aurait voulu devenir magistrat ne pourrait pas en fait pendant une durée de 5 ans, revenir exercer sa profession de magistrat dans le lieu où il a exercé sa profession d'avocat. Et ça c'est une ordonnance de 1958.

Donc ce n'est pas impossible je dirais d'exercer à domicile, ce n'est pas impossible, mais moi j'appelle à la prudence, à la prudence et surtout, éventuellement à l'abstention ou éventuellement au dépassement. La prudence est requise pour les magistrats insulaires qui souhaiteraient exercer leur magistrature en Corse.

Quant à l'avis réservé que vous proposez de rendre dans l'article 2, nous, on ne le partage pas. On estime qu'il a au moins le mérite d'être là et d'exister.

Je n'ai pas vu dans le rapport les avis des bâtonniers et des présidents des conseils des prud'hommes qui sont eux les premiers juges à apprécier ce projet de décret. Donc je vous pose la question Monsieur le Président, merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Y a-t-il d'autres interventions ? Oui Romain Colonna et Paul-Félix.

**M. Romain COLONNA**

Merci, Madame la Présidente.

Moi je crois que la question, sans rentrer dans la technicité ou de la répartition entre les cours et les tribunaux, je crois que la question qui se pose et qui finalement a été posée d'une manière ou d'une autre par notre collègue, c'est de savoir, sur le point de l'exercice des responsabilités par les Corses, savoir si les Corses peuvent exercer un certain nombre de responsabilités dans un certain nombre de domaines. Nous, nous avons l'outrecuidance de penser que oui, parce qu'il en va de notre vision politique et des affaires de la Corse. Et, j'ai envie de vous dire que la question que vous posez, pour légitime qu'elle soit, elle pourrait s'appliquer aussi aux représentants politiques et dire, est-ce que nous, avec les décisions que nous devons prendre, est-ce que nous sommes à même, en tant que Corses, de prendre ces décisions-là en sachant qu'il peut y avoir telle ou telle pression ou la promiscuité, puisque c'est ce que sous-tend votre intervention ?

Donc nous, et je le dis très sereinement, on est totalement pour la défense, et je parle d'autant plus volontiers qu'à côté de moi se trouve la porteuse ou le porteur de la motion qui nous invitait à définir les centres d'intérêts matériels et moraux, je ne dis pas, c'est que c'est une chose aisée, mais la motion se reportait spécifiquement au corps enseignant.

Donc moi, j'entends ce que vous dites, mais on pourrait multiplier vraiment, j'insiste, la réflexion sur tous les corps de métiers et tous les fonctionnaires. Nous disons qu'en Corse, les fonctionnaires, prioritairement, prioritairement pour ceux qui se réclament du peuple Corse, doivent pouvoir bénéficier à un moment donné, de mesures favorisant soit le retour pour ceux qui sont sur le continent, soit d'accès à l'emploi, privilégiés à compétences égales, bien évidemment.

Mais je crois que c'est important qu'on le rappelle, de ne pas laisser penser que les Corses demain, dans un pays souverain qui exercerait des responsabilités ou de hautes responsabilités tel que nous le souhaitons et tel que nous le faisons au quotidien, ne pourraient pas exercer ces mêmes responsabilités au seul prétexte qu'ils seraient Corses.

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le conseiller. Paul-Félix Benedetti.

### **M. Paul-Félix BENEDETTI**

Nous, on n'est pas du tout réservé sur le positionnement, on est contre. Le greffier en Corse a historiquement été l'espace Corse dans un tribunal où souvent, je dirais, la hiérarchie judiciaire n'était ni corsophone ni d'origine Corse. Et le greffier était le trait d'union, pendant de très nombreuses années, entre des populations corsophones et une justice de langue française. Et ça a été des facilitateurs. Historiquement, le greffier est l'équivalent pour un juge, pour un procureur, pour un président de tribunal, de ce que peut être un chauffeur à un sous-préfet ou à un préfet.

C'est la constance de la Corse, c'est la mémoire d'un tribunal et on n'entrevoit pas qu'il y ait ouverture à des vacations externes, parce que qui dit petite ouverture dit grande porte, dit pénétration totale et violation d'un esprit qui prévaut depuis plus de 2 siècles.

Il y a eu l'an dernier 400 postes de greffiers ouverts au concours. Le concours de greffier est ouvert à des titulaires d'un bac plus 2 ou bien par concours interne, à des agents territoriaux ou des agents d'État qui ont 4 années d'ancienneté. Il nous appartient, il appartient aux professionnels concernés de faire œuvre de prosélytisme par rapport aux étudiants corses et aux étudiantes corses, aux salariés des collectivités de toutes formes qui sont en Corse pour éventuellement passer le concours. Je ne pense pas que ce soit un métier trop désagréable, il n'est pas d'une haute rémunération, mais il offre quand même de la stabilité et il y a quand même l'attrait d'une forme d'un certain rang.

Il est paradoxal qu'avec le nombre de chercheurs d'emploi que nous ayons, sachant que le taux de réussite au concours est très élevé, ce n'est pas un concours qui est d'une difficulté absolue, qu'on n'arrive pas à positionner des Corses sur cet espace-là. Bien qu'indépendantistes, on est pour un État de droit, on est pour qu'il y ait des juges en Corse, on est pour qu'il y ait des policiers en Corse, on est pour qu'il y ait des greffiers et on est pour qu'il y ait des chauffeurs pour des fonctionnaires qui seraient par contre des fonctionnaires corses et pas des préfets et des sous-préfets.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Y a-t-il d'autres interventions ? Pierre Ghionga.

**M. Pierre GHIONGA**

Vi ringraziu, Madama a Presidente.

Aldilà di a problematica di a ghjustizia, u vostru rapportu pone a quistione di a sparizione di funziunarii d'origine corsa ind'ù l'amministrazione di u Statu. È pensu chì ghjè una pulitica chì ghjè vulsuta, è, noi chì simu pè l'autunumia, devemu dumandà, per ciò ch'ellu firmerà d'amministrazione di Statu, ch'ellu ci sia una prupurzione impurtante di għjente d'origine corsa.

È, dunque, simu à prò di u vostru rapportu è v'appughjimu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. Saveriu LUCIANI**

Merci.

Moi j'ai une vieille formule que j'avais lu quelque part ou que j'avais entendu, vous faisiez référence tout à l'heure aux 300 ans de la naissance de Paoli, rappelez-vous que la révolution Corse de 1729, elle part justement de la justice génoise. Quelqu'un avait dit un jour, au risque d'en choquer quelques-uns ici, « la Corse n'est pas la France comme la Corse n'était pas Gênes ». Tout ceci a entraîné 200 ans de revendications, de combats.

Alors là, on effleure le grand débat et de l'autonomie et de vivre et travailler au pays et surtout de la corsisation des emplois. On s'est battus pendant des années, et certains se battent encore, un de mes collègues a évoqué la question enseignante où finalement on se retrouve avec de gros problèmes encore aujourd'hui sur les mutations, sur le droit pour les CAPESIENS, donc les professeurs certifiés, de rester ici après une année de stage. Tous les ans, on remet sur la table la question. Donc on est quelque part dans une société qui est quand même prisonnière, en quelque sorte, de lois et de circulaires, de décrets, etc., qui entravent finalement le bien vivre et le choix des jeunes Corses de travailler dans leur pays.

Corsisation des emplois, moi je crois qu'au-delà de la corsisation des emplois, ce qu'il va falloir dire et peut-être que j'entame un autre débat qui sera plus tard dans l'après-midi, je crois qu'il va falloir qu'on dise aussi, y compris pour les greffiers, parce que Paul-Félix évoquait les greffiers, il a raison, c'était en quelque sorte l'agent de liaison entre le Corse qui ne parlait que corse à l'époque et les juges qui ne parlaient que français, c'était le traducteur aussi, ce n'était pas

que le chauffeur à mon avis, c'était un traducteur souvent. Moi j'ai le souvenir de certains procès où les protagonistes ne comprenaient même pas ce que disaient les juges au tribunal de Bastia.

Donc tout ça pour vous dire que la corsophonisation des emplois aussi me paraît être un bon slogan, pas pour 2050, mais pour demain et après-demain. Et c'est surtout dans cet esprit-là qu'il faut absolument revenir à nos principes. Et bien entendu, comme bien d'autres ici, je crois qu'il y a aucune entrave à ce que et au-delà même le droit des Corses à vivre et à travailler dans leur pays.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Y a-t'il d'autres interventions ? Oui, Charlotte.

**Mme Charlotte TERRIGHI**

Merci, Madame la Présidente.

Je veux juste apporter ici un témoignage personnel puisque fille d'un greffier en chef à l'époque où les charges étaient privées avant de devenir magistrat quand celles-ci sont devenues publiques, je peux témoigner que dans les années 60, 70 tous les greffiers, et là je peux vous aussi vous dire que le concours est loin d'être simple, puisque je suis aussi sœur de greffier qui est sorti vice major d'un concours national. Donc je peux vous, je peux vous assurer que là il y avait des Corses qui y travaillaient, que l'impartialité était de mise comme l'impartialité est de mise dans un préfet Corse en Corse, dans un recteur Corse en Corse, d'un examinateur d'examen en Corse. Je crois que là c'est une question d'intégrité humaine. Et qu'il ne s'agit pas d'origine de naissance, mais simplement d'intégrité humaine. Il y a des fonctionnaires qui sont intègres et ça, je ne permettrai pas que l'on dise le contraire, l'ayant vécu de près et connaissant très bien ce milieu. Voilà.

Donc je voulais vous dire que bien évidemment, la corsisation des emplois n'est même pas à remettre en question. Il est légitime pour tout un chacun de vouloir travailler là où il a envie, comme il a envie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci Charlotte. Qui d'autre souhaite intervenir ? Personne.

Monsieur le Président, je vous rends le micro.

## **M. le Président Gilles SIMEONI**

Oui, quelques observations.

D'abord, pour répondre à notre collègue, on a écrit aux 2 bâtonniers et aux 2 présidents du conseil des prud'hommes. On n'a pas eu de réponse, j'aurais dû téléphoner mais j'avoue que je n'ai pas eu le temps. Il y a eu une réponse écrite de la part de la bâtonnière d'Ajaccio qui a dit qu'elle n'avait pas d'observation particulière à faire sur le projet de décret. Donc ça c'est pour la consultation préalable pour essayer d'éclairer notre avis.

Je crois qu'on a une vraie discussion au fond. Alors j'ai été assez convaincu par les arguments de l'avocat, de l'historien des tribunaux, Paul-Félix Benedetti, également par l'intervention de Saveriu Luciani. Je crois que si on est cohérents avec notre analyse, je pense qu'il faut voter contre le projet de décret et le Conseil exécutif proposera un amendement en ce sens.

Je voudrais répondre à notre collègue Pieri, mais je suis persuadé que c'est plus par rigueur intellectuelle, dans votre démonstration, que vous avez voulu évoquer ce point, sans peut-être totalement mesurer l'interprétation ou les conséquences qui pourraient être tirées de vos propos. Et c'est pour ça que je veux y revenir une seconde. On a toujours et tout le temps des cas où on peut être en conflit d'intérêts, qu'on soit Corse ou qu'on ne le soit pas. Et ça, c'est normal. On essaie d'ailleurs nous-mêmes, en tant qu'élus, à travers l'action du déontologue et les garde-fous dont on essaie de s'entourer, de se prémunir de ce type de risque. Ça c'est normal.

Par contre, nous pensons, et je suis persuadé que sur le fond, vous pensez la même chose, qu'un Corse ou une Corse est capable, y compris en Corse, d'exercer n'importe quelle fonction ou n'importe quelle profession, qu'il s'agisse, ça a été dit, d'être avocat, professeur, magistrat, policier, etc., parce que penser le contraire, c'est nous condamner en fait à ne plus pouvoir rien décider ou ne plus pouvoir être en situation de décision dans tous les registres de la vie publique. Et ça, c'est un raisonnement qui malheureusement, notamment dans la fonction publique, a existé.

Au lendemain de l'assassinat du préfet Erignac, je vous rappelle le rapport Glavany qui disait : il y a trop de fonctionnaires Corses en Corse et c'est ce qui explique les dérives de l'administration. Et de proche en proche, on s'est mis à l'époque, en l'assumant pour le coup, à l'époque à dire : il ne faut plus de Corse chez les juges, il ne faut plus de Corse chez les policiers, il ne faut plus de Corse chez les contrôleurs des impôts, il ne faut plus de Corse dans l'enseignement, demain il ne faudra plus de Corse recteur, etc., etc.

Et donc ça, à mon avis, je pense qu'aucune et aucun d'entre nous, quel que soit le banc où l'on siège, n'est prêt à adhérer à ce type de raisonnement.

Donc moi je synthétise, je pense qu'il faut revenir à ce qui était la pratique avant, et la pratique avant c'est que lorsque des Corses, qu'ils soient magistrats, greffiers ou secrétaires, formaient le vœu de pouvoir exercer leur profession dans le ressort des juridictions dont il était originaire, il revenait.

Le problème c'est qu'aujourd'hui, on n'a pas de règle de droit qui nous permet d'organiser ça. Donc moi ce que je vous propose, c'est qu'on garde le premier alinéa qui fait référence à cette notion de centres d'intérêts matériels et moraux, qui est celle qui en droit, je le rappelle, en droit positif administratif s'applique pour les territoires d'outre-mer. Et ça ne vise pas seulement que les Corses, ça vise aussi, enfin les Corses d'origine ou les personnes originaires de tel ou tel territoire. Ça veut dire qu'il faut avoir un lien et on peut définir ce lien de façon large.

Je propose qu'on fasse référence à ça et pour qu'on soit cohérents de modifier et de dire : avis négatif concernant ce projet de décret pour les raisons que je viens d'exposer. Et peut-être, je vous invite, si moi je me suis fait convaincre par Paul-Félix Benedetti, je rêve à avoir réussi pour ma part à vous convaincre à vous.

Donc voilà, proposition d'amendement, Madame la Présidente Article 2 : émet un avis négatif sur le projet de décret. Proposition d'amendement du Conseil exécutif pour tenir compte des débats.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc on passe l'amendement quand même, mais enfin normalement on n'a pas à voter ? Ah il faut qu'on vote, je pensais que c'était simplement pour information.

Donc concernant l'amendement, on ne vous envoie pas l'écrit, d'accord ? Donc concernant l'amendement, Article 2 : émet un avis négatif.

Qui est contre l'amendement ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ? Tout le monde est pour.

**L'amendement est adopté à l'unanimité.**

Je soumets le rapport ainsi amendé...

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Juste une explication de vote parce que je vois venir l'interprétation erronée et évidemment superfétatoire que certains pourraient faire des propos de ma collègue. Est-ce qu'il faut que la justice s'exerce bien en Corse ? Évidemment, compte tenu de la défiance historique que les Corses ont pu manifester à l'égard des institutions judiciaires en général et les événements récents sont venus l'alimenter.

Pour qu'elle s'exerce bien est-ce qu'il faut avoir toutes les garanties de l'impartialité aussi ? C'est ce qu'a voulu pointer notre collègue.

Évidemment, nous vous suivons dans ce rapport aux réserves que nous avons formulées pour qu'elles s'exercent bien dans le contexte actuel. Il faut accepter aussi le principe qu'on va avoir des difficultés croissantes à avoir de façon alimentée, régulière et constante, les ressources dont nous avons besoin, parce que c'était le cœur du sujet quand même.

Et enfin, évidemment, sans parler d'intérêts moraux, de corsisation des emplois, car à compétences équivalentes, à compétences équivalentes, qu'il s'agisse du monde privé, qu'il s'agisse de l'entreprise, qu'il s'agisse de l'enseignement, qu'il s'agisse de l'administration d'État, qu'il s'agisse de l'administration territoriale, évidemment il faut savoir créer les conditions pour que, notamment les plus jeunes d'entre nous qui passent des concours souvent difficiles, souvent difficiles, vous savez, la difficulté d'un concours, ça se juge au nombre de reçus sur le nombre de candidats, ce n'est pas la difficulté intrinsèque au concours, quand vous avez des 10 candidats pour un poste, ça devient un concours difficile. Donc ils ont ce mérite et il faut les accompagner sur cette trajectoire.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci pour l'explication de vote.

Donc je ne refais pas le vote sur l'amendement ? Je vous donne la parole, allez-y Monsieur le Président.

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Point d'ordre, c'est plutôt : avis défavorable plutôt qu'avis négatif.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc nous changeons l'amendement. Je vous refais voter avec ce nouveau qualificatif : « Émet un avis défavorable, Article 2 ».

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

**L'amendement est adopté.**

Nous passons donc maintenant au vote du rapport ainsi amendé.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

**Le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité.** Merci.

Première information, à 14 h, il y a les participants au concours « Tamantu cucinaru », présentation des candidats avec tous les partenaires qui sont présents. Donc 14 h, merci d'y être, il faut soutenir les candidats.

Autre point, un rectificatif, alors j'ai une bonne nouvelle, Monsieur Pompei, n'est pas décédé, c'est un de ses parents qui est décédé. J'assume, une erreur a été faite dans la transmission de l'information, mais j'assume, d'abord je vois les sourires sur les visages, tout le monde est heureux. Nous lui souhaitons une très bonne retraite et surtout, nous lui présentons nos condoléances pour le membre de sa famille qui est décédé.

À ringrazià vi. À dopu.

**La séance suspendue à 12 h 40 et reprise à 15 h 15.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Għej ora di ripiglià, ancu più chè ora. S'è vo vulete finisce dumane à pocu pressu à un ora cristiana, ci vole à cummincià. Allora, m'aghju da girà versu l'esecutivu, pè sapè chì rapportu vulete passà.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Ci piacerebbe à pudè fà passà quellu cunsacratu à a creazione, a proposta di creazione di a stampiglia “cità è paesi immersivi”

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Và bè, andate puru.

## LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

**Raportu n<sup>o</sup> 294** : Creazione di a stampiglia «Cità è paesi immersivi»

**Rapport n° 294** : Création du label «Cità è paesi immersivi»

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Dunque issu rapportu hè intitulatu “cità è paesi immersivi”. Ma avia dettu davanti à a cummissione di l’Assemblea è davanti à u CESEC chì mi vinia megliu è mi paria ch’ellu vinia megliu di dì “paesi è cità” piuttostu chè “cità è paesi”. Di più, ci face pinsà à quella famosa canzona “accampanu in arme paesi è cità, ma in a machja cresce sulidarità”. À un mumentu o l’altru, quand’ellu si parla di lingua corsa, si vede affaccà u visu tant’amatu è tantu rispittatu di Ghjuvan’Teramu Rocchi.

Allora, vularia prima ringrazià à tutti quelli chì anu cuntribuitu à a redazzione, a preparazione di issu rapportu, à l’internu, ind’è l’amministrazione di a Cullettività di Corsica, ma dinù i nostri partenarii, stituziunali, associ, è tutti quelli chì sò impegnati pè a lingua corsa.

Mi piaceria dinù à salutà a presenza oghje, daretu à mè, a sapete, Signora Presidente, a cunniscite benissimu, ci avete travagliatu assai, Lesia Sargentini, a nostra nova delegata generale à a lingua, l’Europa, u Mediterraniu, l’internaziunale, e rilazione internaziunale. Sapete chì l’organigramma hà cunsacratu a creazione di trè delegazione nantu à punti chì ci parenu fundamentali, è trà issu punti, ci hè a quistione di l’esse di a Corsica è di u populu corsu à u mondu, è ind’è u nostru esse cullettivu à u mondu, ci hè di sicuru a lingua cum’è elemente constitutivu è fondamentale.

Allora, in qualchì parolla pè introduce u nostru dibattitu è sta präsentazione, è ramintà chì a nostra ambizione scumpartuta hè di passà di una pulitica di a lingua à una vera pulitica linguistica. Si sà chì emu travagliatu nantu à un cusì dettu rapportu d’orientazione. Si sà dinù chì hà restituitu a cummissione di a cultura un rapportu chì hà fattu un pocu u giru di l’attori di a lingua, sott’à a Presidenza di Muriel Fagni, è omu si ramenta infine chì nant’è a pruposta di a Presidente di l’Assemblea di Corsica, l’Assemblea hà decisu di creà una cummissione ADHOC nant’è a quistione di a lingua, incù u scopu di sbuccà, à a fine di l’annata, nantu à unepoche di pruposte chì pudariamu dibatte, è po dopu aduprà, pè cunsacrà è fumalizà sta nova pulitica linguistica di a Corsica è di a Cullettività di Corsica.

Ind'è issu percorsu, ci hè statu, a sapete, u mese passatu, u votu à l'unanimità, da l'Assemblea di Corsica, nant'à a pruposta di u cunsigliu esecutivo di Corsica, d'una cunvenzione trà a Cullettività, l'Accademia di Corsica è u Statu. Una cunvenzione chì cunsacreghja un rinforzu impurtantissimu di a piazza di u bislinguisimu, è, cuncernendu u bislinguisimu, di a metudulugia immersiva ind'è u sistema educativu pubblicu. Hè un passu maiò, mi si pare, unu di i più impurtanti chì sia statu fattu dipoi parechji anni. Tengu, à issu livellu di u mo discorsu, à salutà l'impegnu di u Rettore di Corsica, è ramintà chì hè fattu assai pè rende pussibile a concretisazione di sta cunvenzione, è avaremu l'occasione di rivene nant'à a nutizia chè n'emu amparatu marti sera, ch'ellu era privistu di fà lu parte di Corsica, pensu chì saria veramente una scelta pessima per a Corsica, per rapportu à tuttu u travagliu iniziato, ch'ella sia nant'à l'affare di a lingua, l'affare di a lotta educativa è culturale contru à e pratiche maffiose, o dinù per esempiu u travaglione chì hè statu iniziato à prò di e scole di l'internu.

Ma di tuttu què, avaremu l'uccasione di riparlà, postu chì emu pigliatu a decizione, à meziornu, di prupone à u votu di l'Assemblea di Corsica una resuluzione sulenna, da u Cunsigliu Esecutivo, è da l'Assemblea di Corsica.

Allora, l'immersione, di sicuru ind'è u settore di l'educazione, ma l'immersione dinù ind'è a sucetà postu chì si sà chì a nostra pulitica di a lingua, dumane pulitica linguistica, viaghja à nantu à dui pedi per ripiglià a formula à spessu utilizata da Rumanu COLONNA: d'una parte u sistema educativu, di l'altru l'impegnu sucetale. È ind'è u duminiu di u sucetale ci hè parsu à u Cunsigliu Esecutivo chè n'eramu ghjunti à un tempu è un ora chì ci deve cunduce à rinfurzà i mezi messi à a disposizione di i Corsi per rinfurzà a piazza di a lingua corsa ind'è a sucetà.

Allora issa stampiglia, cusì dettu "label" Paesi è cità immersivi, nasce dinù ind'è a seguita di a carta per a lingua corsa. Chì hè stata aduprata in 2010, chì hè statu un sucessu à l'iniziu, postu chì 170 cumune, 57 associ è parechji club sportivi l'ani ziffrata ma si sà chì daretu, ùn ci hè statu tanti risultati. Tengu à dì quì ci hè oghje un travagliu di valutazione fattu in cuuperazione cù l'università di Corsica, ind'un quadru d'un prugramma europeu, chjamatu Atlas pè sapè perchè chì issa carta ùn hè micca stata concretizata cum'elle era prevista.

Hè forse un prublema d'ingeneria technica per e cumune, forse un prublema finanziariu, forse un prublema di vulintà pulitica o d'organisazione cullettiva è circaremu à tirà dinò e lezziò di ciò chì ùn hè micca viaghjatu ind'a carta, per rende più aggalabatu a pruposta s'ella hè validata da l'Assamblea di Corsica, di stampiglia "Paesi è cità immersivi".

Allora l'idea di paesi è cità immersivi hè d'andà ver di e cumune di i paesi è di e cità per circà à fà nasce una mossa è un emulazione cullettiva à prò di

a lingua corsa. Si sà chì a cumuna, u paese hè u locu induv'ellu si campa tutti i ghjorni, l'idea hè di prupone à tutti i paesi di Corsica di divintà paesi immersivi di modu naturale, micca di u ghjornu à u lindumane, ma secondu una prugressione chì pò dipende di i mezi, di a vulintà, di l'ambiu generale induve si scrive l'azione cumunale.

Parechji dumini sarianu concernati da issa stampiglia, prima di sicura, l'educazione è a trasmissione in tutti i lochi induve ci sò i zitelli liceani, collegiani, sculari o studenti, i servizii pubblici è l'amministrazione cù u rinforzu di u bislinguisimu ind'è l'accolla, i ducumenti ufficiali, a cummunicazione stituziunale, a signaletica. Per permette à u corsu d'esse à paru incù u francese ind'è a vita amministrativa. A salute, perchè si sà è mi giru ver di i duttori, chì per esempiu, per certi pubblici, pensu à l'anziani, l'aiutu medicale si face più utile è efficace quandu si trattanu i pazienti in lingua corsa. È per esempiu, emu avutu l'occasione cù Bianca FAZI chì ùn hè micca quì, d'andà, di riflette nantu à un prugettù chì pudaria esse un prugettù innuvante ind'è u duminiu di a salute, pensu chì ci hà da vulè à rinfurzà e furmazione ch'ella sia per infirmieri o per i duttori, per tutti quelli chì intervenenu, ch'ellu possinu parlà corsu à i malati.

A vita economica è cumerciali di sicuru, a signaletica chì hè stata detta, a tupunimia, cù tuttu u travagliu chì hè statu fattu. Ma dinù a vita culturale è spurtiva, associativa è religiosa.

Aghju avutu l'agine davantu à a cummissione di dì u nostru sognu è u nostru scopu è d'invitò à parlà corsu è à pinsà corsu da u veculu, diceraghju à a fine di a vita. Dicu u veculu, per esempiu, ghjè un esempiu frà altri, sapete chì in Bastia quand'ellu ci hè una nascita in una famiglia, ci hè un librettu di famiglia chì hè tuttu in corsu. Emu parlatu sta mane di e nostre tradizione, saria una bona d'assucià s'elle a volenu à issa dimarchja à issa andatura, micca solu e cunfraterne ma per esempiu dinò i preti si pò pinsà à e messe in lingua corsa, si sà chì u vescu hè travagliatu assai per ch'ellu ci sia u Vangelu in lingua corsa è tutti l'atti religiosi in lingua corsa, è dunque l'idea hè di fà corre è campà a lingua ind'è tutti l'atti di a vita di u paese. È dinù, à traversu l'aghju dettu, una forma d'emulazione chì face chì a lingua diventa dinù un ghjocu per tutti.

Si tratta dinù, di mette in rilazione di manera più strutturale tutti l'attori chì oghje sò nantu à u terrenu, è chì travagliantu certe volte ind'è u so latu. Pigliu l'esempiu n'emu parlatu, aviu pinsatu per esempiu à Corti, chì dopu si viderà quale sò, qualesse sò e cumune chì si volenu impignà, pudarianu esse un pocu l'esempii di a dinamica generale ma eiù avia pinsatu per esempiu à Corti perchè ? Perchè in Corti ci sò e ciucciaghje è e scole materne bislingue, ci hè l'associu Scola Corsa, ci hè u liceu, ci hè l'Università, ci sò i spenghjifochi di Corsica chì ci anu da fà u scagnu di l'ESPIC, ci hè a casa per e persone anziane

induv'ellu si parla corsu è po hè stata detta da u nostru cullega Petr'Antò pendente i travagli di a cummissione, Corti hè un locu, forse unu di l'ultimi lochi induve si sente parlà corsu in tutti i lochi di suciabilità, di a vita di tutti i ghjorni. Andate à fà incette, si parla corsu, andate in caffè si parla corsu, è pensu chì po dinventà ancu issa stampiglia una manera per i turisiti di vene à l'incontru d'una Corsica più vera, più sputica è cù un autenticità chì ùn esiste forse micca in tutti i lochi oghje ind'è i nostri paesi.

Dunque l'idea hè d'andà ver di issa dimarchja, allora di sicura u scopu di a Cullettività di Corsica, allora ùn ne aghju micca parlatu in Corti, ma pudariu ancu parlà in altrò a cunfraterna di sicuru, l'associ culturali, i gruppi, i giovani, i concorsu di paghjelle, tuttu sò ch'ellu si pò pinsà à fà in lingua corsa è à prò di a lingua corsa. I concorsi per esempiu trà i cummercianti per avè e so carte di i resturanti in corsu, ecc, ecc...

Emu vistu nanzu ora u concorsu "tamantu cucinaru", anu dettu chì quistannu era un pocu à l'accorta per fà lu in corsu, pensu chì ind'è l'annata à vene, ci hà da esse dinù un travagliu perchè a cucina hè un arte è un sapè fà cù una dimensione dinù di patrimoniu immateriale dunque e sosule, l'ingredienti, e manere di fà, tuttu què pò serve dinù a rinfurzà, à cunfurtà è à trasmette.

L'idea, ùn hè micca di riservà issa andatura solu à e cità, si tratta dinù d'andà ver di i paesi più chjuchi chì certe volte ùn anu micca i mezi finanziarii o ancu puru l'aghju detta nanzu l'ingeneria tecnica per pudè pinsà a so pulitica linguistica. Tandu custì, a Cullettività di Corsica pudarà intervenire per appughjà, per sustene è qualchì volta ancu per finanzià.

Parechje affare esistenu digià, dicia nanz'ora, quand'ellu si tratta di l'immersione ind'è a scola pubblica, si pò pinsà per esempiu à andà à fà attività ind'è e case di a lingua o di e lingue quand'elle esistenu, si pò pinsà à fà formazione per esempiu per i prufeziunali di a salute o di i prufeziunali di a lotta contr'à u focu o per esempiu si sà chì l'associ spurtivi sò assai prisenti nantu à tutti i territorii, si pò pinsà à formazione per l'educatori bislingue. Ch'ellu si possi urganizà u ghjocu di a squadra o l'intrenamentu di a squadra di ballò, di volley o altru, in corsu.

Dunque tuttu què, lascia una piazza dinù à a creatività è à l'immaginazione di l'attori.

L'idea hè di oghje, hè di discute di sta pruposta, è s'è l'assamblea di Corsica decide oghje d'andà ver di issu dispositivu, sò chè no prupunimu hè chì a cummussione adhoc di l'assamblea di Corsica possi riflette nant'à a messa in ballu di 'ssa decisione, discutendu incù a camera di i territorii, incù l'associ di i merri, incù e cumune, è sbuccà à a fine di l'annata nantu à una carta chì pudaria

esse pruposta incù trè livelli: u livellu di basa (l'azione dette fondamentale), u livellu mezantu, è dopu u livellu d'eccellenza cù un immersione generalizata ind'è tutti i dumini.

Di sicuru ci vularà à riflette dinù à a manera di finanzià issa operazione, què hè da esse u travagliu di a cummissione in concertazione incù u cunsigliu esecutivu.

È finiscu dicendu: emu assicuratu u passu di u bislinguisimu è di l'immersione ind'è u sistema educativu pubblicu incù u puntellu di Scola Corsa, n'aviamu parlatu, pensu veramente chì scola corsa, sostenuta à l'unanimità da l'Assamblea di Corsica, hè permessu di creà una dinamica à prò di l'insignimentu glubale immersivu. Stu travaglione hè statu ricunnisciutu da u statu à traversu a cuntratualisazione anticipata.

Dunque, emu assicuratu u passu ind'è u duminiu di l'immersione ind'è u sistema educativu, cù issa pruposta custì, emu da circà à dinamizà l'immersione indè a vita di tutti i ghjorni ind'è a so dimensione sucetale, è po, ultima tappa, ci hè mi si pare, passa d'una cuufficialità ind'è i fatti, sò chì era digià scrittu ind'è u rapportu d'urientazione, à una cuufficialità ind'è i fatti.

A cuufficialità, vale à dì un statutu ufficiale per a lingua corsa. Perchè si sà bè chì è a dicenu ancu i scientifichi, chì una lingua in situazione di diglussia, una lingua minurizata cum'è a nostra, ùn pò micca campà, nè sviluppà s'ella ùn hè micca arrembata à un statutu ufficiale. Dunque ci hè da vulè à ghjunghje ci. È per ghjunghje ci, ci hè da vulè una revisione custituzionale, perchè a ripetu una volta di più, emu assicuratu u passu, ùn rivengu micca antu à u risicu ch'ella ci hè ch'ella sparisca a messa in ballu di a cunvenzione s'ella si ne và u Rettore. Perchè ùn hè ancu campatoghja sta cunvenzione, ci hè da vulè a vulintà pulitica à u sensu largu, di mette la in opera percch'ella si possi sviluppà. È tene assai à a vulintà è à a personalità di u Rettore. Ma al di là di què, è compiu, sapemu bè chì oghje l'immersione per esempiu ind'è u sistema educativu, ùn hè micca in cuerenza incù a custituzione francese. Hè solu una tulerenza amministrativa chì permette oghje ùn insignimentu bislinguu è un insignimentu immersivu è dunque ci hè da vulè à fà cambià a regula di dirittu è a regula fondamentale val à dì a custituzione. Què hè un antru dibattitu ma face sensu di modu glubale incù a nostra strategia.

Per compie diceraghju chì, n'aghju parlatu assai cù i merri è aspettanu, di sicuru aspettanu a decisione di l'Assamblea di Corsica, ma pensu chì saria veramente una nutizia tremenda per e cummune di Corsica di sapè ch'elle si ponu appughjà à issu dispositivu per rinfurzà e so decisione à prò di a lingua corsa è si sà chì ghjè un duminiu induve simu micca solu d'accunsentu ma simu d'accordu à l'unanimità.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi o Sgiò Presidente, allora ci hè parechji rapporti.

Prima ci nè unu di cummissione, andate puru.

**M. Frédérique DENSARI**

Avis favorable de la commission, Madame la Présidente, avec une non-participation du groupe « Un Soffiu novu », absence du groupe « Avanzemu » et « Un’Altra stradda ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc il s'agissait du rapport de la commission éducation, culture, cohésion sociale et enjeux sociétaux.

Il y a un avis de la Chambre des territoires qui est favorable. Il y a également un avis de l'Assemblea di a Giuventù qui est favorable à l'unanimité d'ailleurs et qui souhaite être associée à la continuité du label dans le temps et à son évaluation.

Et dans le même esprit, il y a un rapport du Conseil économique, social, culturel et environnemental de Corse, qui prend note du caractère évolutif du dispositif de labellisation et notamment sa phase expérimentale qui recommande que l'évaluation soit précisée dès la phase opérationnelle et il réaffirme tout l'intérêt de la démarche. Donc on peut considérer que c'est un avis très favorable également.

Voilà, maintenant je donne la parole à qui veut la prendre.

**Mme Véronique PIETRI**

Iè, vi ringraziu Signora Presidente,

Allora com’è ogni volta ch’eddu si tratta di passi pà avanzà à nantu à a lingua, ci ne raligremi è dunqua semi d'accordu à nantu à l'impurtanza di issu rapportu. Porta un ambizione chè no spartimi, dà torna una dinamica forti à a lingua corsa, partendu da u territoriu, da i cumuni, da i cumunità di i cumuni è da tutti l'associ è i stituzioni di u territoriu. Hè à issu niveddu qui chì a lingua pò vultà à raprisintà un usu naturale, visibuli, spartutu è soprattuttu vivu.

M'hè piaciuta assai l'idea di situ pilotu pà a cità di Corti, induva a lingua mostra sempre una certa dinamica, ma com'aghju dettu in cummissione, ùn ci vole micca à riparte da zeru.

Issu travagliu deve appughjà si nantu à u veru bilanciu di ciò chì hè statu fattu cù a cartula di a lingua corsa, n'eti parlatu, è parechji cumuni sarani impignati è s'erani dighjà impignati spessu incù sincerità, incù cunvinzione, ma mi pare à mè un pocu senza avè viramenti u sostegnu nicissariu pà avanzà viramenti.

Ci vole à ricunnoisce issu travaddu, à valutà lu è à fà ni una basa pà avanzà. Ci volini dinò i mezi, umani è finanziarii, n'eti parlatu dinò. Dopu u label ùn deve micca esse un strumentu solu incitativu, ci vole ch'eddu sia esigenti, strutturanti, è chì oblica. Parchì a lingua corsa oghje hè in debbulezza, è risite, campa ma nantu à un filu, è s'è no ci cuntintemu di misure simbolichi, ùn cambiaremi micca a realtà. Ùn avemi micca a coofficialità, a sapemi, ma propiu par quessa, tuttu ciò chè pudemi fà da par noi, ci vole veramenti à fà la.

Tuttu ciò chì dipende di i nostri stituzioni, di i nostri cumuni, di i nostri scelti, ci voli à metta li in pratica senza aspittà. Avemi dighjà aspittatu troppu, hè a nostra responsabilità, è a forza di creà label si pò finisce pà fissà ciò chì duvaria esse viramenti vivu. U label, s'è ùn hè micca accumpagnatu da esigenzi forti è da pratica, pò perde u so sensu, a lingua ùn hè micca bisognu d'essa affissata, hè bisognu d'esse vissuta parlata, campata, trasmessa. A firma di a cunvenzione pà a formazione di i prufissori, hè veramenti un attu impurtanti, hè un passu in avanti anch'eddu ma mostra dinò quant'ellu hè fragile tuttu què, incù a situazioni di u Rittori. Hè firmatu issa cunvinzioni ma com'eti dettu Prisidenti, hè mancatu d'essa mutatu è di parte è d'esse richjamatu da oghje à dumani.

Hè a prova chì ogni picculu passu versu a ricunniscenza vera hè subbitu minacciatu o frinatu da u Statu. Par quissa ci vole à esse solidi, autonomi, è custanti in a nostra vulintà.

Issu rapportu, noi u vulemu vede com'è un strumentu di ricunquista lingusitica, n'emi parlatu in cummissioni, è ci voli chì issa vulintà si traduci in atti, in mei è veramenti in esigenza. Parchì a lingua corsa ùn camperà micca ghjustu incù simboli. Camperà solu s'è no dicidimu di fà la campà, qui, da par noi, ind'è i nostri stituzioni, ind'i nostri cumuni, ind'i nostri scoli, ind'i nostri viti.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, Nadine NIVAGGONI.

## **Mme Nadine NIVAGGIONI**

À ringrazià vi, Madama a Presidente,

Allora a stampiglia “Paesi è cità immersivi” ghjè un passu tremende, à traversu tuttu ciò chì ghjè fattu dapoï parechje sessione di l’assamblea di Corsica. Perchè chì s’è no guardemu bè, ùn si passa micca una sessione di l’Assamblea di Corsica senza ch’ellu ci sia un cartulare d’impurtanza à nantu à a lingua è fattivi, è fattivi. Ùn simu micca à nantu à a filusufia, simu à nantu à l’atti, l’azione è cose chì si ponu misurà. Dunque custì qund’è no guardemu, ete parlatu Sgiò Presidente di u ricensu, ci hè un’avvicinanza territoriale chì ci vole à avè, si face un ricensu di tuttu ciò chì esiste oghje, è ete pigliatu l’esempiu di Corti chì forze ghjè u più cuncentratu, ci hè à pocu pressu tuttu à nantu à issu territoriu, è à parte da ciò chè no truvemu, ci vole à migliurà issa dimarchja.

Ci vole à ammansà, tuttu ciò chì esiste, oghje simu partuti da atti militanti, da iniziative militante, è noi simu quì à traversu e pulitiche di a lingua, in traccia di organizà d’un puntu di vista istituzionale, ciò chì esiste è di, ghjustu à puntu perchè chì emu misuratu a fragilità di tutte isse pulitiche, simu, incù i mezi chì sò i nostri, pruvemu di securizà è di strutturà tuttu ciò chì esiste, è di allargà.

Issa stampiglia hè una manera d’allargà, aghju da aghjustà qualcosa, ghjè una piccula parentesi cò facciu, perchè chì ete parlatu nantu di a cuntratualisazione, a cunvenzione cù l’accademia. Vuleria chè vo sappiute tutti quì, chì u Retturatu di Corsica è u STC Educazione hà pussutu ottene u cuncosru bislinguu privatu ch’ùn esistia micca sin’à oghje, in L3 dunque à u livellu di a licenza è u cuncorsu speciale privatu (si chjama cusi) in M2 à u Master. Què torna, ghjè un passu ch’emu ottinutu sta settimana, è chì hè da permette à tutti quelli chì sò in u privatu è dunque à Scola Corsa, di pudè, dumane, passà u cuncorsu per esse maestre è s’è dumane ci anu da esse i posti, anu da esse direttamente cuntratualisate.

Dunque simu in traccia d’accelerà assai e dimarchje chì esistianu sin’à avà. È issa stampiglia, sargu a parentesi, issa stampiglia vene avà à allargà torna ciò chì ete parlatu nantu, è perchè chì emu riflettutu à issa immersione à livellu d’un paese o d’una cità ?

Quand’è vo site in una scola immersiva, site ingutuppato, tutti i vostri sensi ch’ellu sia l’ascultera, ch’ellu sia u parlà, ch’ellu sia a vista, tuttu si sviluppa di manera sferente, è dunque ghjè à parte di issu esempiu custì, chì emu pensatu à isse cità è issi paesi immersivi.

Quandu si hà da entre in un paese chì averà a stampiglia paesi immersivu, saperemu chì emu da entre ind'una manera, emu da sorte d'un antra. Perchè chì tandu, à traversu issu passegħju, è ben emu da vede un affissera, emu da sente parlà, emu da sente cantà, ci anu da esse iniziative chì ci anu da permette di misurà chì un hè micca u listessu locu chè u paese à cantu induve ùn ci hè micca issa iniziativa chì porta a lingua corsa. Dunque, issa ingutuppera, ghjè sensuriale è micca solu sensuriale, ma ghjè impurtantissima.

È perchè chì ci vole avà à francà issu passu ? Perchè chì a sapemu tutti, ci hè à traversu à i lucutori ciò chè no chjamemu i locutori passivi, què torna, ghjè forse una manera di sbluccà tutte isse ghjente chì sò forse più numerose, chì sò millaie, chì sanu parlà corsu, chì anu tuttu in capu, tuttu u vucabulariu ecc ecc, ma ùn a ci facenu micca à cappià è à parlà. Dunque forse chì s'ellu ci hè un ambiu chì permette à pocu à pocu, di fà ch'elli parlinu ch'elli si sblocchinu ecc, hà da aiutà tutta issa categoria di, issa tippulogia di ghjente.

È po, ci hè un antru puntu, oghje, è senza sentimu di zenufubia, mancu appena, ma ghjè una realtà, oghje ci hè una rumpitura trà e ghjente di quì è à traversu e ghjente di quì pensu micca solu i Corsi ma tutti quelli chì sò in Corsica è chì anu un arradichera à issu paese, è ghjente diceraghju, d'altrò i ghjunghjiticci chì ùn anu micca issa possibilità, è dunque isse cità è issi paesi immersivi, anu da esse per elli, a possibilità d'un integrazione.

Forse chì per isse ghjente, a lingua sarà a leia cù u paese, cù e cità. Dunque secondu noi, ghjè un passu impurtantissimu s'è no ghjunghjimu à purtà isse sperimentazione è fà ch'elle sianu pusitive, emu da permette, emu da mustrà altrò, induva l'integrazione ùn hè micca stata riesciuta ch'in Corsica, a lingua po esse un fattore d'integrazione.

È ultima preoccupazione, l'aghju intesa da a nostra collega quì di a guvernenza, a guvernenza ci vole ch'ella sia fatta di sicuru di rapresententi di a Cullettività, ma soprattuttu à nantu à u terrenu di a ghjente, d'attori dinamichi chì sò digià impegnati. Sò quelli chì anu issa possibilità di dà torna una vivacità à a linga. Dunque femu ch'ella sia issa guvernenza assai ligera, assai ch'ella ùn sia micca troppu rigida, perchè chì avemu bisognu ghjustu à puntu di ghjente chì anu riesciutu digià è chì ponu participà à l'allarghera.

Un puntu, secondu mè chì ci vole à traversu u ricensu, emu vistu emu parlatu di e scole, emu parlatu di parechje affare, ci hè un locu chì oghje permette di tuccà millaie di zitelli è di giovanni tutte e settimane, ghjè u sport. È ci vole à tutti i patti travaglià nantu à issa tippulugia quì: i zitelli chì sò nentru à l'associ spurtivi tutti i marcuri, tutti i sabbati è tutte e dumeniche.

Dunque eiu pensu chì ci vole à fiancu à què, esitenu, l'emu vistu nanzu, i centri di furmazione, ci vole à dà à issi centri di furmazione una specialità lingua corsa per accumpagnà l'associ spurtivi à nantu à i BAFA ecc., ecc.

Eccu, vi ringraziu, è francamente ghjè un iniziativa maravigliosa.

Vi ringraziu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi Nadine.

Quale hè chì vole piglià a parolla ? Iè Pierre Ghionga.

**M. Pierre GHIONGA**

Vi ringraziu, Madama a Presidente,

O sgiò Presidente,

Dunque a creazione di stu labellu “paesi o cità immersivi” hè una bellissima strada per a spannera di a nostra lingua. U fattu di fà a lea trà tutte e cumpunente chì travagliau in una cità à prò di a lingua corsa hà da fà nasce di sicuru, una pratica più forte, ma soprattu fà capisce chì u corsu, al di là di permette a cummunicazione, a lea suciale, pò esse un puntellu maiò di sviluppu ecconomicu in u reghjone. Vogliu parlà per esempiu di u turisimu dettu lente chì ghjè l'oppostu di un turisimu chè no cunniscimu forse nantu e nostre coste, ma chì hà assai sustenitore ind'è u mondu è chì di sente parlà una lingua, po esse un arnese per fà li vene.

Vogliu dì torna chì a pratica di u corsu ci hà da permette d'avè cummunicazione più forte cù paese chì anu e lingue rumane: l'Italia, a Spagna, a Rumania. Quessa torna hè impurtantissimu à piglià in contu.

Dunque ghjè veramente un bel'arnese è aghju da fà un puntu nanzu di finisce, nantu à a furmazione di i persunali medicale impurtantissimu in u reghjone cum'è a nostra induve ci sò e duie lingue, pigliu l'esempiu ch'antu sviluppatu i Chebeccuasi, per esempiu qualchissia chì face un colpu d'aria è chì perde a lingua, a recupereghja più facilmente si a reeducazione si face in e duie lingue.

Dunque o Sgiò Presidente, cù Petr'Antò Filippi pensu ch'ellu hè d'accusentu, emu da prupone à a municipalità di Corti, à l'Università, tutti

l'associ chì s'impegnanu in Corti per a lingua corsa di pruvà à fà di Corti a cità di a lingua corsa.

Eccu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Altre dumande di parolla ? Iè Saveriu LUCIANI.

**M. Saveriu LUCIANI**

À ringrazià vi.

Duié parole nantu à u rapportu, l'avete detta à principiu o Sgiò Presidente, ete dettu chì ci hè scrittu cità è paesi, simu d'accordu per vultulà lu è mette paesi è cità. Quessa hè una, amendamentu, feremu un amendamentu.

Dopu l'appellazione paesi è cità immersivi mi face à pena a peura, per un corsu hein, sentu chì ghjè issa affare d'immersivi?! Dunque a dicu cusì senza critica, ghjustu nantu à u sensu, cercu di pensà cum'ellu pensa appena u corsu, chì vole dì paesu immersivu? Forse cambià à mumentu datu, in u ragionu, à misura à ch'ellu s'avanzi nantu à a riflessione nantu à a pruposta, d'un pianu, d'un prugettlu, forse nantu à un antra appellazione, ùn la sò pudete cappià "corsu in paesi è cità" o sò ch'ella vi pare.

Nantu à u prugettlu, bon u vuteremu avete capitu bè chì antu à l'affare di u corsu simu, per u più tutti d'accusentu fora di forse un certu PERRIN è ancu. Ùn sò ancu s'è dipoi l'emu cunvintu.

Ripiglia quantunque sò chì hè statu fattu dipoi più di 15 anni hein, l'ete detta nantu à l'affare di a cartula, ci era trè livellu cum'è quì dunque ghjè un ripigliu hein, u francese dice refrain, ghjè à pena un ripigliu cù quantunque l'idea à un mumentu datu di generalisazione.

Għej quessa u veru scopu per noi ma eiu a dicu, quandu stava à pena à sente à tutti quand'elli parlavanu, emu l'impressione in certi lochi d'esse quantunque indiani, u culunialisimu hè sempre quì. Ma micca solu u culunialisimu linguistiku, ghjè culturale incù a pretenzione, è cù una manera di campà chì s'elli pudianu ci lamparianu à noi. Quessa a dicu perchè in certi locu, u corsu ùn ne sentite puzza, a sapete ben.

L'immersione a cunnoſcu in caffè in paese, eiu, in famiglia per u più, è dopu ci hà da esse quantunque stu cumbattu di scunvince a ghjente, di dì à un mumentu datu u corsu pò ancu parlà cù i taliani, si pò parlà cù i spagnoli si pò ancu... è à un mumentu datu, o zitè ma è u pezzu di pane, cumu... ghjè quessa... u veru puttachju, per noi u scopu ghjè quessu. Cumu fà à un mumentu datu per truvà a manera di scuzzulà a cuscenza cullettiva di issu populu è vidite chì u corsu, ghjè, ùn hè micca solu identità, ùn hè micca solu a lingua solu un cumplementu è un sugettū, ghjè una manera di campà. Quessa hè cumplicata per noi, quand'elli sbarcanu qui millaie è millai di turisti, mettimu da cantu, millaie è millaie di "résidants" mettimu da cantu, simu in un cumbattu, a dicu cusì ma u vecu quand'ellu ne parlu, un cumbattu chì o zitè, hè spripusitatu. Ghjè una sfida storica à mette in piazza.

Dunque, dicia una volta qui, no ùn sò micca statu eiu hein, dicia les signatures ne font pas les cultures.

Pudemu fà, decide sò ch'ella vi pare, pudemu vutà sò ch'ella vi pare, à un mumentu datu ci vole à esse in i fatti. Pigliu u casu di a cartula, a m'allongu à pena hein, arricurdate vi, avemu fattu firmà associ spurtivi, associ culturali, cumunità di cumune, cumune, più di 150, l'ete detta dunque guasi 40% di e cumune corse ghjeranu aderente à sta cartula, è ch'emu vistu?

À un mumentu datu, ancu à livellu diceraghju di i mezi è di e risolze umane di a cullettività, cù 14 persone o 15, induve pigliemu di capu? Ci hè una realtà digià di strutturazione è d'accumpagnamentu, ùn avemu micca i mezi umani oghje di purtà la, à livellu di a cullettività dicu hein. Dunque hà da esse cumplicatu, dopu l'affare di e cumune è e cunvenzione allez, chì vi anu da dumandà i merri? I soldi. Ci hè da esse un sforzu finanziariu spripusitatu dinù, quessa ci vole à pensà la dinù, dunque ci hè un bugettū è ghjè un bugettū chì, guardate u Paese Bascu, lampanu i miglioni ma à buzzeffu, i lampanu cusì hein senza guardà. Perchè chì sanu bè chì l'esistenza, a resistenza è l'essitenza patte cundizione di a lingua per ell. Dunque ghjè di più chì un immersione, ghjè u fattu chì a lingua sia, l'ete detta, cù u so statutu, u so sottu statutu, à un mumentu datu ci hè da vulè à custuisce issu rapportu di forza, pà impone à Parigi, una visione, un opera d'ufficialisazione, diceraghju cusì. Dunque quessa a dicu perchè sostenendu st'affare è sostenendu sta creazione, sapemu bè chì a fida ghjè più chì impurtente è ghjè più chè vitale, a dicu cusì per un populu.

Ghjustu un 'affare per compie, bon a vi cappiu cusì perchè ùn, pensu chì simu à principiu, à principiu cù tutte l'interrugazione perchè a sapete bè, a cunniscite a sucetà corsa, hein, emu da sorte da qui, emu a maiò parte chì anu da francisà è s'anu da scurdà ancu di u corsu per una settimana o dui.

Dunque l'idea hè di digià à livellu di a cunvenzione cù u rettore, issa cunvenzione qui, avà ci hà da vulè à stabili la cù unepochi d'ogettivi precisi, quessa hè una, dui, ete parlatu, emu parlatu è l'ete ammentata a bunificazione per l'insignenti, perchè, ch'omu voglii o nò, u pilastru, u primu pilastru, ghjè a scola. S'è dumane ci hè un interazzione da i zitelli à i parenti, hè digià un affarone, esiste digià, ma ci vole à sviluppà lu. A furmazione, a ripetu a furmazione di l'insignenti quessa ete capita ma a furmazione à tutti i nivelli pensate à pena à i mezi ch'ellu ci vole. Ghjè un affare, eiu quandu ci pensu, mi vene a pena in capu. Dopu l'affare dinò di bon, di u retale, ci hà da vulè à pensà à u retale, intercumunale, cumunutariu, qui manca calcosa, ùn ci hè micca leia, ùn simu micca qui à aspettà l'iniziative persunale o cumunale. L'iniziativa ci vole ch'ella sia generalisata, è qui chì ci hà da vulè à mette in piazza u rapportu di forza.

Bon per u restu, avete capitu chì v'accumpagnemu è simu pronti cum'è d'abitudine à rinfurzà a rilazione è à aiutà s'ellu ci vole, sapendu chì i trampali sucietali, l'emu davanti à noi, ch'ellu sia à livellu di allez diceraghju di, e chjameremu e ciucciaghje, à parte da e ciucciaghje à cullà è dinò arricurdare mese fà, v'aghju parlatu di, l'aghju batizatu cusi di e purcaghje, a cursufunia oramai, si strettisce perchè chì à un mmumentu datu ci hè un sistema chì ùn currisponde micca à l'ogettivi, dunque tuttu què, à buleghju cusi, ci mette davanti à una sfida chì ghjè una sfida per vint'anni, per una generazione. Ùn simu micca qui per salvà a Corsica in trè anni, a dicu subbitu.

Għej una strada per omancu vint'anni, per circà di micca riacquistà perchè oramai u riacquistu ghjè bellu è bonu ma hà fattu, hà fattu ma ùn face più.

Oramai ci hà da vulè à riflette altrimenti perchè ghjè un antra sucetà corsa, ch'emu davanti à l'ochji, un antra cumpunitura dicaraghju, di populazione, è dunque ci volenu mezi chì sianu mezi assai di più impurtenti chì quelli chì n'emu messu sinamente à avà, è l'azzione d'una cullettività ùn bastarà micca ma pensate à e risolze umane pensate à u finanzamentu, eccu.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Altre dumande di parolla ?

Innò, ù vecu à nimu, dunque mi girgu... ah Romain Colonna.

## **M. Romain COLONNA**

À ringrazià vi, Signore Presidente,

Mi parmittite, ùn a ghju micca l'abitudine di fà la, ma postu chì ghjè un cosu nantu à a lingua, aghju amparatu à meziornu, un collega di l'Università amicu di u centinente ma chì pensu parechji quì cunnoscenu, chì si ne andatu Louis Jean CALVET.

Louis Jean CALVET signore Presidente l'ete cunnisiutu à l'Università hè intervinutu parechje volte à l'università di Corsica, era vicinu à noi, è hà scrittu un libru "Linguistique et colonialisme" in u 1974 avia participatu à a rivista "Les temps modernes" cundotta da SARTE cù Charles SANTONI, Pascal MARCHETTI in u 73 è issu libru "linguistique et colonialisme" semu unipochi quì à avè lu lettu, hà marcatu parechje generazione è una di e so ultime pubblicazione ghjera "Méditerranée, mère de nos langues", dunque bon li vulia, s'è vo mi pirmittite rende li u picculu omagiu pà qualchisia chì hà una nomina internaziunale è una di a più famose di a sociolinguistica francofona è in d'altre lingue.

Dì vi, o sgiò Presidente –avia da chjamà vi Signora- o sgiò Presidente, pensu chì una sfida maiò pà issu cartulare bellu, è Nadine NIVAGGIONI hà cuminciatu à dì la, d'altri, ci era a Presidente di u CESEC quassù, a dice in u so rapportu, ghjè sò ch'elli chjamanu l'enjeu de l'adhésion, è quì ci hà da vulè à fà un grossu travagliu pà prumove u fattu chì dumane un retale d'associ di stituzione ch'elli addiriscanu ci vole ch'elli ci trovinu al di là di a labellisazione una contra parte è dunque ci hà da vulè à riflette à sta contra parte, emu capitù in u rapportu nulla era fissu determinatu, ci era tuttu in anda da riflette insemme cullettivamente.

Ma ci hè issa prima sfida quì, dopu una siconda sfida o sgiò Presidente, ghjè di dà, corpu, materia s'ellu si pò dì à u cuncettu d'immersione, pà ch'ellu ci sippia calcosa in più di a cartula chì era pruposta da u nostru collega Pierre GHIONGA à l'epica ch'ellu era in responsabilità riguarda à a lingua corsa. Ci hà da vulè à riflette pà ùn svià micca l'idea d'immersione, à riflette ci à cumu a pudemu fà adattà à nivellu d'una cumuna d'un paese, d'una cità. À mè sò chì mi pare assai assai impurtante in issu cartulare hè preziosu, ghjè l'idea di -forse chì cambia appena di pettu à a prima cartula s'ellu si pò dì cusì- di retale, vene à dì chì quì emu viramente l'idea d'appaghjà, d'assucià l'attori.

Hè vera chì nanzu, l'aghju intesa ci era parechji associ, parechji circuli spurtivi è tuttu chì avianu ziffratu a prima cartula, ma ùn eranu forse micca messi in retale cusì in reta, è quì mi si pare ghjè l'intaressu maiò, maiò ghjè dumane pà un citadinu, pà u praticante, pà l'amarante, pà i Corsi d'entre in una cumuna, è d'avè un dispositivu chì ùn sippi micca cunfinatu à un associu, à una stituzione

ma par undettu s'ellu si parla di Corti è forse u me cullega Petru Antone ne hà da parlà megliu cà mè, s'ellu si pò entre in a cità à traversu parechji mudelli immersivi chì si cumplettanu pà fà di a nostra vita cutidiana, una vita immersa di pettu à a lingua corsa.

Ci hà da vulè, un antra sfida chì hà da esse maiò dinò ghjè quella di a a valutazione, ghjè chì emu da mette noi, v'emu da accumpagnà di sicuru cù tuttu u nostru fiatu pà a labellisazione pà custruisce la inseme à fianc'à voi. Ma ci hà da vulè di sicuru in sta custruzione, pinsà in modu forte è putente à i stanzi di cuntröllu di a cartula è di a labellisazione, hè quessa sarà una sfida maiò pà a noscia cullettività. Ma pensu chì tuttu què hà da participà à a risturazione generale chì hè cuminciata, l'eta annunziata cù i servizii chè mi parmittare di salutà dinò à nome di u gruppù, di pettu à a lingua corsa, di pettu à u serviziu lingua corsa, è di pettu à u travagliu chè no femu in cummissione ma in tutti casi noi semu parfettamente à prò di issu cartulare chì và in u bon sensu. È vulia dì o sgiò Presidente, n'apprufittu perchè chì aghju lettu in u rapportu di u rigalu chè vo fate à a cummissione di -perchè a cummissione ùn avia micca abbastanza tragaliu- di chì deve travaglià in furia in furia nantu à u cuncettu d'immersione rilativu à paese oramai "Paesi è cità immersivi".

Sò chè vi possu dì avà è cusì n'apprufittu pà dì la à l'inseme di l'assemblea, ci eramu messi d'accusentu Signore Presidente quand'ella hè stata creata a cummissione di lugliu di rende un rapportu di pulitica generale d'infurmazione à pressu à a Presidente di l'assamblea, à pressu u Presidente di l'Esecutivu, saremu à tempu pà rende lu di dicembre, cù un primu rapportu chì trattarà di un architettura glubale di pulitica linguistica, di u fattu educativu, di u fattu lege urganica è oramai di u fattu di a cartula di pettu à l'immersione. Dunque emu principiatu dipoi u mese di lugliu assai assai reunione è visite di tarrenu, oramai passemu à una fasa di trascrizione è di scrittura di u pianu è saremu à nome di a cummissione in capacità di rende vi issu rapportu di dicembre, ne pigliu in tutti i casi l'ingaggiamentu rinnuvillatu, ma u gruppù sarà à fiancu à, è vutarà à prò di issu cartulare perchè ci pare, cum'ella hè stata detta da i me culleghi, una primura maiò pà a lingua è tuttu sò chì hè fattu in modu di più intensu dipoi parechji mesi và in u bon sensu è ci ne raligremu.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Altre dumandi di parolla? Iè.

Petru Antone Filippi.

### **M. Petru Antone FILIPPI**

À ringrazià vi, Signora Presidente,

Ghjustu un picculu cummentu nantu à issu cartulare chì mi pare impurtente, digià pà un ‘affare ghjè l’affare di a strutturazione, pensu chì simu ghjunti à u puntu chì emu bisognu di què, di mette tuttu in rete, què hè digià detta da i mo culleghi, ghjè di cummincià à mette –ci sò unepoche d’iniziative, ci sò unepoche d’affare chì sò stati fatti dinò- oghje hè ora di mette tuttu què ind’è u retale per prupone calcosa chì sia u più efficace pussibile.

Hè stata detta in cummissione, ghjè dinò una forma di reattualisazione di a cartula, in fatti, perchè? Perchè chì a Corsica, hè cambiato. A Corsica hè cambiato certe volte, per certi, l’affare diventa di più pessimu nantu à certi punti, ma nantu à certi punti dinò ci sò l’affari chì vanu megliu, in tutti i casi iniziative chì sò, in più, in issu mumentu chì pruponenu qualcosa d’interessente, parlu per esempiu di e case di a lingua chì sò oghje in situazione di funziunà, parlu di scola corsa, parlu di l’immersivu publicu chì hè statu dinò puntatu da l’iniziative cum’è scola corsa è da u rettore n’emu parlatu nanzu.

Dunque pensu chì ghjè dinò u sensu oghje di a storia, pensu chì unepoche d’iniziative sò pronte oghje, per appughjà issu dispositivu quì. Un altro puntu chì mi pare impurtente nantu à què, emu parlatu di l’affare di i territorii “pilotes” diciaraghju, ciò chì mi pare interessente ghjè una logica chì hè cunnisciutua, chì hè cunnisciuta in ecunumia, chì cunnisciuta in eculugia, chì hè cunnisciuta inghjillocu, ghjè l’affari di i lochi di sviluppu, poli di sviluppi chì permettenu dopu di rinfurzà certe dinamiche è chì permettenu dopu d’andà più luntanu ind’è i lochi forse induve a dinamica hè più debbule. Mi spiecu, un territoriu induve a lingua hè forte, ind’è a sucetà, induve ci sò l’iniziative assuциative ch’elle sianu case di a lingua o scola corsa, induve ci sò i siti immersivi à u livellu di a scola pubblica, induve ci ponu esse per esempiu -hè stata mintuvata nanzu- case di ritirata induv’ellu si pò andà ver di un’immersione, ind’un bislinguisimu, un territoriu cusì chì pudaria avè un università, sò lochi chì pensu, ci permetteria d’avè -è pensu chè n’avemu bisognu per lancià isse dinamiche- d’avè riescite. D’avè vittorie perchè chì pensu chì ancu per a dinamica di l’idea, ghjè bè d’avè unepoche di vittorie. È issi lochi custì ci permettenu d’avè i lochi induve ci hè digià una certa forza à livellu assuциativu, di u pubblicu è di a sucetà ci permettenu d’avè isse vittorie, chì dopu lancianu e dinamiche per i territorii chì sò forse di più in debbulezza ma di mustrà unepochi d’esempi chì funziunegħjanu chì sò -veramente issu dispositivu induv’ellu pò funziunà è mandà issu messagi chì prima, si face induve issi territorii chì sò digià abbastanza forti, è dopu si manda tuttu què ind’è l’altri territorii chì forse certe volte anu bisognu d’aiutu. È pensu chì permettrà di nutrisce in fatti, l’altri lochi è di nutrisce cù un esempiu

pusitivu perchè pensu ch'emu bisognu d'assai pusitivu à u livellu di a lingua, è sò iniziative chì pensu anu issa capacità quì, senza presuma bella sicura di u locu sceltu o di i lochi chì si pusiziunaranu ma a vi dicu digià, l'hà detta Pierre GHIONGA, in Corti per esempiu, ci sò l'associ è ci hè ancu l'università è a cumuna chì sò piuttostu favurevule à issu generu d'iniziativa.

Eccu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, pensu chì tutti i gruppi si sò sprimati.

À ringrazià dinò torna i traduttori per u so impegnu, u so aiutu.

O sgiò Presidente, avete a parolla s'è vo vulete dì calcosa.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Dinò à ringrazià i traduttori perchè ci vole chì i ghjudici di u tribunale amministrativu possinu capisce è sente sò chè no dimu. S'è ùn parlanu ancu corsu per quelli chì ùn parla micca corsu, ghjè dinò a prova chì pudemu parlà corsu puru quand'ellu ci hè una decisione di ghjustizia, chì ci difende di fà la, ma cuntinueghju à pinsà chì ci vole à accuppià u fattu è u dirittu. È ùn pudemu micca esse suddisfatti solu di parlà corsu senza avè u dirittu ricunnisciutu di parlà corsu ma ghjè quantunque una bona di sente un dibattitu cum'è quessu cum'è d'altri chì sò tinuti in lingua nustrale.

Allora à ringrazià vi à tutti è à tutte per i vostri interventi, pusitivi assai. Allora, ci resta à impastà è à travaglià s'ellu hè u votu di l'assamblea di Corsica, sò ch'ellu si pò pinsà ch'ellu hà da esse dopu à i vostri discorsi. Ci hà da vulè à impastà, pensu chì u locu ind'ellu si pò travaglià, di manera efficace nantu à tutte ste problematiche ghjè a cummissione adhoc induve emu da pudè riflette à a manera di fà. Ma sò chè ritengu di ciò chì hè statu dettu hè vera ghjè si sà chì ci sò i lochi induve si face assai, ma forse un pocu di manera sparsa sin' à oghje. L'idea di u retale hè d'accuncià, d'accatastà tuttu sò chì si face per ghjunghje à un certu livellu d'efficacità, hè qualcosa d'impurtante, cum'ella hè impurtante l'idea d'avè i risultati pusitivi. Pensu chì emu bisognu ind'è u duminiu di a lingua, cum'è ind'è l'altri, di vede chì riescimu à dà forma à a i nostri sogni è à e nostre idee, què ghjè qualcosa d'impurtantissimu hè per quessa chì ci hà da vulè à fà la, eiu avaraghju dinù prupostu à fà per esempiu per rapportu à l'associ spurtivi, per esempiu per rapportu à i rapporti trà e sfarente stituzione ecc, ecc...

Ci hà da vulè à riflette dinù, hè vera, à a manera di finanzià. Allora, parechje di l'azione chì anu vucazione à esse addunite sò digià finanziate o

sustinute da a cullettività di Corsica, ma forse chì ci vularà à fà sforzi di più ma pensu chì issi sforzi sò fatti ind'è u quadru chè n'emu adupratu à l'unanimità cù mezi per valutà l'efficacità di e nostre azzione è ch'ellu ci hè veramente una dinamica suciale è sucetale, vale u colpu di finanzià è di truvà i soldi per finanzià cumu l'emu fatta per esempiu per acunvenzione induve a sapete, simu noi chì emu messu i soldi. Simu noi chì emu messu i soldi perchè vulemu chì l'affari avanzinu.

Aghju de finisce rispundendu à Saveriu Luciani, bon di sicuru pudaremu sceglie un antru nome un pocu più “sexy” chì “cità è paesi immersivi” ma ci hà parsu à u livellu d'oghje, impurtante, ci simu battuti insieme per l'immersione ind'è u sistema educativu, ci vole à prulungà iss'andatura per l'immersione ind'è a sucetà, mi pare ch'ellu face sensu oghje chì ghjè oghje, vidaremu dumane s'ellu ci vole à cambià.

Dunque avà ci mittimu à u travagliu hè vera chì l'appuntamentu di dicembre hè impurtante perchè hè impurtante dinù chè no possimu ghjunghje forse à una discursata incù u guvernu per esempiu nantu à a quistione di a lingua, incù l'idee chjare ch'ella sia à u livellu di u dirittu custituziunale, o à u livellu di l'educazione è à u livellu di a piazza di u corsu ind'a sucetà. È ghjunghje, micca solu l'eletti di a Corsica, ma tutte e forze vive di a Corsica. Postu chì hè stata detta, a sapemu ma l'emu da ramintà una volta di più: esse bislinguu, hè una cumpetenza è una forza in più per un zitellu, cunnoce a lingua corsa, ghjè fà opara di trasmissione, di ciò chè no simu, per rapportu à a storia. Ma ghjè dinù oghje più chè mai un attrazzu maiò di cueseione suciale, l'emu detta à spessu a lingua face populu è pensu chì ghjè impurtante di ramintà la è di dimistrà la. È po, ùn si pudarà micca salvà a lingua corsa senza dà li un utilità prufessuinale, quessa a sapemu, è ghjè fondamentale, o sinnò ùn pudaremu micca riacquistà a nostra lingua.

È l'ultimu puntu, u fattore d'apertura, apre si ver di u mediterraniu, apre si ver di a cumanità di tutti quelli guasi una migliarda chì parlanu una lingua latina o rumana, hè dinù un fattore di prugressione individuale è cullettivu.

Dunque simu ind'è u filu di ciò ch'emu digià acquistatu insieme, pensu chì s'è no femu sò chì ci vole à fà sarà un passu di più è soprattuttu hè da permette à e cumune, vale à dì à i merri, à i cunsigli municipali, è à e għjente chì campanu ind'è isse cità ind'è issi paesi, di fà parte di a mossa cullettiva.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, o sgiò Presidente.

Auguri à a squadra chì hà travagliatu nantu à stu cartulare, emu da mette avà à u votu, s'è vo site d'accordu.

Prima l'amendamentu chì ghjè assai cumplicatu hein. Vulete spiecà torna o tuttu u mondu hà capitu ? D'accordu, dunque invece di mette "cità è paesi immersivi", mettimu "paesi è città" ma ùn hè micca listessu affare. Nò, nò, da u tuttu, ùn hè micca listessa affare dunque "paesi è città immersivi", mettu à u votu st'amendamentu.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè chì ùn vote micca ? Astensione ? Quale hè chì vote à prò ?

Tuttu u mondu.

**(amendement adopté)**

Què ghjè fatta, avà vutemu u cartularu. Ah ci ne hè un antru ? Scusate. Allora u secondu: iè bon ghjè listessa affare hein. À pena più luntanu ci vole à mette torna, ci vole à fà l'inversione "paesi è città immersivi".

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè chì ùn vote micca ? Astensione ? Quale hè chì vote à prò ?

**(amendement adopté)**

À ringrazià vi.

Allora avà mettu à u votu u cartulare amendatu in stu sensu.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè chì ùn vote micca ? Astensione ? Quale hè chì vote à prò ?

Għej adutattu à l'unanimità, à ringrazià vi.

**U rapportu ghjè ADDUTTATU à l'unanimità.**

Allora u cartulare chì vene avà.

Vulete passà i cartulari di u suciale ? Avete a parolla, cara Presidente è cumminciate per u 287? Cunvenzione per l'inserzione è l'impieg? Allez, và ben.

## SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

**Raportu n° 287 : Cunvenzione per l'inserzione è l'impiegu chì leia a Cullettività di Corsica à u Statu : bilanciu d'esecuzione di u programma 2024 è approvazione di u programma 2025-2027**

**Rapport n° 287** : Convention pour l'insertion et l'emploi liant la Collectivité de Corse à l'État : bilan d'exécution du programme 2024 et approbation du programme 2025-2027

### **Mme Bianca FAZI**

À ringrazià vi, Cara Presidente.

Cari cunsiglieri, ce rapport me donne l'occasion de revenir devant votre Assemblée pour faire un point d'étape sur notre politique en faveur de l'insertion des bénéficiaires du revenu de solidarité active.

L'insertion durable des personnes les plus éloignées de l'emploi est un axe important dans notre politique de lutte contre la précarité. C'est là notre vision de l'insertion que nous portons. C'est pourquoi nous avons mis en place un Pattu, un programme territorial et d'insertion, sur la période 2024-2028, un cadre structurant qui propose une approche globale, durable et qui contribue à la lutte contre l'exclusion.

Avec ce rapport, c'est surtout l'impact de notre politique pour les allocataires Corses basée sur un accompagnement renforcé que je souhaite évoquer.

Tout d'abord, je tiens à revenir sur les caractéristiques des publics que nous accompagnons. La Collectivité de Corse est référente pour les allocataires très éloignés de l'emploi, confrontés à des freins sociaux ou socioprofessionnels. En conséquence, au regard de leur profil, ils bénéficient d'une fréquence de temps d'accompagnement et d'un parcours intensif.

Par son suivi, la Collectivité garantit donc que l'allocataire du RSA s'inscrit bien dans une démarche d'insertion adaptée à ses besoins. Ainsi pour nous, les 15 heures d'activité hebdomadaires introduites par la loi du plein emploi du 1<sup>er</sup> janvier 2025, relèvent d'une démarche d'insertion professionnelle mais également sociale : stages, formations, accompagnement, remobilisation.

Je fais le lien avec la motion qui a été déposée par le groupe « Core in fronte » en mai 2024, je l'avais dit à l'occasion de ma présentation du rapport et je

le redis, je n'ai pas dévié, nous sommes contre toute obligation de travail non rémunéré. C'est ce que nous nous étions engagés à faire, hè fatta, eccu !

Je rappelle ici que dans l'article 4 de la délibération du 25 avril 2024 approuvant la convention pour l'insertion et l'emploi pour 2024, nous avions demandé une adaptation de la loi pour le plein emploi en raison de nos spécificités sur les plans de l'économie, de la solidarité et de la géographie. Je constate que cette demande d'adaptation est restée, comme beaucoup d'autres, sans réponse de la part de l'État.

Alors je reviendrai quand même sur ce que l'on entend par « lever les freins périphériques à l'insertion ». Ce sont par exemple les solutions concrètes proposées aux bénéficiaires du RSA par la Collectivité pour débloquer les freins sociaux à l'occupation d'un emploi : aide à la mobilité, aide à la garde d'enfants, suivi santé, accès au droit, au logement, chèques pour l'alimentation. Cette approche a un impact significatif et positif sur le retour à l'emploi des personnes. Près d'un tiers des allocataires ainsi accompagnés retrouvent un emploi, près d'un tiers, où une activité générant des revenus suffisants pour leur autonomie.

Nous constatons d'autres résultats parce que l'innovation sociale est une méthode que nous portons dans l'ensemble de nos politiques en matière de social et de santé. Nous avons mené une expérimentation sur la Plaine orientale nord, territoire particulièrement marqué par des indicateurs de précarité pour construire un nouveau cadre d'accompagnement des bénéficiaires du RSA que depuis, nous avons dupliqué et déployé dans toute la Corse.

De manière plus générale, nous avons mobilisé plus d'heures en parcours intensifs pour plus d'allocataires. Cela a été rendu possible parce que nous avons mobilisé plus d'agents pour mener ces parcours, soit + 4 ETP financés par la Convention à 50 %.

Cette mobilisation des ressources humaines et de l'intensité de l'accompagnement a donc permis de mieux prendre en charge qualitativement les bénéficiaires. Ainsi, cette approche pragmatique portée par l'exécutif de Corse participe à la diminution progressive du nombre d'allocataires.

Dans cette logique, et compte tenu de l'impact pour les bénéficiaires, particulièrement salués d'ailleurs dans l'avis du CESEC, nous souhaitons prolonger nos actions et ainsi contractualiser pour une nouvelle période, ce qui nous permettra de bénéficier de nouvelles recettes.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, Cara Presidente.

Allora ci hè un avisu di u CESEC chì ricunnoisce a qualità di u travagliu chì hè statu fattu, è chì prude un avisu favurevule.

Eccu, què ghjè per u CESEC, dopu ci hè un avisu dinò di a cummissione.

**Mme Frédérique DENSARI**

Avis favorable de la commission avec une non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Core in fronte » et absence des groupes « Avanzemu » et « Un'altra strada ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

**M. Joseph SAVELLI**

Il y a un avis favorable de la commission des finances avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in fronte ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Għej-żi un avisu.

A parolla hè dumandata da Madame Densari.

**Mme Frédérique DENSARI**

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

Madame la conseillère exécutive, le rapport qui nous est présenté aujourd'hui illustre une orientation claire, assumée et exemplaire. Entre le statu quo qui entretient l'idée d'un RSA perçu comme une simple allocation d'assistance et le modèle punitif, celui de la sanction du travail sous-payé, la Collectivité de Corse a choisi une autre voie, celle de la dignité et de la responsabilité.

Cette voie correspond à ce que le sociologue Talcott Parsons décrivait comme le cœur du lien social, un équilibre entre les droits et les devoirs, entre l'intégration et la participation active à la Communauté.

C'est cette voie de l'équilibre et du sens collectif que nous avons choisie. Le CESEC, dans son avis, a su le reconnaître et le saluer. Ce positionnement, reconnu par le CESEC comme juste et équilibre, donne aujourd'hui ses premiers résultats.

Notre Collectivité démontre qu'il est possible d'articuler solidarité et exigence. En 2024, les résultats sont là, plus de 15 % d'heures d'accompagnement réalisées, plus de 5 % d'allocataires suivis, plus de 21 % d'agents mobilisés et surtout, près d'un tiers des allocataires intensivement accompagnés ont retrouvé une activité ou un emploi.

Ce n'est pas une politique d'assistanat, c'est une politique d'émancipation. C'est le fruit d'une méthode, celle de l'accompagnement personnalisé, exigeant mais bienveillant, qui fait du bénéficiaire un acteur de son parcours.

Nous refusons la logique punitive, celle qui voudrait imposer à tous les allocataires un quota d'activité hebdomadaire sans tenir compte des situations réelles de la santé, de la famille ou du territoire. Mais nous refusons tout autant la résignation, le laisser-faire, la dépendance entretenue. Nous affirmons qu'il existe une voie corse de l'insertion, fondée sur la proximité, la confiance et la mise en capacité. C'est cette voie que le CESEC a saluée, une démarche pragmatique et équilibrée entre la passivité et la sanction, une voie d'émancipation sociale enracinée dans nos valeurs.

Le programme triennal qui nous est proposé ici consolide ces acquis à travers 1,7 million d'euros sur 3 ans, à parité avec l'État. Avec des moyens humains confortés et des actions ciblées, nous intervenons directement sur les véritables freins à l'emploi, comme, par exemple, les difficultés liées à la mobilité, à la garde d'enfants, aux handicaps et à l'illettrisme.

C'est une politique de progrès social, pas de contrôle administratif. C'est une politique qui privilégie la confiance à la stigmatisation. Oui, la Corse montre qu'il existe une autre voie que celle du tout assistanat ou de toute sanction, une voie où l'emploi ne rime pas avec précarité, où la solidarité n'est pas synonyme de dépendance et où l'action publique n'est pas une charge mais un investissement dans la dignité humaine.

Le nombre d'allocataires du RSA baisse, la coopération avec l'État se fait d'égal à égal et notre Collectivité assume son rôle de moteur, de cohésion sociale et de justice territoriale.

En adoptant ce rapport, nous faisons bien plus qu'approver une convention, nous réaffirmons notre conception du retour à l'emploi, un retour à

l'emploi choisi, accompagné, humain. Nous disons non à la stigmatisation, non à la précarité et oui à une Corse qui relève, qui forme, qui accompagne et qui croit en la capacité de chacun à se reconstruire.

Nous voterons donc pleinement en faveur de ce rapport, symbole d'une politique innovante de l'insertion à la fois efficace, digne et profondément humaine. Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Altre dumande di parolla ? Cathy Cognetti.

**Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI**

Merci, Madame la présidente.

Ce rapport est la suite de la convention signée l'an dernier pour l'exercice 2024 qui permet donc à la Collectivité de Corse de bénéficier de fonds État pour l'insertion des bénéficiaires du RSA, le tout découlant de la loi qui avait établi 15 heures de formation ou activités obligatoires pour les allocataires. Ces sommes sont en sorte une contrepartie.

Bien évidemment, nous aussi nous enlevons toute logique punitive, mais il y a tout de même un coût pour la Collectivité puisque pour 2024, les 700 000 euros dépensés, l'État n'a remboursé qu'à hauteur de 500 000 euros. Mais vous l'avez dit, nous avons eu de bons résultats puisque 1/3 des personnes ont retrouvé un emploi.

Sur la période triennale, 1,7 million dont 850 000 euros financés par l'État et 850 par la Collectivité de Corse. En comptant l'an dernier, ça ferait 2,4 millions sur 4 ans, 56 % couvert par l'État puisqu'en 2024, la participation nationale avait été supérieure. Annuellement, la Collectivité récupère donc 338 000 euros. Tout cela va dans le bon sens et je pense qu'il faut faire cet effort.

Nous devons aussi souligner l'effort de la Collectivité dans la lutte contre la précarité. Je tiens à rappeler que les 15 heures par semaine ne présentent pas que des avantages ou des désavantages. Je sais que sur les bancs de cette Assemblée, ce n'est pas forcément partagé, une motion contestant ces heures avait été présentée l'an dernier. Mais nous devons tenir compte des différents freins et des publics que nous recevons.

Nous avons des équipes qui les identifient sur le territoire et elles font vraiment un travail remarquable.

N'oublions pas que ça permet d'atteindre l'objectif de diminution du nombre d'allocataires en mettant les bénéficiaires en orbite dans le but de trouver un emploi et de se professionnaliser.

Il y a des motifs, bien évidemment, qui ne permettent pas de se réinsérer facilement, y compris en matière d'incapacité médicale. Tout ça, les agents que nous avons sur le territoire en sont conscients.

On ne demande pas un bilan de compétences à quelqu'un qui a des problèmes de santé, on ne demande pas à quelqu'un qui a des problèmes autres et des problèmes importants de pouvoir se rendre à un moment donné s'il a des problèmes de mobilité. Mais sur ce point relatif au niveau des allocataires qui a augmenté cette année pour la première fois depuis 2020, tout en restant inférieur au niveau national, pour faire mienne l'observation du CESEC relative au non-recours pour expliquer cette situation, nous appelons à la plus grande vigilance dans le contexte actuel.

Je me dois d'insister sur l'application des 15 heures hebdomadaires qui ne peuvent que faciliter la réinsertion, resocialiser les différents publics, ramener à l'emploi des publics qui en sont éloignés et les écarter d'activités liées à l'économie souterraine. Bien sûr, le but est d'offrir des possibilités de réinsertion à des publics qui, pour en bénéficier, trouveront enfin une voie et un parcours qui leur permettent de sortir de cette précarité.

La loi parle bien de parcours d'insertion et de reconnexion avec des valeurs comme le mérite, le travail. C'est important, il y a des droits, ils appellent des obligations, mais c'est surtout important pour le retour au travail de ces personnes. Cette contrepartie de la solidarité qu'implique le RSA est saine. Son application doit se faire sans pouvoir être contournée, sauf dans les cas spécifiques que nous avons tous évoqués et que les agents qui œuvrent au quotidien connaissent parce qu'il en va de la viabilité, de la pérennité du système social aussi.

Vous l'avez dit dans un autre domaine, orientation par le biais de bilan de compétences, formation, emploi, c'est un triptyque gagnant que l'on peut aussi appliquer aux bénéficiaires du RSA.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Madame la conseillère. Y a-t-il d'autres interventions sur ce dossier ? Non apparemment. Donc, je repasse la parole à la conseillère exécutive.

**Mme Bianca FAZI**

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

Rien à ajouter. Je remercie Frédérique et Cathy pour leurs interventions. Cathy nous a répété un petit peu la loi, effectivement, nous y sommes parfaitement et effectivement, il y a des personnes qui sont toujours éloignées de l'emploi pour des raisons médicales, vous l'avez dit, et heureusement qu'il y a ce revenu de solidarité active pour les accompagner.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Nous allons passer au vote pour cette convention.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

**Le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité.**

Rapport suivant 288 qui est une candidature de la Collectivité auprès de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.

**Raportu n° 288 : Candidatura di a Cullettività di Corsica appressu à a Cassa Naciunale di Solidarità per l'Autunumia (CNSA) per l'attribuzione d'un fondu di sostegnu à a mubilità di i prufessiunali di l'aiutu in casa**

**Rapport n° 288** : Candidature de la Collectivité de Corse auprès de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) pour l'attribution d'un fonds de soutien à la mobilité des professionnels de l'aide à domicile

**Mme Bianca FAZI**

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

Ce rapport, c'est une candidature, vous l'avez dit, de la Collectivité auprès de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie. Il s'inscrit dans le cadre de notre politique en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Il s'agit d'une candidature auprès de la CNSA qui va nous permettre, avec un nouveau dispositif, d'accompagner encore plus à la mobilité des professionnels de l'aide à domicile. Il vient renforcer l'existant déjà conséquent de notre politique sur l'autonomie. Il contribue ainsi à répondre à 2 enjeux fondamentaux : améliorer de manière qualitative l'accompagnement proposé aux usagers et la politique de soutien à domicile et favoriser l'attractivité des métiers des aides à domicile, leur rémunération et leurs conditions de travail.

Ce rapport me donne aussi l'occasion de revenir dans un premier temps sur l'axe fondateur de notre stratégie déployée dans ce domaine depuis 2022, « invichjà bè in casa soia », car bien avant de nombreuses collectivités, nous avions fait de cette approche une priorité.

Cette politique que nous portons depuis plusieurs années maintenant démontre la véritable plus-value de la mise en place de la Collectivité unique en lieu et place des ex-départements, une politique structurante de proximité, innovante, mais surtout concrète.

Tout d'abord, nous avons mis en place une politique qui anticipe l'accompagnement, le vieillissement de la population. Nous avons fait de la prévention du vieillissement « invichjà bè » un axe structurant. Depuis 2020, partout en Corse, des ateliers pour les plus de 60 ans sont proposés en proximité, activité physique adaptée, nutrition, lien social, mémoire, accès aux droits. Mieux informer, mieux accompagner et mieux repérer les personnes âgées parfois isolées, mieux détecter leur fragilité comme la précarité, mais aussi mieux accompagner leurs proches aidants, c'est aussi l'objectif que nous sommes donnés avec des permanences délocalisées de nos CLIC, comme à Ota, Talasani, Monaccia d'Auddè ou prochainement à partir du 4 novembre à (I Fulelli) è Cuzzà.

Gagner en autonomie et habiter sa maison le plus longtemps possible, c'est ce que nous permettons en accompagnant l'évolution des domiciles, car nous connaissons l'architecture de nos maisons de village, pas toujours adaptée quand on prend de l'âge.

Parfois, les personnes âgées qui sont encore autonomes n'ont pas besoin d'intégrer un EHPAD, ils préfèrent bénéficier d'un cadre de vie collectif plus rassurant. Nous développons donc des projets innovants autour de l'habitat inclusif. Des projets sont en cours comme à Casaglione, à Livia ou les résidences autonomie comme à Santa Reparata di Balagna, Corti, qui accueilleront dans les prochains jours leurs premiers résidents. Une politique très concrète qui a du sens pour nos usagers, leurs proches qui les accompagnent au quotidien.

Le quotidien, c'est aussi pour nous l'amélioration de la qualité de l'accompagnement à domicile. En Corse, pour aider nos personnes âgées ou en situation de handicap, les aides à domicile interviennent surtout dans l'intérieur et se déplacent de maison en maison avec parfois leur véhicule personnel.

Le présent rapport propose de soutenir la mobilité des aides à domicile avec la mise en place de mesures issues de la loi 2024 « bien vieillir », favorisant pour les SAD, services d'aide à domicile, l'achat ou la location de véhicules électriques, mais également la mobilité durable. Ils visent aussi à améliorer leurs conditions de travail, comme par exemple, l'organisation de temps collectif et d'analyses de pratiques professionnelles.

Nous connaissons les problématiques de ces secteurs confrontés à une forte tension en matière d'emploi et à des conditions d'exercice souvent difficiles. Pour nous, améliorer les conditions de travail et de mobilité des professionnels est particulièrement important parce que cela contribue à la fois à une attractivité des métiers et surtout une meilleure prise en charge de nos usagers.

Nous proposons donc avec cette candidature de mettre en place cette mesure. En Corse, les opérateurs du secteur à domicile sont au nombre de 17 et emploient plus de 300 personnes. Ils sont financés par la Collectivité à la fois par des prestations comme l'APA, allocation personnelle d'autonomie, pour tout ce qui concerne l'accompagnement à la vie quotidienne de nos personnes âgées à domicile et la PCH, prestation compensatoire du handicap. En Corse, nous avons 8900 bénéficiaires de l'APA à domicile et 2700 bénéficiaires de la PCH.

L'APA à domicile, c'est 53 millions d'euros ; la PCH, 33 millions d'euros, donc globalement 86 millions d'euros en 2025.

Je tiens aussi à rappeler que les SAD de Corse bénéficient aussi pour certains d'entre eux depuis 2022, d'une enveloppe de 5 millions d'euros

supplémentaire dite dotation complémentaire qualité, pour les salariés qui interviennent dans le rural, mais aussi en bonifiant le salaire pour les interventions le dimanche.

Ainsi, en répondant à cet appel à manifestation d'intérêt, notre Collectivité pourra mobiliser une enveloppe supplémentaire de 1,437 million euros pour les années 2025 et 2026 qui bénéficieront directement aux professionnels de l'aide à domicile. Nous y veillerons.

Vous remarquerez aussi que ce fonds soutient l'acquisition ou la location de véhicules à faible ou très faible émission, ce qui contribue à la réduction de l'empreinte carbone du secteur.

En pratique, pour que notre Collectivité puisse obtenir cette dotation dont le décret d'application a été publié le 13 août dernier, il est nécessaire de transmettre à la CNSA, avant le 15 novembre 2025, une délibération de l'Assemblée de Corse.

Sur le plan budgétaire, ce fonds versé par la CNSA le sera une fois d'ici le 31 décembre 2025. Les recettes seront affectées en 2025 et les dépenses imputées sur le budget 2026 de la Collectivité de Corse.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Ci hè un avisu di u cunsigliu ecconomicu è suciale. Scusate, un avisu pusitivu, favurevule, è cum'è prima dumanda ghjustu à avè una logica d'evaluazione di u dispositivu.

Eccu. Dopu, ci hè nurmalamente un rapportu di a cummissione educazione.

**Mme Frédérique DENSARI**

Avis favorable, Madame la présidente, non-participation du groupe « Un soffiu novu » et absence des groupes « Avanzemu » et « Un'altra strada ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Per sta volta, ci hè un rapportu di a cummissione di e finanze.

### **M. Joseph SAVELLI**

A l'issue de la présentation du rapport par Madame Marie Cianelli-Colonna, directrice de l'autonomie, les commissaires ont formulé les observations suivantes. Revenant sur le premier programme, à savoir le soutien à la mobilité des aides à domicile qui pourrait être financé par ce fonds à hauteur de 1,4 million d'euros, Monsieur Georges Mel, s'est interrogé sur les types de véhicules éligibles et sur le fait de savoir s'il s'agissait de véhicules d'entreprise à faible émission.

En réponse, Madame Marie Cianelli-Colonna a indiqué que les véhicules éligibles au financement au sens du code de l'environnement étaient uniquement des véhicules électriques et hybrides rechargeables, précisant que les véhicules hybrides non-rechargeables étaient exclus de ce type de financement. Par ailleurs, elle a fait observer que les 49 véhicules mentionnés dans le rapport pourraient relever de l'une ou l'autre de ces catégories, étant précisé qu'il s'agira bien de véhicules d'entreprises pouvant être utilisés par les salariés dans le cadre d'assurances spécifiques pour leurs déplacements personnels.

La commission des finances a émis un avis favorable sur le rapport avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in fronte ».

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Quale hè chì vole piglià a parolla ? Eveline Galloni d'Istria.

### **Mme Eveline GALLONI d'ISTRIA**

Merci, Madame la Présidente.

Ce rapport s'inscrit pleinement dans la politique de la Collectivité de Corse en faveur de l'autonomie et du bien vieillir sur notre territoire.

Ce fonds de soutien à la mobilité des professionnels de l'aide à domicile n'est pas un simple dispositif financier. Il représente une reconnaissance concrète de l'engagement de ces femmes et de ces hommes qui, chaque jour, sillonnent nos villages, nos hameaux et nos routes pour accompagner nos aînés et les personnes les plus fragiles.

Dans le rural, ces aides à domicile sont souvent le dernier lien social, le visage familier qui passe la porte quand plus personne d'autre ne le fait. Elles sont bien plus que des aides ménagères.

Elles apportent écoute, réconfort, repère et dignité à des centaines de familles. Leur rôle est humain, social et parfois même administratif.

Pourtant, ce métier reste insuffisamment reconnu et peu attractif, marqué par des conditions de travail difficiles et des déplacements coûteux et contraignants. En facilitant leur mobilité, en modernisant leurs outils de travail et en favorisant les temps d'échange entre les professionnels, ce rapport apporte une réponse concrète aux défis du recrutement et du maintien dans l'emploi.

Ce dispositif va dans le bon sens, celui d'une professionnalisation accrue, d'un soutien logistique et humain et d'une valorisation du service public rendu à une grande partie de la société Corse.

Pour ces raisons, nous voterons ce rapport afin aussi d'envoyer un signal fort de respect et de reconnaissance à ces professionnels qui, à travers le maintien des personnes les plus vénérables dans les lieux de vie, contribuent grandement à l'indispensable lien social, à la cohésion et à la solidarité entre les générations.

Vi ringraziu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Altre dumande di parolla ? Chantal.

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Merci, Madame la Présidente.

Merci Madame la conseillère exécutive. C'est très bien que la Collectivité de Corse candidate auprès de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, la CNSA, pour l'attribution d'un fonds de soutien à la mobilité des professionnels de l'aide à domicile.

Ce fonds CNSA a été chargé par décret, vous l'avez rappelé, de ventiler les 75 millions d'euros découlant de la loi de 2024 qui a institué ce fonds justement pour améliorer la qualité du travail des professionnels de l'aide à domicile. L'enveloppe pour la Corse s'élève à 1,4 million. 17 SAD sont éligibles en Corse et l'objectif est donc de financer à 50 % des véhicules propres et d'organiser des temps d'échanges professionnels. 49 véhicules sont donc prévus d'ici fin 26. C'est donc un signal fort pour la mobilité et la qualité du travail des agents.

Ce financement est conditionné à ces achats de véhicules. Je rejoins un peu l'avis du CESEC qui recommande que les conventions passées entre la Collectivité et les structures d'aide à domicile comportent des clauses précises sur

l'affectation des véhicules, leur usage mutualisé, la transparence des critères d'attribution et le maintien des droits des salariés concernés.

Quoi qu'il en soit, le principe nous agrée. C'est comme pour les aidants, on se doit d'être en pointe en Corse parce que l'on a une politique conforme à notre mentalité et à notre manière de vivre. Privilégier le maintien à domicile plutôt que le placement autant que possible, cela demande un effort et tout un maillage d'infirmiers libéraux, de kinés, d'aidants, d'aides-soignantes justifiant pleinement ce soutien à la mobilité.

J'ouvre une parenthèse qui s'inscrit dans la continuité de mon propos pour évoquer la Prime Ségur dont l'objectif est de valoriser le travail des professionnels de santé et de renforcer l'activité des métiers du soin, elle est donc destinée à ceux engagés dans le secteur sanitaire, social et médico-social.

Cette prime Ségur suite à l'accord du 18 juin 2024 entre l'État et les partenaires de la branche associative de l'action sanitaire et sociale entérine l'extension de bénéfice à tous les personnels du secteur privé non lucratif. C'est ce qu'on appelle « Le Ségur pour tous ».

Son montant varie entre 183 € nets et 1 500 € selon le métier et l'échelon.

Pour la Corse, les primes Ségur se poursuivent en 2025. Les financements correspondants sont maintenus dans les budgets des établissements. Mais compte tenu du contexte budgétaire fortement constraint pour les départements et les collectivités, l'association des départements de France (ADF) a décidé d'un moratoire le 13 septembre 2024 appelant à ne pas appliquer cette nouvelle mesure tant que l'État n'aura pas compensé intégralement ses impacts financiers ; ce que l'on comprend facilement.

Qu'en est-il exactement en Corse ?

Je crois savoir – et je me trompe peut-être, Mme la Conseillère exécutive, vous me le direz un peu plus tard - que la Collectivité de Corse supporte 615 000 €, faute d'une compensation intégrale de l'Etat, dont :

- 365 000 € pour l'autonomie,
- 250 000 € pour la protection de l'enfance.

Les services nous ont expliqué en commission que l'extension du SEGUR concerne les revalorisations salariales des « oubliés » du programme initial, puisque la protection de l'enfance était exclue de ce dispositif, et un

avenant à la convention collective nationale, puis un arrêté ministériel ont permis de corriger cela.

Ce sont nos professionnels, nos infirmiers, aides-soignants, éducateurs, et la liste est plus longue, qui bénéficient de ce soutien, et pourtant apparemment l'Etat ne compense qu'un quart de la dépense réelle. La Collectivité, je pense, a financé en grande partie sur ses fonds propres.

D'après les propos tenus en commission, tous les salariés bénéficient désormais des revalorisations SEGUR. Qu'en est-il des établissements privés ? Qui finance ? Collectivité de Corse ? ARS ?

Nous devons continuer à valoriser et retenir nos professionnels dans un secteur en crise d'attractivité et où malheureusement les besoins augmentent. C'est une question de justice sociale, de reconnaissance et de dignité pour ceux qui prennent soin de nos aînés, ceux qui prennent soin de nos enfants et ceux qui prennent soin des plus fragiles.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Madame la Conseillère. Y a-t-il d'autres interventions ? Non, donc je repasse la parole à la conseillère exécutive.

**Mme Bianca FAZI**

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

Merci pour vos interventions, merci Évelyne, merci Chantal.

Oui vous avez raison déjà sur le financement et sur la prime Sécur, effectivement l'État s'était engagé... En fait, ce qui s'est passé au départ, quand ils ont parlé de la prime Sécur, ils ont pris la décision de manière unilatérale, sans se concerter avec les départements et la Collectivité de Corse. Donc, on s'est retrouvé face à une problématique. Ensuite, Départements de France est monté au créneau. Comme maintenant, on s'est inscrit également sur cette problématique, l'Etat avait convenu de verser 50 % de la prime, ce qu'il n'a pas fait. Il en a versé à peu près entre 20 et 25 %.

Nous, nous avons versé intégralement, sur l'année 2025, donc que ce soit sur l'aide à domicile, sur les établissements, que ce soit sur la protection de l'enfance, sur le secteur d'autonomie, toutes les primes ont été versées. Mais c'est

vrai que c'est une anomalie puisque l'État aurait dû remplir son rôle et vraiment abonder cette prime.

J'en profite quand même pour vous dire que ça nous renvoie quand même à une certaine responsabilité en tant qu'élu. Il va falloir vraiment se pencher sur le financement de la dépendance, sur ce financement qui devient de plus en plus important parce qu'on sait qu'on vieillit de plus en plus vieux, on sait qu'il y a une grosse part aussi de maladies neurodégénératives qui sont prises en charge, on a la PCH qui augmente énormément, donc il va falloir se pencher... Enfin, ce n'est pas la Collectivité de Corse qui peut le faire puisque c'est vraiment un problème national, mais vous voyez bien qu'au niveau du gouvernement, chaque fois que quelque chose est proposé : il fut un temps où c'était la 5<sup>ème</sup> branche de la Sécurité sociale, ça n'a pas abouti ; financer la dépendance, une ministre avait proposé d'indexer sur les retraites et de prendre une partie...

Mais je pense que vraiment, à l'instar d'autres pays d'Europe, notamment les pays d'Europe du Nord qui le font, il va falloir vraiment penser à financer et le grand âge et la dépendance.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Allora, avà emu da passà à u votu, s'è vo site d'accordu, pè sta cunvenzione.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè ch'ùn vote micca ? Astensione ? Quale hè chì vote à prò ? Tuttu u mondù.

Dunque, ghjè **ADUTTATU à l'unanimità.**

**(Absentes : Mesdames Josepha GIACOMETTI-PIREDDA et Flora MATTEI ; Déport de Madame Véronique ARRIGHI)**

Pensu chì a cunsiglierà hè compiu a presentazione di i so cartulari. Allora, femu un picculu puntu d'organizzazione, o Sgiò Presidente.

Avemu un rapportu nant'à a strada Aiacciu-Purtichju... Pudemu fà altr'affare, s'è vo vulete... (brouhaha)

Nous prenons le rapport sur l'intelligence artificielle, donc.

## ACCUNCIAMENTU NUMERICU/ AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

**Raportu n° 295** : Bilanciu è pruspettive di a dimarchja di splurazione intornu à l'intelligenza artificiale à u servizi di l'azione publica in Corsica

**Rapport n° 295** : Bilan et perspectives de la démarche exploratoire autour de l'intelligence artificielle au service de l'action publique en Corse

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

L'intelligence artificielle, à la vitesse de l'éclair, est devenue une nouvelle technologie qui affecte profondément l'ensemble de notre vie quotidienne. C'est vrai pour les citoyens, c'est vrai pour les entreprises et c'est vrai également pour les collectivités publiques, que l'on soit férus de nouvelles technologies, ce qui est le cas de beaucoup d'élus, ou qu'on ne le soit pas, ce qui est le cas de certains autres, on est confronté à cette formidable accélération.

Il n'y a pas de jour où nous ne soyons interpellés par des émissions de télévision ou des articles, y compris des articles de vulgarisation, qui rappellent combien l'intelligence artificielle va bouleverser notamment notre rapport au travail.

J'en veux pour preuve, par exemple, avant hier dans la presse corse, l'article de la vice-présidente du MEDEF, qui elle-même est d'origine corse, Madame Fabiani, qui rappelait que l'intelligence artificielle dans le secteur privé va entraîner la disparition de nombreux emplois, mais qu'elle devrait également, au moins en partie, contribuer à la création de nouveaux.

Et puis, j'ai eu récemment, hier, avant-hier, l'occasion de discuter avec des médecins, par exemple, l'intelligence artificielle est en train de bouleverser les pratiques médicales et, de façon plus globale, nous concernant et concernant la Collectivité de Corse, mais également les autres collectivités, l'intelligence artificielle ouvre des perspectives prometteuses.

Elle soulève également des inquiétudes, notamment chez les élus et chez les personnels.

Et au-delà des questions très prosaïques et très basiques de l'impact de l'intelligence artificielle sur nos méthodes d'organisation ou nos systèmes de définition de la prise de décision et de la mise en œuvre de la prise de décision, il y a en arrière-plan des interrogations fondamentales, y compris en termes éthiques.

Donc, face à cette accélération de l'intelligence artificielle et conformément aux orientations du Schéma directeur territorial d'aménagement numérique de la Corse, Smart Isula, adopté à l'unanimité en juin 2022 par l'Assemblée de Corse, nous avons essayé d'initier, chacune et chacun dans le cadre de nos compétences respectives, des démarches qui nous permettent d'essayer de penser cette évolution et de l'intégrer dans notre vision de l'action de la Collectivité de Corse.

Je rappelle, Madame la Présidente, que dans le cadre de la démarche Corsica Pruspettiva, dont vous avez pris l'initiative, vous essayez, avec l'aide de nombreux sachants et l'implication des élus de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif, d'organiser un espace de réflexion qui nous aide à anticiper les différentes tendances lourdes et les chocs exogènes qui impactent ou risquent d'impacter la société corse.

Dans ce cadre-là, vous avez notamment organisé une conférence sur l'intelligence artificielle, le 16 juillet 2025 à Bastia, réunissant les élus, mais également des experts internationaux et des chercheurs dans ce domaine.

Je rappelle que cette conférence est en ligne, sur le site de la Collectivité de Corse.

De même, nous avons présenté un rapport intitulé « enjeux numériques et gestion de la donnée en Corse », présenté devant la Commission de développement économique, des transports et des affaires européennes de l'Assemblea di a Giuventù ; Assemblea di a Giuventù qui, par définition, est plus accessible et plus engagée que nous dans ce type de problématique.

Parallèlement, en interne, nous avons lancé une initiative exploratoire inédite et nous avons demandé à nos services, sous l'impulsion d'Éric Ferrari, que je salue, de penser de façon transversale les grands principes autour desquels nous pourrions essayer d'organiser l'action publique de la Collectivité de Corse.

5 principes :

D'abord, une démarche d'intelligence collective en mobilisant des agents publics au sein de l'ensemble des directions générales adjointes de la Collectivité de Corse.

Donc toutes les DGA essayent d'objectiver ce que pourrait être l'apport ou les risques de l'intelligence artificielle appliquée à chaque DGA ; expertiser cela dans un cadre temporel resserré, moins d'un an, pour avoir des retours et des propositions susceptibles d'être concrétisées.

Troisième principe, une exploration ciblée sur des outils d'intelligence artificielle générative généraliste, le fameux ChatGPT, ou plus spécialisés, conçus spécifiquement pour les besoins de l'action publique, telle que la plateforme Delibia.

Quatrièmement, la mise en œuvre de cas d'usage concrets, directement inspirés des besoins du terrain, exprimés et récoltés par les agents participants.

Et enfin, un accompagnement technique et méthodologique continue destiné à faciliter l'appropriation des outils et à capitaliser sur les résultats obtenus.

Alors, 3 exigences déterminantes en arrière-plan de notre démarche, qui est initiée mais qui reste à être formalisée et approfondie.

D'abord l'exigence éthique. Inutile de dire que les progrès fulgurants de l'intelligence artificielle ouvrent des abîmes de réflexion éthique. Jusqu'où peut-on aller dans la création d'une intelligence qui n'est pas issue de l'homme et où peut-elle nous entraîner, y compris à notre corps défendant ?

Deuxièmement, la souveraineté des données, dans un monde où les données sont de plus en plus en libre accès, y compris les plus intimes, les plus secrètes ou les plus stratégiques, comment un petit territoire comme le nôtre et l'institution qui a vocation à le représenter peut-il construire, au moins en partie, un espace de souveraineté des données ? Par exemple, les données culturelles, patrimoniales, historiques, foncières relatives à la Corse.

Est-il souhaitable que ces données restent totalement en accès libre et puissent être collectées, et demain, gérées, voire restituées par les GAFA et par des grandes infrastructures ?

Ou, pouvons-nous construire une sorte de coffre-fort numérique d'intelligence artificielle dans lequel nous conserverions, y compris pour les mettre en perspective et nous en servir, au titre de l'action publique, les données stratégiques relatives à la Corse ? Mais si nous souhaitons cela, se posent aussitôt des questions qui sont des questions extrêmement complexes : comment identifier ces données ? À travers quelle autorité les récolter et à travers quelle autorité en assurer la sécurisation et la diffusion ? Et on voit bien que ces questions-là nous renvoient également au premier point, c'est-à-dire le questionnement éthique.

Et troisièmement, l'accompagnement humain. On sait, c'est un secret de polichinelle, que beaucoup d'interventions, quelquefois de notes, de notes de synthèse, de restitutions de réunions sont réalisées à l'aide de l'intelligence artificielle.

Il y a même des livres, voire des actrices qui sont aujourd'hui créées par l'intelligence artificielle, des actrices totalement virtuelles.

Mais comment pouvons-nous nous servir de la technique sans qu'elle ne nous asservisse ? Donc c'est la question de l'accompagnement humain et du cadre de formation dont nous devons nous doter, pour avoir une cohérence d'ensemble dans le recours à l'intelligence artificielle dans le fonctionnement de notre administration.

À partir de cette analyse, notre administration a dressé une liste de recommandations qui nous semblent être structurantes, qui sont au nombre de 10 ; je ne les énumère pas, elles sont dans le rapport, notamment la définition d'un guide de bonnes pratiques, une évaluation systématique, une approche progressive, mais également la création d'outils dédiés, comme par exemple un espace dédié à l'innovation pour partager les retours d'expérience ou la création en interne d'un réseau d'ambassadeurs intelligence artificielle aux fins de réfléchir à des solutions souveraines et ouvertes. Et à côté de cela, comme je l'ai dit, penser la formation généralisée de nos agents, Collectivité de Corse et demain agences et offices, gouvernance unifiée et enfin un dispositif de traçabilité pour identifier clairement les contenus produits avec l'appui de l'intelligence artificielle.

Alors, ce rapport, pourquoi ? Eh bien parce que je pense que là-aussi, ce n'est pas le Conseil exécutif tout seul bien sûr qui va penser le rapport de l'institution à l'intelligence artificielle. De la même façon, nous ne pouvons pas consacrer des années à réfléchir à des domaines qui sont par définition des domaines de spécialistes et qui évoluent à la vitesse de l'éclair.

Par contre, je crois qu'une démarche intermédiaire, c'est-à-dire verser au débat ce travail qui a été produit par notre administration, les cadres qui pourraient structurer notre doctrine et réfléchir collectivement aux grands axes de celle-ci, je pense que c'est normal de le faire.

Vous savez que de nombreuses collectivités le font déjà, mais que cela ne peut se faire bien sûr qu'à travers une instance élargie. Donc, l'idée c'est bien de mettre en place un espace de réflexion autour de ces questions qui soit ouvert aux autres collectivités, l'État, les communes, mais également les acteurs du secteur privé, avec des objectifs qui soient clairs : former nos agents, bien sûr, c'est-à-dire intégrer progressivement l'intelligence artificielle dans nos process de formation de la décision et de mise en œuvre ; réfléchir aux enjeux politiques au sens large et éthique véhiculé par l'intelligence artificielle, et ça, bien sûr, c'est la recherche d'implication des citoyens. Comme nous l'avons fait dans le numérique, il faut le faire, à mon avis, dans le domaine de l'intelligence artificielle.

Et le troisième et dernier niveau, c'est comment on crée un écosystème local de l'intelligence artificielle qui soit un écosystème résilient, construit autour des principes dont je viens de parler et qui nous aide aussi à mettre l'intelligence artificielle au service des intérêts de la Corse.

Donc, dans cet écosystème, il faudra bien sûr impliquer les collectivités, les différentes collectivités locales, l'état, les entreprises, mais également l'Université de Corse et l'ensemble des chercheurs, afin là-aussi d'essayer de faire de la Corse, territoire insulaire de Méditerranée, un territoire sinon pionnier, en tout cas un territoire innovant en matière d'intelligence artificielle, responsable et inclusive.

Vaste chantier, comme disait De Gaulle en parlant d'autre chose. Non, c'est un chantier immense, mais c'est un chantier à mon avis dont nous ne pouvons pas faire l'économie.

Et ce premier rapport a pour ambition modeste d'ouvrir le chantier et de nous permettre d'y contribuer tous ensemble.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Président, pour la présentation de ce rapport important.

Il y a un avis de l'Assemblea di a Giuventù, que je ne vais pas lire in extenso, qui se base aussi sur un rapport que vous connaissez puisque l'Assemblea di a Giuventù avait fait un rapport sur l'IA, qui pose la question essentielle de la vision de gouvernance territoriale complète des données, surtout. On y reviendra peut-être tout à l'heure. Et également qui pose la question de l'intégration de l'IA dans les processus organisationnels et en particulier en termes de ressources humaines, avec une volonté de la part des jeunes de voir protéger aussi les salariés ou en tout cas d'associer les travailleurs et les travailleuses aux dispositifs qui seront mis en œuvre.

En tout cas, merci pour ce rapport.

Moi je vais passer la parole à la rapporteure de la CDENATE. Non ? Il n'y a personne ? Alors je vais vous dire ce qu'il en est et je ne pense pas qu'il y ait eu de problèmes.

Il y a eu un avis favorable avec non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Avanzemu », et absence de Josepha Giacometti-Piredda.

J'interviendrai ensuite, qui veut la parole sur ce sujet ? Dany !

### **Mme Danielle ANTONINI**

Merci.

Nous sommes ici face à un enjeu majeur pour notre territoire : c'est la montée en puissance de l'intelligence artificielle et sa capacité à transformer les services publics, à la fois pour améliorer l'efficacité, renforcer la proximité et répondre aux défis spécifiques de l'insularité.

La Collectivité de Corse a engagé une démarche exploratoire depuis le printemps 2024 dans ce domaine à travers ce dispositif qui s'appelle Smart Isula. Il était donc tout à fait légitime que notre Assemblée fasse un point clair, lucide et ambitieux sur cette action qui a permis de poser les bases d'un usage maîtrisé de l'IA générative dans l'action publique. Et ce rapport est un premier point d'étape sérieux.

Cela a d'ailleurs été souligné dans la revue Horizon public où il est dit, je cite, « *La démarche exploratoire sur l'IA générative menée par la Collectivité de Corse a permis de tester cette IA afin de formuler des premières recommandations stratégiques pour son usage maîtrisé et en confiance au sein de l'action publique* ».

La Corse ne saurait se contenter d'être simple spectatrice, voire consommatrice d'outils externes. Il est essentiel que nous puissions orienter cette transformation et en tirer bénéfice pour nos services, pour nos agents publics et pour la population.

Mais l'insularité exige une adaptation spécifique. Le rythme et les ressources disponibles en Corse ne sont pas ceux d'une grande métropole. Il faudra veiller à ce que les dispositifs d'IA ne creusent pas les inégalités territoriales entre zones urbaines et rurales ou entre services publics centrés et périphériques.

De même, la question de l'éthique, des données, de la confiance publique évoquée doit être au cœur de l'effort. L'IA ne peut pas être un simple gadget technologique, elle doit être subordonnée à des valeurs que nous portons : l'autonomie, la transparence, la participation citoyenne, le respect de la langue et de la culture corses.

Avant de conclure, et même si la santé n'est pas une compétence directe de la Collectivité de Corse, et même si la démarche exploratoire ne l'a pas ciblée, il me paraît indispensable de rappeler l'opportunité que représente l'IA dans le domaine sanitaire pour la Corse.

En raison de notre insularité, de la répartition géographique de la population avec ses zones rurales, ses montagnes, son littoral, notre île montagne tout simplement, nous avons des défis particuliers : l'accessibilité des soins, les déserts médicaux, le vieillissement de la population.

L'IA peut apporter des solutions ciblées : la télémédecine intelligente, l'assistance aux médecins, l'analyse prédictive des flux, la gestion des crises sanitaires. Et la Collectivité de Corse peut jouer un rôle de coordination, par exemple en partenariat avec l'ARS et les établissements de santé pour expérimenter des outils d'intelligence artificielle orientés santé insulaire.

Je terminerai en disant que la démarche autour de l'intelligence artificielle au service de l'action publique en Corse mérite non seulement d'être saluée, car elle illustre notre volonté de faire de l'île un territoire résolument tourné vers l'innovation et l'efficacité publique. Mais elle doit être aussi renforcée, structurée, inscrite dans une vision de long terme et guidée par nos valeurs.

L'intelligence artificielle, c'est une chance, à condition de la maîtriser et de la mettre au service du bien commun. Ce n'est pas une fin en soi, mais ça doit être un outil au service des Corses.

Ce rapport, qui pose les bases et rappelle les enjeux, doit servir à déclencher une feuille de route claire pour la Corse, assortie de moyens, de gouvernance, de calendrier, d'évaluations. Ainsi, plutôt que de la subir, nous serons les acteurs de notre transformation numérique car, vous l'aurez compris, l'ambition clairement affichée est que notre île devienne un territoire exemplaire dans l'usage responsable et utile de l'intelligence artificielle au bénéfice de tous les Corses.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Dany.

D'autres interventions ? Oui, Christelle Combette.

### **Mme Christelle COMBETTE**

Merci, Madame la Présidente.

L'intelligence artificielle s'impose à nous comme l'une des révolutions technologiques les plus marquantes de notre époque. Elle est déjà profondément ancrée dans notre quotidien : elle transforme nos manières de travailler, d'apprendre, de créer et de décider.

Ses apports sont incontestables notamment dans le domaine médical, où de nombreuses pathologies peuvent désormais être détectées préocemment, permettant une prise en charge plus rapide et plus efficace.

Mais, comme toute avancée technologique majeure, elle suscite légitimement des interrogations, de la méfiance et parfois des résistances.

C'est précisément dans cet esprit que ce rapport nous est présenté aujourd'hui.

Il traduit la volonté de la Collectivité de Corse de ne pas subir la révolution numérique, mais de l'encadrer, de la mettre au service de l'action publique, des agents, et donc de notre territoire.

À ce stade, nous saluons cette démarche, car il est de notre responsabilité d'élus, d'accompagner la modernité tout en maîtrisant les risques qu'elle comporte.

Cependant, permettez-moi de formuler quelques remarques :

- D'une part, un groupe de travail a été mis en place depuis juillet 2024, soit il y a déjà plus d'un an,
- D'autre part, le rapport prévoit une présentation de la stratégie globale en juin 2026 (2 ans).

Or, lorsque l'on connaît la vitesse de l'éclair, vous l'avez dit M. le Président, à laquelle évolue l'intelligence artificielle, ce calendrier paraît excessivement long. **Le temps ne doit plus être à l'exploration, mais à l'action.** Nous devons agir rapidement, de manière concrète et ambitieuse.

De plus, rien n'est précisé sur les moyens humains, techniques et financiers qui seront mobilisés pour cette démarche.

Nous restons bien entendu favorables à cette initiative, car il serait illusoire et même dangereux d'ignorer cette révolution technologique.

Mais il ne s'agit pas de choisir entre réflexion humaine et rapidité algorithmique : l'enjeu est de savoir quand et comment utiliser l'une ou l'autre, en veillant toujours à préserver ce qui fait la richesse de l'action publique et politique : la créativité, l'échange et la décision collective.

Après expérimentation, vous partez sur 10 recommandations retenues, assez générales, comme, par exemple, élaborer un guide des bonnes pratiques IA, évaluer tout projet impliquant l'IA, créer un espace dédié, mobiliser un réseau d'ambassadeurs IA au sein de la CDC, etc.

Nous trouvons que certaines de ces recommandations se recoupent.

La 6<sup>ème</sup>, par exemple, relative à l'hébergement des données pour éviter les relations de dépendance, nous paraît prioritaire.

Suite à la démarche exploratoire qui a duré 9 mois, vous avez établi un tableau, en page 14, avec le premier axe destiné aux élus et aux décideurs quant à la centralisation des données stratégiques.

L'exemple pris dans l'annexe 2 du maire de Zerubia, qui mobilise l'IA pour accéder à la partie du règlement d'aides qui l'intéresse avec les seuils, les plafonds, etc., est parlant sur l'intérêt de maîtriser l'intelligence artificielle.

J'en profite donc pour vous suggérer l'extension de cette formation aux élus de la Collectivité de Corse, afin que chacun puisse comprendre les enjeux, les opportunités, mais aussi les risques liés à l'usage de l'IA dans l'action publique.

Nous devons maîtriser ce sujet, pour décider en connaissance de cause.

Se posent les questions des données qui alimentent l'IA, et dans quel cadre réglementaire les collectivités vont pouvoir l'utiliser par rapport à la RGPD.

Quant à la maîtrise des usages, que prévoyez-vous ?

Nous travaillons au niveau de la commune et de la CAPA à une IA locale, dite fermée, pour encadrer les flux et maîtriser la diffusion des données. C'est peut-être une option transposable à la Collectivité de Corse.

En conclusion, je vous invite à aller voir le film « Chien 51 », de Cédric Jimenez, dans lequel Paris est placée sous la surveillance d'une IA toute puissante.

Aujourd'hui présenté comme de la science-fiction, ce film nous rappelle que l'intelligence artificielle ne doit jamais se substituer à la conscience humaine. Notre devoir d'élus est précisément de veiller à ce que la technologie reste un outil au service de l'humain, et non l'inverse.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Madame la Conseillère.

Qui d'autre souhaite intervenir ? Jean Christophe.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président, Chers collègues,

Rapidement. Le rapport qui est proposé, il appelle me semble-t-il et tout d'abord à beaucoup d'humilité.

Je rejoins complètement ce qui a été dit par les précédents orateurs, Dany, Christelle, depuis des bancs et des groupes différents, mais avec un état d'esprit assez convergent.

On a aujourd'hui une révolution qui est à l'œuvre, dont on ne peut pas, à l'Assemblée de Corse comme ailleurs, mesurer les pleins effets au moment où l'on parle, ils évoluent encore davantage et plus vite. Donc loin de nous l'idée, à Avanzemu ou ailleurs, de prévoir ou d'anticiper finement ce qui est en mesure de se passer sur ce front-là.

Rappeler que c'est dans des termes équivalents que l'on parlait il y a quelques temps de la révolution numérique qui commence à dater, que c'est en des termes comparables que l'on évoque les grandes transitions de notre temps, qu'elles soient climatiques, énergétiques, environnementales. On est aujourd'hui confronté à celle de l'IA. On voit donc un monde en perpétuelle évolution qui, de transition en transition, peine à fixer des repères durables. Et la Corse dans ce concert désormais mondialisé a quelques difficultés, et c'est normal, à définir clairement un chemin.

Alors pour notre part, saluer les services et celles et ceux qui ont contribué à ce rapport que l'on va soutenir, dire néanmoins 2 ou 3 choses.

Le cadre de réflexion étant posé, premièrement, que pour notre part, sur le modèle de ce qu'a dit Christelle, on y réfléchit beaucoup dans nos territoires respectifs. On se demande tout d'abord dans une économie singulière, avec un volume plus important qu'ailleurs de TPE, avec des difficultés d'adaptation et une agilité toute relative des acteurs, avec les grandes problématiques que l'on connaît et qui sont pour l'essentiel des problématiques de crise, comment notre économie, à l'exception peut-être de quelques PME ou de quelques grands acteurs, va pouvoir s'inscrire plus résolument encore dans cette mutation.

Il y a donc un sujet d'acculturation, de formation, de montée en compétence qui, de notre point de vue, et ça rejoint l'esprit et la lettre du rapport, est un sujet premier.

On parle de choses qui, pour la plupart des usagers, se limitent à quelques, je dirais, moments ou recours ponctuels ; pour d'autres, à des choses qui ont été intégrées de la plus forte des manières et qui conditionnent le quotidien à tout instant de la vie. On a, et c'est bien normal, des disparités très marquées selon les générations, les catégories sociales ou professionnelles et les types d'usagers. Mais amener plus collectivement, de façon massifiée, la société corse, comme vous le proposez un peu et on rejoint l'idée, à s'inscrire dans ce devoir de formation et d'adaptation, nous paraît le premier sujet.

Le second, c'est en quoi tout cela va modifier l'approche des collectivités publiques, des plus petites comme des plus grandes.

On le voit bien, aujourd'hui, c'est déjà à l'œuvre et pour des pans entiers, Christelle reprenait l'exemple du rapport de notre ami et collègue le maire de Zerubia, pour des pans entiers de l'action publique, on a un sujet extrêmement puissant de recours à l'IA.

Comment la Collectivité peut s'y inscrire ? Là-aussi, nonobstant la question de la formation et de la montée en gamme et en compétence des acteurs, eh bien il y a celle effectivement de la formation des élus.

Je rejoins l'idée, qui est contenue dans ce que vous proposez de manière transversale, d'un plan, d'une approche qui ne se limiterait pas aux élus de cet hémicycle, mais qui pourrait concerner plus largement un certain nombre d'élus locaux qui en feraient la demande. Et il me paraît évident et normal que la seule collectivité de l'île à avoir cette capacité, outre les prérogatives dont elle dispose au terme de la loi et du statut, mais en termes de lead politique et technique, c'est la Collectivité de Corse.

Donc, il y a là sur le sujet de l'approche publique de l'IA par les élus insulaires, à l'aune de toutes les transitions évoquées et de tant d'autres encore, un

sujet particulier que vous évoquez parmi les recommandations et dans le rapport, et que très naturellement nous rejoignons.

Dernier point, le président du Conseil exécutif l'a abordé dans sa présentation, il y a le sujet de la création des conditions minimales d'un début de souveraineté quant aux données, et on le sait, pour les années à venir, c'est bien l'essentiel.

On peut monter en compétence, monter en gamme, s'adapter, faire preuve de la plus grande agilité possible, en essayant d'épouser un rythme qui, par nature, ne peut être suivi, si cette question des données, de la souveraineté des territoires concernés n'est pas pour partie au moins évoquée et mise en perspective, nous aurons à moyen terme un certain nombre de difficultés.

Alors, sans vouloir être trop long, le temps avance, préciser simplement quelques sujets que le rapport aborde, mais que nous voudrions pour notre part densifier et peut être renforcer :

Le premier, c'est les conditions de la concertation que vous voulez étaler jusqu'à mi-2026. On est d'accord sur le pas de temps, d'accord sur le cadre « procédural ». Peut-être faut-il à l'usage, il ne s'agit pas de poser un amendement aujourd'hui, que nous renforçons cet aspect-là et que nous ayons des bilans d'étapes sur des pas de temps plus brefs et que nous ayons une forme de réflexion beaucoup plus aboutie à l'été dirons-nous 2026, plutôt qu'un renvoi à une autre étape qui, d'étape en étape, nous porterait à cumuler du retard, alors même que l'objectif commun est partagé, c'est plutôt d'essayer d'être davantage dans l'anticipation. Ça, c'est un premier point qui nous paraît très important.

Deuxièmement, je sais qu'il est beaucoup, beaucoup question, notre collègue d'ailleurs, Julia Tiberi, dans une question orale en date je crois d'avril 2024, avait posé la question justement, il est beaucoup question, tantôt pour le tourisme, tantôt pour le transport, tantôt pour l'économie bleue, tantôt pour le social et pourquoi pas, d'organiser des moments de réflexion sur la forme d'assises entre tous ceux-là et bien d'autres encore, peut-être que celui-là ça peut être, Madame la Présidente, Corsica Pruspettiva, dont je suis certain qu'elle y travaille déjà, ça peut être autre chose, dédier un moment de réunion, parce que l'on a en Corse, pour le connaître un tout petit peu, je voudrais en dire un mot, un écosystème d'acteurs publics et le plus souvent privés, qui est quand même dans le domaine du numérique et par extension dans celui qui nous occupe aujourd'hui, relativement engagé, pour ne pas dire, à défaut d'être précurseur ou pionnier, dans la tendance du moment, y compris sur une échelle nationale française, voire européenne.

On a un certain nombre d'acteurs qui n'ont pas à rougir en termes de compétences intrinsèques et de capacité à infuser aux plans économique, social, culturel, un certain nombre de savoir-faire et de compétences propres.

Donc, il faut qu'on réunisse ces gens-là et que l'on voit comment on le fait du public, comment le privé au sens de cet écosystème qui pour l'instant n'est pas constitué, et c'est normal, il peut, dans une forme, le terme est impropres, mais de « cluster », accompagner la mutation de la société vers cette intégration, et plus généralement cette mise en perspective.

Terminer en disant que la prise de conscience est désormais installée, qu'elle me paraît encore une fois transversale et non partisane, c'est heureux que l'on puisse déterminer des périmètres d'action, des champs de réflexion qui ne soient pas soumis aux lignes de clivage habituelles. Celui-là en fait résolument partie et pour notre part, on s'en félicite.

Donc, voilà à grands traits et sans aller trop loin dans le détail, ce que nous souhaiterions, je dirais, densifier du rapport que vous nous proposez, cette implication du secteur privé au sens de l'écosystème, à réunir, à organiser, à accompagner cette réflexion aboutie sur l'approche des collectivités publiques, au premier rang desquelles la Collectivité de Corse.

Et enfin, comme vous le dites vous-même, dans un cadre procédural bien encadré dans le temps, à 6 mois, avec des clauses de revoyure et des bilans d'étapes, la question centrale et décisive pour l'avenir de l'infrastructure souveraine quant aux données, la Corse peut se frayer un chemin, mais pour le coup, ça ne peut pas être l'incantation ou la pensée magique. A la vitesse où vont les choses, ça ne peut être qu'une approche résolument pragmatique.

Je sais que c'est un sujet sur lequel on a souvent tendance à se payer de mots et à convoquer un vocabulaire, je ne parle pas pour l'exécutif, mais je pourrais parler pour tout un chacun, hyper innovant et parfois un peu abscons.

Soyons réalistes, c'est un sujet d'une complexité folle qui demande, je le redis en concluant par là où j'ai débuté, beaucoup d'humilité, mais aussi beaucoup, beaucoup de détermination. Et ça n'est pas parce que le sujet évolue à une vitesse folle qu'on n'est pas en mesure, pour ne pas dire dans le devoir, d'essayer de l'anticiper un tant soit peu.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Conseiller.

Y a-t-il d'autres interventions ? Oui, Romain Colonna.

**M. Romain COLONNA**

Merci, Madame la Présidente.

Dire que nous accueillons ce rapport de manière très favorable, notamment parce qu'il envisage, à travers le résultat de la première exploration, vraiment, de fixer les grands enjeux de l'intelligence artificielle.

J'en retiens au moins 3 et j'insisterai davantage sur le troisième.

Le premier, c'est celui de la sensibilisation du grand public et il fait écho, Monsieur le Président, à un rapport qui est passé hier en commission permanente sur la stratégie d'inclusion numérique en Corse, mais qui finalement est totalement lié, puisqu'à la lecture de ce rapport, on apprenait, ou réapprenait, le pourcentage très important des exclus numériques, que ça soit dans les villes ou dans les villages qui, par manque de formation, de sensibilisation, n'ont pas du tout accès au numérique et qui plus est à l'intelligence artificielle.

Donc, il y a un enjeu lié à l'intelligence artificielle fort de sensibilisation du grand public.

Il y a un enjeu qui nous concerne peut-être davantage, et ça a été dit par d'autres, de sensibilisation des professionnels, qu'ils soient d'ordre institutionnel ou d'ordre entrepreneurial. C'est une question qui est fondamentale puisqu'aujourd'hui, quasiment toutes les institutions et toutes les entreprises intègrent l'intelligence artificielle dans leurs outils.

Et il y a une troisième question, c'est lié à l'intelligence artificielle, et je sais que Monsieur Ferrari est sensible à cette question-là, c'est l'installation de serveurs d'intelligence artificielle, l'installation locale de serveurs.

Alors certes, la question est ô combien complexe et il faut être modeste par rapport à la question de l'intelligence artificielle, mais je vais essayer de la vulgariser, en tout cas dans la limite qui m'est impartie de ce que je peux faire avec mes connaissances.

Mais l'intelligence artificielle, c'est une puissance de calcul qui est phénoménale. Et parce que cette puissance de calcul est phénoménale, on a besoin de serveurs qui accueillent cette puissance de calcul.

On a beaucoup parlé, vous en parlez, Monsieur le Président, dans votre rapport, de stockage de données, de sécurisation de la donnée, de souveraineté de la donnée. Et à chaque fois qu'on a parlé du numérique, vous, d'autres et moi également, nous sommes intervenus pour évoquer la question de la souveraineté numérique comme l'enjeu de demain, vraiment comme l'or noir du 21<sup>ème</sup> siècle.

Aujourd'hui, il y a une question qui se pose, c'est que pour toutes ces données liées à l'intelligence artificielle et l'installation de serveurs dans les conditions de sécurisation requises par rapport à ce type de données, il y a 3 solutions de stockage :

Soit, et c'est le cas actuellement pour l'énorme majorité des données, les données qui transitent sont stockées à l'extérieur de la Corse, soit sur le continent, soit bien plus loin dans des grandes centrales numériques aux États-Unis, chez Amazon et d'autres, qu'on ne maîtrise pas du tout. C'est-à-dire que lorsque l'on met une information dans ChatGPT ou dans un autre logiciel d'intelligence artificielle, la donnée que l'on met qui nous est renvoyée, on n'en est plus propriétaire.

Lorsque des institutions des entreprises intègrent dans leurs logiciels des outils d'intelligence artificielle qui transitent par des serveurs, et je dis, c'est l'écrasante majorité du stockage de la donnée extérieure à la Corse, on n'est pas propriétaire, on n'est plus propriétaire de la donnée. Ça pose un problème en termes de souveraineté qui est énorme.

Donc première solution, à la question de « où stockons-nous la donnée ? », soit on la stocke à l'extérieur et elle transite à l'extérieur. Soit pour ce qui concerne en tout cas la Collectivité comme cheffe de file, on la stocke et c'est la Collectivité qui installe des serveurs locaux. Moi je crois, je le dis, mais je soumets ça à l'appréciation, et à la discussion et aux discussions futures, je pense que la Collectivité de Corse n'a pas vocation à installer des serveurs liés à l'IA, ce n'est pas dans ses prérogatives a priori.

Soit, vous avez une 3<sup>ème</sup> solution, et je le dis d'autant plus volontiers que ce rapport n'appelle pas d'engagement financier, donc je le dis avec beaucoup de tranquillité, vous avez le fait de stocker la donnée liée à l'intelligence artificielle et liée au numérique dans des data centers locaux. Et il se trouve que la Collectivité de Corse, et ça n'aura échappé à personne, est majoritaire au capital d'une SEM qui est la SITEC et qui assure aujourd'hui toutes les garanties, toutes les labellisations, toutes les critérisations requises pour stocker de la donnée.

J'évoquais l'installation de serveurs, j'en profite et je dis avec beaucoup de plaisir que, Madame la Présidente, le mois dernier, la SITEC a fait l'acquisition pour 80 000 € de serveurs dédiés à l'intelligence artificielle.

Et ça, elle l'a fait, Chers collègues, dans le cadre de l'EDIH qui est porté par plusieurs entreprises, y compris par la SITEC SEM.

Donc oui, effectivement, le territoire de Corse a intérêt à davantage associer les acteurs et la Collectivité de Corse comme cheffe de file doit bien évidemment être partie prenante. Mais ce n'est pas totalement vrai de dire qu'ils ne sont pas encore regroupés. Il y a des initiatives qui associent privé et public, notamment à travers l'EDIH qui a reçu des fonds européens à travers lesquels la SITEC a pu faire l'acquisition de serveurs le mois dernier à hauteur de 80 000 € dédiés à l'intelligence artificielle.

Donc aujourd'hui en Corse, je rejoins parfaitement l'idée de dire qu'il y a des acteurs, qu'ils soient privés ou publics, qui sont à la pointe de la technologie, qui travaillent déjà pour partie en synergie et que la Collectivité de Corse peut être très fière, très fière d'avoir une société où elle est majoritaire au capital, qui affiche, et aujourd'hui, je le dis, c'est la seule en Corse qui affiche toutes les garanties en termes de data center, qui peut concourir à la souveraineté numérique, qui est un objectif politique extrêmement important.

En tout cas, Monsieur le Président, nous nous mettons, encore plus que nous l'avons fait jusqu'à présent, à votre disposition et à disposition des services pour enrichir la réflexion à ce niveau-là.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Conseiller.

Y a-t-il d'autres interventions ? Non.

Je vais dire deux mots puisque je suis en charge de Corsica Pruspettiva d'une part et que nous avons organisé effectivement, vous l'avez rappelé Monsieur le Président, une conférence qui était non seulement à visée technique, mais aussi citoyenne pour faire prendre part au débat sur l'IA la population corse, d'une part, avec des acteurs de l'IA très importants, puisqu'il y avait le n°3 de Meta en particulier, il y avait des chefs d'entreprise effectivement de l'écosystème IA Corse auquel faisait référence Jean-Christophe Angelini, notamment un des responsables de Zeendoc et par ailleurs Jérôme Battistelli, de l'entreprise Armada qui travaille sur le lien entre l'IA, le patrimoine et la culture. C'était à Bastia, au mois de juillet dernier.

Et puis l'Assemblea di a Giuventù a produit également un rapport intéressant sur le sujet.

Quelques mots.

Oui, c'est une rupture technologique dont on ne connaît pas encore toute l'ampleur.

Alors, il y a beaucoup d'agitation à ce stade-là. La vitesse de changement technologique est très, très rapide indiscutablement.

Ce qui aujourd'hui saute aux yeux, bien évidemment, ce sont les utilisations de l'IA en matière d'image et autres, bien évidemment, de production de films, d'acteurs, qui sont remplacés d'ailleurs par des acteurs IA, etc., etc.

Mais au-delà de ces éléments ludiques, je dirais, grand public, qui peuvent avoir des conséquences d'ailleurs dramatiques du point de vue sociétal, on a aujourd'hui à la fois un grand engouement vis-à-vis de ces technologies, parce qu'elles augmentent indiscutablement la capacité de calcul et donc la productivité économique.

Elles offrent des champs d'application, comme l'a souligné Dany, dans le domaine médical, absolument fantastiques. Dans le domaine de la recherche scientifique aussi. Mais elle soulève aussi de nombreuses inquiétudes parce qu'on retrouve avec l'IA ce qui est arrivé pour les autres grandes technologies qui ont émergé depuis la révolution industrielle, une substitution de la technologie au travail humain. Et ça inquiète énormément. On a vu récemment dans la semaine je crois d'ailleurs qu'Amazon licenciait 17 000 personnes, parce qu'ils avaient une nouvelle IA qui allait pouvoir faire le travail des personnes, qui était du travail physique bien sûr.

Le dernier prix Nobel donc, Aghion, a souligné toutes les ambiguïtés évidemment liées à ce type de technologie, des poches de productivité, d'exploration nouvelle, d'impact très positif et concomitamment effectivement une substitution, au moins dans une phase de transition, de la technologie à l'esprit humain et surtout au travail physique.

On a donc en perspective des impacts économiques, mais aussi, ce qui inquiète beaucoup, ce sont des impacts, et ça nous concerne, nous les élus, des impacts sur la vie politique et sociale. On le voit, le Président y faisait référence tout à l'heure.

Aujourd'hui, il y a des rapports, des courriers, des notes, des discours qui sont produits par IA et moi je crois qu'il est important de saluer le travail de

l'exécutif qui, dans une logique de responsabilité, propose, sur la base du travail de l'administration et notamment de toute l'équipe Smart Isula, de réfléchir tous ensemble, moi je le prends comme ça, Monsieur le Président, de réfléchir tous ensemble à l'échelle du territoire, aux opportunités, aux difficultés et à la nécessité d'avoir des stratégies claires en matière d'IA.

Même si, à ce stade-là, comme nous le disions, mais comme le disait Christelle aussi, on est dans des phases de transition et qu'il y a encore une grande incertitude.

Les grands axes qui ont été évoqués, moi, me paraissent pertinents.

Je vous invite aussi à consulter les jeunes de l'Assemblea di a Giuventù qui eux, c'est leur vie, il faut en être très clair. Moi, je suis enseignante aujourd'hui, on a des mémoires de stages, des rapports qui sont faits par les étudiants avec l'IA, sauf qu'on s'en aperçoit rapidement aussi.

Je tiens à préciser que les résultats, la conclusion à laquelle je suis arrivée, parce que je n'y comprenais pas grand-chose et je n'ai pas la prétention de dire que j'y comprends beaucoup plus aujourd'hui, c'est qu'aujourd'hui, le nœud gordien, c'est la maîtrise des données. Le reste, ce sont des algorithmes et des calculateurs. Ce sont des modèles plus costauds, plus puissants, de tout ce qu'on a pu avoir jusqu'à maintenant, que nos smartphones, que nos ordinateurs, etc. Ce sont les bases de données, la maîtrise de données.

Donc déployer des infrastructures IA, si on n'a pas la data, ou accès à la data, ça ne sert pas à grand-chose. Ça, c'est la première conclusion à laquelle je suis arrivée.

Je ne vous donne qu'un exemple : aujourd'hui ces technologies, elles ne sont pas plus intelligentes que nous, elles ne sont pas plus intelligentes que les humains, sauf qu'elles sont en capacité d'avoir accès en même temps à des milliards d'informations que nous, quand bien même on passerait notre vie à faire des études et à avaler des bouquins, que l'on n'aura jamais en tant qu'individu et même en tant que collectif.

Je veux juste vous donner un exemple qui m'a marqué.

OSCAR donc, qui est un modèle produit en 2020, ça fait déjà 5 ans, donc ça, a vite tourné, a été entraîné avec un corpus de 12 milliards de livres. Donc, OSCAR a lu 12 milliards de livres. Donc, il est impossible au cerveau humain, compte tenu de nos capacités, à lire 12 milliards de livres.

Est-ce qu'OSCAR est plus intelligent que nous ? Certainement pas ! Parce que la démonstration a été faite lors de la séquence à Bastia qu'OSCAR peut tout à fait faire des mauvaises associations, parce que ce n'est ni plus ni moins que des occurrences, des distances entre les mots. Donc OSCAR peut aussi sortir de 12 milliards de livres des bêtises et des mauvaises associations.

Donc, il faut que l'on ait un accès aux données. Est-ce que ça passe par la mise en place de serveurs, de méga serveurs et de datacenters ? On n'en est plus aux serveurs. De datacenters très coûteux. L'Espagne est en train d'en revenir. Très coûteux, d'une part. Deuxièmement, en matière d'aménagement du territoire qui occupe de la place sur le plan foncier. On a déjà de la concurrence foncière avec d'autres sujets qui utilise de l'eau parce qu'il faut refroidir tout ça et qui dégage énormément de chaleur.

C'était l'interrogation de l'Assemblée di a Giuventù, et à juste titre.

Donc il faudra, à mon sens, se poser sous toutes ces questions-là.

Moi j'y vois de bon augure qu'on pourra travailler ensemble sur le sujet.

Rien ne remplacera la capacité, l'intelligence humaine, c'est ce qu'on dit d'ailleurs à nos étudiants, à pouvoir associer les meilleurs des idées de façon à faire progresser les choses.

Il y a un enjeu évidemment, du point de vue de l'action publique et politique.

Du point de vue de l'action publique d'abord, Jean-Christophe l'a évoqué, et vous aussi Monsieur le Président, l'enjeu, ce n'est pas de remplacer les gens, c'est que les personnels puissent accéder à des fonctions qui sont différentes que des fonctions qui peuvent être réalisées par des machines.

L'archivage, par exemple, Zeendoc fait de l'archivage de très, très haut niveau. On ne passe plus son temps à chercher les documents. Je ne donne qu'un exemple très, très concret.

Donc véritablement, oui, ne fantasmons pas non plus. Soyons prudents, il faut avancer, soyons prudents. Et je reste persuadée qu'aucune IA ne pourra faire d'aussi beaux PV que Serge Tomi, notre secrétaire général, à la vitesse de l'éclair, parce que c'est à la vitesse de l'éclair, moi je suis admirative.

Voilà, merci beaucoup, merci pour ce travail, à tous.

## **M. le Président Gilles SIMEONI**

Merci pour vos interventions convergentes.

Je pense que dans ce dossier, pour le coup, nous avons un coup d'avance, peut-être. En tout cas, nous nous sommes donné les moyens de l'avoir.

Je voudrais, comme vous l'avez fait, saluer le travail des services.

Vous renvoyer aussi aux photos où on voit les agents travailler sur une forme interactive avec des ateliers de réflexion. Je crois qu'il y a un gros travail qui a été mené. Je ne pense pas que ça soit, en me tournant vers Christelle Combette, d'ici juin 2026, ça nous laisse un peu plus de 6 mois pour mettre en œuvre déjà par anticipation cette stratégie qu'on va définitivement, en tout cas dans une forme intermédiaire, arrêter en juin.

Mais d'ici là, on ne va pas se contenter de réfléchir, on va agir, on va agir notamment à travers le déploiement d'un outil dédié, l'outil d'intelligence artificielle Delibia qui est en gros l'intelligence artificielle au service des collectivités locales. Comme disait le maire de Porto-Vecchio, Jean Christophe Angelini, c'est aussi que la Collectivité de Corse mette son ingénierie au service de l'ensemble des collectivités puisque à travers Delibia, l'ensemble des communes de Corse pourront avoir accès à Delibia à travers nous. Donc, c'est un moyen aussi de renforcer les outils auxquels ils pourront se référer.

Parallèlement, il y aura une formation généralisée pour l'ensemble des agents de la Collectivité de Corse. Donc je crois qu'on va monter en compétence.

Il y a une discussion aussi à avoir avec les organisations syndicales, parce que le recours à l'intelligence artificielle génère aussi forcément des inquiétudes.

Et puis, comme ça a été dit, là encore, je crois qu'il faut qu'on prenne notre bâton de pèlerin pour animer l'espace interactif avec l'ensemble de l'écosystème où ça a été dit, on a à la fois un rôle d'animation avec les autres collectivités, d'interaction avec l'État, mais aussi avec les entreprises du privé et notamment les entreprises innovantes qui existent dans le secteur. Et je rappelle enfin, dans le cadre du déploiement opérationnel, que nous sommes en train d'examiner les offres sur une délégation de service public sur des plateformes de stockage. Donc de ce côté-là, on va également renforcer nos outils pour aller vers une forme de souveraineté et numérique et en termes d'intelligence artificielle.

Donc beaucoup de travail dans les 6 mois à venir. Et comme ça a été dit aussi, je pense qu'il ne faut pas interpréter la feuille de route telle qu'elle est proposée comme une espèce de table de la loi immuable. Nous ferons évoluer le dispositif de façon itérative au moment de son déploiement pour essayer d'être le plus efficace possible.

J'ai demandé à Éric Ferrari, vous l'avez vu, pendant les interventions, si nous aurions les moyens de faire tout ça tout en continuant à assurer l'ensemble des enjeux du quotidien. Donc le directeur me disait : oui, c'est faisable. Donc merci. Acceptons-en l'augure et donnons-nous les moyens de réussir dans ce chantier qui est, là aussi, un chantier une fois de plus stratégique.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien merci. Donc nous allons passer au vote sur ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

**Donc le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité.**

Merci. Donc je crois qu'on va passer les rapports relatifs au budget.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Point d'ordre, Madame la Présidente, conformément à ce dont nous sommes convenus à la suspension, il a été envoyé sur votre mail, je pense, un projet de motion qui a été corrigé, est-ce qu'il a été diffusé aux présidents de groupes ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Non parce que je l'ai corrigé en même temps que le débat sur l'IA et je l'ai renvoyé à votre secrétariat général.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Est-ce qu'on peut le diffuser aux présidents...

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Mais regardez préalablement les corrections qui ne relèvent pas de l'IA.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Alors on va regarder rapidement. L'idée c'était bien que, y compris si on va sur une forme de motion plutôt que de résolution, on essaie de la débattre ce soir et le cas échéant de l'adopter en des temps utiles. Il est 18 h, si on veut pouvoir..., vous en avez pour combien de temps Monsieur le conseiller exécutif ?

**M. Gilles GIOVANNANGELI**

Ça ne dépend pas de moi, Monsieur le Président.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Donc voilà, on essaie de faire au plus vite.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

C'est jouable. Regardez les modifications que je vous ai suggérées.  
Merci.

On peut commencer un rapport et le cas échéant, on arrête et on passe la motion.

Je vous en prie, allez-y.

## BUGETTU-FINANZE-FISCALITÀ / BUDGET-FINANCES-FISCALITÉ

**Raportu n° 290** : Aduzzione pà l'esercizu 2026 di e tariffe è di i cuefficienti è percentuali rilativi à e sfarente tasse fiscale di a Cullettività di Corsica

**Rapport n° 290** : Adoption pour l'exercice 2026 des tarifs, coefficients et taux relatifs aux différentes taxes fiscales de la Collectivité de Corse

### M. Gilles GIOVANNANGELI

Merci, Madame la Présidente.

Donc il s'agit du rapport sur la fiscalité et les taxes.

Simplement quelques chiffres d'abord pour positionner ce rapport, 155 millions d'euros, c'est le produit que notre collectivité collecte à travers la fiscalité locale où elle a pouvoir de taux, c'est peu, c'est faible. Et si on le rapporte au total des produits de fonctionnement 1,2 milliard, vous voyez que c'est 12,5 % rapportés à ce produit total.

Mais ça reste faible, y compris lorsqu'on le rapporte au total de la fiscalité que perçoit notre Collectivité, c'est-à-dire cette fiscalité locale à pouvoir de taux mais aussi une fiscalité reversée par l'État et qui s'élève à plus de 610 millions. Donc vous voyez bien que 20 % de la fiscalité locale représente l'ensemble de la fiscalité de la Collectivité de Corse. Je vous le disais, c'est un montant faible qui explique en grande partie les difficultés structurelles que l'on a pour réaliser et construire nos budgets.

Quelques exemples qui démontrent bien que lorsque l'on demande le pouvoir fiscal à travers le processus d'autonomie, on n'est pas que dans la revendication politique et institutionnelle, on est fondamentalement dans une revendication qui nous permettrait d'être beaucoup plus opérationnel.

Je vais reprendre les 2 exemples qui ont été donnés par le président du Conseil exécutif la semaine dernière lors du Congrès des maires de Corse. Premier exemple, si nous pouvions avoir le pouvoir de fixer les taux dans un domaine dont on parle souvent, celui de la spéculation immobilière et des transactions immobilières, si nous pouvions surtaxer ces transactions dont on dit globalement, même si on n'a pas l'ensemble des données, mais qu'elles représenteraient autour de 1,5 milliard à 1,8 milliard chaque année, si nous pouvions surtaxer de 10 % ces transactions, ça représenterait 150 millions de

recettes supplémentaires pour notre Collectivité. Et vous voyez bien qu'on change de paradigme, on change de paradigme en matière budgétaire.

Autre exemple qui est aussi parlant, on en a débattu souvent, on en parle souvent, c'est celui de la TVA. Aujourd'hui, la TVA qui est reversée à la Collectivité, c'est à-peu-près 260 millions chaque année. Le produit total de TVA en Corse, c'est globalement 1,2 milliard, 1,3 milliard, en plus avec une recette qui est dynamique, qui est plus dynamique encore ces dernières années, même si ça se tasse, pour être clair, ces 2 dernières années, mais beaucoup plus dynamique qu'au niveau national. 260 millions rapportés à 1,2 milliard, 1,3 milliard, vous voyez, c'est 20 %. Si nous avions 10 % de plus, voire 20 % de plus, vous voyez bien que là aussi on aurait 130 à 250 millions de recettes supplémentaires chaque année. Et ce qui démontre bien que nos marges de manœuvre ne seraient plus les mêmes.

Sans ce pouvoir fiscal aujourd'hui, on en est réduit, et c'est l'objet du rapport, à faire des mesures d'ajustement budgétaire, à rechercher des mesures d'équilibre budgétaire pour faire face à nos besoins. Parce que ce dont il s'agit aujourd'hui, c'est que, vous le savez tous, comme l'ensemble des collectivités, on subit un effet ciseau. Des besoins qui augmentent et c'est normal, et des recettes, notamment parce qu'il y a une politique de contraction budgétaire suite à la crise économique et politique que connaît la France, qui fait que nos recettes stagnent, voire plus exactement même diminuent aujourd'hui.

Donc on est aujourd'hui dans la nécessité de mobiliser de nouvelles recettes pour pouvoir financer nos besoins, ce qui ne veut pas dire qu'on ne doit pas faire des efforts sur nos dépenses, ce n'est pas ce que nous disons, mais il n'empêche qu'un budget, ce sont des dépenses mais c'est aussi des recettes, et aujourd'hui nos recettes stagnent, voire baissent.

Donc il y a un sujet et c'est celui-là aujourd'hui. Et c'est pour ça qu'on vous propose ce rapport. Sur les 6 taxes dont nous avons pouvoir de taux, 3 sont déjà globalement optimisées : la taxe dite la DMTO, taxe publicité foncière et droits d'enregistrement, c'est à-peu-près 87 millions et on est au maximum comme nombre de régions ou départements, plus exactement. La taxe d'aménagement qui nous rapporte 3,5 millions, on est aussi là sur une vision maximisée à 2,5 %. Enfin la taxe additionnelle à la taxe de séjour, c'est à-peu-près 1,9 à 2 millions et là aussi, on est sur le tarif maximum de 10 %.

Il nous reste donc 3 taxes sur lesquelles il nous reste éventuellement des marges si nous voulons augmenter nos recettes. Nous avons choisi de n'en augmenter qu'une. Nous n'avons pas choisi d'augmenter la taxe sur les transports aériens et maritimes qui est à 4,57 euros aujourd'hui par passager sur les trajets longs, mais qui n'est que 1,52 euros par passager sur les trajets courts pour

exclusivement la traversée Corse Sardaigne. À ce stade-là, on s'est questionné sur la nécessité de réajuster, mais nous nous sommes dit aussi que dans un cadre aujourd'hui de sécurisation de cette traversée, aussi bien quantitativement que qualitativement, dans le cadre des négociations que nous avons avec la région autonome de Sardaigne, notamment sur la constitution du GECT, nous devrions forcément intégrer la question du prix de la taxe de transport. Mais à ce stade-là, nous ne présentons pas un projet qui vise à augmenter.

De la même façon, la taxe annuelle sur les engins maritimes à usage personnel, dont nous avions déjà l'année dernière abaissé l'abattement qui était de 30 %, nous l'avions passé à 10 % et qui nous rapporte à peu près 5 millions d'euros par an, nous avons cette année choisi de ne pas l'abaisser davantage. Nous avions eu ce débat l'année dernière. Si nous avions eu là aussi le pouvoir fiscal, la capacité de différencier entre les bateaux ou les navires qui mouillent à l'année en Corse et ceux qui ne sont que de passage, nous l'aurions fait. Sauf qu'aujourd'hui dans le cadre législatif actuel, ce n'est pas possible. Donc, nous ne touchons pas cette taxe.

Reste la taxe « cartes grises », la taxe régionale sur l'immatriculation des véhicules à moteur, dite taxe « cartes grises ». Et, c'est cette taxe que nous vous proposons de majorer de 10 €, passant de 43 € à 53 €, ce qui va nous amener un produit supplémentaire d'à-peu-près 5 millions.

Si nous le faisons, c'est d'abord parce que je vous l'expliquais, on a besoin de mobiliser des recettes, mais aussi parce que, en se comparant, on s'aperçoit que nous étions plutôt dans la moyenne basse et que, en augmentant cette taxe, on reste dans une moyenne largement acceptable. Il faut savoir qu'aujourd'hui en France, 5 régions sont déjà au maximum des 60 €, 3 régions sont au-dessus des 53 € et 3 autres régions sont en deçà des 53 €.

Avec une moyenne qui serait à peu près à 52 €, on est dans la moyenne sachant que l'Association des régions de France avait déjà demandé l'année dernière, va le faire encore par amendement au projet de loi PLF 2026, la demande étant qu'on puisse relever ce plafond de 60 € à 80 €. Sachant que les comparaisons que je vous donne ce sont celles de 2025, elles n'intègrent pas le choix des régions d'augmenter ces taxes en 2026. Les retours que nous avons font état d'une volonté quasi unanime d'augmenter ce tarif cartes grises.

Donc vous voyez, la proposition que l'on vous fait, c'est une proposition bien sûr d'augmentation d'une taxe, mais c'est une proposition qui s'inscrit dans une démarche de budget contraint et qui vise malgré tout à préserver au plus le pouvoir d'achat des Corses.

Je vous remercie.

**Madame Nadine NIVAGGIONI préside la séance.**

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

À ringrazià vi.

Allorà c'hè un rapportu di a cummissione di e finanze : avisu favurevule, non participazione di i gruppi « Un soffiu novu », « Avanzemu » è « Core in Fronte ».

Qual'hè chì dumande a parolla ?

**M. Georges MELA**

Merci, Madame la Présidente.

Gilles, je regrette de devoir à chaque fois tempérer la bonne humeur, la collégialité, etc., qui règne dans cette Assemblée depuis ce matin, mais je pense devoir dire et m'accorder de pouvoir dire que les rapports qui se suivent ici sur l'ensemble des taxes, se ressemblent. Tu l'as dit toi-même, à quelques mois d'intervalle, à cette même logique, il ne sera pas étonnant que nous vous opposions la même réponse. La réponse est la suivante : c'est qu'on ne peut continuer d'aggraver la pression fiscale des Corses, même si cela représente 10 € par cheval, surtout lorsque l'on ne s'est pas engagés comme on en avait pris l'engagement les uns les autres, dans une démarche de diminution drastique des dépenses de fonctionnement.

L'an dernier, vous augmentiez pour la première fois les taux et coefficients pour faire rentrer 10 millions d'euros en plus dans les caisses de la Collectivité de Corse.

Plus 60 % pour la taxe cartes grises qui était passée de 27 à 43 euros par cheval fiscal pour générer 5,5 millions et récupérer aussi 3 millions d'euros sur les hybrides qui jusque-là n'étaient pas taxés, donc la somme récupérée était à zéro.

Cette année, même décision, vous augmentez encore cette même taxe sur les cartes grises qui passent de 43 à 53 € par cheval pour percevoir 5 millions d'euros supplémentaires.

Je le disais tout à l'heure, il nous est difficile de continuer de souscrire à cette démarche.

De plus, il nous avait été précisé que ces recettes seraient affectées à l'entretien et à l'aménagement des routes. Au-delà des résultats que nous sommes censés attendre et en droit d'attendre, j'ai hâte de voir, compte financier unique 2025, si la recette est bien inscrite et bien au rendez-vous.

Alors vous dites ne pas toucher au reste des recettes potentielles, et pour cause, on est quasiment au maximum pour les 5 autres taxes comme cela vient d'être dit.

Mais je voudrais revenir de façon plus précise sur l'une d'entre elles puisqu'elle a fait débat, et d'ailleurs dans ton exposé tu y as fait référence, à savoir l'augmentation de 20 points de la taxe de francisation actée l'an dernier, soit 90 %, alors qu'elle a toujours été à 70 de celle nationale depuis 92.

La première question, c'est de savoir si cette augmentation a satisfait les objectifs qui étaient les vôtres ? Là aussi, le compte financier unique nous le dira, même si je doute que la décision qui a été prise était la bonne. Pourquoi ? Parce que c'est bien la chute de la plaisance qui, depuis 2 ans, a fait baisser les recettes qui avoisinaient les 5 millions d'euros jusqu'à 2023 et moins de 4 millions d'euros l'an dernier. Cette augmentation, je le rappelle, visait à retrouver le niveau des 5 millions.

Alors dites-moi, à travers cette initiative, quels étaient véritablement les intérêts des plaisanciers et de toute l'économie liée à cette activité ? Je ne la vois pas.

Par contre, je sais que ce marché est oh combien important, mais visiblement ne semble pas être votre priorité.

Pourtant, les effets conjugués de la crise et surtout le problème des mouillages dont nous avons abondamment parlé, a contribué à baisser le nombre de touchés. J'avais proposé, je le rappelle, de doubler et inciter ainsi les plaisanciers à venir en Corse pour bénéficier de la réfaction.

Avoir augmenté la taxe pour revenir à 5 millions d'euros de recettes n'est pas du tout incitatif, malgré l'affectation des recettes à l'entretien des ports et des infrastructures routières.

Je profite de l'occasion aussi qui m'est donnée pour vous rappeler la motion adoptée en décembre dernier, après des mois de renvois en commission, elle est restée lettre morte à aujourd'hui. Le COPIL, placé sous l'autorité du président, ne s'est toujours pas réuni.

Pour suivre ce dossier avec attention et vigilance, je crois savoir qu'une réunion bilatérale du collectif Yacht Club de Corse, représenté par des socioprofessionnels de la plaisance avec l'Office de l'environnement, doit se tenir très prochainement. La date du 24 novembre 2025 ayant même été avancée.

La Collectivité de Corse devrait récupérer 10 millions d'euros de recettes fiscales supplémentaires en 2025 et 15 millions en 2026 grâce à cette nouvelle augmentation.

Alors décidément, le destin national et territorial, nos destins réciproques donc, sont étroitement liés. Je me permettrai cette comparaison, vous faites chez nous ce que le Gouvernement fait au niveau national. Il aggrave les taxes pour financer des dépenses de fonctionnement qui sont sans cesse croissantes. En clair, le contraire d'une politique que nous souhaitons tous, c'est-à-dire celle d'une politique de redressement.

Vous souhaitez maîtriser le levier fiscal, vous l'avez dit il y a quelques instants et lorsque vous avez le pouvoir de le moduler, vous augmentez pour rejoindre les maximas nationaux, vous établissez des comparaisons tout à l'heure avec ceux qui sont déjà à 50, 53, notamment les taxes sur les chevaux de véhicules, préfigurant une autonomie fiscale qui a tout l'air d'être confiscatoire, traduisant ainsi les inquiétudes légitimes qui sont les nôtres sur cette question. Et vous avez pour seul élément, il faudra en trouver d'autres parce qu'ils ne seront pas suffisants à l'avenir, même si ceux-là ont un gisement important, la seule taxe, surtaxe sur la résidence secondaire que vous utilisez à tout bout de champ.

Les choix budgétaires sont déterminés par des choix politiques et vous le savez et vous nous dites souvent assumer l'augmentation continue des dépenses, ça m'avait été dit à plusieurs reprises dans cet hémicycle, sur les dépenses de fonctionnement, puisqu'elles correspondent véritablement aux choix politiques qui sont les vôtres, qu'on ait l'argent ou qu'on ne l'ait pas.

Il n'y a donc pas que la structure de nos recettes ou la conjoncture globale qui est défavorable, il y a aussi le poids de ces choix politiques qui ont été faits depuis 10 années maintenant.

Cette augmentation de la pression fiscale est une décision prise encore une fois dans l'urgence. Vous la présentez comme responsable, pour nous, elle ne l'est qu'à moitié puisqu'elle ne traite malheureusement qu'une partie du problème. Je vous remercie.

### **Mme Nadine NIVAGGIONI**

À ringrazià vi. Qual'hè chì dumande a parolla ?

## **M. Louis POZZO DI BORGO**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le conseiller exécutif, comme d'habitude, forcément si Georges nous explique les finesses de l'aspect budgétaire, je vais quand même apporter quelques points de modération.

Alors, on parle effectivement de levier fiscal. Il faut aussi recentrer les choses, remettre l'Église au centre du village. Quand on parle de levier fiscal pour la Collectivité de Corse, de quoi parle-t-on ? Sur un budget de plus d'un milliard, on parle ici d'une hausse fiscale de 5 millions d'euros. Alors certes, si nous avions pu l'éviter, nous l'aurions évitée.

Pour autant, Georges, je ne vais pas rentrer dans le détail de l'aspect budgétaire puisque nous ne sommes pas aujourd'hui dans un ROB, un DOP ou un BP, on est bien sur un rapport qui vient fixer les taux.

Alors certes, ces taux-là vont alimenter le budget, mais pour autant il faut aussi dézoomer parce qu'il n'y a pas plus sourd que la personne qui ne veut entendre, et à force de dire et d'essayer de faire croire aux Corses que nous avons une mauvaise gestion, que nous faisons des mauvais choix, eh bien on pourrait presque y croire, sauf qu'on va essayer aussi de démontrer et de prouver que la situation n'est pas aussi simple.

Alors lorsque l'on fait des choix politiques, effectivement, on les porte, on les assume. Il y a des choix qui sont coûteux, il y a des choix qui sont contraints, mais dans tous les cas de figure, eh bien il y a un exécutif et une majorité et nous les assumons.

Pourquoi je vous dis qu'il faut dézoomer ? Parce qu'avant de se contenter d'analyser la situation budgétaire de la Collectivité de Corse, même si elle nous concerne, elle nous contrarie et nous en portons la responsabilité. Il y a ce jour, je ne sais pas si vous l'avez vu dans le monde, Anne-Laure Santucci m'a envoyé ce matin, je l'en remercie, un article fort intéressant. Que dit cet article ? C'est un article qui est un cri d'alarme, un cri d'alerte, tout simplement des départements qui appellent à l'aide, c'est le titre « à l'aide ».

Il y a 2 ans, il y avait un département qui était dans une situation, je dirais, financière délicate, c'est-à-dire avec un taux d'épargne sur les recettes de fonctionnement inférieur à 7 %. Il y en a 37 cette année, 37 sur 101. Et pour la première fois de l'histoire des départements, cette année la Gironde vient de présenter le 17 octobre un budget déficitaire de 98 millions d'euros.

Le préfet s'est saisi du budget, Chambre régionale des comptes, et il y a 30 jours pour présenter un nouveau budget non pas par la Gironde mais par la Chambre régionale des comptes, avec vraisemblablement une tutelle.

Eh bien cette situation globale est-ce qu'elle est due au mauvais choix du Gouvernement, de l'État ? Est-ce que ces 37 départements qui sont dans cette situation catastrophique ont tous à leur tête des mauvais gestionnaires ? Ils ne sont pas tous nationalistes quand même. Donc à mon sens, la situation il faut la regarder avec un prisme beaucoup plus large.

Je vais vous parler d'un autre article aussi qu'on a dû recevoir, je ne sais pas si vous l'avez eu, je me tourne vers les présidents d'intercos, notamment les intercos de France qui aujourd'hui demandent la suspension du PLF. Pourquoi ? Parce que c'est une saignée pour toutes les intercos. La CAB, je prends la CAB, je vais vous parler de ce que je connais, c'est moins 1 million d'euros sur le fonctionnement via le dispositif Dilico. Toutes les intercos aujourd'hui sont dans une situation de grande difficulté et on en est qu'à la PLF. Et ce scénario dont je vous parle, c'est le scénario optimiste puisque les prélèvements sur la TVA, le report, Jean-Christophe, du FCTVA d'un an, on va rester un an sans toucher le FCTVA, on vient de nous prélever 860 000 € pour la CAB de recettes qui ne seront plus distribuées, eh bien là encore, je ne pense pas que l'on soit des mauvais gestionnaires, je ne pense pas en être un, on va se retrouver dans une situation où un avenir qui paraissait non pas radieux mais plutôt serein, nous mène à l'horizon 2028 à une épargne nette quasi négative, non pas parce qu'on fait des mauvais choix, mais parce qu'on vient simplement nous prélever aujourd'hui les recettes qui nous étaient acquises. Et c'est pareil pour les communes.

Je vous invite à bien analyser le projet de loi de finances et vous verrez à quelle sauce nous allons être mangés.

Alors certes, aujourd'hui on vient actionner le levier fiscal, on parle de 5 millions d'euros. Quelques chiffres, puisque là on va rezoomer sur notre Collectivité, simplement très rapidement, 3 exercices, un poste budgétaire, c'est le social. Nous avons mandaté en N-2, je me suis fait une petite note, nous avons mandaté en N-2, 197 millions d'euros sur le social, nous avons mandaté à N-1, 207 millions d'euros sur le social, nous mandatons cette année 218 millions d'euros sur le social.

Moi je veux bien qu'on fasse des mauvais choix, mais quels sont-ils ? Est-ce qu'aujourd'hui ce sont des dépenses qui s'imposent à nous ou ce sont des dépenses que nous avons choisies ? La question qu'on va se poser collectivement : y a-t-il une paupérisation de la société corse ? Je pense que la réponse on l'a tous, oui ! Comment infléchir cette situation ? Mais de dire aujourd'hui que nos mauvais choix nous conduisent à actionner le levier fiscal, c'est aussi la situation

globale qui nous conduit à actionner le levier fiscal en responsabilité, nous avons des dépenses sociales qui explosent. Certes Georges, en échange, et je ne vais pas me dédire ici, on a des actions à mener, des choix stratégiques à faire, notamment sur la masse salariale, par exemple, sur d'autres sujets aussi, le 011, c'est plus compliqué puisque inflation, nouveaux besoins.

Autre chiffre : pour les intercommunalités, je vous parle d'une moyenne, dans les 3 ans à venir, pour tout million de dépenses supplémentaires qui sera introduit par du GVT, par des coûts du 011 plus importants, il n'y aura ou il n'y aurait que 200 000 € de recettes supplémentaires, pour 1 million de nouvelles dépenses, ça sera 200 000 € de recettes supplémentaires si nous ne touchons pas au levier fiscal.

Donc ce qui se passe ici, on le retrouve en cascade dans les départements, on le retrouve dans nos communes et on le retrouve malheureusement dans un État qui est surendetté et qui aujourd'hui essaie de régler cet endettement par une saignée sur les collectivités locales.

Alors moi, on ne va pas faire l'exercice budgétaire ici, mais soyons modérés, essayons de relativiser les chiffres. Quand on parle de 60 %, c'est 60 % de quoi ? Quand on parle du levier fiscal, c'est 5 millions d'euros sur 1 milliard de recettes.

Donc il y a une obligation, c'est vrai que si on avait pu éviter de le faire, nous aurions évité de le faire. On rejoint la moyenne nationale sur les cartes grises. Mais de dire qu'on va encore une fois fonctionner les Corses, je pense qu'on ne l'a jamais fait, on essaie de le faire le moins possible, mais il y a un principe de réalité, c'est qu'il faut présenter des budgets d'équilibre et nous allons essayer encore une fois de le faire. Merci.

### **Mme Nadine NIVAGGIONI**

À ringrazià vi.

D'altre dumande ? Jean-Christophe Angelini.

## **M. Jean-Christophe ANGELINI**

Merci.

Louis a craqué !

Mais plus sérieusement, merci Madame la Présidente. On ne va pas refaire à l'aune de l'augmentation préconisée, le débat sur la fiscalité de la Collectivité que l'on ne manque d'ailleurs pas de faire à chaque moment budgétaire. C'est néanmoins, Président, un débat important. La presse du jour, que l'on a consultée pas plus tard qu'il y a quelques minutes, s'en fait l'écho.

Moi je pense qu'il faut, et ce sera un petit et tout à fait humble discours de la méthode, distinguer simplement les niveaux. Il y a le niveau des dépenses mandatées telles qu'évoquées par Louis à l'instant, qui procèdent de choix politiques, d'engagements budgétaires et dès lors, je dirais de mandatements, entre guillemets, mécaniques. Je connais la tendance de la majorité à amalgamer des dépenses transférées extrêmement contraintes, par exemple lorsqu'il est question du social, le RSA.

Donc on souhaiterait, pour notre part, identifier, même si on le sait, et encore une fois je ne vais pas ouvrir le débat ce soir, plus finement, ce qui relève des volumes financiers qui sont mécaniquement engagés de ce qui relève des choix politiques véritables.

Idem pour l'aide aux communes dont on voit la tendance consistant à l'inclure dans les dépenses d'investissement, ce qui est techniquement fondé et comptablement, il n'y a pas de débat, mais qui politiquement interroge.

Donc, je pense qu'on a sur la lecture politique des dépenses d'investissement, des crédits de fonctionnement, des mandatements qui sont réalisés, j'ai cité 2 exemples, il pourrait y en avoir d'autres, des sujets d'appréciation. Mais le débat du jour n'est pas là.

Nous, fidèles à notre engagement et à notre vote d'il y a 2 ans, nous n'allons pas soutenir cette délibération. Nous allons voter contre en le regrettant parce qu'on est conscients des difficultés rencontrées. Et moi, je me mets quelques instants à votre place, je sais que les marges de manœuvre, au moment où nous parlons et au regard particulièrement de l'attitude de l'État, elles sont extraordinairement limitées. Je sais qu'on a besoin d'aller chercher quelques millions ici ou là et que pour des raisons qui vous appartient, on a des sujets qui, à ce stade, ne sont pas abordés. Georges a évoqué la question de la plaisance, il pourrait y en avoir d'autres. Mais on est d'accord sur le constat et la façon dont

vous mettez les choses en perspective. Il y a une nécessité impérieuse et personne ici ne saurait, en tous les cas du côté de « Avanzemu », la remettre en cause.

Ce qui nous gêne, et j'en aurai bientôt terminé, pour reprendre les arguments développés ces derniers temps, c'est d'une part qu'on est effectivement au plafond ou presque, au point le plus haut de tous les curseurs fiscaux mobilisables par notre Collectivité. Et dans un moment économique et social qui est extraordinairement douloureux et dont une large part ne vous est pas imputable, on ne vous impute ni l'inflation, ni la crise économique, etc., c'est un nouveau signal dont je redis que nous le comprenons sans le partager, qui est renvoyé à l'écosystème, à la société, au monde économique. Le problème, avant d'aborder l'autre sujet revient de façon lancinante, pour quel type de résultats ?

Vous parliez des dépenses dans le domaine du social avec une rampe de progression sur 3 ou 4 exercices budgétaires consécutifs. Question : avons-nous pour autant avancé comme nous l'aurions voulu ? On sait les difficultés. Je regardais ce matin les chiffres du chômage qui demeurent en hausse, les chiffres de la sinistralité des entreprises auprès des juridictions commerciales, + 15 %.

On était, je me tourne vers Bianca auprès de laquelle j'étais sur Portivechju pour l'inauguration de la PAMES récemment, on était présents à ce colloque de la CLE sur la pauvreté au sein de la jeunesse et notamment chez les enfants. Je ne vais pas faire de politique avec ça, mais rappeler quand même qu'on a 1 enfant sur 4 qui est en situation de pauvreté. Donc on voit bien, après je sais, le chômage importé, le renouvellement de population, le choc démographique, les structures fondamentales de l'économie qui demeurent anémiées, tout ça est le fruit d'une histoire ancienne qu'on ne va pas régler en une mandature, ni en 2 délibérations.

Mais je nous interroge collectivement sur cette capacité à pousser toujours plus loin les curseurs. Comparaison n'est pas raison, et si vous revenez devant l'Assemblée de Corse avec un vote sur l'augmentation de la dotation de continuité territoriale, je fais un petit pas de côté, mais c'est lié, de 60 millions tel que proposé notamment par le député Castellani, nous l'approverons et on votera pour. Mais ça ne peut pas nous empêcher, ça ne devrait pas selon nous, je ne veux pas être trop directif ou parler pour tous, je parle pour « Avanzemu » et c'est déjà pas mal, mais d'interroger ce qui se passe du point de vue du financement de la desserte et le pourquoi d'une réponse financière qui consiste, avec une demande désormais stabilisée à 260 ou 270 millions avec l'indexation sur le coût de l'inflation, qui consiste à obtenir un système qui demeure toujours aussi coûteux, toujours aussi lourd et toujours aussi peu agile dans un pays qui a précisément besoin de ça. Bon, alors je m'arrête pour revenir au sujet fiscal.

Là on n'est pas dans le domaine de la DCT, même si on ne saurait faire preuve de cynisme et parce qu'on la demande à l'État, s'en laver les mains en disant : on la demande à l'État, peut-être qu'un moment viendra où si l'autonomie arrive un jour on nous posera différemment cette question-là, DGD, DGF, transfert de fiscalité et de ressources et puis DCT en disant : le système qui a consisté depuis des décennies à vous verser la totalité, aujourd'hui s'arrête. Et là on se posera la question de cette espèce de fuite en avant qui consiste à demander des rallonges à longueur d'année ou à pousser toujours plus loin les curseurs de notre fiscalité territoriale. D'une part donc, cette inquiétude déjà exprimée il y a 2 ans et ce soir renouvelée.

D'autre part et pour conclure, je pense effectivement que sur le front qui nous occupe, la question des chevaux, la mutation du secteur, la problématique, je dirais, économique et générale, peut-être gagnerions nous à, et je ne renvoie pas aux calendes grecques la question de l'adoption du statut d'autonomie, à fixer un niveau de négociations singulier, particulier parce qu'on voit bien, et vous l'avez dit président, 151 et un peu plus millions, dont vous nous dites dans le sillage du président du Conseil exécutif qui en a fait la démonstration lors du Congrès des maires la semaine dernière, que si l'on devait sur la TVA bénéficier des bons efforts de la part de l'État, en termes de territorialisation du produit, on aurait des leviers à ce stade inimaginables et qui nous donneraient des marges de manœuvre légitimes. On a toujours milité en nationaliste pour territorialiser une bonne partie du produit fiscal payé par les Corses. Mais on voit bien que le statut fiscal qu'on appelle de nos vœux, qu'on a corrélé à juste raison au statut d'autonomie, aujourd'hui il peine à arriver.

Donc je pose la question. Nous annonçons pour les exercices budgétaires 27/28, vous nous dites non, c'est le débat politique et démocratique, un effet ciseau. Si dans le même pas de temps on continue, alors ça va être difficile, ça a été démontré, mais à exiger des Corses un engagement fiscal toujours plus fort, dont je ne le relierai pas à ce stade même si on va y être confronté très vite, à ce qui est demandé aux collectivités locales et aux administrés de nos territoires, puisque l'investissement public, on le sait, il est dans une très large part, supporté par les collectivités locales. Ici, il y a la particularité de la Collectivité de Corse, mais on sait tous que les collectivités aujourd'hui, les communes, Louis faisait référence au gel du FCTVA pour les EPCI, elles sont ponctionnées et en plus d'être ponctionnées, limitées dans leur marge de manœuvre, on en parlait avec Pierre à l'instant même, puisque les services compétents de l'État et d'ailleurs nous annoncent une baisse tendancielle des dotations de l'ordre de 15 %.

Donc, je m'arrête en vous disant qu'on rend les Corses, et c'est normal, solidaires de la situation extrêmement contrainte dans laquelle nous nous

trouvons. Mais la porosité entre solidaires et otages, elle est très mince. Et attention, dans ce moment de crise économique qui persiste, à ne pas, très paradoxalement, faire reposer sur notre peuple et ses contribuables la totalité de la charge que l'État dans son indécision et son absence de choix, fait peser sur notre Collectivité.

Donc vous l'aurez compris, puisque l'autonomie fiscale est pour « Avanzemu » la première des autonomies, commencez peut-être à la distinguer pour partie, même si je ne veux pas en faire un prétexte pour l'État qui peut-être utiliserait l'opportunité ainsi créée pour dire : on ne parle plus du reste, nous on veut comme vous légiférer, réglementer, il n'y a pas de sujet. Mais dans l'attente de légiférer et réglementer, si on ne peut plus financer, alors on aura et on a déjà une grande difficulté.

Merci.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

À ringrazià vi. Paul-Félix Benedetti.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Moi, je comprends qu'avant d'établir un budget 2026 confronté à de très grandes difficultés, on cherche à créer des richesses nouvelles et à trouver un pactole complémentaire de 5 millions d'euros en faisant une simple augmentation mécanique de la taxe sur les cartes grises qui passera de 43 à 53 € par cheval fiscal réglementaire. Ça pourrait paraître anodin. Multiplié par le nombre de voitures immatriculées chaque année, vous avez fait un calcul et ça donne 6 millions d'euros. Vous oubliez de préciser que l'an dernier, vous êtes déjà passés de 27 € à 43 €, ce qui veut dire qu'en 2 ans, on passe de 27 à 53. On a quasiment doublé. Et puis, où on va ? Heureusement que vous avez des marges de manœuvre nulle part ailleurs. Il vous reste les 10 % des bateaux, j'avais voté contre l'an dernier simplement pour défendre la plaisance corse qui est constituée de bateaux vétustes et que les abattements étaient justifiés.

Sur les voitures, la logique aurait voulu qu'en amont vous fassiez une demande de modification réglementaire pour que la Corse qui n'a aucun ou quasiment aucun transport en commun, où il n'y a que la voiture comme outil de déplacement professionnel, structurel et social puisse avoir une hiérarchisation de la taxation en fonction du type de voiture, donc en fonction du type de chevaux fiscaux, qu'on puisse avoir une taxation à un quantum bas de 0 à 5 chevaux qui représente, je dirais, la grande majorité des voitures populaires, qui est un point médian entre 0 et 7 et que de 7 à l'au-delà on ait une taxation très forte et que la maladie de la grosse voiture qui touche malheureusement l'ensemble de la

communauté de Corse, puisse donner une recette fiscale. Si on peut se payer une voiture à 100 000 €, peut-être qu'on peut se payer une taxe grise à 2000 €. Ça, ça aurait dû être notre volonté politique. Vous ne l'avez pas fait.

Aujourd'hui, vous prenez simplement le disponible et l'an prochain vous allez nous dire : oui mais on va passer aussi de 53 à 60 et on va prendre encore 5 millions d'euros. Non ! Derrière, il faut qu'il y ait une logique économique globale parce que vous allez peut-être aussi venir nous dire qu'on va se mettre au taquet pour la taxe modulable sur la TIPP, on a encore un petit peu de marge, ça m'étonne que vous ne l'ayez pas mis dans les disponibilités, et tout un tas de choses.

On a une situation économique qui est déplorable. Faire un transfert sur la fiscalité, sur les bras de levier que nous avons, je comprends vos motivations, moi je comprends la mécanique. Vous connaissez le déficit qui arrive et la construction d'un budget à faire, mais derrière on ne voit aucun effort. On vous demande à chaque fois des actions en faveur d'une économie interne, d'une économie circulaire. Ce matin on vous a posé une question sur l'UGAP, la réponse, elle est non convenable, on va accepter, je reste dans les voitures, je ne m'éloigne pas du sujet, que le bonheur d'un concessionnaire c'est simplement d'avoir son quantum de voitures qui est rempli, qui va atteindre l'objectif de 400 voitures par an, qui ne sera pas sanctionné et qui pourra faire la première révision et la première vidange. Vous devez dire : non, on va donner des directives à nos personnels, à nos services, on va créer des modèles de marchés publics pour commander des voitures directement au concessionnaire. Point !

Pareil pour les ordinateurs, pareil pour les casseroles, pareil pour le papier toilette, pareil pour plein de choses, pareil pour les 2 millions d'euros que vous commandez tous les ans à l'UGAP. Ce sont des traceurs qu'on attend. Après, il y a des logiques économiques. Chercher 5 millions, on doit inévitablement les chercher parce qu'on ne peut pas constituer un budget en déficit, c'est concevable. C'est peut-être 5 millions d'euros en moins sur les 125 millions d'euros d'emprunt que vous serez obligés de faire au budget 2026. Mais c'est quelque chose qui ne convient pas, ce n'est pas la trajectoire qu'on attend.

Donc moi, ce n'est pas tellement que je suis le défenseur des grosses voitures et contre la taxation, mais c'est contre un état d'esprit qui ne me convient pas, que nous voterons, comme on l'a fait l'an dernier, contre cette disposition.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

À ringrazià vi. Più nimu ùn dumanda a parolla ? Don-Jo Luccioni.

## **M. Don-Joseph LUCCIONI**

À ringrazià vi.

Je n'ai pas l'expertise et la compétence budgétaire de notre collègue et ami Louis Pozzo di Borgo, ni du conseiller exécutif Gilles Giovannangeli, mais quand même une vision politique sur un dossier qui est un dossier de taux ou de tarif fiscal en matière de cartes grise, on est déjà d'une certaine manière un petit peu dans le débat d'orientations budgétaires et c'est compréhensible, et nous-mêmes, on se positionne dans une perspective globale.

Simplement, Georges, on ne peut pas dire que la Collectivité de Corse, sur proposition du Conseil exécutif, fait ce que le Gouvernement de la France fait, à savoir augmenter le niveau de fiscalité. On ne peut pas dire ça parce que comparaison n'est pas raison.

La France, c'est un État souverain, indépendant, qui a une capacité à faire fonctionner la planche à billets, qui a une capacité à lever l'impôt, à décider de la création, de la suppression, de la modification d'un certain nombre d'impôts et de taxes dont notre Collectivité est dépourvue.

Aujourd'hui, ça a été dit par le conseiller exécutif, président de l'ADEC, Gilles Giovannangeli, la Collectivité de Corse, bien que soumise à un statut particulier, bien que disposant d'une organisation et de compétences spécifiques, relève en matière de fiscalité du droit commun des collectivités départementales et régionales françaises. C'est une aberration juridique et c'est une insatisfaction politique pour nous. Premièrement.

Deuxièmement, on ne peut pas non plus considérer la question de la taxe en la déconnectant, et ça a été rappelé par Louis Pozzo di Borgo, du contexte général, la conjoncture française, avec un impact très fort sur les collectivités territoriales en général, d'ailleurs qui conduit l'Association des régions de France à demander une hausse du tarif maximal en matière de cartes grises de 60 à 80 € par cheval fiscal. On ne peut pas non plus faire abstraction de la structure générale du budget de la Collectivité de Corse puisque, ça a été dit par Gilles Giovannangeli, il y a 6 taxes sur lesquelles la Collectivité de Corse a un petit pouvoir résiduel en matière de tarifs, de taux et de coefficients.

Donc je pense que comparaison n'est pas raison. Il faut remettre là aussi l'Église au centre du village. D'ailleurs, on voit bien sur les bancs de l'opposition qu'on comprend les arguments, mais il y a quand même la convergence autour de la difficulté du moment et de la situation budgétaire, économique et sociale de la Collectivité de Corse, y compris dans le déploiement de ses politiques publiques, dans le domaine social par exemple, où un certain nombre de dépenses relèvent

de l'obligation légale et sur lesquelles nous n'avons pas de marge de manœuvre, en plus de l'absence de marge de manœuvre fiscale.

Donc considérant l'ensemble de ces éléments, ce n'est pas, Paul-Félix Benedetti a dit : heureusement qu'il n'y a pas d'autres marges de manœuvre fiscale, sinon on augmenterait aussi par ailleurs les tarifs, les taux, etc., au contraire, c'est parce qu'il n'y a pas de marge de manœuvre fiscale et parce qu'il n'y a pas d'autres marges de manœuvre fiscale qu'on est contraints de faire ce type de choix dans un contexte budgétaire et normatif contraint. Et c'est la condition sine qua non d'une action volontariste qui doit se poursuivre de la Collectivité de Corse dans l'ensemble de ses domaines de compétence et parfois en extra légal, parce que la Collectivité de Corse, elle, intervient aussi en extra légal, confère l'aide aux communes, par exemple.

Donc pour terminer, dire qu'il y a un enjeu, et cela aussi, encore une fois, ce n'est pas de l'idéologie, ça a été rappelé, il y a un enjeu au-delà de la dimension politique, de la revendication d'autonomie, il y a un enjeu en matière de compétence fiscale. La compétence fiscale, c'est la ressource, bien sûr, une ressource dynamique par opposition aux dotations et aux transferts financiers qui sont par nature figés, confère le débat sur la DCT en matière de service public aérien et maritime. Mais la compétence fiscale, c'est aussi le pouvoir de décider comment on oriente un modèle de développement économique et social. Ce sont des choix politiques, les résidences secondaires, la spéculation foncière et immobilière, la TVA, l'impôt sur les sociétés, et d'ailleurs ça figurait dans la délibération du 5 juillet, « Autonomia », la fiscalité comme levier au service de la justice fiscale, de la protection environnementale, de la création de richesse, etc., etc. Mais là, on est déjà dans la perspective de l'autonomie.

Mais tout ça pour dire que la revendication d'évolution statutaire et son corollaire, le pouvoir législatif pour l'Assemblée de Corse et la compétence fiscale pour la Collectivité de Corse sont des conditions indispensables, sur le long terme, à la poursuite d'une action publique de notre institution à la hauteur des enjeux et des besoins de notre pays et de notre peuple. Et d'ailleurs, je crois me souvenir que sur les bancs du groupe « Un soffiù novu », à l'automne 2021, l'ancien président de groupe Laurent Marcangeli plaiddait déjà en faveur d'une évolution de la structure budgétaire de la Collectivité de Corse, orientée notamment autour de l'autonomie fiscale.

Alors j'espère que sur ce sujet comme sur tant d'autres, même si les divergences et les nuances peuvent exister, que l'on se retrouvera tous ensemble pour défendre les intérêts de ce pays et de l'institution qui a en charge de les mettre en œuvre et de les défendre.

À ringrazià vi.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

À ringrazià vi. U dibattitu hè compiu.

O Sgiò cunsiglieru esecutivu, pudete risponde.

**M. Gilles GIOVANNANGELI**

À ringrazià vi à tutti pà sicuramenti i vosci cummenti.

Bien sûr, Je me doutais bien que de ce rapport, nous allions basculer sur les questions budgétaires générales.

Je veux aussi vous dire qu'effectivement, on rentre dans ce cycle budgétaire, que le mois prochain nous vous présenterons le document d'orientations budgétaires et que, au mois de décembre, en tout cas nous travaillons pour vous faire voter ou vous proposer un budget prévisionnel 2026 dès le mois de décembre qui intègre effectivement, Paul-Félix, j'en conviens, y compris les éléments dont nous avons débattu aujourd'hui.

Merci à Louis et à Don-Jo pour les commentaires, les précisions, je pense qu'elles étaient importantes. Louis, parce qu'il a remis le débat en perspective avec ces éléments de comparaison. Je pense que c'est essentiel, on ne peut pas aujourd'hui s'exonérer de regarder et de se comparer à l'ensemble des collectivités, principalement celles de notre strate, les régions et les départements français, parce qu'on voit bien les difficultés, Louis les a rappelées, les départements sont en très grande difficulté, mais même les régions, ceux qui connaissent et qui s'intéressent aujourd'hui aux mécanismes budgétaires, le savent très bien. Et Carole Delga d'ailleurs, vous avez certainement pu lire la lettre qu'elle a envoyée aux parlementaires et au Premier ministre sur la grande difficulté et la précarité aujourd'hui des régions face aux mesures du PLF 2026, avec cette idée qui consistait à dire que dans ce cadre-là, était envisagée la suspension des aides aux communes et aux intercommunalités, était envisagée une baisse drastique des investissements.

Donc encore une fois, pour le coup, il faut effectivement dézoomer et se dire que dans cette situation, nous ne sommes pas isolés et ce n'est pas dû à une mauvaise gestion, c'est dû à un contexte global aujourd'hui qui est très compliqué et parfaitement anxiogène. Donc, je voulais le dire.

Don-Jo a raison aussi, je l'ai dit dans les propos introductifs, ça a été repris, la solution, on le sait, il faut que, pour notre Collectivité, nous ayons un principe d'autonomie fiscale.

Jean-Christophe soulignait que peut-être ne fallait-il pas attendre l'autonomie. Moi je pense, parce que nous restons optimistes sur ce chemin de l'autonomie, qu'on est dans la bonne démarche, mais on n'est bien sûr pas hostiles s'il fallait aussi négocier quelques avantages et nos parlementaires sont y compris au travail à travers leurs amendements, je pense au crédit d'impôt, je pense à bien d'autres éléments qui viennent appuyer cette démarche-là.

Mais soyons sûrs que la, seule solution c'est de retrouver des marges et du pouvoir fiscal parce qu'effectivement on se dirige vers 3 années au moins d'un cycle budgétaire de contraintes. Et c'est pour cela qu'on vous a proposé cette augmentation.

Alors après nous sommes comme vous, on n'est pas des fans des augmentations de taxes, c'est clair. Même si, a contrario de nos amis de droite, Georges, je pense que dans la philosophie de droite, je connais le discours qui consiste à dire : il faut d'abord raboter les dépenses avant de penser d'augmenter les taxes. Nous le faisons. Moi je le dis.

Après en responsabilité parce que nous sommes en responsabilité, nous savons la difficulté, la rigidité de nos dépenses, le volume important de dépenses non pilotables qui pour nous, représentent bien entendu une contrainte supplémentaire.

Nous vous l'avions dit, nous sommes dans une vision de maîtrise des dépenses qui consiste à ne pas augmenter les dépenses au-delà de l'inflation. Et je crois que vous êtes en charge, nombre d'entre vous sont en charge de la gestion de collectivités et connaissent l'effort que ça représente pour la Collectivité de Corse, nous ferons tout pour nous y tenir.

A côté de ça, il y a des choix, il y a des choix d'investissement. J'ai entendu aussi le débat porté par Jean-Christophe sur la différenciation de la nature des investissements, entre maîtrise d'ouvrage et soutien aux communes. Comptablement, vous l'avez dit, c'est la doctrine qui nous est imposée, mais nous, pensons par ailleurs, en tout cas, moi, j'en suis persuadé, Jean-Christophe, que lorsqu'on aide des communes, des intercommunalités, sur des projets d'investissement, on participe aux investissements de la Corse et c'est normal qu'on le revendique comme étant de l'investissement.

Donc je pense qu'on dit tous à peu près la même chose, on est conscients de la contrainte. Après, dans votre rôle, il est normal que vous portiez ces critiques et nous les entendons. Nous pouvons d'ailleurs aussi en partager un bout. Mais en responsabilité, nous nous devons de proposer cette adaptation et cette augmentation.

Je termine par un sujet annexe qui a été porté par Georges Mela sur la plaisance et sur la difficulté qu'aurait représenté un abaissement à nouveau de l'abattement. Moi, il y a quelques jours, j'avais une discussion avec notre ami commun, le maire de Bunifaziu, Jean-Charles Orsucci, sur la question notamment, qui est parue dans la presse, le rapport de la Cour des comptes sur la commune de Bunifaziu. Et dans ce rapport, et Jean-Charles le disait fort justement, il est stipulé qu'il aurait augmenté de manière trop importante, les tarifs de mouillage des bateaux de plaisance dans le port de Bunifaziu. Jean-Charles a fait cette réponse, il s'est comparé à l'île voisine de Sardaigne en disant que malgré cette augmentation, il restait largement en deçà des prix qui étaient pratiqués en Sardaigne.

Donc vous voyez, je ne pense pas que ce soit la taxe ou l'abaissement de l'abattement qui ait participé, si tant est que ça existe, et d'ailleurs il me disait qu'il avait de très bons chiffres en termes de plaisance cette année, donc je me permets de le citer, il ne m'en voudra pas, mais qui démontre bien que le problème va bien au-delà d'un simple abattement.

Par contre, et je rejoins Paul-Félix, le souci de préserver les plaisanciers Corses nous paraît essentiel.

À ringrazià vi.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

À ringrazià vi.

U dibattitu hè finitu. Ah ete da dà una spiecazione di votu ? Allora, date issa precisione.

**M. Georges MELA**

Alors la précision est la suivante, notre groupe, bien entendu, votera contre. Et comme élément justificatif aussi par rapport à ce qui vient d'être explicité, notamment sur Bonifacio, la CRC a contrarié le maire de Bonifacio, pourquoi ? Parce qu'il faisait bénéficier de cette manne au budget général alors qu'il aurait dû la maintenir exclusivement sur le budget annexe du port de plaisance.

C'est exclusivement cette raison-là qui a été formalisée et non pas ce qui vient d'être exprimé.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Votu contru ? Non partcipazione ? Contru ? Astenzione ? Non partcipazione ? À prò ?

**Le RAPPORT est ADOPTÉ à la majorité.**

(Vote CONTRE des groupes « Avanzemu » (7), Core in Fronte (6), « Un Soffiu Novu » (15) ; Vote POUR des groupes « Fà Populu Inseme » (31) et « Un’Altra Strada » (2) ; Absentes : Mesdames Josepha GIACOMETTI-PIREDDA et Flora MATTEI)

**Madame la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Eccu, a ringrazià vi .

Avemu bisognu di i presidenti per piacè, per compie, per finisce a muzione ci hè pocu affari. L'avete ricevuta. Ci ritrovemu per piacè, Nadine rivenite, ci hè un antru cartularu avà ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Allora cuntinuate, noi ci vidimu trà presidenti per piacè.

Qualchì minuti hein, emu da fà in furia. Ete ricevutu a muzione.

È cusì dopu passeremu à u votu, vi lasciu prisintà, scusate ci, cusì a femu parte oghje, sta sera.

**Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente, préside la séance.**

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Per piacè un pocu di silenziu !

Passemu à u rapportu 291 à nantu à a scumpartera di u fondu dipartimentale di perequazione di a tassa addiziunale à i diritti d'arrigistramentu 2025.

À voi.

## BUGETTU-FINANZE-FISCALITÀ / BUDGET-FINANCES-FISCALITÉ

**Raportu n° 291** : Scumpartera di u fondu dipartimentale di perequazione di a tassa addiziunale à i diritti d'arrigistramentu 2025 - CISMONTE

**Rapport n° 291** : Répartition du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement TADE 2025 - CISMONTE

### **M. Gilles GIOVANNANGELI**

À ringrazià vi, Signori prisidenti.

Il y a 2 rapports, Cismonte et Pumonte, je vous fais une présentation générale et on votera les 2 rapports séparément.

Donc là aussi, on est sur un débat et un sujet récurrent puisque cette répartition de fonds de péréquation, nous en débattons chaque année.

Rappeler d'abord en préambule que le fonds additionnel au droit d'enregistrement appelé la TADE, elle est collectée et reversée par l'État. C'est la compétence de l'État. La collectivité de Corse, elle, a pour compétence la répartition de ce fonds de péréquation aux communes de moins de 5000 habitants et qui ne sont pas classées stations touristiques.

Cette répartition, elle s'organise aussi, cadrée par la loi, autour de critères. Trois sont obligatoires : l'importance de la population, l'effort fiscal de la commune et les montants d'équipements bruts. La Collectivité de Corse a possibilité de rajouter des critères, mais les 3 critères édictés par la loi doivent être prépondérants.

En Corse, nous avons été saisis par les préfets du Cismonte et du Pumonte afin d'effectuer une proposition de répartition de ces fonds de péréquation. Pourquoi ? Parce que cette taxe ou ce fonds de péréquation, il est départementalisé aujourd'hui. Donc, pour le Cismonti, le montant notifié s'élève à 4 193 473 € avec une baisse de 27 % par rapport à 2024. Pour le Pumonti, le montant notifié s'élève à 6 078 878 €, soit une baisse de 10,83 % par rapport à 2024.

Il s'agit là, à travers ces chiffres aussi, de vous démontrer le premier niveau que nous considérons, comme un niveau d'iniquité. On a une taxe qui est départementalisée et on s'aperçoit d'abord que les montants sont plus élevés dans le Pumonti que dans le Cismonti.

Vous savez tous que le nombre de communes, par contre, est plus élevé, 236 communes dans le Cismonti pour un montant d'un peu plus de 4 millions d'euros de fonds de péréquation, 124 communes dans le Pumonti pour un montant de 6,078 millions d'euros. Si on s'amusait à faire une division simple, on s'apercevrait qu'en Cismonti, la moyenne serait de 20 000 € par commune et dans le Pumonti, la moyenne serait de 42 000 € si on s'amusait à faire cette division un peu simpliste, mais qui nous dit sur l'écart aujourd'hui de répartition qui existe entre Cismonti et Pumonti. Donc c'est pour nous, le premier sujet d'iniquité.

Face à ce sujet-là, nous avons saisi à plusieurs reprises l'État demandant à ce que pour la Corse, pour la Collectivité de Corse, à l'inverse des départements français, cette taxe puisse être unifiée, ce qui permettrait de résoudre ce premier niveau d'inéquité. Nous l'avons fait en 2018, nous avions eu une réponse défavorable. Nous l'avons refait, suite au débat de l'année dernière, en 2024, j'ai moi-même rencontré le préfet Filippini à ce sujet qui s'était intéressé lui aussi à cet aspect et était plutôt favorable à l'étude.

Le Président du Conseil exécutif a relancé par courrier le préfet Jallot le 13 août 2025. Celui-ci nous a répondu à mi-octobre 2025, nous expliquant que cette unification était impossible et qu'il fallait passer nécessairement par une modification législative, même s'il est resté ouvert sur le principe de travailler ensemble ou d'étudier. On voit bien là une difficulté. C'est pour ça que nous avons demandé à nos parlementaires de se saisir de la question et, y compris dans le PLF 2026, d'essayer de déposer un amendement qui irait dans ce sens-là. Il a été envoyé. J'espère que ce chemin-là pourra aboutir. Dans tous les cas, il faudra imaginer le véhicule législatif qui nous permette d'arriver, y compris si c'est possible, dans le processus autonomie, à cette unification qui paraît essentielle.

Pourquoi je vous dis ça ? Parce qu'il y a après un deuxième niveau d'iniquité qui vient des politiques qui avaient été mises de répartition, qui avaient été choisies par les départements, les conseils généraux à l'époque, avec une vision politique qui était la leur, qui pouvait être différente à ce que nous pensons.

Globalement, en Pumonti, le choix privilégiait en volume financier, les communes dont la population est plus importante et qui investissent plus en volume. En Cismonti, c'est un peu l'inverse, ce sont les communes plus petites qui sont favorisées, des communes qui investissent relativement peu.

Donc, on est sur des visions politiques différentes qui nous conduisent globalement, si on fait des éléments de comparaison, on ne va pas entrer dans le détail technique, en Pumonti, ils ont choisi un premier système de répartition par décile et après une application de coefficients sur les 3 critères, en ciblant la population INSEE qui est un avantage donc pour les plus grandes communes, en se consacrant uniquement sur l'effort fiscal, et pour ce qui est de l'investissement,

l'investissement brut, en ne plafonnant pas cet investissement brut qui favorise mécaniquement les communes plus grandes qui investissent le plus.

En Cismonti, ils ont pratiqué différemment, ils ont pris la population comme premier critère, mais la population DGF, ce qui mécaniquement avantage les petites communes. Ils ont introduit un deuxième critère qui est le potentiel fiscal, l'effort fiscal est le produit des impôts de la commune, le potentiel fiscal est le produit dont pourrait bénéficier la commune si elle avait appliqué le taux moyen des communes françaises aux bases de la commune. Donc ils ont introduit ce critère-là et sur le critère d'investissement brut, ils ont plafonné le niveau d'investissement, ce qui permet de favoriser les plus petites communes.

Je vais vous donner 2 exemples pour rentrer dans le détail, mais vous pouvez vous même le constater dans les annexes : la commune qui touche la plus grosse dotation en Cismonti, c'est Erone, plus petite commune de Corse, un peu plus de 30 000 €. La commune qui touche la dotation la plus élevée en Cismonti, c'est Carghjese avec 86 000 €, suivie de près par Grosseto-Prugna, plus de 80 000 €. Donc, ce n'est pas une critique c'est juste une constatation, vous voyez là, le différentiel de choix qui a été opéré à l'époque pour les départements.

Alors qu'avons-nous fait, nous, dès le 24 novembre, suite au débat que nous avons eu l'année dernière, on a saisi la Chambre des territoires comme nous nous en étions engagés pour que les élus de la Chambre des territoires et les associations de maires puissent réfléchir et travailler sur ce sujet-là. Compliqué, parce que ce qui ressort du premier travail, les principes en tout cas qui ressortent des travaux qui ont été menés par la Chambre des territoires, 3 principes.

Le premier, c'est celui dont je vous parlais dans mes propos introductifs, c'est l'unification de cette taxe. Il est demandé notamment bien sûr par les élus du Cismonti de manière plus prépondérante, l'unification de cette taxe. On a d'ailleurs été saisis par l'association des maires du Cismonti à cet effet.

Le deuxième principe, c'est celui qui est partagé de favoriser les petites communes, la ruralité et la montagne. C'est partagé, pour autant, ce n'est pas tranché, lorsqu'il s'agit de rentrer dans le détail des critères de répartition.

Et enfin le troisième critère qui est intéressant aussi, qui est mis en avant par les communes, c'est celui de la richesse communale, c'est-à-dire que ce qui est demandé, c'est de mesurer la richesse et surtout de mesurer ce que représente cette dotation, ce fonds de péréquation dans le budget de sa commune parce que là aussi c'est très différent. On peut avoir dans des communes plus importantes une représentation qui serait 2, 3 % des produits de fonctionnement et puis dans d'autres communes, on est à 20 %. Donc, on ne parle plus du même niveau de recettes.

Voilà globalement ce qui sort des principes qui ont été travaillés par la Chambre des territoires. Mais pour être honnête, aujourd'hui, il n'y a pas de propositions concrètes qui ont pu être faites parce que c'est un chemin plus long, qu'il y a des débats, il y a des accords à trouver et que de toute façon, chaque choix, forcément, provoquera toujours des mécontentements.

Donc moi, je terminerai simplement pour vous dire que face à ce travail, face au chemin que nous avons emprunté, face à la volonté de coconstruire, nous, on proposera cette année de reproduire à nouveau les barèmes qui étaient ceux de l'année dernière. Nous le faisons parce que nous pensons philosophiquement que c'est un sujet qui relève plus des communes ou au moins tout autant des communes que de la Collectivité de Corse et que pour cela, il faut qu'on ait un accord largement majoritaire des communes. On préfère, à l'objectif immédiat, au résultat immédiat, le chemin, en l'occurrence le chemin et la coconstruction.

Je vous remercie. Je vous propose donc après de voter peut-être le Cismonti en premier rapport et donc le renouvellement des critères votés tels que je vous les ai présentés tout à l'heure pour le Cismonti.

**Mme la Présidente MAUPERTUIS préside la séance.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le conseiller.

Est-ce que le rapport des commissions a été donné, sans lecture intégrale s'il vous plaît ?

**M. Joseph SAVELLI**

Uniquement l'avis ? Donc, avis favorable de la commission des finances avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in fronte ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien, merci. Donc il y a eu présentation globalisée, je dirais.

Donc maintenant, qui veut intervenir ? Cathy Cognetti, ensuite Paul-Félix Benedetti.

**Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI**

Merci, Monsieur le président,

Merci, Madame la Présidente.

Bientôt, je pense que nous n'aurons plus de budget dans aucun domaine, y compris pour les ménages. Mais j'ai lu avec attention le compte rendu de la commission des finances et comme pour les exercices précédents, je trouve la clé de répartition opaque.

Ce que nous vous demandons, c'est de pouvoir disposer du détail de calcul pour voir que chaque critère rapporte à chaque commune, une information que vous avez sûrement. Il n'est pas aisés de comprendre la part de chacun des critères définis en Haute-Corse, sachant que l'effort fiscal qui compte 20 % consiste à apprécier si la commune mobilise sa fiscalité par rapport à son potentiel fiscal qui lui est un critère à part entière qui compte pour 30 %. A pena cumplicata l'affare ! Ce serait donc une capacité de prélèvement par rapport à une référence nationale, est-ce bien ça ? En clair, c'est de savoir si la commune impose autant, plus ou moins que la moyenne par rapport à son potentiel. Et quel est l'objectif recherché ? Que l'effort fiscal soit plus élevé ou plus bas que la moyenne ? Enfin, on a besoin de ces réponses pour appréhender ce fonds.

En Haute-Corse, par rapport à 2024, on enregistre une baisse de 27 %. Ça, on l'a compris puisqu'on passe de 5,7 à 4,2 millions, sachant que l'an dernier, la baisse avait déjà été de 7 % par rapport à 2023. J'entends bien que c'est la conséquence logique de la baisse des DMTO et des transactions.

Je retiens surtout que sur les 229 communes qui émargent à la TADE, dans le département, sur un total de 236 communes, 210 voient leur dotation baisser. Vous avez donné Erone et c'était peut-être une des seules. Par exemple, pour les communes de Castineta ou de Carcheto, perdre 20 000 € est une somme conséquente. La baisse du record revient à Ortale d'Alesani qui est passée de 44 000 € l'an dernier à 22 000 € cette année, divisée par 2 !

Comme tous les ans depuis 2018, il est précisé qu'une réflexion est en cours sur de nouvelles modalités de répartition en harmonisant les 2 fonds pour l'ensemble de la Corse, - là je suis d'accord, il faudrait vraiment obliger l'État - puisqu'un échange plus poussé semble avoir lieu cette année avec une réponse du préfet qui considère « une réponse législative s'impose », tout en annonçant une première réunion avec la DRIFP. Je pense qu'il faut s'y engouffrer, vous avez raison, pour engager cette harmonisation et surtout, s'il vous plaît, nous donner une simplification.

Ce fonds de péréquation est un exemple révélateur de l'inflation et de la complexification des normes auxquelles sont soumises les collectivités locales. Et s'il n'y avait que ça en termes de complexification et de raréfaction des fonds, je vous invite à engager le financement d'un projet d'eau et d'assainissement. Lorsqu'on vous dit que le financement peut atteindre 90 %, c'est un chemin semé d'embûches, tout n'est pas acquis. En général, c'est 50 % l'Agence de l'eau, 20 % les fonds verts, 10 % la CdC pour arriver à 80 % et pour atteindre les 90 %, il faut une dérogation préfectorale qui reste l'exception que le reste à charge de la commune ne soit que de 10 %.

Voilà où nous en sommes et la réalité des communes qui voient aujourd'hui leur TADE baissée, versée au titre de la péréquation

Vous l'aurez compris tous, il y a beaucoup d'élus dans cet hémicycle, il devient de plus en plus difficile, notamment pour les petites communes et même les autres, de présenter un budget.

On comprend, mais pour autant, on attend des solutions.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien. Qui d'autre souhaite s'exprimer ? Paul-Félix Benedetti.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Je vais refaire la même intervention pour la quatrième fois consécutive. Moi, je veux bien « ils », mais « ils » ce n'était pas vous, c'était il y a 8 ans. Aujourd'hui, les critères, ce sont ceux de la majorité territoriale. Il faut savoir arbitrer, et gouverner c'est décider et choisir. On ne peut pas aller demander à un cénacle de maires, « est-ce que certains d'entre vous sont d'accord pour donner une partie de ce que vous avez à d'autres ? ». Vous connaissez la réponse. L'arbitrage, il doit se faire ici, en bonne intelligence et en bon gestionnaire, avec une équité. L'équité, c'est au moins de choisir les mêmes critères. Pour le moment, on vous dit, il n'y a pas de fusion d'enveloppes, donc ce n'est pas 10 millions, c'est 6 et 4. Je ne suis pas certain de la légalité puisqu'on a aujourd'hui une enveloppe territoriale, logiquement.

Mais même si on restait sur ce postulat, les règles de répartition, c'est ici, c'est nous qui devons les choisir. Pourquoi en Corse-du-Sud, les 5 ou 6 communes qui ont le moins de dotations sont les toutes petites communes, Lareta, Carghjaca, Mela, Arghjusta, Zirubia.

Elles sont toutes à entre 9 000 pour une Lareta et 21 000 pour les petites, avec, vous l'avez dit, les communes du littoral qui sont ailleurs fortement dotées, qui ont pour une quinzaine d'entre elles, entre 70 000 et 85 000 €.

Ce n'est pas notre politique, j'ose espérer que ce n'est pas la vôtre. Pourquoi vous dites « ils », « ils », c'est nous ? Proposez une délibération, proposez une règle, proposez une commission de travail et vous verrez qu'on va trouver un consensus.

On peut aller très bien facilement expliquer au maire de Grosseto ou au maire de Cargèse, vous avez cité ces 2 communes qui sont les plus dotées, que peut-être ils passeront à un quantum plus bas dans une logique de péréquation, ne serait-ce que dans leur département pour rester sur cette enveloppe-là. Mais est-ce que vous la faites cette démarche, est-ce que vous la proposez ? Vous dites « ils » et on continue à maintenir les mêmes règles. Mais cette règle, elle est arbitraire, elle est totalement injuste.

Une petite commune qui est dans le rural, qui n'a aucune capacité à investir, qui n'a pas de population, qui n'a pas de dotation DGE et on va nous, continuer à admettre qu'elle n'aura rien et qu'on va donner à des communes qui ailleurs ont des dotations et qui peuvent investir. Une commune qui ne fait rien, elle ne fera jamais rien, une commune qui meurt, elle ne peut que rester mourante. C'est une logique. Et vous dites « ils » toujours. Non ! Avà ci vò arristà.

Ça dépend comment on présente la chose, si on vient dire « est-ce qu'on pourrait ? », on va vous dire non. Mais vous, exécutif, qu'est-ce que vous voulez faire ? C'est quoi votre proposition ? Parce que là, ça compte.

En plus, il y a double peine pour la Haute-Corse parce que comme il y a une baisse de 27 % sur la Haute-Corse et qu'il n'y a que 10 en Corse-du-Sud, la disparité entre petites communes, elle est énorme, elle est énorme.

Alors bien sûr, en dotation relative, la commune qui touche le plus en Haute-Corse, elle est à 32 000 € et les 2 qui touchent le plus, ce sont les 2 plus petites qui sont à l'opposé en termes fiscal des 5 autres que je vous citais précédemment mais qui sont dans les mêmes strates fiscales et de population et elles ont presque les mêmes valeurs. En fait elles sont à 32 000, c'est Alzi et Erone. Mais à côté, il n'y a pas une commune, je dirais, riche qui pourrait avoir un 50 000 €.

Donc le système qui a été proposé, je ne sais pas quelle est la majorité du conseil général qui avait voté ces critères, il me semble beaucoup plus juste et il devrait s'imposer logiquement à tous.

Et je le dis franchement, quel que soit l'avis du maire qui sera gagnant ou perdant, c'est la Corse qui est gagnante en sortie de faire une péréquation équilibrée, c'est la justice.

Et vous avez peur de la justice ? Vous avez peur de l'équilibre ? Vous avez peur de trancher ? Déléguez !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Y a-t-il d'autres interventions ? Madame Nicolai.

**Mme Paule CASANOVA-NICOLAI**

Je partage les propos qui viennent d'être tenus par mes collègues, notamment Cathy Cognetti, sur ce que cela implique pour nos communes, sans compter qu'il faut mettre la question de la TADE en perspective avec la situation globale des communes, souvent petites, puisque si 120 communes de Corse-du-Sud sont éligibles sur 124, c'est bien que nous ayons un tissu communal composé de petites communes qui sont en deçà des seuils et qui ont besoin absolument de cette péréquation. Quand nous sommes élus dans une petite commune de l'intérieur, on doit jongler avec les dotations, les règlements et aussi les zonages.

Puisque vous évoquez une réunion avec le préfet et la DRFIP, j'en profite pour vous sensibiliser sur un sujet similaire qui est celui du nouveau zonage France ruralité revitalisation, FRR, dans le département de la Corse-du-Sud, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024, qui a pour but de soutenir les territoires ruraux fragiles via des avantages fiscaux plus ambitieux que ceux du périmètre ZRR. L'objectif est de promouvoir le développement local par des projets concrets, à la différence du programme ZRR, avec l'appui de subventions, d'investissements et d'accompagnements techniques.

Il est illogique que bon nombre de communes ne figurent pas dans ce classement au niveau du département qui compte 78 communes inscrites dans ce périmètre, sur un total de 124. On est donc loin des 120 éligibles à la TADE.

Dans la communauté des communes de l'Ornano-Taravo, il y a 9 communes rurales en rien différentes des 19 autres hormis les 4 communes du littoral, qui sont exclues du zonage et sont confrontées à des difficultés par rapport à des dossiers pourtant bien ficelés. Une de ces communes a eu les plus grandes difficultés pour engager des travaux de réfection intégrale de son réseau d'eau parce qu'elle n'est pas classée FRR.

Un autre exemple, le maintien du pôle médical dans l'intérieur.

Un médecin généraliste est sur le point de prendre sa retraite et les candidats potentiellement intéressés butent sur l'impossibilité pour eux d'accéder à des aides et autres avantages fiscaux, ce qui pose un gros problème et a des conséquences notables dans nos petites communes de l'intérieur. Une équité de traitement doit donc prévaloir sur le territoire.

Si le zonage FRR est révisable tous les 6 ans, un décret peut modifier son périmètre à tout moment. Le sénateur et les députés de Corse-du-Sud ont sensibilisé le ministre de tutelle et le précédent préfet. Si vous rencontrez le nouveau préfet et la DRFIP, je vous invite à faire de même pour que ce classement assez injuste puisse être révisé. Le soutien de la Collectivité est le bienvenu, bien sûr.

TADE, FRR, ZRR un peu en écho à ce que je disais ce matin sur la croix de Quasquara, l'engagement des communes, le parcours du combattant disais-je pour le patrimoine communal, la tâche des maires va en se complexifiant. La crise des vocations qui ne tardera pas à gagner la Corse en témoigne. Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Qui d'autre souhaite intervenir ? Oui, Georges Mela.

**M. Georges MELA**

Merci, Madame la Présidente.

C'est juste un point complémentaire à tout ce qui vient d'être dit. Je voulais attirer l'attention sur le fait aussi que lorsqu'une commune établit son budget primitif, souvent elle n'a pas la notification et elle reprend donc de façon estimative et comptable le chiffre de l'année précédente. Ceci n'avait peut-être pas de connotation particulière, ou en tout cas n'engendrait pas de problèmes tant que les variations étaient minimes. Or, on voit ici que les variations sont conséquentes, les écarts souvent atteints impactent réellement les budgets communaux et pratiquement ont une influence beaucoup plus forte sur les petits budgets, surtout lorsque l'on sait, les uns les autres, qu'on est sur des recettes de fonctionnement.

Pour certaines communes, ça a été cité, il y a des différences de pratiquement 40 à 50 % sur une année, sur un exercice budgétaire. Les 124 communes que compte le département de la Corse-du-Sud, il a été précisé que seules 120 sont éligibles et en plus les 103, comme quelques-unes qui ont été citées, enregistrent une baisse entre 2024 et 2025.

On voit bien qu'il y a une méthodologie, en tout cas, c'est ce qui ressort de l'ensemble des interventions, une méthodologie qui est à revoir, un mécanisme aussi qui semble quelque peu obscur et qui est à expliciter. Bref, un travail qui est à faire en commun afin de rendre ce document beaucoup plus juste d'abord, compte tenu des appréciations et de ce qu'a explicité Paul-Félix Benedetti, mais également beaucoup plus lisible pour les uns et les autres.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le conseiller. D'autres interventions ?

**M. Louis POZZO di BORGO**

Merci, Madame la Présidente.

En 2 mots, de manière assez rapide, on se rend bien compte que nous avons effectivement besoin de revisiter le dispositif. Il y a plusieurs demandes qui ont été faites auprès du préfet de Corse pour rendre l'enveloppe fongible et avoir bien sûr une vision plus claire. Quand Georges parle de dispositif obscur, je ne partage pas tout à fait, mais je ne pense pas que c'est ce qu'il voulait dire ou ce qu'il pense, mais c'est vrai que les règles sont complexes, elles ont été établies il y a de nombreuses années. Aujourd'hui, nous avons besoin d'une enveloppe qui soit territorialisée et non plus sur 2 départements.

Cela étant, on se rend compte aussi de par les interventions des uns et des autres, des difficultés des communes à établir un budget en matière de budget de fonctionnement parce que ce sont des recettes de fonctionnement. Cathy a parlé notamment de projets ficelés pour les réseaux d'eau et autres notamment. On voit bien que la Collectivité de Corse, c'est l'entité qui centralise toutes les demandes. Alors d'un côté, on émet des demandes, des besoins, je dirais, les difficultés financières des communes et vers qui on se tourne encore une fois ? Vers la Collectivité de Corse.

Mais il y a quelques minutes, on nous demandait de rationaliser nos dépenses, de rationaliser peut-être même les aides aux communes. On voit bien que c'est quand même assez paradoxal : d'un côté, on vient nous donner non pas la leçon, mais en tout cas quelques conseils de gestion ; de l'autre, quand on reprend sa casquette de maire, de président d'interco, eh bien on vient nous demander d'ouvrir les vannes et lorsqu'il manque effectivement 25 % de l'enveloppe précédente, ça pose un problème pour établir son budget communal.

Alors oui, c'est un souci, oui, on doit revoir la mesure, oui on doit revoir le dispositif. Mais je vous alerte encore une fois, eh bien ici, nous sommes des conseillers territoriaux, certains ont la casquette de maire, de président d'interco, mais dans nos propos, on ne peut pas demander d'un côté d'avoir une gestion plus rigoureuse, de l'autre, d'abonder encore un peu plus les projets communaux ou les recettes de fonctionnement.

Pour revenir sur le FRR, ancien ZRR, juste pour l'anecdote puisque ça a été évoqué, dans le droit fil de ce qui a été dit sur les injustices, et je pèse mes mots, je ne parlerai pas de la Corse-du-Sud, je ne connais pas suffisamment bien le dossier, pour la Haute-Corse, aujourd'hui, il y a 6 communes qui ne sont pas en ZRR, pas 7, pas 8, 6 : les 5 de la CAB et Biguglia. Aujourd'hui, Lucciana est en ZRR sur un décret magique qui est apparu il y a quelques mois ; Borgo est en ZRR, c'est vrai qu'il y a une vraie revitalisation à faire ; Jean-Charles n'est pas là, le maire, Biguglia qui est dans la même interco que Borgo et Lucciana n'y est pas rentré. Le maire est peut-être nationaliste, je ne sais pas ! La CAB, les 5 communes, idem, ne sont pas en ZRR.

Ce qui veut dire qu'aujourd'hui, je change un petit peu de sujet, mais c'est important de le dire aussi, eh bien, on a une fuite de nos médecins vers l'interco voisine qui, au demeurant, est très bien gérée par mon ami et collègue Jean Dominici, mais qui, je pense, n'a pas besoin d'un coup de boost pour son développement, confère les chiffres de développement de Marana-Golo ces dernières années, et nous retrouvons avec par exemple un territoire comme la CAB qui incube des entreprises, via un tiers-lieux qui a été ouvert il y a quelques mois, qui permet aux jeunes entrepreneurs d'être hébergés gratuitement. Et puis, lorsque le moment d'établir son siège social arrive, qu'est-ce qu'on fait ? Eh bien on se tourne vers Marana-Golo, on se tourne vers la Casinca et ça, c'est une vraie injustice.

Idem pour les médecins, la fuite des médecins de l'hôpital de Bastia, certains vous diront que l'hôpital est obsolète, que l'hôpital est mal géré, moi je vous dis simplement qu'aujourd'hui, en termes d'avantages fiscaux, lorsqu'on va s'installer à Borgo, à Lucciana ou en Casinca, eh bien on a de vrais avantages fiscaux.

Il y a des choses à revoir ici comme ailleurs. Sur le dispositif, nous attendons aussi que l'autorité préfectorale nous permette de rendre l'enveloppe fongible.

Pour le reste, je pense que nous voyons au travers de ce rapport les difficultés qui nous attendent dans les mois à venir.

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le conseiller. Qui d'autre souhaite intervenir ? Oui, Paul-Félix.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Vous demandez, au vu des anomalies, vous en avez conscience, même sur le département de Haute-Corse, la baisse des 27 %, elle amène certaines communes à une baisse de plus de 60 %. Vous regarderez, vous avez Canari par exemple ou Albertaccia. C'est énorme.

Est-ce que vous pouvez prendre un engagement de compenser cet effet dévastateur par une dotation quinquennale pondérée sur une notion d'aide globale donnée par la Collectivité de Corse pour compenser ces distorsions ? En Haute-Corse, en ce moment, c'est d'une année sur l'autre, avec des règles qui sont inhérentes à des critères qui, on le voit, ne vont pas vers la stabilité alors que les petites communes, vous le savez, elles sont à 2000 € près pour constituer un budget. Des communes qui ont des capacités d'investissement, qui ont des strates de population supérieures à 500 habitants, elles sont moins à la recherche du millier d'euros. Vous le savez.

Donc, est-ce que vous pouvez prendre cet engagement ? Est-ce que vous pouvez le prendre ? On va discuter du budget, on va discuter des aides aux communes. Est-ce que cette pondération, elle est mentalement envisageable et factuellement réalisable ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

D'autres questions ?

**M. Don Joseph LUCCIONI**

Merci, Madame la présidente.

Sans pondération de vote ou d'aide globale sur la dotation quinquennale, mais avec tout autant de sérieux. Je ne suis pas élu local, il y a des élus locaux qui ont exprimé une situation que l'on peut comprendre.

Premièrement, là aussi, on a parlé tout à l'heure des taxes en matière de fixation de taux, de coefficients, de tarifs, là aussi, on est sur un domaine de compétences extrêmement résiduelles de la Collectivité de Corse, au plan institutionnel, et je prends ma casquette de vice-président de la commission des compétences législatives et réglementaires, il s'agit pour cette Assemblée de fixer

la clé de répartition du fonds de péréquation de la TADE, clé de répartition d'une taxe additionnelle collectée par l'État et reversée par l'État aux 360 communes de Corse. Première remarque d'ordre institutionnel, je la mets de côté.

Deuxième remarque, d'ordre méthodologique, quoique politique aussi, c'est vrai, on entend là aussi ce que dit Paul-Félix Benedetti, gouverner, c'est décider. Mais nous, on a pris une décision. D'abord, on a pris la décision de se tourner vers l'État dès 2018, quelques semaines seulement après que la compétence, qui était anciennement dévolue aux 2 conseils départementaux, revienne à la Collectivité de Corse pour justement demander une harmonisation des 2 fonds départementalisés et une harmonisation des critères de répartition, parce qu'au plan juridique, la situation là aussi, et au plan institutionnel, elle n'est pas cohérente et au plan politique, elle n'est pas satisfaisante. Ça a été dit, on partage ce qu'ont dit l'ensemble des orateurs précédents, il y a une iniquité. Il y a 2 sources d'iniquité : dans le 2A, Pumonte, plus de ressources pour moins de communes ; dans le 2B, moins de ressources pour plus de communes. La deuxième source d'iniquité, ce sont les méthodes de répartition différentes qui sont l'héritage des 2 anciens conseils départementaux.

Cela étant, on a pris la décision de se tourner vers l'État qui nous a dit qu'il fallait une évolution législative. Vous avez réitéré, Monsieur le conseiller exécutif désormais en charge de ces questions financières, la demande de la Collectivité de Corse. Vous avez également sollicité les parlementaires. Deuxième décision, nous avons fait le choix de privilégier la méthode à l'efficacité court-termiste. Comment ? En décidant de favoriser la logique de concertation ou de co-construction avec les communes, les associations des maires, la Chambre des territoires, plutôt que de recourir à une décision centrale ou centralisée, verticale et unilatérale. Et souvent, on entend que depuis la fusion des 3 collectivités préexistantes, CD 2A, CD 2B, CTC, on serait dans une logique ultra centralisatrice ou jacobine à Ajaccio ou à Bastia, ou que sais-je encore, là pour le coup, on a la démonstration qu'on est dans la logique de l'intelligence collective et de la concertation. Alors, ça peut frustrer quand on regarde les délais, le temps qui passe et la difficulté à mettre en œuvre d'une part, la globalisation d'une enveloppe unique et d'autre part, l'harmonisation des clés de répartition.

Mais vu les échanges que l'on peut avoir dans cet hémicycle ce soir, émanant de maires, de conseillers municipaux, de conseillers territoriaux, de présidents d'intercommunalités du Cismonti ou du Pumonti, on voit bien que c'est nécessaire. Et nous, on assume, Monsieur le conseiller exécutif, chers collègues, d'avoir privilégié la méthode de la co-construction, de la concertation avec les territoires et de l'intelligence collective à la facilité qui aurait été la décision unilatérale, verticale et centralisée, choisie ici par l'Assemblée de Corse.

Donc, Monsieur le conseiller exécutif, on a quand même un sujet, c'est vrai, d'aller vers un fonds qui soit global, territorialisé, Louis le disait, on a un sujet, l'harmonisation de la répartition, mais en concertation avec les territoires. Nous, en tout cas, on y est favorables et bien sûr, solliciter encore les parlementaires de la Corse et les services de l'État pour accélérer l'évolution législative de manière à aller vers une répartition plus équitable, parce que l'équité territoriale et l'équilibre territorial sont au cœur de notre vision politique.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Pensu chì tuttu u mondu hà parlatu, tutti i gruppi.

Dunque mi girgu versu voi, avete a parolla.

**M. Gilles GIOVANNANGELI**

Merci.

J'ai envie de dire aux collègues de droite, vivement l'autonomie ! Vivement l'autonomie pour qu'on puisse fixer les périmètres de zones de revitalisation rurale, ZRR, dont on voit aujourd'hui encore une fois la verticalité pour reprendre le terme de Don Jo Luccioni, ce qu'elles amènent comme incohérences.

Vous dire simplement, Madame Casanova, que concernant l'eau dans le 12<sup>ème</sup> programme, la présidente n'est plus là, mais Paul-Félix peut en témoigner puisqu'il a participé, y compris au travail de bureau et de préparation du 12<sup>ème</sup> programme, cette question a été abordée et aujourd'hui, ce n'est pas le zonage FRR qui va déterminer la politique d'intervention de l'Agence de l'eau, notamment en matière de soutien aux infrastructures. C'est une évolution notoire.

Autonomie aussi pour la TADE parce que pour la TADE d'aujourd'hui, on est sur un fonds de péréquation national. Et attention, Madame Cognetti, ne laissons pas penser aux Corses aujourd'hui que l'enveloppe, si elle baisse, c'est une volonté de la Collectivité de Corse. C'est un fonds de péréquation national, automatiquement les DMTO au niveau national ont baissé et le calcul du fonds de péréquation par l'État, les enveloppes qui nous sont notifiées font qu'il y a une baisse de 27 % en Cismonti et de 10 % en Pumonti sur leur méthode de calcul. Et c'est l'État, une fois que nous leur avons fixé les critères et l'intensité de ces critères qui après, les services de l'État et du Trésor, vont mécaniquement calculer les dotations ou les fonds qui seront versés à chaque commune.

Que les choses soient claires, pas d'ambiguïté sur ce sujet, ce n'est pas la compétence de la Collectivité de Corse. Si demain, nous pouvons avoir le pouvoir fiscal, on souhaitera y compris d'exercer cette compétence et je pense que ça facilitera les choses, y compris en termes de compréhension pour les élus locaux.

Donc, je pense que c'était nécessaire de le préciser parce qu'il faut que les Corses le sachent.

Paul-Félix, moi j'entends tout et j'entends les incohérences du dispositif. Ça a été dit par Don Jo clairement, on n'est pas d'accord sur la méthode.

Nous, on est sur une méthode qui consiste à dire que sur les sujets de fiscalité locale, quand ça concerne directement les recettes des maires, c'est à eux de coconstruire avec nous. On n'est pas pour cette logique de verticalité. Je pense que c'est même à contre-courant de ce qu'on porte aujourd'hui, y compris dans les négociations, le processus d'autonomie sur le pacte fiscal et financier qu'on veut négocier avec l'État, mais aussi en y intégrant les communes et les intercommunalités.

Nous, notre vision, elle est claire, là-dessus, on ne la partage pas, même si je suis à peu près d'accord avec vous, lorsque vous dites que le système est insatisfaisant, il est injuste, etc., il faut aller vers un système qui soit plus juste. Mais en même temps, et vous l'avez dit, vous voyez bien que ce n'est pas simple. Je reprends vos propos, vous avez dit « le système du Cismonti est plus vertueux », mais dans votre intervention, vous pointez aussi les défaillances du système du Cismonti tel qu'il est aujourd'hui. Vous nous dites, « ce ne sont pas les moins 27 % qui font qu'Albertaccia, qui lui, a moins 60 % avec le système actuel ».

Donc, attention à simplifier les analyses. Si on simplifie l'analyse, on arrive aussi à des résultats qui sont plus complexes. Ce débat, la Chambre des territoires l'a eu, les maires ont travaillé et se sont aperçus qu'on était dans le sensible parce que les budgets, ça a été rappelé fort justement, sont votés. Le choix maintenant va imputer le budget qui est déjà en préparation et les communes généralement ont besoin de connaître ce budget et c'est compliqué dans le système actuel et des modifications trop profondes les mettraient en difficulté. Donc, ce n'est pas ce que nous avons souhaité.

Nous on pense qu'il faut qu'on sorte de ce système qui est injuste et qu'il faut qu'on trouve un système qui soit meilleur, plus équitable, mais qui satisfasse aussi, qui soit construit et qui satisfasse les communes, parce que sinon ça n'a pas de sens. Ce n'est pas notre méthode, clairement, ce n'est pas notre méthode.

Par contre, vous avez raison, moi je retiens, je crois que le conseiller exécutif Julien Paolini a été attentif à vos propos, je pense fort justement que dans la modification de notre règlement d'aides aux communes, il faut qu'on intègre un certain nombre de paramètres dont ceux-là. Il faut que la TADE aussi soit intégrée dans la vision globale du soutien de la Collectivité vers le bloc communal, en moins ou en plus. Effectivement, vous avez raison, ça, en tout cas, c'est quelque chose qui me parle et que personnellement je défendrai au sein du Conseil exécutif, sans bien sûr prendre l'engagement, je n'en ai pas le pouvoir, vous l'avez compris. Merci.

Simplement, Madame la présidente, on doit voter deux fois, une fois pour le Cismonti et une fois pour le Pumonti.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci de vos réponses. Merci à tous de vos interventions.

Donc je pense qu'il est nécessaire de voter évidemment les uns après les autres. On va voter sur le rapport n° 291. Nous avons une demande d'explication de vote de Monsieur Benedetti.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Pour les deux rapports, je vous ferai grâce de l'autre explication.

Je prends acte de la réponse du grand argentier de la Collectivité de Corse qui conçoit qu'il y a une globalité dans l'aide aux communes, que les 10 millions d'euros sont à additionner à l'annualisation de la dotation quinquennale qui sont des dotations forfaitaires discrétionnaires pour les communes, donc de même amplitude d'objectifs et qui servent à l'équilibre d'un budget, bien que celle-ci rentre dans une logique de budget général, y compris en fonctionnement, alors que l'autre dotation quinquennale sera en investissement. Mais on peut considérer que si on met les deux en parallèle, on arriverait à un objectif équilibré.

Donc je considère que vous faites un pas vers une justice de la fiscalité des communes.

Donc à l'inverse de l'an dernier où nous avions voté contre, nous abstiendrons parce que le chemin est encore long !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc nous allons passer au vote.

Qui est contre cette répartition ?

Qui s'abstient ? Abstention de « Un soffiu novu », abstention de « Avanzemu », abstention comme annoncé de « Core in fronte ».

Qui ne participe pas ? Qui est pour ? Tous les autres sont pour, « Fà populu insieme » et « Un'altra strada ».

**Le rapport est ADOPTÉ.**

**Raportu n° 292 : Scumpartera di u fondu dipartimentale di perequazione di a tassa addiziunale à i diritti d'arrigistramentu 2025 - PUMONTE**

**Rapport n° 292** : Répartition du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement TADE 2025 - PUMONTE

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Qui est contre cette répartition ?

Qui s'abstient ? Abstention de « Un soffiu novu », abstention de « Avanzemu », abstention de « Core in fronte ».

Qui ne participe pas ? Qui est pour ? Tous les autres sont pour, « Fà populu insieme » et « Un'altra strada ».

**Le rapport est ADOPTÉ.**

Dunque emu compiu pè tuttu e finanze, fiscalità, è u bugattu.

Què ghjè fatta, eccu.

Ci sò altri cartulari, nò? Allora per piacè truvate u Presidente. Emu da prisintà a muzione chè n'emu travagliatu cù i Presidenti di gruppù.

Dans l'attente, je vous propose de voter la dérogation au régime ordinaire des temps de travail du secrétariat général de l'Assemblée puisqu'on a dépassé les horaires ordinaires.

**DEROGATION AU TEMPS ORDINAIRE DE TRAVAIL DES AGENTS  
DU SECRETARIAT GENERAL DE L'ASSEMBLEE DE CORSE****Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Qui est contre cette dérogation ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ? Tout le monde est pour, on peut continuer à travailler.

**La dérogation au temps de travail des agents du Secrétariat Général de l'Assemblée de Corse ADOPTÉE.**

Apparemment, on ne présente pas d'autres rapports pour ce soir, mais demain nous serons efficaces, je le sais.

## MUZIONE / MOTIONS

**Motion N° 2025/O2/025** déposée par Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse et l'ensemble des groupes politiques : Demande solennelle pour le maintien du Recteur de l'Académie de Corse dans ses fonctions

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, je vais vous rendre compte des travaux de la conférence des présidents à la suite de l'annonce de la mutation potentielle du recteur d'académie Rémi Paolini, cette semaine.

Cette nouvelle a créé d'abord la surprise, l'émotion au sein de la société insulaire, non seulement dans le monde de l'éducation nationale, de la formation, mais aussi auprès des élus et des différents acteurs du territoire. Surprise et émotion, tant le recteur d'académie s'est impliqué au cours des derniers mois, non seulement en faveur évidemment de l'éducation pour tout enfant, quelles que soient ses origines. Deuxièmement, parce qu'il s'est engagé fortement en faveur de l'école rurale et également, comme vous le savez, puisqu'une convention a été signée la semaine dernière, son engagement très fort en faveur de la langue et de la culture corses et en particulier des dispositifs d'apprentissage de la langue.

En conséquence de quoi, la conférence des présidents a décidé de coécrire une motion. Cette motion, je vais vous en donner lecture.

Donc motion demandant solennellement le maintien du recteur de l'Académie de Corse dans ses fonctions. Donc, c'est une motion de la Présidente et de l'ensemble des groupes politiques et nous demanderons son avis comme d'habitude à l'exécutif.

**CONSIDERANT** que l'éducation, la formation et l'enseignement sont des enjeux fondamentaux pour toute société, et constituent des politiques publiques prioritaires mises en œuvre par la Collectivité de Corse dans l'exercice de ses compétences ;

**CONSIDERANT** que ces politiques ont, dans de nombreux cas, vocation à être menées en concertation et interaction avec l'Académie de Corse et le Rectorat ;

**CONSIDERANT** que les relations nouées à ce titre entre la Collectivité de Corse et l'actuel Recteur de l'Académie de Corse, Chancelier des

Universités, Rémi-François Paolini, sont fondées sur le dialogue, le respect réciproque, et une volonté commune d'atteindre des objectifs partagés ;

**CONSIDERANT** qu'il est à ce titre loisible de souligner la méthode de concertation et de co-construction mise en œuvre par le Recteur Paolini concernant la définition et la mise en œuvre du projet académique « Scola 2030 », en y associant l'ensemble des membres de la communauté éducative, ainsi que les élus et forces vives de l'île ;

**CONSIDERANT** que cette méthode a permis, en associant notamment les maires et les élus de la Collectivité de Corse, de valider comme une priorité partagée le renforcement des moyens en faveur des écoles et établissements d'enseignement du rural et de l'intérieur de l'île ;

**CONSIDERANT** que c'est également sous l'impulsion du Recteur Paolini qu'a été engagé un programme innovant et sans équivalent en France d'éducation à la légalité et de sensibilisation aux enjeux de justice et de démocratie, en cohérence avec la délibération votée à l'unanimité par l'Assemblée de Corse le 28 février 2025, « *relative à la lutte contre les pratiques mafieuses : propositions pour une société corse libre, apaisée et démocratique* » ;

**CONSIDERANT** enfin que le Recteur de Corse s'est engagé, en cohérence avec le discours du Président de la République Française devant l'Assemblée de Corse le 28 septembre 2023, en faveur du développement du bilinguisme au sein du système éducatif ;

**CONSIDERANT** que cet engagement a notamment contribué à l'élaboration et à la signature, avec le Préfet de Corse et le Président du Conseil exécutif de Corse, de la convention d'objectifs et de moyens entre l'Etat et la Collectivité de Corse 2025-2026 « Renforcer l'offre d'enseignement bilingue et immersif », votée là encore à l'unanimité par l'Assemblée de Corse ;

**CONSIDERANT** que ces trois catégories d'engagements, largement incarnés pour le compte de l'Etat et de l'Education nationale par le Recteur Paolini, ont vocation à se concrétiser et à prendre leur pleine dimension dans les mois à venir ;

## **L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**CONSIDERE** que dans ces conditions, l'annonce de l'éventualité de la mutation du Recteur Paolini, apparaît incompréhensible et de nature à déstabiliser et ainsi remettre en cause ces engagements, et leur mise en œuvre réussie ;

**DEMANDE** par conséquent au Gouvernement de confirmer dans ses fonctions le Recteur actuel de l'Académie de Corse.

Donc je vais demander son avis au président de l'exécutif et puis je peux vous passer bien évidemment, membres du groupe, pour 2 minutes, président de groupes ou les personnes que vous désignerez, la parole pour pouvoir vous exprimer sur cette motion. Merci.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Après les groupes avec votre autorisation, Madame la présidente.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Très bien. Qui souhaite s'exprimer ? Jean-Martin Mondoloni, je vous en prie.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Merci, Madame la présidente.

Ce soutien qui me semble presque naturel, s'opère sur la base de trois vertus qu'incarne parfaitement le recteur. D'abord une vertu d'ordre humaine. Monsieur Paolini, c'est un monsieur très bien du point de vue humain et j'allais presque dire, il est naturellement empreint de cet ADN qui fonde la corsitude, à la fois par son éducation, son élégance, son mot toujours juste et sa capacité à dépasser un certain nombre de difficultés humaines.

Ce n'est pas seulement un monsieur bien, Monsieur Paoli, c'est un bon recteur. Et là je voudrais en rendre témoignage du point de vue de mes activités professionnelles. Ça fait 25 ans que je fais un métier qui me conduit à être en contact avec celles et ceux qui ont pu exercer les fonctions de recteur d'académie. On en voit défiler au rythme de, à peu près, un rythme tous les 3 ans, qui permet d'apprécier ceux qui, professionnellement, se distinguent des autres. On a eu 2 bons recteurs depuis 25 ans, 2 bons recteurs. Je ne citerai pas l'autre, mais Rémi-François Paolini fait partie des bons recteurs.

C'est quoi un bon recteur ? D'abord, c'est un bourreau de travail. C'est important parce que cette faculté lui permet de rentrer dans un niveau de précision qu'on ne soupçonne pas. Ce n'est pas quelqu'un qui se contente d'être dans la communication et de fixer des grandes orientations et de repartir sur Paris. Il est dans un niveau de détails quasi permanent. Il sait à peu près tout ce qui se passe dans chacun des 46 EPLE de Corse. Ça c'est sa première qualité professionnelle.

Sa deuxième qualité professionnelle, c'est qu'il réfléchit et qu'il s'engage et il ne s'engage pas à moitié. On a pu le constater sur un certain nombre de sujets qui sont au confluent de sa troisième qualité. C'est quelqu'un qui a compris ce dont la Corse avait besoin à ce moment de notre histoire. A ce moment de notre histoire, et c'est là où Paris se trompe en essayant de le débarquer, nous n'avons pas besoin de plus de République au sens du raidissement, on a besoin de mieux de République. Et Rémi-François Paolini, c'est l'incarnation de cet homme qui est capable d'optimiser notre partage de compétences comme rarement il a été optimisé, on en a fait l'expérience à l'époque où nous avons ensemble contribué à faire voter cette convention. Ça veut dire qu'il est capable de faire la démonstration que lorsqu'on travaille en bonne intelligence entre les services de l'État et les services de la Collectivité, on peut déboucher sur des décisions qu'on pouvait penser, ou des objectifs qu'on pouvait penser inatteignables à un moment donné.

Donc je pense que c'est l'homme de la situation au moment où il le faut et ça ne relève pas seulement de son initiative personnelle ou de son ADN, ça relève aussi de la volonté qui a été affichée dans cette Assemblée par le président de la République.

Donc, l'erreur politique qui consisterait à le débarquer, elle est double et j'en aurai fini : elle est de sortir l'homme de la situation de l'endroit où il se trouve à l'instant T, elle est surtout aussi le signal que la politique aurait changé et qu'elle contreviendrait à ce que le chef de l'État a décidé ici.

J'en aurai conclu en disant que nous avons besoin, au-delà de Rémi-François Paolini, d'hommes et de femmes qui savent servir la République avec une intelligence qui est la plus précieuse et c'est celle dont il est dépositaire, c'est l'intelligence du cœur.

### **M. Paul-Félix BENEDETTI**

Dans cet exercice qui m'est quand même mentalement difficile, défendre un haut fonctionnaire et demander qu'il reste !

Maintenant, il y a deux niveaux dans l'analyse que je me fais. Le premier, c'est les causes de ce débarquement intempestif qui, je le rappelle, arrive après le débarquement du préfet Jérôme Filippini.

Lorsque, au plus haut niveau de l'État, on s'amuse à faire valser ses plus hauts représentants, sur des périodes aussi courtes, ça veut dire qu'il n'y a pas de constance de l'action publique, il n'y a pas de partenariat fin, stable, il n'y a pas de prise de connaissance possible de la Corse, de ses spécificités, de ses turpitudes, de ses clivages.

Que le préfet ou que le recteur soit Corse ou pas d'origine.

C'est un problème aussi dans le temps qu'il faut au temps pour s'imprégner de nos valeurs, de nos institutions et de tout ce qui fait la Corse avec ses avantages et ses difficultés.

Donc, on ne peut pas accepter qu'il y ait un turnover aussi court, c'est nous insulter, c'est ne pas nous laisser travailler. Ça, c'est la première remarque.

La deuxième remarque, elle reprend le début. C'est après le préfet Filippini. Est-ce qu'il est un haut fonctionnaire d'origine corse décrédibilise l'action de la personne, la rend suspecte, la rend apte à de la connivence avec une sphère politique qui pourrait sentir le soufre ? Moi, c'est la question que je pose.

La troisième réflexion : est-ce qu'on n'a pas un État qui disparaît, une classe politique française moribonde et absente, et le retour d'un État profond et, je vais être très trivial, qui cherche à nous le mettre profond ?...

Non, mais je suis assez Carré dans ma pensée et dans l'articulation de ce que je veux sémantiquement imager.

Donc maintenant, ou il y a de la rationalité, ou il y a un respect, ou alors on avisera.

Si aujourd'hui, il y a le refus d'accepter la mise en œuvre d'une politique négociée, entre autres, autour d'un bilinguisme, d'un enseignement obligatoire du corse dans le milieu scolaire, tout en respectant les spécificités de chacun et la hiérarchie de chaque langue, ça mérite une sanction et ça mérite un retournement de politique.

Nous, on ne retournera pas la veste, mais on va changer de veste.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je vous l'ai dit tout à l'heure, l'intelligence artificielle, elle ne peut pas faire ça !... A v'aghju detta.

Pierre Ghionga, moins imagé, s'il vous plaît, à cette heure-ci.

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Je propose qu'on passe en horaires de nuit !...

**M. Pierre GHIONGA**

Madama a Presidente,

Essendu per u trasferimentu di a cumpetenza educativa à a Corsica, dicu chì u mantenimentu di u sgiò PAOLINI à u so postu hè una necessità. Perchè aldilà di u fattu ch'ellu sia corsu, u sgiò PAOLINI hà capitu chì a sfida maiò di a sucetà corsa oghjinca, spezzata, hè di rifà populu in appughjendu si nantu à un educazione di prima trinca incù a lingua corsa cum'è arnese principale.

Vi ringraziu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Romain Colonna.

**M. Romain COLONNA**

Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais dire rapidement, sans chercher à détourner le regard de ce qui se passe possiblement, mais en partant de la chose suivante : je crois que les autorités, les plus hautes autorités de la Corse n'ont jamais eu une telle relation fructueuse avec un haut représentant de l'État, notamment en matière éducative.

C'est la première chose que je voulais dire et ça a donné lieu, notamment, il y a quelques jours, entre le président de l'exécutif et le recteur, à la signature d'une convention de portée historique pour l'éducation en Corse.

Je repensais à nos interventions respectives et ce que le groupe Fà populu inseme avait pu dire lors du débat qui a précédé la signature de cette convention ; débat que nous avions eu ici dans cet hémicycle il y a quelques jours. Et nous nous étions adressés au recteur pour lui dire, et j'ai compris quand vous parliez d'émotion, Madame la Présidente, et de notre réactivité que nous devions avoir face à ce qui se tramait, que bien évidemment, au-delà de l'amitié, la sympathie pour les uns ou les autres que nous pouvons avoir à l'égard du recteur d'un point de vue personnel et humain, ça a été rappelé, il y avait quelque chose d'autre dans cette histoire. Et cela renvoie à nos interventions respectives du débat passé.

Ce pourquoi nous sommes soucieux et nous tenons à réagir au-delà de la personne du recteur, c'est que ce qui doit être interrogé dans cette affaire, c'est profondément la relation que la Corse, à travers cette institution, entretient avec l'État.

Il y a eu depuis plusieurs décennies, tout un certain nombre de rendez-vous manqués.

Il y a eu depuis plusieurs décennies tout un certain nombre de tensions, de conflits, de drames et, pour la première fois dans l'histoire, à travers la langue corse notamment, pas que, mais en grande partie à travers la langue corse, un haut représentant de l'État et les élus que nous sommes collectivement, au-delà des familles politiques que nous représentons, avons su incarner de part et d'autre et trouver les voies et moyens d'une alternative à un cycle de violences, à un cycle de drames, à un cycle de défiance, pour asseoir communément une politique qui puisse apaiser les tensions et qui puisse être porteuse d'espoir.

Et donc, puisque nous nous sommes interrogés, je ne trahis pas un secret, dans le groupe de dire « mais est-ce qu'on devait, nous, groupe nationaliste, apporter notre soutien ou demander la confirmation d'un haut fonctionnaire d'État ? », mais ce n'est pas ce que l'on fait aujourd'hui. Je ne crois pas, en tout cas. Sinon c'est que je n'ai pas bien compris le sens de la motion.

Aujourd'hui, nous disons à travers cette parole collective à l'État que, notamment à travers la langue corse et notamment dans la relation que nous avons entretenue avec le recteur, que nous avons su trouver les voies et moyens pour une relation apaisée et qui puisse servir d'exemple dans tout un certain nombre de domaines qui concernent la vie des Corses, qui concernent l'avenir du peuple Corse.

Et nous le disons encore une fois avec beaucoup de détermination et de solennité : lorsqu'on respecte le peuple corse, lorsqu'on respecte les représentants, élus démocratiques légitimes du peuple corse, en retour, nous sommes des gens respectueux et nous respectons aussi l'engagement du recteur Paolini depuis la prise de fonction qui a été la sienne.

Je terminerai simplement en disant aussi pourquoi nous tenions à réagir, que nous comprenons bien que cette éventuelle éviction des responsabilités académiques, concernant le recteur, procède d'une possible sanction politique, et d'une possible sanction politique, notamment à l'égard de son engagement et de sa relation apaisée, mais de son engagement à l'égard de la langue corse. Et ça, nous ne pouvons pas l'accepter.

C'est pour ça qu'aujourd'hui, pour ces 2 raisons, nous tenions absolument à réagir et nous tenons à défendre autant que faire se peut les intérêts de l'éducation en Corse, et la concertation et la voie commune entre la Collectivité de Corse et l'Académie de Corse que nous avons réussi à établir depuis à peu près un an.

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Romain. D'autres interventions ? Jean-Christophe Angelini.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Madame la Présidente, Chers vous tous,

Ce qui à mon avis, à notre avis, déstabilise un petit peu, c'est qu'on a eu durant cette même journée la communication selon laquelle l'examen du projet de loi constitutionnelle n'était a priori pas inscrit et un peu plus tard, la possibilité de cette éviction dans le cadre du Conseil des ministres.

Ce seul événement, au regard de ce qui a été dit et que je partage en totalité, aurait suffi à susciter le malaise et l'incompréhension. Mais nous avons collectivement et je parlerai, me semble-t-il et sans vouloir me faire le porte-parole des uns ou des autres, au nom de beaucoup de nationalistes, nous avons eu l'impression pendant cette journée particulière de renouer avec des heures bien connues durant lesquelles à chaque fois qu'un représentant de l'État, qu'un haut fonctionnaire s'avancait, eh bien on crée les conditions d'une difficulté, voire davantage.

Donc, je ne sais s'il existe un fil rouge entre ces annonces et d'autres encore sur lesquelles on reviendra peut-être, mais à ce stade on va, pour notre part, et j'en aurai bientôt terminé, rester factuel, sans verser dans une lecture politique exacerbée, ni une forme de complotisme.

Premièrement, cet homme, on le sait pour beaucoup, avant d'être recteur d'académie, en sa qualité de compatriote et d'humaniste, d'homme de bien, a œuvré pour notre pays, avant les fonctions qui sont aujourd'hui les siennes.

Je me souviens de débats relayés par nos parlementaires, nos députés principalement, durant lesquels, lorsqu'il était en d'autres lieux et occupé à d'autres fonctions, Rémi Decout-Paolini œuvrait déjà dans un sens d'apaisement, de co-construction d'une solution politique et de règlement des difficultés héritées du passé lointain ou plus récent.

Il a ensuite été nommé dans notre île, dans les fonctions que l'on sait et qui ce soir nous occupent.

Je m'exprimerai très vite à double titre, en ma qualité de président de ce groupe et aux côtés de mes amis, Xavier a d'ailleurs défendu notre position ce

matin, dire qu'il a à l'échelle de l'île, porté haut, loin des revendications et une expression d'ordre institutionnel très favorable à ce que nous défendons depuis l'origine et qu'il l'a fait sans polémique, sans controverse, sans que ce soit pour les uns ou les autres, une atteinte à je ne sais quel principe fondamental.

Il l'a fait, cela a été dit, et c'est encore dans la motion, dans le droit-fil du discours ici prononcé par le président de la République, dans le sens d'une société bilingue, à terme, nous l'espérons tous, plurilingue ; notre vision, même si on ne va pas ouvrir le débat au fond ce soir, de l'immersion de la coofficialité et de la généralisation du bilinguisme étant une vision ouverte pour permettre à ce pays, en réconciliant les deux langues dans leurs usages et leurs pratiques sociales, d'être les vecteurs apaisés d'une ouverture vers toutes les langues du monde, en tous les cas vers celles qui s'expriment plus particulièrement dans l'espace latin.

Donc, pour toutes ces raisons, redire notre soutien et bien sûr notre vote de la motion.

En tant que maire, quelques instants, même si ce n'est pas le lieu, j'ai pu mesurer, à l'aune de l'ouverture d'un site immersif, de classes nouvelles, d'engagement dans le cadre du programme « cité éducative » et de tant d'autres actions très concrètes, à quel point cet homme nous aidait à progresser, donc du point de vue de la décision locale et de l'immersion dans la société et à l'échelle des territoires, un rôle clé que nous avons également à cœur d'accompagner et que je veux ici saluer.

Finir en disant que j'espère de cette motion qu'elle sera lue et interprétée, non comme une façon de tordre le bras ou d'imposer une vision, mais comme l'expression, que j'espère unanime, d'une communauté politique qui dit tout simplement vouloir, et je comprends le propos ironique de Paul-Fé, construire avec l'État lui-même et pas contre l'État ou sans l'État, la solution politique. Et la solution politique en matière d'éducation, elle passe, c'est un doux euphémisme, par l'extension de ce qui est aujourd'hui à l'œuvre et qui demain pourra se traduire, en tous les cas nous l'espérons et l'appelons de nos vœux, par un statut à part entière dans le cadre d'un processus de coofficialisation.

Donc, pour toutes ces raisons et tant d'autres, le recteur Rémi Decout-Paolini doit rester parmi nous, continuer avec la Collectivité, avec les élus locaux, avec les personnels de l'Académie, avec chaque enseignant, chaque personnel et au-delà, chaque Corse à travailler dans cette même direction.

Et j'espère, comme vous tous, que cela sera ainsi perçu et je l'espère, et nous l'espérons, demain validé.

Nous voterons bien sûr cette motion.

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Donc tous les groupes se sont exprimés.

Monsieur le Président de l'exécutif.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Brièvement.

Bien sûr, le Conseil exécutif de Corse est totalement favorable à cette motion et s'associe à ses termes.

En quelques mots, rappeler pourquoi et dire ce qu'emporterait ou ce qu'aurait emporté une éventuelle fin de fonction du recteur et tenter une analyse qui justifie aussi notre prise de position ce soir.

D'abord, le recteur Paolini a pris ses fonctions le 16 juillet 2024, donc il y a à peine un peu plus d'un an. On sait que les recteurs restent habituellement 2 à 3 ans en fonction. Et donc rien n'explique, si l'on suit le cours normal des choses, qu'on lui annonce le mardi soir, qu'il va partir le mercredi midi. Première anomalie qui a justifié notre réaction.

Sur la méthode, ça a été rappelé, il y a des relations institutionnelles fortes qui se sont nouées entre le recteur, chancelier des universités, et la Collectivité de Corse, notamment au titre des compétences que nous exerçons et qui nous font converger parce que lui comme nous, nous toutes et nous tous, nous pensons que l'éducation, la formation et l'enseignement sont des enjeux fondamentaux et qu'ils doivent être considérés comme prioritaires.

Mais au-delà des relations avec la Collectivité de Corse, ce qui caractérise l'action de ce recteur, c'est la qualité des relations qu'il a su nouer avec l'ensemble des acteurs institutionnels ou pas : Collectivité de Corse, bien sûr, maires, ça a été rappelé par le maire de Portivecchju, mais également communauté éducative tout entière. Jean Martin, vous nous l'avez rappelé en soulignant la relation que vous aviez avec le recteur au plan professionnel.

Et cette méthode, elle s'est notamment traduite par la co-construction, l'adoption du projet d'Académie « Scola 2030 », qui est un exemple de convergence positive.

Au-delà de la méthode, les 3 axes essentiels et originaux mis en œuvre depuis son arrivée, ils sont énoncés dans la motion, nous avons décidé de le faire et je crois qu'il faut le redire :

Premièrement, l'engagement en faveur des écoles de l'intérieur, du rural et intégrer cet objectif dans le projet d'académie.

Deuxièmement, prendre l'initiative d'un programme éducatif et pédagogique innovant sans équivalent en France, là encore en cohésion et en cohérence avec la délibération unanime de l'Assemblée de Corse sur la lutte contre les pratiques mafieuses et la volonté de construire une société corse libre, apaisée et démocratique. Ce n'est pas rien.

Troisièmement, et enfin, et peut-être surtout, le fait que ce recteur, dans la continuité du discours du président de la République française, dans le strict respect du droit positif applicable, dans le strict respect du périmètre de ses fonctions et sans jamais les dépasser, ce recteur s'est engagé en faveur du bilinguisme et de l'enseignement immersif, à tel point que, vous le savez, notre travail commun s'est traduit par l'élaboration d'une convention votée là encore, comme la délibération de février 2025, à l'unanimité par l'Assemblée de Corse.

Et voilà que, alors même que, au visa unanime de l'Assemblée de Corse, avec l'adhésion et le soutien sans réserve de la quasi-totalité de la communauté éducative, au moment où nous signons pour nous en réjouir toutes et tous, cette convention constitutive d'un pas immense par rapport aux objectifs qui sont les nôtres, et quand je dis « les nôtres », c'est la convention qui le dit, pas seulement ceux de l'Assemblée de Corse ou du Conseil exécutif, mais ceux désormais partagés avec l'État, le préfet et le recteur. Voilà qu'au moment où nous signons le jeudi cette convention pour nous en réjouir, nous apprenons le mardi soir qu'il aurait été décidé que le recteur s'en aille le mercredi.

Alors, dernier mot. Tenter d'interpréter.

Bien sûr que le clair-obscur dans lequel évolue actuellement la vie politique française a certainement rendu possible cette décision, dont je ne sais pas exactement où elle a été envisagée, ni par qui, mais disons-le clairement, y compris en procédant par déduction, ça ne peut pas être autre chose, cette décision, que la sanction politique des engagements du recteur. Et parmi ces engagements, le premier que celles et ceux qui ont pensé à cette décision ont souhaité sanctionner, c'est l'engagement en faveur de la langue corse.

Nous le savons et c'est aussi pour cela que nous avons décidé ensemble de ce texte.

Parce qu'il faut dire aussi que de la même façon qu'il y a eu des gens pour penser à cette mutation-sanction d'une brutalité extrême, aussi bien sur la forme que sur le fond, il y a eu des autorités politiques au plus haut niveau de l'État, pour une fois informées de cette décision possible et probablement déjà prise, eh bien, au plus haut niveau de l'État, il y a eu des autorités pour s'y opposer et suspendre la sanction envisagée. Et donc, cela veut dire que nous devons, nous, nous adresser à ces autorités et leur dire qu'elles ont bien fait de faire ce choix, que transformer la suspension de la mutation-sanction en décision définitive de confirmer et même de conforter le recteur de l'Académie de Corse dans ses fonctions, c'est œuvrer dans le sens de l'apaisement, de la construction et de ce que nous voulons faire dans la concertation et dans le dialogue avec l'État.

Voilà pourquoi il était important que, dès ce soir, nous disions, nous écrivions et vous votiez le texte que nous venons d'écrire ensemble.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Président.

Avant de passer au vote, concernant le considérant n°5, il y a deux fois l'adverbe « solennellement », donc on l'enlève. Je ne fais pas d'amendement là-dessus, donc c'est une correction de forme, si vous en êtes d'accord.

Donc ne diffusez pas l'exemplaire que vous avez reçu, puisqu'il y a cette coquille ; un nouvel exemplaire vous est évidemment envoyé, la version définitive vous est envoyée.

Bien, donc si vous en êtes d'accord, on va passer au vote.

Emu da vutà sta muzione di sustegnu.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè ch'un vote micca ? Astensione ? E quale hè chì vote à prò ?

Dunque, a muzione hè ADDUTTATA à l'unanimità.

À ringrazià vi à tutti.

Eccu, allora dumane, s'è no travagliemu bè, è s'è vo ghjunghjite à l'ora sopratuttu, principieremu dumaitina incù u rapportu 293 nantu à i sbaragli maffiosi, nantu à a cummissione chì hà da esse messa in ballu.

Dopu ci sarà u rapportu di seguitu di l'azione di l'osservazione definitive di a camara regiunale di i conti nantu à a gestione di l'imbischi ambientale di u liturale. È ci hè un antru rapportu, ci ne trè.

È po dopu ci hè a strada, a famosa strada Aiacciu-Purtichju.

È e muzione dunque à miziornu ùn partemu micca, hein a vi dicu subitu. À miziornu ùn hè micca pussibile. In principiu di dopu miziornu. Nò, per avà, nò, ùn possu micca.

Dunque, d'accordu?

Dunque ghjunghjite à l'ora dumaitina hein?

9 ore è mezu. Ma 9 ore è mezu ci vola à principià !

Ghjunghjite à 9 ore per piacè, o altrimente parteremu à 9 ore di sera.

À ringrazià vi.

**La séance est suspendue à 20h15.**



# RESUCONTU IN EXTENSO 2025 COMPTE RENDU IN EXTENSO 2025



MANDATURA 2021-2028 / MANDATURE 2021-2028



**2<sup>da</sup> SESSIONE URDINARIA DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA  
30 è 31 D'OTTOBRE di u 2025**  
**2<sup>ème</sup> SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
30 et 31 OCTOBRE 2025**

**2<sup>da</sup> ghjurnata / 2<sup>ème</sup> journée**



**2<sup>DA</sup> SESSIONE URDINARIA DI U 2025  
RIUNIONE DI I 30 È 31 D'OTTOBRE DI U 2025  
2<sup>ÈME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2025  
RÉUNION DES 30 ET 31 OCTOBRE 2025**

**SUNTA di u VENNERI u 31 d'OTTOBRE di u 2025  
SOMMAIRE du VENDREDI 31 OCTOBRE 2025**

**Reprise de la séance : 10 h 10  
Présidence : Mme la Présidente MAUPERTUIS  
Secrétaire de séance : Mme Sandra MARCHETTI**

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

7

**AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Raportu n<sup>o</sup> 293 : Pè una sucetà corsa libera, appaciata è demucratica : prisentazione di l'azzione indiate è creazione di una cummissione contr'à e pratiche maffiose**

**Rapport n<sup>o</sup> 293 : Pour une société corse libre, apaisée et démocratique : présentation des actions engagées et création d'une commission contre les pratiques mafieuses**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Monsieur Gilles SIMEONI, *Président du Conseil exécutif de Corse*

8

Lecture de l'avis du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n<sup>o</sup> 2025/O2/039) par Mme Frédérique DENSARI, *rapporteure*

24

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS : avis du CESEC et Assemblea di a Giuventù	24
<b><i>Prise(s) de parole :</i></b>	
M. Jean-Martin MONDOLONI	25
M. Paul-Félix BENEDETTI	31
M. Jean-Christophe ANGELINI	32
M. Pierre GHIONGA	36
M. Don Joseph LUCCIONI	37
M. Paul-Félix BENEDETTI	42
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	43
M. le Président Gilles SIMEONI	44
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	46
M. Saveriu LUCIANI	47
M. Romain COLONNA	47
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	47
<b>Suspension de la séance à 12h20 / Reprise de la séance à 12h23</b>	
<b><i>Mme Nadine NIVAGGIONI préside la séance</i></b>	
<b><u>INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS</u></b>	
<b>Raportu n° 289 : Strada dolce Aiacciu-Purtichju - Spiegazione d'un itinerariu di mubilità attiva à a scala di u Gran'Aiacciu : assestu di a sezzione trà l'inghjocu d'A Bastilicaccia è u centru di Purtichju</b>	
<b>Rapport n° 289 : Voie douce Aiacciu-Purtichju - Déploiement d'un itinéraire de mobilité active à l'échelle du Grand Aiacciu : aménagement de la section entre l'échangeur d'A Bastilicaccia et le centre de Purtichju</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Jean-Félix ACQUAVIVA, <i>Conseiller exécutif, Président de l'Office des Transports de la Corse</i>	49
Mme Nadine NIVAGGIONI, avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	52
<b><i>Prise(s) de parole :</i></b>	
Mme Muriel FAGNI	52
Mme Christelle COMBETTE	54
M. Jean-Félix ACQUAVIVA, en réponse aux intervenants	57

<b>VOTE RAPPORT</b>	57
<b>Modification de la composition des commissions organiques CDENATE et CFF</b>	57
<b>VOTE</b>	57
<b>Raportu n° 308 : Mandatu speciale attribuitu à a Signora Muriel FAGNI</b>	
<b>Rapport n° 308 : Mandat spécial accordé à Mme Muriel FAGNI</b>	
<b>VOTE</b>	58
<b>Suspension de la séance à 12h48 / Reprise de la séance à 15h05</b>	58
<b><u>AMMINISTRAZIONE GENERALE</u> / <u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u></b>	
(suite)	
<b>Raportu n° 293 : Pè una sucetà corsa libera, appaciata è demucratica : prisentazione di l'azione indiate è creazione di una cummissione contr'à e pratiche maffiose</b>	
<b>Rapport n° 293 : Pour une société corse libre, apaisée et démocratique : présentation des actions engagées et création d'une commission contre les pratiques mafieuses</b>	
(SUITE – examen des amendements)	
Mme la Présidente Nadine NIVAGGIONI	60
M. Jean-Martin MONDOLONI, présentation amendements	60
Examen amendements	60 à 63
<b>Vote Amendement</b>	64
<b>VOTE RAPPORT</b>	64
<i>Mme Anna Maria COLOMBANI assure le secrétariat de la séance</i>	

<b>Raportu n° 305 : Seguitu di l'azzioni dopu à u rapportu d'osservazione definitive di a Camera Righjunale di i Conti nant'à a gestione di a Cullettività di Corsica in quantu à i risichi è l'imbischi ambientali cuncernendu u liturale</b>	
<b>Rapport n° 305 : Suivi des actions suite au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Collectivité de Corse relative aux risques et enjeux environnementaux concernant le littoral</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Monsieur Gilles SIMEONI, <i>Président du Conseil exécutif de Corse</i>	65
<b>VOTE sur l'urgence</b>	75
Mme Nadine NIVAGGIONI : Avis de la Chambre des Territoires, de l'Assemblea di a Giuventù	75
<b>Prise(s) de parole :</b>	
Mme Marie-Anne PIERI	76
M. Paul-Félix BENEDETTI	78
M. Romain COLONNA	80
<b>Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance</b>	
Mme Marie-Anne PIERI	83
M. Romain COLONNA	84
Mme Marie-Anne PIERI	85
M. Jean-Martin MONDOLONI	86
M. Saveriu LUCIANI	86
M. le Président Gilles SIMEONI en réponse aux intervenants	87
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	91
<b>PRISE D'ACTE</b>	91
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	91

<b><u>MUZIONE / MOTIONS</u></b>	
<b>Motion n° 2025/O2/024</b> déposée avec demande d'examen prioritaire par M. Romain COLONNA pour le groupe « Fà Populu Inseme » : Ghjustizia è verità per Yvan COLONNA	
Les groupes « Core in Fronte », « Avanzemu », « Un'Altra Strada » et la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS s'associent à la motion.	93
Présentation de la motion par M. Romain COLONNA	94
M. le Président Gilles SIMEONI, avis du CE	96
<b>VOTE motion</b>	96
<b>Suspension de la séance à 16h53 / Reprise de la séance à 17h15</b>	
<i>Madame Sandra MARCHETTI assure le secrétariat de séance</i>	
<b>Motion n° 2025/O2/023</b> déposée avec demande d'examen prioritaire par le groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse » : Soutien à la municipalité de Quasquara concernant la croix édifiée à l'entrée du village	
L'ensemble des groupes politiques et la Présidente de l'Assemblée de Corse s'associent à la motion	97
<b>Motion substitutive</b>	
Présentation de la motion par Madame Paule CASANOVA-NICOLAI	97
M. le Président Gilles SIMEONI : avis du Conseil exécutif de Corse	98
<b>VOTE motion</b>	98
<b>La séance est levée à 17h20</b>	

**La séance est reprise à 10h20 sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Dunque, cum'è avemu previstu in cumissione permanente, emu da studià u rapportu präsentatu da quì à pocu da l'esecutivu, à nantu à a messa in piazza di una cumissione chì lotta contra à sbaragli maffiosi, e pretiche maffiose.

S'è u Presidente di l'Esecutivu hè prontu. Vi ramentu in duie seconde, u filu di u nostru travagliu nantu à stu sugettū suciale impurtantissimu per a nostra isula, a pace, a serenità chè no circhemu tutti.

Aviamu quì ind'è issa stessa assemblea, pigilatu una resuluzione nantu à i sbaragli maffiosi in 2022, vi n'arricurdate, cù un bellu prugettū di travagliu tutti insieme incù l'associ - i salutu- salutu l'associ chì sò prisenti oghje quì. Aviamu pigliatu una resuluzione per mette in ballu u travagliu tamantu mentre parechji mesi à nantu à i sbaragli maffiosi, mentre sei mesi ancu di più emu travagliatu in parechje reunione, 35, più di 35 reunione per fà pruposte tutti insieme di manera chjara. Dopu assai discussione, una bella sperienza di dialogu trà i pulitichi, l'associ tutti insieme per pudè pruduce pruposte da fà à u Cunsiglio Esecutivu.

U cunsiglio Esecutivu, ellu stessu, ci hà fattu una pruposta di 30 misure di ferraghju scorsu in 2025, 30 misure di lotte contr'à e pratiche maffiose, ripigliendu una gran parte di tutte e pruposte ch'è n'aviamu fattu, ind'è a cumissione permanente trà l'eletti è l'associ ind'è i 5 attelli, vi ramentu ch'elli ci eranu 5 attelli.

Emu assai travagliatu, è oghje avemu una nova pruposta chì hà da esse fatta da u Presidente di l'Esecutivu è a metteremu in discussione.

Eccu, O sgiò Presidente, avete a parolla.

## AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**Raportu n° 293** : Pè una sucetà corsa libera, appacciata è demumatica : prisentazione di l'azione indiate è creazione di una cummissione contr'è e pratiche mafiose

**Rapport n° 293** : Pour une société corse libre, apaisée et démocratique : présentation des actions engagées et création d'une commission contre les pratiques mafieuses

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Signora Presidente, care è cari culleghi, dunque un rapportu chì si scrive ind'è a seguita di a deliberazione di u 28 di ferraghju 2025, deliberazione “per una sucièta corsa, libara appacciata è demumatica”, allora u rapportu in dui tempi, prima sarà una prisentazione di l'azione indiate dipoi issa deliberazione, è secondamente, e pruposte sottumesse à l'assamblea di Corsica per rapportu à u prugettù di creazione d'una cummissione cusì detta contru à e pratiche maffiose, puru s'è u so nome face parte di i debattiti di sta mane è forse di quelli dopu.

Nantu à u primu puntu, aviamu dettu di ferraghju chì a deliberazione era à tempu a sintesi di u nostru travagliu cumunu, quellu chè vo avete ramintatu, ma dinù un puntu di partenza per un travagliu à fà ch'ellu sia per u contu di a cullettività di Corsica, o per u contu di tutti quelle è quelli chì si volenu indià à prò d'una sucièta corsa libara, appacciata è demumatica, vale à dì sbarazzata u più pussibile di u pesu è di e pratiche maffiose.

Nantu à u travagliu ch'emu fattu, è ch'hà fattu u cunsigliu esecutivo dipoi ferraghju scorsu, vale à dì à pena di più di 10 mesi, ùn rientru micca ind'è u detagliu di a prisentazione, sempliciamente insiste nant'è qualchì puntu chì mi pare impurtante. Prima, unepoche di misure eranu state pigliate o ingagiate prima à a deliberazione di ferraghju, postu chì sapete chì dipoi 2015 è ancu di più dopu à 2018, è ancu di più dopu à 2021, emu circatu à rinfurzà a sicurezza di i nostri prucessi di decisione publica, particolaramente per ciò chì tocca à u cuntrallu di e nostre attività è u cuntrallu di i mercati publichi. Ùn rivengu micca nantu à e sfarente pruposte è decisione tecniche chì sò state messe in opara.

Dopu, ci vole à ramintà chì dipoi ghjennaghju 2025, emu fattu a scelta di rinfurzà l'azione di a cullettività di Corsica in tutti i duminii, per circà à fà ne veramente a stituzione di a Corsica è di i Corsi di u XXI seculu, sapete chì emu adupratu un novu urganigramma chì hè statu discutatu incù i sindicati è l'agenti di a Cullettività di Corsica è dibattutu davanti à vostra assemblea.

Ind'è u quadru generale di sta riforma amministrativa, emu pigliatu a decisione di rinfurzà l'ispezzione generale di i servizii, vale à dì chì iss'ispezzione generale di i servizii oghje hà un rolu rinfurzatu ind'è u nostru funziunamentu internu, è di modu più particolare per ciò chì tocca à e seguite di a deliberazione di u 28 di ferraghju di u 2025, sarà e pruposte di u cunsigliu esecutivu ch'ellu sia l'ispezzione generale di i servizii à esse incaricata di a seguita è di a messa in ballu di e decisione chì entrenu ind'è u quadru definititu da a nostra deliberazione, è pruposta dinù ch'ella sia l'ispezzione generale di i servizii chì sippia u serviziu dedicatu à u rapportu incù a cummissione pruposta oghje.

À côté de ce travail de réorganisation des services de la Collectivité de Corse, le Conseil exécutif de Corse a également saisi l'Assemblée de Corse dans le cadre de deux catégories de propositions d'adaptation législative et réglementaire ; des propositions du Conseil exécutif qui ont été débattues et votées en Assemblée de Corse.

Première proposition, elle était contenue en germe dans le rapport du 28 février 2025 : c'est la proposition que le procureur général, qui est la plus haute autorité judiciaire en Corse du côté du Parquet, vienne une fois par an, devant l'Assemblée de Corse, présenter la politique pénale menée en Corse et notamment la politique pénale menée dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée et contre les pratiques mafieuses.

Cette demande s'inspire, vous le savez, de l'article identique qui règle au plan général la présentation de la politique de l'État, laquelle est faite une fois par an par le préfet de Corse devant l'Assemblée de Corse.

Il nous a semblé important que cette proposition puisse être faite dans la mesure où les citoyens et les élus de la Corse doivent, dans le respect des enquêtes bien sûr, dans le respect du secret de l'instruction, lorsqu'on en est à ce stade de la procédure pénale, dans le respect de la confidentialité, y compris le respect des droits individuels des personnes mises en cause ou mises en examen, il nous a semblé important, en effet, que les élus et les citoyens de Corse puissent une fois par an, dans un domaine qui est une priorité, identifié comme tel, puissent savoir ce qu'est la politique pénale menée dans en Corse et notamment ce qu'en sont les résultats au-delà des présentations factuelles qui peuvent être faites à l'occasion des rentrées judiciaires.

Cette demande nous a semblé d'autant plus légitime que, comme vous le savez, je le rappelle pour mémoire, pendant les 4 années qu'ont duré les travaux préparatoires à la délibération du 28 février 2025, nous avons, sous deux mandatures différentes, Madame la Présidente, sollicité ensemble et séparément les services de l'État, et notamment les préfets de Corse successifs, mais également les autorités judiciaires et policières pour qu'elles participent aux

travaux de l'Assemblée de Corse, étant précisé que ces travaux étaient des séances de travail, qu'elles n'étaient pas médiatisées et qu'elles visaient simplement à organiser un échange entre les services de l'État, qui exercent les compétences régaliennes dans le domaine de la lutte contre la criminalité organisée, un échange entre les services de l'État, les élus et les forces vives qui étaient associées à nos travaux.

Comme vous le savez, ces invitations sont restées tantôt sans réponse, soit ont rencontré un refus poli, mais un refus quand même.

Donc nous, il nous semble indispensable de pouvoir avoir une vision de l'action pénale en Corse, et c'est la raison pour laquelle nous avons fait cette demande d'adaptation législative et réglementaire.

La deuxième demande, tout aussi importante, en tout cas aux yeux du Conseil exécutif, c'est la demande d'adaptation réglementaire du code de la commande publique pour permettre l'introduction de la notion de bénéfice raisonnable ; une notion qui, vous le savez, exclut tout surprofit au détriment de la personne publique, dès lors qu'une activité d'intérêt général est déléguée dans le cadre d'un contrat de délégation de service public.

Cette notion de profit raisonnable a été construite par le Conseil exécutif de Corse, dans le cadre des délégations de service public maritime, puisque vous savez que dans le cadre des délégations de service maritime, nous avons introduit cette clause de bénéfice raisonnable. Nous avons bien sûr une comptabilité analytique détaillée, y compris mois par mois, de l'exécution du service public et que dès lors que le bénéfice réalisé par le délégataire de service public excède 2,5 % du chiffre d'affaires, il y a une clause de redistribution partielle au profit de la personne publique.

Donc, nous avons souhaité pouvoir généraliser cette clause dans tous les contrats qui concernent un bien public ou un bien commun ; notion que nous avons également théorisée. Et pour le faire, il faut une adaptation législative et réglementaire.

Cette proposition du Conseil exécutif a, là encore, été votée par l'Assemblée de Corse. Elle proposait également la mise en place d'un groupe de travail avec le gouvernement et notamment le service dédié au sein du ministère de Bercy, pour qu'on puisse finaliser au plan technique cette proposition.

Ces deux demandes, conformément à l'article 4422-16 du code général des collectivités territoriales, ont été transmis au Premier ministre, au président du Sénat et à la présidente de l'Assemblée nationale.

Et j'ai envie de dire, clin d'œil au processus de révision constitutionnelle en cours, que celles-là, comme toutes les précédentes, n'ont eu aucun succès, puisque comme ça a été notamment relevé par la professeure Wanda Mastor, cet article se traduit concrètement par une forme de mépris institutionnel, puisque les plusieurs dizaines de demandes qui ont été faites depuis 15 ans d'adaptation législative et réglementaire, tantôt n'ont connu aucune réponse, tantôt ont connu, mais très rarement une réponse négative et, de façon tout à fait exceptionnelle et à la marge, des réponses positives.

Donc là, nous sommes dans le cas qui est statistiquement le plus fréquent, malgré le caractère brûlant du sujet : nous n'avons eu même pas un accusé de réception.

Bon, il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre...

Quatrième point. Dans le cadre de la révision en cours du PADDUC, vous le savez, nous avons engagé une procédure de révision partielle, un comité de pilotage élargi, notamment au CESEC, qui se réunira pour la première fois le 17 novembre prochain, si ma mémoire est bonne.

Nous avons proposé d'intégrer, y compris sous un angle opérationnel, toutes les propositions contenues dans la délibération du 28 février 2025, notamment dans le domaine de la construction et de l'urbanisme.

Cinquièmement. Dans le cadre de l'éducation et de la formation, vous le savez, un partenariat stratégique dans ce domaine comme dans celui de la langue corse ou dans celui du soutien en faveur des écoles de l'intérieur a été noué avec le Rectorat de Corse.

Je rappelle que c'est à l'initiative de la Collectivité de Corse que ce partenariat a été noué, puisque nous en avions saisi, avant que le recteur Paolini n'arrive, son prédécesseur. Par contre, ce qui est vrai, c'est que là comme ailleurs, c'est grâce à l'engagement du recteur Paolini que ce dispositif innovant, sans équivalent en France, en tout cas dans ces proportions, a pu être mis en place. Et là encore, il m'appartient donc de saluer l'action développée par le recteur.

Ce partenariat a notamment débouché sur le projet d'un voyage d'étude en Italie visant à mieux connaître l'approche pédagogique mise en œuvre dans la péninsule. Ce voyage aura lieu dans quelques jours.

Et parallèlement, comme nous nous étions engagés, la Collectivité de Corse a, dans le cadre d'un appel à projets, retenu un organisme spécialisé qui a, les 2 et 3 octobre derniers, proposé une formation à l'ensemble des personnels

intervenant dans le domaine de la formation ; formation intitulée « Comment promouvoir l'éducation à la légalité chez les jeunes ? ».

Enfin, dernier point, dans le cadre des relations avec l'État et les autres institutions, voilà les démarches qu'a engagé le Conseil exécutif, différents courriers, je les rappelle pour mémoire :

D'abord, un courrier en date du 13 mars 2025 proposant un meilleur accompagnement des victimes d'infractions, de destruction criminelle répondant manifestement à une logique de type criminalité organisée, ou mafieux. Comme vous le savez, ces incendies ou ces destructions frappent souvent l'outil de travail, quelquefois de façon répétée. Au-delà des dégâts matériels, au-delà des dégâts psychologiques personnels et familiaux, nous avons toutes et tous pu nous rendre compte que souvent, les victimes de ces actes, et y compris leur famille qui en sont les victimes collatérales, se retrouvent isolées, démunies, notamment dans le cadre des procédures à engager pour chercher à garantir la pérennité de l'outil de travail. À tel point, et on a quelques exemples en tête, qu'on a entendu des chefs d'entreprises, frappés par des incendies à répétition, dire publiquement « je m'arrête, je ne m'en sors pas, j'ai peur pour mes enfants, etc. »

Donc, je pense qu'il est important que la Collectivité de Corse et l'État s'engagent, et si possible s'engagent ensemble, pour accompagner aux plans matériel et économique les victimes de ce type d'infraction, confrontées à des difficultés de trésorerie, confrontées à l'impact des actions criminelles sur l'activité économique de l'entreprise, confrontées quelquefois à des difficultés avec les assurances ou à des difficultés dans les négociations avec les partenaires bancaires, financiers et les organismes sociaux pour rééchelonner les prêts ou négocier des différés de remboursement.

Donc moi, ce que j'ai proposé, en accord avec Gilles Giovannangeli, le président de l'ADEC : l'ADEC a des dispositifs, l'État peut avoir quelquefois des dispositifs, mais souvent les gens, y compris quand ce sont des petites structures, n'ont pas forcément la connaissance technique et risquent de se retrouver renvoyés de service en service avec après au bout, surtout dans un contexte difficile, un sentiment de découragement.

Donc, j'ai proposé à l'État qu'on mette en place une cellule formelle ou informelle qui permette, lorsque ce type d'événement survient, eh bien d'accompagner les chefs d'entreprise, y compris par exemple dans les discussions avec les assurances, non pas pour demander des passe-droits, mais pour accélérer les procédures.

Donc ça, c'était le 13 mars 2025. J'avais présenté ce projet au préfet Filippini, qui ne m'a pas donné de réponse explicite, il devait revenir vers moi.

Il a ensuite changé d'affectation. Son successeur, Monsieur Jalon, m'a reçu également et j'ai renouvelé cette demande. Je pense et j'espère qu'il y sera fait droit.

Deuxièmement, un courrier au préfet de Corse en date du 12 mai 2025 demandant à l'État, premièrement, d'assurer systématiquement le contrôle de légalité des actes d'urbanisme. C'est son rôle, je l'ai dit souvent, ce n'est pas à nous d'exercer le contrôle de légalité, sinon on nous transfère la compétence et les moyens qui vont avec.

Par contre, dans ce courrier, j'ai également demandé à l'État, chaque fois qu'il y a un permis de construire considéré comme sensible, de le communiquer en temps utile à la Collectivité de Corse en vue d'éventuels recours gracieux et contentieux.

Et enfin, troisième point, en accord avec Dominique Livrelli et dans le cadre des discussions que nous avons eues également avec les élus de l'Assemblée de Corse, nous avons proposé une révision du règlement intérieur de la CTPENAF aux fins de véritablement formaliser les critères permettant que les autorisations d'urbanisme, entraînant la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, soient systématiquement soumis à un avis conforme de la commission, y compris dans les parties actuellement urbanisées.

Quatrième et dernier point. J'ai suspendu la saisine de l'Agence française anti-corruption. Vous vous rappelez que je me suis engagé à rendre le rapport, que cette AFA qui est en train de faire une enquête, plus exactement une inspection de la Collectivité de Corse, va rendre son rapport dans les semaines et dans les mois à venir. La publicité et la publication de ce rapport ne sont pas obligatoires, je me suis engagé à les rendre publiques. Dès que la phase d'inspection sera terminée et en fonction des éléments du rapport, je demanderai à l'AFA de pouvoir nous accompagner, puisqu'elle a également un rôle de conseil.

Voilà donc brièvement synthétisées les multiples diligences qui ont été engagées par le Conseil exécutif de Corse en application de la délibération du 28 février 2025.

Je pense que ces diligences, sans parler de l'ensemble de l'action menée par le Conseil exécutif de Corse, démontrent bien que nous sommes dans la volonté, au-delà des déclarations de principe qui restent importantes, voire essentielles, démontrent bien que, au-delà de ces déclarations de principe, nous avons la volonté de concrétiser de façon opérationnelle, volontariste et forte, nos engagements en matière de construction d'une société corse réellement démocratique.

Voilà donc pour le 1<sup>er</sup> volet.

2<sup>ème</sup> volet. Un projet de commission spécifique dédié à la lutte contre les pratiques mafieuses.

Je rappelle que cette proposition fait partie de celles qui ont été considérées comme essentielles par les deux collectifs, notamment u Cullettivu Massimu Susini, présent dans l'hémicycle aujourd'hui, le Collectif Maffià nò, a Vita iè.

Cette proposition a été reprise à son compte par le Conseil exécutif, validée par l'ensemble des participants, y compris d'ailleurs la Ligue des droits de l'homme ici présente également et que je salue également, lors des travaux en amont de la délibération. Et le principe de cette Commission a été acté, validé et même encadré par la délibération du 28 février 2025, puisque je rappelle en quelques mots que cette délibération prévoit la création d'une instance ad hoc dédiée à la poursuite du travail engagé entre les élus, les représentants des collectifs et de l'ensemble des forces vives de la société insulaire. Que cette création d'une instance ad hoc, je cite la délibération, s'est imposée comme une idée forte pour 4 catégories de raisons : sa portée symbolique, la volonté de démontrer que la prise de conscience et le travail généré, à compter de la création des collectifs de lutte contre les dérives mafieuses, sont irréversibles et échappent à la logique de la réaction ponctuelle.

Troisièmement, la volonté de créer un espace pérenne au sein duquel les acteurs pourraient s'assurer de l'avancée des mesures proposées et contribuer à l'évaluation de l'efficacité de leur mise en œuvre.

Quatrièmement, l'apport que constituera, pour les années à venir, la création d'un espace de propositions permettant d'intégrer les données générales de la lutte désormais française, européenne et internationale contre les logiques mafieuses et la criminalité organisée.

Voilà donc pour les mérites attendus de la création de cette commission.

Sur sa composition, je rappelle que la délibération-cadre précisait, je cite :

*« Sa composition doit lui permettre d'associer, notamment à travers différents collèges, la représentation du Conseil exécutif de Corse, la représentation de l'Assemblée de Corse, la représentation des instances consultatives du CESEC, de la Chambre des territoires et de l'Assemblea di a Giuventù, la représentation des acteurs institutionnels, consulaires et associatifs, ainsi que des collectifs de lutte contre les dérives mafieuses, cinquièmement, des*

*personnes qualifiées de l'administration de la Collectivité de Corse* », étant précisé que la délibération indique qu'il sera loisible également de solliciter la contribution de sachants.

Voilà donc pour la composition, telle que fixée en son principe par la délibération du 28 février.

Quelques mots enfin sur les attributions de ce comité ou commission, là encore votées à l'unanimité par l'Assemblée de Corse :

Premièrement, la mise en œuvre des mesures et décisions arrêtées en suite du présent rapport.

Deuxièmement, les propositions d'amélioration des dispositifs existants.

Troisièmement, jouer un rôle de veille sur l'évolution des textes.

Quatrièmement, le traitement des alertes de façon collégiale, transparente, sécurisée et conforme à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme.

Le fonctionnement de l'instance pourrait faire l'objet d'un rapport annuel permettant d'évaluer son efficacité.

Voilà donc dans quel cadre s'est inscrit le travail du Conseil exécutif pour venir devant l'Assemblée de Corse proposer, premièrement, la création de cette commission.

Deuxièmement, en proposer la composition et les attributions, étant précisé, je le redis comme j'ai eu l'occasion de l'exposer en amont de la session d'aujourd'hui, notamment à celles et ceux que j'ai rencontrés, que les propositions du Conseil exécutif ont vocation à être débattues par l'Assemblée de Corse, laquelle est bien sûr in fine souveraine. Et au-delà du texte, l'esprit est aussi bien sûr de ne pas avoir une configuration de cette commission décidée par le Conseil exécutif, mais bien décidée par un échange étroit entre le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse, en tenant compte des attentes, notamment des instances consultatives et de celles et ceux qui ont participé au travail que nous avons mené ensemble.

Ceci étant précisé, je termine sur 5 grandes catégories de problématiques qu'aura à trancher aujourd'hui l'Assemblée de Corse.

Premièrement, le nom de la Commission. Le nom qui est proposé par le Conseil exécutif est « Cummissione contr’à e pratiche maffiose / Commission contre les pratiques mafieuses » ; un nom qui reprend le titre de la délibération.

Je précise que les collectifs, l'Assemblea di a Giuventù, le CESEC ont pu avoir des propositions différentes et nous aurons à en débattre dans le cours de cette session.

Sur la composition, qui est un aspect important de l'installation de cette commission, je précise là aussi que nous avons eu un certain nombre de réunions préparatoires formelles ou informelles, mais que nous avions eu, Madame la Présidente, une réunion de la commission permanente élargie le 24 février 2025 à Bastia, en amont de nos débats ayant débouché sur la délibération, et que de mon côté j'ai souhaité organiser deux réunions formelles :

La première, le 18 juin 2025 où j'avais invité la totalité des forces vives ayant participé aux travaux préparatoires. Donc, lors de cette réunion du 18 juin 2025, ont répondu une quinzaine d'acteurs impliqués émanant de la société civile, notamment les deux collectifs, la Ligue des droits de l'homme, l'association Le GARDE et l'association U Levante. Cette réunion avait permis un premier échange sur la structuration et les modalités d'action de la commission. Il y a eu ensuite des échanges informels avec des élus.

Et puis une deuxième réunion, le 1<sup>er</sup> octobre 2025, avec les représentants des deux collectifs antimafias, et notamment la présentation non pas d'un projet de rapport, mais des grands axes autour desquels je pensais construire le rapport, y compris sur la composition.

Comme j'ai eu l'occasion de l'exposer, en cette occasion, un des deux collectifs, le collectif Massimu Susini, m'a fait valoir un certain nombre d'observations sur la composition, en considérant que ces observations étaient extrêmement importantes, voire conditionnaient la crédibilité de la commission et donc la participation du collectif, selon les suites qui y seraient données. J'ai eu l'occasion d'exposer le contenu de ces discussions. Je crois que des courriers ont été faits, y compris ce matin par le collectif Massimu Susini de ce côté-là. Nous y reviendrons.

Comment ai-je essayé de proposer à l'Assemblée de Corse une composition qui soit respectueuse du cadre fixé par la délibération du 28 février, que le Conseil exécutif est en charge d'appliquer et qui tienne compte des attentes des uns et des autres ?

Il me semble, pour introduire le débat de la façon la plus loyale possible, qu'il y a en fait deux exigences contradictoires, ou apparemment contradictoires,

et que le point d'équilibre que l'on trouve dans la conciliation de ces deux exigences détermine en fait le type de composition vers lequel on veut aller.

D'un côté, il y a, c'est en tout cas mon interprétation, la volonté portée notamment par les deux collectifs d'avoir une espèce de task force extrêmement motivée, très opérationnelle, décisionnelle sur beaucoup de points et qui réunissent celles et ceux qui sont identifiés (reste à savoir comment... c'est un autre débat) comme les acteurs les plus motivés par les enjeux de la lutte antimafia.

Et puis, il y a une deuxième vision, qui est aussi celle qui avait été validée par la délibération du 28 février 2025, c'est de dire : le combat contre la criminalité organisée et son emprise, et contre les pratiques et logiques mafieuses, c'est un combat qui doit concerner toute la société corse et donc, il faut essayer de trouver une composition de la commission qui permette de représenter aussi complètement et aussi largement que possible toutes les forces, les élus bien sûr, mais au-delà des élus, les forces vives qui ont vocation à s'engager ensemble.

Et je vous le dis aussi, et c'est revendiqué de ma part, c'est en intégrant prioritairement cette deuxième dimension, qui est d'ailleurs conforme à celle qui a été validée par la délibération unanime du 28 février 2025, que j'ai essayé de proposer une composition. Étant précisé qu'il me semble que les avis du CESEC et de l'Assemblea di a Giuventù vont également dans le sens de cette vision de la composition de la commission, puisqu'ils proposent non pas de réduire le nombre, mais de l'augmenter, notamment en renforçant la représentation des organisations syndicales et de la jeunesse. Et je l'ai dit, et je le redis ici, je suis bien sûr ouvert à une discussion avec les groupes de l'Assemblée de Corse sur ce point.

Concernant la proposition de départ, celle qui est contenue dans le rapport qui a saisi l'Assemblée de Corse, alors, il y a en gros 4 catégories de membres représentés : les représentants des élus de la Corse prévus dans la délibération, les représentants de l'administration de la Collectivité de Corse prévus dans la délibération, les représentants des instances consultatives et institutions associées prévus dans la délibération et des représentants de la société civile, également prévus dans la délibération.

Pour rentrer dans le détail concernant les représentants des élus de la Corse, on propose une commission donc composée au total de 29 membres :

11 membres représentant les élus de la Corse. Qui sont-ils ? Le Président du Conseil exécutif de Corse ou son représentant, le Président de l'Assemblée de Corse ou son représentant, un représentant de chaque groupe politique de l'Assemblée de Corse, mais également la représentante non-inscrite. C'est un choix délibéré au-delà des groupes.

J'ai souhaité que la proposition de composition reflète la totalité des sensibilités qui sont représentées au sein de l'Assemblée de Corse. Ça ne veut pas dire que toutes les sensibilités politiques de Corse sont représentées, mais en tout cas, on a au moins la représentation de toutes celles et tous ceux qui ont participé au débat, au travail et au vote.

Alors, il m'a été fait remarquer que peut-être en amont de la délibération, certains avaient été plus assidus que d'autres.

Je pense que la délibération ouvre une phase nouvelle. Elle a été votée à l'unanimité et je pense qu'il est conforme à la logique qui a été la nôtre et qui est partagée, de proposer à toutes les sensibilités de l'Assemblée de Corse d'être impliquées dans cette commission.

Deuxièmement, des représentants de l'administration, deux membres, le DGS, représenté à titre principal par l'inspecteur général des services, aujourd'hui, Monsieur Cubells, ici présent. L'inspection générale des services, vous connaissez son rôle, vous l'avez vu dans l'organigramme. J'ai proposé qu'elle soit le service dédié à l'interface avec la commission pour que, notamment concernant le fonctionnement de la Collectivité de Corse, eh bien, les membres de la commission aient un interlocuteur de très haut niveau, l'inspecteur général des services, qui puisse leur répondre, récolter les informations sollicitées auprès des services de la Collectivité de Corse et la répercuter auprès des membres de la commission.

De la même façon, vous l'avez vu dans l'organigramme, un poste dédié, de haut niveau, catégorie A2, a été créé pour le suivi de la délibération du 28 février 2025 et de sa mise en œuvre, c'est-à-dire que, dans le cadre de l'organisation actuelle de l'inspection générale des services, il y aura un fonctionnaire dédié au suivi de la mise en œuvre de la délibération de lutte contre les pratiques mafieuses et à l'interface avec la commission qui est installée.

À côté de ce premier représentant de l'administration, un deuxième, je propose le référent déontologue des élus, aujourd'hui, Paul Pellegrini, tout le monde le connaît, ancien DGS de la Collectivité de Corse. Il a accepté d'occuper ces fonctions, je m'en suis bien sûr préoccupé auprès de lui et notamment d'avoir son adhésion formelle, il a accepté, je m'en réjouis. La déontologie va bien au-delà de la réflexion sur la lutte contre les pratiques mafieuses. Mais avoir le référent déontologue des élus, y compris pour pouvoir l'interroger en relation avec l'objet de la commission, me paraît être une garantie du sérieux du travail de celle-ci.

Troisièmement, les représentants des instances consultatives et institutions associées, 4 membres : la présidente du CESEC ou son représentant, un représentant de l'Assemblea di a Giuventù, la présidente du comité

d'évaluation des politiques publiques et bien sûr le président de l'université de Corse ou son représentant.

Je vous rappelle que, mais on le verra dans le troisième point, parmi les attributions de la commission, il y a également proposé, il y a le suivi, y compris scientifique et universitaire, du phénomène mafieux. Et donc il me semble indispensable que l'université de Corse soit partie prenante de la commission.

Enfin, des représentants de la société civile. J'ai essayé là aussi d'être cohérent et logique. Représentants de chaque collectif antimafia, il y en a 2, ils ont été à l'origine de la prise de conscience et de la mobilisation dans la société civile, ils ont donc joué un rôle majeur. Donc j'ai proposé dans le rapport qu'il y ait 3 représentants de chaque collectif antimafia, c'est-à-dire 6 représentants en tout.

J'ai ensuite proposé dans le rapport, 2 représentants de l'association U Levante, pourquoi ? Les collectifs ont pour seul objectif la lutte antimafia. Les représentants des associations de l'environnement, un objet qui est beaucoup plus large, puisque notamment ils sont engagés chaque fois qu'il y a une atteinte à l'environnement et toute atteinte à l'environnement n'est pas forcément constitutive, je dirais, de l'expression d'une logique de criminalité organisée ou de dérive mafieuse. Par contre, il est vrai aussi que dans le cadre de leur combat, les associations de l'environnement sont régulièrement confrontées à des pressions de type criminalité organisée ou mafieuse.

Donc j'ai proposé 2 membres. Alors l'association U Levante, pourquoi ? Parce qu'elle a une représentation sur tout le territoire de la Corse et que j'ai considéré que ses 2 représentants, eh bien, pouvaient également représenter l'ensemble des associations de lutte contre l'environnement qui les mandateraient en ce sens. Dans le cadre de la discussion devant le CESEC, il a été proposé que ça soit un représentant du Levante et un représentant du GARDE. On verra dans le cadre des travaux, éventuellement à la suspension de nos débats, pour examiner les amendements. Je n'y vois en ce qui me concerne, vous l'avez compris, aucun inconvénient.

J'ai ensuite proposé et j'y suis très attaché, je l'ai dit aux collectifs antimafia, je l'ai dit aux élus dans le cadre de la présentation du rapport et je l'ai dit devant les instances consultatives, j'ai proposé 2 représentants de la Ligue des droits de l'homme. Je rappelle que la Ligue des droits de l'homme a elle aussi une action qui dépasse de loin la lutte contre la criminalité organisée et les pratiques mafieuses, en Corse comme ailleurs.

Un mot quand même sur l'action de la Ligue des droits de l'homme en Corse, je rappelle, et notamment pour nous qui sommes nationalistes, ce qu'a été

l'action de la Ligue des droits de l'homme contre les dérives des juridictions d'exception à un moment où bien peu étaient organisés et présents pour protester. Premièrement.

Deuxièmement, en remontant dans les archives, j'ai trouvé trace aussi à l'époque d'un appel à la mobilisation dans les années 95, 96, si ma mémoire est bonne, contre les dérives mafieuses.

Donc je crois que pour toutes ces raisons au moins, la Ligue des droits de l'homme a toute sa place. Je le dis aussi, je sais qu'il y a des désaccords à la fois de fond et peut être aussi humains ; sur les aspects humains, je pense qu'on n'a pas besoin de s'apprécier pour travailler ensemble, il suffit de se respecter ; sur les aspects politiques de fond, je le redis, ce qui nous lie à tous, c'est la délibération du 28 février 2025. La délibération du 28 février 2025, elle a défini ce que sont pour nous les pratiques mafieuses, y compris avec une définition extrêmement large et opérationnelle, elle a défini des axes de travail. A partir du moment où des individus ou des organisations se reconnaissent dans cette délibération et qu'elles sont représentatives, eh bien je pense qu'elles ont toute leur place dans les travaux qui attendent la commission si l'Assemblée de Corse le décide.

Un représentant de la plateforme citoyenne de Corse qui s'est créée pendant les travaux, mais qui existe. Également un représentant d'Anticor, puisque l'antenne Corse d'Anticor s'est créée quelques jours avant, me semble-t-il, la réunion que j'ai eue au début du mois d'octobre. En tout cas, j'ai reçu le lendemain de cette réunion une demande du représentant d'Anticor et j'ai proposé à l'Assemblée de Corse que cette association qui a un agrément, en tout cas qui l'avait et qui agit au plan national contre tous les phénomènes de corruption, puisse être représentée dans la Commission.

Donc je termine sur la composition.

Cette proposition respecte strictement le cadre général de la délibération du 28 février et l'énumération des personnes qu'elle considérait devoir être représentées ou des associations ou des élus. Premièrement.

Deuxièmement, oui, 29 membres, c'est beaucoup. Mais il me semble que si on veut avoir la diversité de la société Corse représentée, y compris pour le message que ça donne, eh bien il faut aller là-dessus.

Je précise une fois encore que j'ai été sensible aux arguments développés devant le CESEC et par l'Assemblea di a Giuventù.

Je pense que c'est vrai que partout dans le monde et notamment en Méditerranée et donc en Corse, la jeunesse et les syndicats sont des forces vives en première ligne dans les combats contre la criminalité organisée et dans les combats antimafia. Donc je suis ouvert à la discussion de ce côté-là.

Ensuite, je vous l'ai dit, la société civile c'est symbolique, mais dans ma proposition, elle a 12 membres, alors que les élus de la Corse n'en ont que 11. Je rappelle qu'au-delà des groupes, je vous propose qu'il y ait, et au-delà des élus de l'Assemblée de Corse, un représentant de chaque association des maires de Corse, c'est essentiel, les maires sont en première ligne dans le combat qui nous attend et un représentant de la Chambre des territoires puisque la Chambre des territoires représente également les intercommunalités. Donc c'est symbolique.

Mais je le rappelle quand même, dans cette proposition de composition que l'Assemblée de Corse a à apprécier, il y a 11 représentants des élus alors qu'il y a 12 représentants de la société civile.

Un dernier mot sur la question de la présidence, on l'aura en débat tout à l'heure, elle n'est pas traitée dans le rapport. Les collectifs antimafia ont développé par écrit et oralement une demande, c'est celle que la commission dure 6 ans et que la présidence soit attribuée de droit en alternance à un membre de chacun des 2 collectifs. Moi, j'ai pensé qu'il n'était pas possible au Conseil exécutif de valider en l'état cette proposition pour plusieurs raisons. D'abord, une fois encore, parce qu'il faut en parler dans l'Assemblée de Corse. Premièrement,

Deuxièmement, parce que, sous réserve de ce que dira l'Assemblée de Corse, je pense que d'autres ont vocation à présider cette commission. Et ce, d'autant mieux que les attributions de la présidence, des éventuelles vice-présidences, du Bureau auront à être déterminées par la commission elle-même lorsqu'elle est installée. Donc pour moi, ce débat a vocation à rester ouvert.

Troisième point, les attributions de la commission. Quelles pourraient être les attributions de la commission ?

Premièrement, l'analyse du phénomène mafieux en Corse. Là aussi, j'ai repris dans le rapport, le travail qui a été fait pendant les ateliers et qui a été validé par la délibération : étude et analyse, ça veut dire étudier les phénomènes mafieux sur leur aspect statistique, étudier l'évolution des pratiques, les différents trafics, par exemple l'ampleur prise aujourd'hui par le trafic de drogue, les phénomènes de corruption et d'intimidation.

Je vous rappelle qu'au plan français, le ministère de l'Intérieur a communiqué sur l'augmentation vertigineuse des chiffres en matière de corruption dans la police en relation avec le narco trafic, l'évolution des bandes organisées.

Troisièmement, étudier l'impact des crimes mafieux sur la société Corse et leurs victimes.

Quatrièmement, évaluer les dispositifs de lutte existants. Ça, c'est le premier volet, analyser le phénomène mafieux en Corse.

Deuxièmement, proposer des actions concrètes, proposer des améliorations des dispositifs existants, proposer des dispositifs nouveaux de nature réglementaire ou législatif.

Troisièmement, proposer des rapports susceptibles d'être présentés en Assemblée de Corse.

Quatrièmement, jouer un rôle de veille sur l'évolution des textes au niveau français, européen, international.

Cinquièmement, traiter des alertes dans le respect de la confidentialité et de la jurisprudence de la CEDH en la matière.

Troisièmement, assurer un regard sur le suivi des propositions et notamment sur la mise en œuvre des mesures et décisions arrêtées en suite du rapport approuvé par l'Assemblée de Corse.

Enfin, tenir informés les Corse de ses travaux et de ses conclusions. C'était l'idée d'un rapport annuel.

Au-delà de ces propositions, quelles pourraient être très concrètement les premières pistes de travail et d'action de la commission si vous décidez aujourd'hui de la créer ?

Premièrement, participer au travail de révision du PADDUC, notamment comment intégrer les dispositions et dispositifs de la délibération du 28 février 2025 dans la révision du PADDUC ?

Deuxièmement, étudier la faisabilité de la transposition totale ou partielle en droit français du code de la commande publique italien, tel que réaménagé dans le cadre de la construction de la ligne ferroviaire Lyon-Turin, c'est une proposition qui avait été faite par les collectifs.

J'ai répondu au moment de la discussion qu'il était impossible de reprendre cette proposition en l'état, on ne pouvait pas transposer en l'état, dans un code de la commande publique qui ne le prévoit pas, des dispositions qui relèvent pour l'essentiel du droit italien. Par contre, j'ai proposé au préfet de Corse, Éric Jalon, que soit mis en place un groupe de travail avec la commission, si elle est créée, et les services de l'État en matière de commande publique. Le préfet m'a dit oralement, il ne me l'a pas écrit pour l'instant, qu'il était ouvert à cette proposition. Donc je pense ça pourrait faire un travail tout de suite très concret pour la commission.

Concernant les moyens attribués : participation bénévole bien sûr, aucune rémunération, des locaux, sur demande de la commission, seront mis à sa disposition pour ses réunions ou pour son travail, pas de façon permanente, nous n'en n'avons pas de disponible. Le secrétariat pourra être assuré par la mission évolution sociétale de l'inspection générale des services. La commission, il est proposé qu'elle puisse inviter des personnes qualifiées.

Un point qui reste en débat, la présence de l'État dans la commission. Moi dans le rapport, je n'ai pas proposé l'État, je pense que c'est une commission interne à la société Corse. Devant le CESEC, il y a eu des opinions différentes, en ce qui concerne les collectifs ou les autres acteurs organisés, je n'ai pas souvenir qu'on m'ait fait part d'une position tranchée de ce côté-là, et enfin de façon me semble-t-il assez surprenante, l'Assemblea di a Giuventù a proposé que l'État soit représenté dans la commission.

Donc de tout cela aussi nous aurons à débattre dans le cadre des échanges de ce matin.

Un dernier mot et je ne peux pas terminer sans l'évoquer, ce sont aussi les limites de l'action de la commission. Les collectifs m'ont souvent parlé de la Commission antimafia en Italie. La commission antimafia en Italie, elle a été créée par la loi, avec des pouvoirs qui relèvent des pouvoirs qui sont conférés à une Assemblée nationale qui légifère et qui peut décider de transférer un certain nombre de pouvoirs d'investigation.

Nous, nous n'avons pas de pouvoirs d'investigation et d'injonction externe, donc nous ne pouvons pas bien sûr les déléguer à la commission, si elle est créée. En sens inverse, je le dis aussi très clairement, il n'est pas question de reconnaître à la commission des pouvoirs d'investigation au sein de l'administration de la Collectivité de Corse, ça, pour moi, c'est exclu.

Les pouvoirs ou les attributions par rapport à l'administration, elles sont fixées par la loi, le Conseil exécutif et le président, dans un certain nombre de cas, l'Assemblée de Corse qui peut contrôler le travail du Conseil exécutif et, dans des

limites fixées par la loi, contrôler le travail de l'administration. Mais on n'ira pas au-delà.

On ne peut pas reconnaître à une commission composée de membres non élus, des pouvoirs ou des attributions qui ne sont pas concédés à des élus désignés par le suffrage universel.

Voilà donc la contribution fournie par le rapport du Conseil exécutif de Corse sur la question de l'évaluation des mesures mises en œuvre depuis le 28 février 2026 et la délibération votée à l'unanimité et les propositions pour la création, la composition et les attributions de la commission dite, au moins jusqu'à maintenant, de lutte contre les pratiques mafieuses.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi O Sgiò présidente per sta pruposta è sta presentazione assai ricca.

Ci hè un rapportu di a cummissione educazione è di a cueseione sucietale.

**Mme Frédérique DENSARI**

La Commission a émis un avis favorable sur ce rapport avec une non-participation des groupes « Un soffiù novu », « Core in fronte », absence des groupes « Avanzemu » et « Un'altra strada ». À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien merci. Il y a des rapports mais qui ont été largement évoqués par le président de l'exécutif

Un rapport donc du CESEC qui vous a été transmis, qui a largement été évoqué par le président de l'exécutif avec un avis favorable à ce rapport, avec une focale quand même un, un point sur lequel le CESEC insiste, c'est la nécessité d'associer les organisations syndicales et qui pose la question aussi de la présence de l'État. Mais vous l'avez évoqué, Monsieur le Président, en tout cas, cela est mis en question.

Ensuite, il y a un rapport de l'Assemblée di a Giuventù que vous avez également largement évoqué, avec effectivement une demande à ce qu'un représentant de l'État soit intégré au quorum. Je me permets de rappeler que l'État a été à chaque fois invité à toutes les réunions qui avaient été portées bien avant d'ailleurs, notre travail ici, je parle sous le contrôle de Serge Tomi et de ceux qui étaient là déjà à l'époque sous la présidence de Dominique Buccini par ailleurs

et de Jean-Guy Talamoni, les présidences successives, donc l'État avait déjà été invité à plusieurs reprises, il n'a jamais souhaité venir, soit il ne nous a pas répondu et puis ensuite, à plusieurs reprises, il nous a répondu dans les mois les plus récents, ne souhaitant pas participer à ces séances de travail.

Je vais passer la parole, je m'exprimerai tout à l'heure, je vais passer la parole aux groupes dans un premier temps. Qui souhaite s'exprimer ? Bien, s'il n'y a pas d'expression des groupes, donc au moins que les groupes qui ont déposé des amendements présentent leurs amendements puisque nous avons des amendements.

Alors, il y a un amendement du groupe « Une Soffiu novu » et il y a deux amendements de « Fà populu ».

Donc Jean-Martin Mondoloni, s'il vous plaît, en tant que président de groupe, est-ce que vous pouvez nous présenter votre amendement ?

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Je vais en faire un peu plus, Madame la Présidente.

On fait prolongement à des débats qui ont très largement dépassé le cadre sociétal et comme tous les sujets sociétaux, investissent cette Assemblée, puisqu'au fil du temps, ce que je disais à mes collègues les plus jeunes, on a vu tous les grands sujets sociétaux, tous les grands tourments de notre société traités non plus depuis le palais Lantivy, mais désormais tout se coagule dans l'esprit de nos concitoyens, tout se cristallise dans l'imaginaire cours Grandval où l'on pense, où on finit par penser, que nous sommes dépositaires. Et, on le vit à notre corps défendant, parce qu'on nourrit un certain orgueil, ce faisant, que toutes les solutions aux maux de notre société se trouvent en grande partie dans cet hémicycle.

Donc je voudrais commencer par un exercice de relativité. De quoi parle-t-on indépendamment de la sémantique, des mots choisis qui correspondent à l'ambition des uns, qui déplaisent à la définition que peuvent donner les autres ? On parle de mafia, alors pratique mafieuse, mafia, nous verrons bien pour trouver la sémantique adaptée.

Quand on parle de mafia à travers le monde, quand on parle des Yakuza au Japon, quand on parle de la Bratva en Russie, quand on parle de la 'Ndrangheta en Calabre, quand on parle évidemment de ce qui se passe à Naples avec la Camorra, on parle de 2 choses et c'est comme ça que nous sommes entendus sur les termes à un moment donné, lorsque les uns les autres avons eu à débattre des termes dont nous parlons.

On parle de pratiques qui ont en commun un certain nombre de critères. Le premier de ces critères, nous l'avons dit, c'est que ce sont d'abord des implantations territoriales, des familles qui pratiquent une violence physique, qui pratiquent une corruption passive ou active et qui, en réalité, se traduit souvent, cette violence se traduit souvent par de l'intimidation plus que de la violence, sous forme de menace à l'intégrité physique.

Et puis, lorsqu'on a essayé de définir quelles étaient les pratiques de la mafia, on a essayé de définir quels sont les domaines que couvrent ces pratiques mafieuses. Je voudrais les citer pour mémoire, ce qui va nous permettre de relativiser l'exercice dans lequel on se trouve. Les domaines, c'est évidemment la drogue. Est-ce que la Corse est touchée par ce phénomène ? Oui. Est-ce qu'on le minore ? Oui. Premier domaine.

Deuxième domaine, le trafic d'armes. Est-ce que la Corse est touchée massivement par le trafic d'armes ? À priori non, même si, je vais presque dire du point de vue des gènes, nous entretenons une relation assez paradoxale avec les armes. Il n'y a pas de trafic d'armes en Corse.

Est-ce qu'il y a du trafic d'organes en Corse ? La réponse est non.

Est-ce qu'en Corse il y a de la contrefaçon ? La réponse est non.

Est-ce qu'en Corse il y a de la prostitution à grande échelle ? La réponse est non.

Est-ce qu'en Corse nous avons un problème avec la cybercriminalité à grande échelle ? La réponse est non.

Il reste donc 2 ou 3 domaines où en effet, nous devons nous interroger et nous devons chercher un certain nombre de solutions, la problématique des marchés publics, la problématique de la drogue et la problématique de l'immobilier.

Donc vous voyez que d'un domaine à spectre large, on en arrive à isoler 2, 3 domaines où il ne faut pas minorer, il ne faut pas nier les problèmes. Mais lorsqu'on parle de mafia à grande échelle en Corse, il faut avoir l'humilité de le considérer au moins dans ces 3 domaines. Première chose.

Deuxième chose, sur les sujets que je viens de pointer, comme tout le monde pourrait les pointer, y compris ceux dont c'est le métier, je pense notamment aux criminologues : immobilier, marchés publics et tout ce qui aujourd'hui émane du trafic de stupéfiants.

Pour avoir un ordre d'idée sur les stupéfiants, la crise des opioïdes aux États-Unis, 175 000 morts chaque année, c'est plus de morts qu'il n'y a de morts aux États-Unis avec la guerre du Vietnam, les conflits en Afghanistan, en Irak et autres. Donc, ce sont des sujets à grande échelle qui drainent des moyens considérables.

Cette digression, pour dire quoi ? Lorsqu'on parle, pour la seule lutte des États-Unis sur la crise des opioïdes, on parle de 30 milliards d'euros, donc on parle de logique d'État. Et j'en viens à mon propos, au fil directeur de mon propos, tous ces sujets tels qu'ils sont pointés et qui constituent des dérives identifiées qu'il n'est pas question de nier, elles relèvent pour tout ou partie, mais plutôt pour tout que pour partie, des fonctions régaliennes, tant du point de vue institutionnel que du point de vue des moyens. La lutte contre la drogue, la lutte contre les pratiques immobilières douteuses et la lutte sur les difficultés que pose l'attribution des marchés publics, j'allais presque dire, c'est tout l'État, l'État et presque rien que l'État qui doit nous apporter des solutions, ne serait-ce que sur le regard des moyens.

Il n'en reste pas moins que collectivement, pour les raisons que j'évoquais en préambule, nous nous sommes emparés de ce sujet. Est-ce qu'il faut rester muet, silencieux, observateur, passif et considérer que, au motif que nous ne sommes pas dépositaires des compétences que certains demandent d'ailleurs avec beaucoup de frilosité dans le processus d'autonomie, on a bien compris que tout ce qui concerne la justice, le régalien, la police pour le moment, pour des raisons de neutralité évidente et de puissance d'action et parce que la proximité n'y aide pas, quel que soit le sort qui sera réservé au processus d'autonomie, ces fonctions-là vont rester à l'État.

Donc première interrogation, puisqu'on s'interroge sur la composition de nos groupes de travaux, l'absence de l'État. Alors, sauf à considérer que c'est une bulle de réflexion qu'on est en train d'organiser, qui restera au mieux comme un exercice intellectuel de grande qualité, au pire finira dans les corbeilles de l'histoire, ce n'est pas le rôle qu'on veut assigner à cette commission. Mais si on veut arriver à donner un rôle consistant, opérationnel à cette commission, de grâce, ayons l'humilité d'en fixer le périmètre.

Donc je pense que le périmètre, je commence par la fin, fixé par le rapport du président de l'exécutif, c'est le bon, c'est un rôle de réflexion, d'aide à la décision et d'accompagnement de propositions. Jusque-là, tout va bien, sauf et j'insiste beaucoup, compte tenu du long préambule que je viens de poser, que la place de l'État me semble indispensable dans la composition du groupe de travail. Sans quoi on réfléchit entre personnes qui n'ont aucun levier opérationnel. Première chose.

Deuxième chose, la composition proprement dite. En gros, les groupes, les élus et la société civile et entre les 2, des gens dont on ne peut pas douter de la neutralité et de la capacité à faire avancer de façon impartiale le sujet, je pense au déontologue ou à l'inspecteur général des services, etc. Le Président opte pour une représentation de la société civile d'une voix supérieure à celle des élus.

Alors autant poser les choses clairement, sans ambages, sans ambiguïté. On pourrait passer au motif que précisément, c'est un organe consultatif et un organe de réflexion dont on parle, qui n'a pas vocation à être décisionnel sauf que j'entends parler de task force décisionnelle. Soyons clairs, soyons clairs, c'est un organisme, une entité où on va réfléchir ensemble. Moi, je le dis très clairement, les élus représentants du suffrage universel ne peuvent pas avoir une voix de moins que des associations. Pourquoi ? D'abord, ça laisse prospérer l'idée que les associations, sans jugement de valeur sur les ou sur les autres, nous clairement, on ne va pas jouer l'arbitre des élégances au sein des associations, qui veut de l'un, qui veut de l'autre, qui fait des casus belli, les antagonismes historiques qui remontent à la surface, nous on ne rentre pas là-dedans.

Moi je suis simplement au nom du groupe en train d'expliquer que les élus, de tous bords évidemment, sont l'objet d'une suspicion croissante dans l'opinion publique, sont l'objet avec les ravages produits par les réseaux sociaux, je vous donne un chiffre quand même qui doit nous éclairer là-dessus, 1 % des contributeurs sur les réseaux sociaux touche 33 % d'électeurs. 1 % des contributeurs sur les réseaux sociaux touche 33 % d'électeurs. C'est un peu comme si vous aviez voté, que vous avez une voix qui compte 1 000. Donc quand il y a 1 % des gens qui déblatèrent sur le compte d'une entité, d'une représentation, quelle qu'elle soit, qui touche 33 % de l'opinion, je vous laisse imaginer les dégâts que ça peut produire dans la représentation qu'on a d'un corporatisme.

En l'occurrence, moi je m'adresse au nom des élus, je m'adresse à vous en tant qu'élus et en tant que ce qu'on prend dans la figure jour et nuit. Alors vous dites, vous l'assumez, vous l'avez choisi, il y a même des gens pour dire qu'on est payés pour ça, etc. Évidemment qu'on l'assume. Mais le message renvoyé symboliquement à l'opinion disant, il faudrait que les associations, que la société civile, entre guillemets, moi j'ai toujours du mal avec cette formule, autant la description de la société civile et des associations dont je reconnaissais le mérite et la vertu en tant que lanceur d'alerte et en tant que force de proposition, je n'ai aucun problème avec cela, évidemment. Mais leur donner une voix supplémentaire, c'est laisser conforter l'idée, c'est antagoniser d'une certaine façon les principes selon lesquels il y aurait un peu le camp de la vertu représenté par les associations qui devraient dominer ne serait-ce que d'une voix symbolique, celui des élus, alors là, j'en viens particulièrement aux élus de droite dont on laisse planer l'idée qu'ils seraient soumis aux forces de l'argent, de la spéculation, de l'immobilier facile.

Je crois qu'il faut en finir avec ces représentations dichotomiques et ces représentations caricaturales qui font du mal, pas aux élus qui sont visés, à la démocratie, tout court.

Donc la démocratie, elle doit s'exercer sur ce sujet comme sur tant d'autres, et c'est l'objet d'un amendement que nous allons déposer, pour tendre vers une parité. Il faut que nous réfléchissions sur ce sujet grave, à parité les uns les autres. Il n'y aurait pas le camp de la vertu qui serait du côté des associations et le camp du mal qui serait du côté des élus. Ça ne peut pas fonctionner comme message que l'on renvoie, ça ne peut pas fonctionner.

De la même façon, il n'y aurait pas parmi les associations certains qui seraient érigés en Chevalier blanc et d'autres qui seraient taxés de tous les péchés d'Israël. Ça ne peut pas fonctionner.

Je crois que dans ce sujet qui est grave, ce qu'attend l'opinion, c'est qu'à parité, à égalité de traitement, à égalité d'écoute, à égalité de communication, ensemble, nous puissions traiter ce sujet et sortir de cette façon d'installer ou de laisser encore une fois prospérer un champ caricatural qui n'est bon pour personne.

Pour conclure, et j'en aurai fini, il y a ce qui va se passer depuis cette entité. Il y a ce qui va se passer à l'extérieur sur la base des décisions ou des réflexions qu'on pourra nourrir. Moi, je fais partie de ceux qui croient que la violence n'est pas innée. Je ne crois pas, comme d'autres, à la dimension génétique des phénomènes de violence. On ne naît pas violent et la violence, elle s'endigue depuis, me semble-t-il ce qu'il y a, et on en a encore parlé hier, de plus noble dans les décisions qu'on prend, depuis l'éducation. Je crois beaucoup que nous devons agir en direction des plus jeunes. Je crois que nous devons essayer, comme l'a fait un temps, de façon prémonitoire, en tout cas de façon anticipatrice, Dominique Buccini, en allant dans les collèges, en allant dans les lycées, en allant dans les clubs et dans les associations de jeunes qui veulent se regrouper et qui sont des esprits captifs.

Et je reviens à ce que je disais tout à l'heure dans les 33 % de communication en direction des jeunes, vous savez, les communications qui percutent le plus, ce sont les communications les plus antagonisées.

Vous savez que la bande passante aujourd'hui Internet, par quoi elle est trustée ? En un par la pornographie et en deux par des bastons, de la violence, des meurtres, des choses qui sont censurées sur le domaine public de l'information.

Donc on a là-dessus un travail de fond colossal à faire en direction des jeunes.

Mais si on part d'ici en essayant me semble-t-il de définir le camp du bien du camp du mal, en essayant de dire, on se range très modestement, très modestement, dans le camp du bien, en ayant toujours à l'idée qu'individuellement et collectivement, individuellement et collectivement, on est tous porteurs d'une part d'ombre et d'une part de lumière. Et il faut avoir l'humilité de considérer que les uns les autres, on ne peut pas décréter, parce qu'on s'engage dans cette démarche, que nous allons incarner le camp de la vertu. Mais alors si on est divisés et si entre nous on renvoie le message qu'il y aurait parmi nous des moutons noirs, ou en tout cas des gens sur lesquels on ferait porter la suspicion, ça ne pourra pas marcher.

Et je pense que lorsque nous allons nous rendre à l'extérieur, en direction des publics qu'il s'agit de convaincre que la violence ne peut pas être pour l'avenir, pour l'avenir de ce territoire, vous pouvez l'appeler nation, vous pouvez l'appeler pays, l'avenir de la Corse, il ne peut pas passer par l'idée selon laquelle la violence est un mode de régulation des conflits. Les conflits c'est la vie, la divergence c'est la vie, la différence c'est la vie, la diversité c'est la vie. La vraie question, c'est comment on se met d'accord pour ne pas l'être ? C'est ça le message qu'il va falloir renvoyer.

Donc essayons de nous mettre d'accord pour ne pas l'être aujourd'hui et essayons de renvoyer les bons messages. C'est sur ces bases, me semble-t-il, de neutralité, d'impartialité et de raison que je nous invite à travailler d'abord sur la base de ces débats et ensuite en commission.

Je n'ai pas présenté les amendements, Maîtresse !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Alors vous représenterez vos amendements après, à la séance de rattrapage !

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Merci, maîtresse !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc qui d'autre veut intervenir ? Paul-Félix.

### **M. Paul-Félix BENEDETTI**

Pour ce qui est de l'organisation de la commission et de sa représentation, moi je suis de ceux qui considèrent que doivent être associés à la commission exclusivement des personnes qui y sont par leur rang personnel et individuel, c'est-à-dire qu'il n'y a aucun rattachement à une corporation fonctionnariale quelle qu'elle soit, que ce soit l'État ou que ce soit la Collectivité de Corse. Moi je pense que c'est un principe de fond. Si on met la Collectivité de Corse, on met l'État et c'est un problème. Est-ce que des fonctionnaires sont en qualité de fonctionnaire, associés à ce type de commission, en tant que membre de droit, au même titre que des politiques, que des associations qui prennent des risques, qui mouillent la chemise ? Il y a une différenciation dans la présence et dans la nécessité.

Par contre, qu'il puisse y avoir des personnes qui sont, je dirais des membres associés, mais pas au sens de membres de la commission, je voudrais que la réflexion, elle soit posée sur le fond. Moi je suis pour qu'il n'y ait ni l'un, ni l'autre. Je voudrais qu'on tranche déjà par cette étape-là. Et là, je rejoins la position de l'exécutif où il ne faut pas qu'il y ait l'État, mais je rajoute, ni les hauts fonctionnaires de la Collectivité territoriale. C'est un problème de notion de : c'est quoi une commission ? Une commission, c'est le travail de personnes qui y sont pour défendre de l'idée, des positions politiques, sociales et morales. Est-ce qu'un fonctionnaire peut le faire ? Non, ne serait-ce que parce qu'il a un devoir de réserve.

Donc quelqu'un qui ne peut rien dire, qui ne peut pas commenter, qui ne peut pas donner son avis personnel, il n'a pas à être là, dans ces conditions-là.

Donc moi le pour le moment je m'arrête et je demande à ce qu'on tranche sur ça rapidement et qu'on passe ensuite à la discussion du nom et du quantum, des organisations et autres, et on va arriver plus vite.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

O micca !

Jean-Christophe.

## **M. Jean-Christophe ANGELINI**

Merci. Je ne vais pas refaire le débat de fond qui a déjà eu lieu, même si on peut actualiser certaines positions et préciser un petit peu les choses.

Quelques remarques rapides dans le sillage de Jean-Martin et de Paul-Fé sur le fond comme sur la forme.

Sur le fond, on comprend l'état d'esprit du Conseil exécutif, il ne faut pas briser, et loin de nous cette idée, l'élan unanime de la société Corse en matière de lutte contre les pratiques mafieuses. On va donc nuancer un certain nombre d'approches et bien sûr continuer à tendre vers la concorde et, je dirais, l'élan partagé dont on a besoin pour conjurer le mal.

Il y a ce que nous disons, il y a ce que nous essayons de faire ou que nous faisons et puis il y a l'actualité, pour ne pas dire la réalité, qui continue de nous rattraper. Je nous renvoie collectivement aux dernières heures, à ces drames répétés, à ces jeunes hommes la plupart du temps, parfois à ces jeunes femmes et comme chacun d'entre nous, je pense notamment à la petite Chloé qui emportée par le mal, eh bien nous quitte dans les circonstances que l'on sait.

Donc je ne vais pas faire ici de rappel à des femmes, à des hommes qui vivent comme nous, les mêmes choses, pas « faire de politique » autour de ces questions-là, mais continuer d'en appeler à ce qu'il y ait une vraie lucidité et comme l'exécutif nous le propose, une vraie prise en compte.

Je me souviens du début des années 90 où dans le mouvement national on avait un débat. Nous, on était jeunes militants, on regardait ça d'un peu plus loin qu'aujourd'hui, mais avec beaucoup d'intérêt, sur le fait de désigner ou non ce que vivait la Corse par le terme de mafia. Et je me souviens à l'époque de gens comme Pierrot Poggioli et d'autres qui, courageusement, disaient oui contre l'avis général, et j'allais presque dire « la doxa » de l'époque à laquelle on pouvait peut-être participer les uns ou les autres et qui disait non, il y a des dérives criminelles, des bandes mafieuses, mais on ne peut pas à proprement parler évoquer une mafia Corse.

On a mis 30 ou 40 ans collectivement et OK, à désigner le mal.

Aujourd'hui, il y a une lecture claire, une prise en compte par la plus haute assemblée de l'île et une vision partagée. Ça ne paraît rien, mais on sait tous à quel point ce pas-là, il est énorme.

Ça m'amène à un second point.

Je pense qu'il y a un autre mal qui procède du premier, qui fait que l'on commence à désigner dans les mêmes termes et avec le même souci de clarté et d'efficacité. On parle de stupéfiants, d'addiction, de dérives sociales. Pour notre part, à « Avanzemu », comme avec beaucoup d'autres, on préfère parler de ce qui est désormais à l'échelle de l'île, un narcotrafic. Il y a un narcotrafic Corse. Alors après les détails des bandes, qui fait quoi ? Ce n'est pas le sujet.

Le sujet c'est de dire qu'on a ici des dérives particulièrement graves sur fond de narcotrafic, avec à la manœuvre un certain nombre d'intérêts extrêmement puissants. Alors moi je ne sais pas la DZ... Mais on a de plus en plus des rapports, des enquêtes, des affaires et on sait tous, jusqu'au cœur de nos villages, jusque dans les coins les plus reculés de la montagne et de l'intérieur, à quel point la drogue aujourd'hui fait des ravages. Et dans notre esprit, c'est clair, ce n'est pas une génération spontanée, ce n'est pas le fait de petites bandes de villages, c'est un trafic qui procède d'une emprise mafieuse, c'est clair.

Et là-dessus pour constater, y compris en tant que maire tous les jours, les ravages dans les maisons, dans les foyers. Et le fait d'assimiler, je sais que ce n'est pas le cas de cette Assemblée, trafic de drogue ou consommation à des publics précaires, on sait tous à quel point c'est illusoire. In ognī casi è in ognī paesi.

Alors aujourd'hui pourquoi est-ce que je dis ça ? Vous dites dans ce rapport, il y a un sujet, PADDUC, urbanisme, dérive mafieuse. Il faudrait être aveugle et sourd ou malhonnête pour dire que durant la période 2000-2020, et ça continue, il n'y a pas eu de lien entre certains permis de construire et certains intérêts mafieux. On le voit bien, c'est vrai, on ne peut pas nier l'évidence, c'est vrai ! Et vous dites : attention au moment où on révise le PADDUC, etc.

C'est là où je nous incite collectivement à une forme de nuance, tout ce qui pourrait procéder d'un allègement du faisceau des contraintes, ne procédera pas pour autant et fatalement d'un renforcement de l'emprise mafieuse, parce que sinon on ne va pas y arriver. Si on pense à chaque fois qu'on prône pour des raisons d'efficacité des politiques publiques et de réussite de nos efforts en matière d'urbanisme et d'aménagement, si on pense que parce qu'on considère les choses avec objectivité et, sens de la nuance, on contribue à, encore une fois on se pose des difficultés qui vont être à terme des difficultés rédhibitoires.

Donc je pense qu'il faut que l'on soit sur ce sujet-là porteur du recul nécessaire. Oui, il y a eu et il y a encore un lien évident entre certaines opérations de spéculation immobilière et des intérêts mafieux. Mais ça ne doit pas guider chacune de nos décisions en matière de révision du PADDUC, et surtout, ça ne doit pas nous exonérer d'une lecture plus vaste du ou des phénomènes.

Et je constate, pour être précis et concret, que nous appliquons, et on va voter, au sujet de l'urbanisme, une forme de prudence, les CTPENAF, le PADDUC, le monde associatif, etc., que nous n'appliquons pas à d'autres sujets.

Sur la question de la drogue, Président, nous pensons à « Avanzemu », qu'il existe dans la société des compétences qui, de la même manière que nous le faisons pour « l'urba », doivent pouvoir être associées à nos travaux, parce qu'on peut au nom de la culture, de la pudeur, de je ne sais quoi, continuer, et je sais que ça n'est pas votre cas, à se voiler la face. Mais l'ampleur du phénomène est telle aujourd'hui que nous ne voudrions pas que les sujets qui traditionnellement nous occupent et nous mobilisent, la spéculation, les marchés publics, etc., soient autant d'arbres qui cachent la forêt des réalités. Et la forêt des réalités, elle est sur ces plans-là, mais elle est également sur les plans qui ont été évoqués.

Jean-Martin parlait de prostitution, on n'est pas me semble-t-il, j'ai lu avec une particulière attention les travaux de Madame Peretti et d'autres encore, sur le développement du phénomène dans l'île, notamment chez les jeunes publics. Alors on n'a pas, c'est vrai, de filières, me semble-t-il, en des termes horribles de traite d'êtres humains comme on peut le constater ailleurs. Mais on a dans nos collèges, dans nos lycées, des sujets graves que nous avons tous en tête, y compris des sujets liés au trafic de drogue. Alors, est-ce qu'on est là dans le cadre d'un sujet criminel ou d'une dérive mafieuse ? On pourrait davantage parler de dérive sociale, mais le problème existe.

Donc pour le dire et ne pas être trop long en des termes concrets, un : sans rien enlever de ce que vous nous dites sur l'urbanisme, etc., en nous appelant quand même à une forme de prudence et à nuancer certaines analyses et propos, sur la question du narcotrafic, la même exigence et la même volonté d'avoir recours à des compétences, à des expertises. Je ne vais pas comparer notre situation à celle de l'Islande où on a vu sur des sujets graves, un certain nombre de politiques publiques mises en œuvre. Je ne dis pas que la Corse s'en rapproche, mais on sait qu'on a aujourd'hui, ce n'était peut-être pas le cas il y a 10 ans, face à nous, un problème nouveau et d'une gravité extrême.

Terminer sur 2 ou 3 idées. Saluer nos amis venus en délégation de la Ligue des droits de l'homme, le président du Conseil exécutif l'a dit, on se souvient tous des campagnes : État de droit et droit de l'État et on est 30 ans après dans cette même exigence d'une société démocratique, juste, apaisée et tout ceci, à travers d'autres expressions et d'autres modalités de combat demeure.

On a partagé des 2 côtés, majorité, opposition pour ce que nous représentons de l'opposition, une vision parfois critique que je veux ici réitérer, en l'absence de Julia, mais en présence d'autres élus de notre groupe, du recours aux juridictions d'exception pour traiter des problèmes d'une gravité sans nom,

mais que des moyens complémentaires nouveaux pourraient également permettre d'aborder.

On est d'accord avec cette thèse selon laquelle le contexte, le moment, la gravité justifient des mesures fortes, mais nous redisons, à l'aune d'une nouvelle séquence de travaux et d'échanges, à quel point nous devons aussi rester vigilants, car l'arbitraire se niche dans les interstices et que construire une société de droit ne saurait pour autant, même si on est très loin du compte, nous conduire à nous en priver, ne fût-ce que temporairement au nom d'un certain nombre de principes. Donc, une approche équilibrée.

Terminer Présidente au moment où vous m'invitez à le faire discrètement, mais quand même, sur deux idées. Nous, nous continuons de penser et on en parlait en aparté à l'instant même, même si le lien n'est pas aussi mécanique qu'il y a quand même, en dehors des mesures de justice et de police qui relèvent d'autres autorités et des mesures que nous mettons ici en débat et en œuvre, 2 leviers extraordinairement puissants contre les dérives mafieuses. Le premier, c'est le développement économique. On ne le dira jamais assez, moi je connais comme vous, ni plus ni moins, des jeunes dont je sais, si on les avait pris, entre guillemets, en main au bon moment, qu'ils n'auraient pas embrassé un certain nombre de trajectoires. Et j'en vois tous les jours qui, parce qu'ils ont embrassé ces trajectoires, ont réussi à en éviter d'autres, en dépit des déterminismes familiaux et des conditions économiques ou sociales parfois délétères. Moi, je continue et fortement de croire en ça : de l'éducation. Je vous épargne le couplet, on le partage tous, inutile d'en rajouter.

Et je terminerai là-dessus, sur l'affaire du Lyon-Turin et plus généralement la question des marchés publics. Moi je suis de ceux qui pensent avec le groupe, deux petites choses. Un : est-ce que les élus corses lorsqu'ils président des commissions d'appel d'offres et qu'ils attribuent des marchés publics, sont plus sensibles que d'autres à la pression mafieuse et à la corruption ?

Pour moi la réponse c'est non, je ne dis pas moins, mais plus, je ne crois pas. Pour autant, peut-être, Président vous l'avez dit, sans qu'on transpose les dispositions de droit italien dans notre droit positif ou qu'on ait recours à des choses qui ne correspondent pas exactement à la situation vécue, d'accord pour aller très loin, mais dans un souci de pédagogie, de renforcement, plus que de lutte contre la corruption, je ne dis pas qu'il n'y a pas des choses, je dis juste que ce n'est pas nécessairement l'image qu'on veut renvoyer, « tous pourris », etc., mais d'accord pour aller, dans le respect du droit, le plus loin possible sur la sécurisation des marchés publics.

Là-dessus pas de sujet.

Finir enfin en une minute en disant que si on conjugue ce que vous proposez, ce que nous rajoutons, il faut que vous donniez à nos sensibilités, un poids et une représentativité un peu plus marqués. Moi, je ne suis pas des plus assidus et je le concède volontiers parce que les journées ne font que 24 heures et qu'il y a des tas d'autres priorités, mais notre groupe, y compris à travers d'autres représentations que celle du président, s'associera bien volontiers et dans des proportions que nous voudrions un peu plus généreuses aux travaux que vous allez nous proposer de conduire dans cette phase nouvelle.

Donc en d'autres termes et pour être très concret, comme j'ai tenté de l'être au long de cet exposé un peu long et je m'en excuse, deux élus par groupe plutôt qu'un, ça me paraît déjà un bon début. Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je vous ai laissé parler parce que je craignais que vous partiez, ùn si sà mai !

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

En même temps, vu le temps que vous avez pris pour vous, c'eut été inconvenant !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

N'est-ce pas ? N'est-ce pas ? Moi, j'ai été correcte.

Il y a Pierre Ghionga et ensuite Don Jo Luccioni. Petru, vas-y.

**M. Pierre GHIONGA**

Vi ringraziu, Madama a Presidente.

Per ciò chì tocca à noi, a parolla maffia ùn ci pare micca currisponde à a situazione corsa, in Italia, a maffia hè un organizzazione pyramidale, ciò chì ùn hè micca u casu quì. Postu chì si parla di 25 squadre chì si sterpanu in trà d'elle per sfruttà a Corsica.

In più, qualificà a Corsica, ste pratiche di maffia, li dà una certa ricunniscenza intellettuale chì ùn meritatu micca. Sò pratiche di resti di galera per noi.

Què essendu dettu, spertimu a necessità di fà tuttu ciò chì ghjè di a nostra repusabilità, per fà sparisce isse pratiche criminale. È noi, quì in l'assamblea emu 4 arnesi: a manera di dà i mercati pubblichi, è stata detta, u

PADDUC, l'educazione, è un sviluppu ecconomicu ma appuntellatu nantu à a prutezzione forte di l'ambiente.

Ma quellu chì pò fà u più, in particolare per a droga ghjè u statu, à traversu a pulizza è a ghjustizia.

Dunque, per ciò chì tocca à a cummissione, per noi, u scopu, hè un scopu di riflessione, è di valutazione di e pratiche di a nostra amministrazione è di u statu. È per què, simu contru à a partcipazione di a nostra amministrazione è di u statu à issa cummissione.

Per a so cumpusizione, una parità trà l'eletti, è l'associ ma a Presidenza à l'eletti per lampà u messagiu ch'o simu impignati in sta lotta.

È per compie, a pena di pulitica, eiu sò per un'autonomia grande, è l'autonomia ùn hè micca menu di statu ma megliu di statu.

Vi ringraziu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, allora, Don Jo Luccioni, per "Fà populu".

**M. Don Joseph LUCCIONI**

Merci Madame la présidente.

Monsieur le président du Conseil exécutif, chers collègues, d'abord, je pense et nous pensons du côté de « Fà populu insieme » que ce rapport que vous nous présentez aujourd'hui, Monsieur le président, c'est un moment important de la vie de notre institution et du combat contre les pratiques mafieuses et pour la construction d'une société Corse apaisée, démocratique et libre.

C'est un rapport qui démontre que les précédents épisodes qui ont marqué ce combat de notre institution, de la société Corse, du peuple Corse contre les pratiques mafieuses et pour la construction d'une société démocratique ne sont pas restés lettre morte.

Une première délibération adoptée à l'unanimité en novembre 2022 par cette Assemblée, au terme de cycles de travaux initiés notamment sous la présidence de Jean-Guy Talamoni, président de l'Assemblée de Corse sous votre présidence ancienne mandature, une deuxième délibération adoptée à l'unanimité le 28 février dernier par cette même Assemblée, marquant la fin de plusieurs mois de travaux en 5 ateliers, associant bien sûr les élus de toutes tendances, Conseil

exécutif, Assemblée, majorité, opposition, associant la société civile, les deux collectifs « Maffia Nò, Vita Iè », « Massimu Susini », Ligue des droits de l'homme, « U levante », « Le garde », « la plateforme citoyenne » et tant d'autres acteurs, les instances consultatives.

Et aujourd'hui, vous nous présentez, Monsieur le président du Conseil exécutif, un bilan s'agissant de la mise en œuvre opérationnelle des grands principes qui ont été actés collectivement de façon transpartisane et unanime par cette Assemblée.

D'abord, souligner que cette délibération du 28 février 2025 n'est pas restée lettre morte. Bien sûr, Jean Martin Mondoloni a raison et Jean-Christophe Angelini aussi, l'importance de la parole publique, l'importance des mots, sachant que l'Assemblée de Corse, si elle n'en a pas les compétences au terme du statut particulier qui la régit, elle est quand même et souvent dans notre histoire collective, depuis 1982, le réceptacle des maux de la société Corse et c'est heureux ainsi.

Et donc ces travaux, Monsieur le président du Conseil exécutif, ils méritaient d'être présentés devant l'Assemblée de Corse au nom de la transparence, au nom de la lettre et de l'esprit qui régissent nos institutions et le statut de la Corse. Si un certain nombre de dispositifs ont déjà été mis en place avant les délibérations précitées s'agissant de la lutte contre les pratiques mafieuses, notamment en matière de sécurisation de la commande publique, des procédures du contrôle interne, etc., il y a un certain nombre de dispositifs qui ont été déployés à votre initiative et sur, je dirais, proposition et adoption d'une délibération à l'Assemblée de Corse qui sont des marqueurs très forts et qui ne sont pas neutres.

En matière d'adaptation législative et réglementaire, deux demandes fortes : la demande d'inscription de la notion de bénéfice raisonnable dans le code de la commande publique, y compris pour les secteurs stratégiques, dans une île où le marché est souvent captif, où les logiques de monopole, de duopole, d'oligopole peuvent conduire à un certain nombre de dérives, donc un marqueur fort que l'on applique déjà en matière de délégation de service public dans le maritime. C'est à mettre à l'actif de cette majorité.

Une demande d'adaptation législative et réglementaire pour permettre, y compris dans la perspective de restaurer les liens de confiance entre la Collectivité de Corse, la Corse en général, l'État et notamment singulièrement l'institution judiciaire, la présentation annuelle de la politique pénale en Corse par le procureur général auprès de la Cour d'appel de Bastia.

On constate là aussi que ces demandes d'adaptation législative et réglementaire fortes qui ont fait l'objet d'un vote unanime de l'Assemblée de Corse sont pour l'heure restées lettre morte, mais on commence à avoir l'habitude. Et, on voit aussi l'intérêt d'un statut d'autonomie grâce auquel on aurait directement la main pour légiférer et réglementer sur ces questions ; le PADDUC bien sûr, dans le cadre de la révision partielle de ce document stratégique en termes de projet de société et de développement pour notre pays ; la réorganisation des services ; le renforcement de l'inspection générale ; donner des moyens y compris pour la mise en œuvre et le suivi des grandes décisions que nous avons prises collectivement dans la lutte contre les pratiques mafieuses ; les initiatives que vous avez pu prendre également, y compris en allant au-delà même de ce que prévoyait la délibération du 28 février lorsque vous vous êtes adressé au préfet, représentant de l'État en Corse pour l'indemnisation et la réponse à apporter, y compris au plan indemnitaire suite aux mises à feu criminelles qui touchent bon nombre de nos compatriotes qui sont des travailleurs honnêtes.

Donc, nous tenions de notre côté, « Fà populu inseme » à saluer ce travail qui est un travail concret, opérationnel, dans la continuité et dans le respect d'une délibération ou de plusieurs délibérations adoptées à l'unanimité par l'Assemblée de Corse qui représente notre peuple.

Et dans ce cadre-là, c'est vrai qu'on a tendance, peut-être collectivement en Corse, à attendre beaucoup de la Collectivité de Corse, même à attendre de la Collectivité de Corse des tâches qu'elle serait en mesure d'accomplir si elle était autonome, comme si nous disposions déjà de l'autonomie, voire au-delà. Jean-Martin Mondoloni parlait à juste titre des compétences régaliennes de police et de justice, on constate là aussi, on le regrette, que l'État était absent pendant tous ces travaux qui ont jalonné notre cheminement politique et intellectuel de 2022 à 2025, malgré les invitations.

On voit bien que ce rapport, il permet aussi d'aller plus loin puisque, au-delà de la présentation d'un travail déjà considérable dans la mise en œuvre opérationnelle des grandes décisions de l'Assemblée de Corse, vous nous proposez les contours de la création d'une commission de lutte contre les pratiques mafieuses.

On voit bien qu'il y a des débats, des interrogations moins sur les attributions d'ailleurs, pour ce qui concerne les élus de l'Assemblée de Corse, que sur la composition de ladite commission.

C'est aussi pour cette raison que le groupe « Fà populu inseme », et le président Colonna présentera l'amendement, a déposé un amendement d'appel, y compris pour ouvrir le débat peut-être à l'occasion d'une suspension de séance, sur la composition de cette commission.

On entend à la fois les demandes qui ont été formulées par un certain nombre d'acteurs, y compris les collectifs, on entend aussi et on a lu attentivement les avis du CESEC qui représente la société civile et de l'Assemblea di a Giuventù qui demandent y compris pour une plus grande intégration des acteurs du monde culturel, des organisations syndicales, les forces vives de la jeunesse de ce pays, un élargissement de la composition de cette commission à la société civile. Donc, nous avons déposé un amendement d'appel. Il y a des débats aussi autour de la question de la répartition, élus, société civile, parité, présidence par les élus. Donc, on aura l'occasion d'en discuter et c'est très saint.

Saluer quand même, Monsieur le président, et ce n'est pas neutre, on a tendance à l'oublier que, y compris dans la perspective de ce rapport et le projet de création de cette commission prévu par la délibération du 28 février dernier, vous avez tenu à associer un certain nombre d'acteurs engagés dans la lutte contre la mafia, une première réunion en juin dernier, une deuxième réunion en octobre et là aussi, ce n'est pas neutre et c'est à mettre au crédit, cet esprit d'ouverture de ce Conseil exécutif et de cette majorité. Mais je pense que c'est globalement partagé sur les bancs de l'hémicycle, même sans vouloir parler au nom de tous.

Monsieur le Président, nous, on est satisfaits du travail mis en œuvre depuis le mois de février. Replacer ce rapport dans le contexte actuel, même s'il donne lieu à beaucoup de développements sur des questions de fond qui nécessiteraient peut-être des heures entières de débats et d'échanges parce qu'elles sont passionnantes et stratégiques, y compris de par leur gravité.

Ce rapport, c'est un rapport d'étape qui vise à présenter l'action du Conseil exécutif depuis le 28 février 2025, en application de la délibération relative à la lutte contre les pratiques mafieuses. C'est un rapport qui vient apporter une pierre supplémentaire à la construction de l'édifice de lutte contre ces pratiques mafieuses et pour la construction d'une société démocratique, apaisée et libre.

Ce rapport est un moment important. Ce débat marque un moment important. Mais ce rapport ne constitue qu'une étape sur le très long chemin, et nous en avons tous conscience, qui va nous conduire à lutter contre ce mal féroce qui nous ronge, qui ronge ce pays, qui ronge sa jeunesse, qui ronge notre développement économique, notre vie démocratique.

Terminer en disant qu'il y a quand même, Jean-Christophe Angelini a raison a évoqué la question de la consommation et des trafics, y compris de stupéfiants qui nous préoccupent, y compris au-delà de la dimension pratique mafieuse, il y a des questions liées à la santé publique, aux dérives sociétales.

Ces questions, elles se sont souvent invitées aussi, comme tant d'autres maux de notre société, dans nos débats. Ça a donné lieu à des travaux en commission, y compris la commission des politiques de santé, des motions, Ghjuvan'Santu, Dany, des propositions.

Mais je ne voudrais pas qu'on sorte de ces débats en laissant penser aux Corses qui nous écoutent que la question des trafics et des consommations de stupéfiants ne figure pas ou ne figurait pas dans la délibération du 28 février 2025. La question de la lutte contre les drogues et les commerces illicites, à la fois dans la dimension de trafics et de consommations, elle était déjà présente dans la délibération de novembre 2022, elle a donné lieu à un atelier spécifique de travail durant des mois. Elle figure à l'article 6 de la délibération du 28 février dernier. Je rappelle, je cite succinctement, « l'Assemblée de Corse demande que la lutte contre la consommation de drogues devienne une grande cause en Corse, en impliquant notamment la jeunesse. L'Assemblée de Corse valide le principe d'un partenariat avec les acteurs de la vie économique et sociale et les établissements et événements recevant du public relatif au refus de la vente et usage de stupéfiants autour d'un label « a droga innò » et d'une charte associée, s'engage à renforcer les moyens de lutte et de prévention contre la drogue et les addictions, notamment au bénéfice du tissu associatif mobilisé ou mobilisable sur ces questions, demande à l'Etat de renforcer ses contrôles aériens et maritimes afin de lutter contre l'importation de produits stupéfiants, etc., etc ». »

Donc cette question, elle figure bien au cœur et au centre de la délibération du 28 février 2025. C'est pour ça que je disais, replacez ce rapport dans le contexte, c'est un rapport d'étape. D'autres rapports suivront.

De notre côté, comme tant d'autres, on ne peut que vous encourager et nous vous accompagnerons, Monsieur le président du Conseil exécutif, à mettre en œuvre de façon opérationnelle et concrète ces décisions de principe qui sont des marqueurs forts et inédits en Corse.

Terminer enfin en disant, Madame la présidente, parce que le temps passe, qu'y compris depuis ma position de benjamin de l'Assemblée de Corse, les enjeux éducatifs liés à la culture de la légalité, à la culture démocratique sont des enjeux fondamentaux sur lesquels nous devons nous mobiliser pleinement. Et là aussi, l'un des mérites de la délibération du 28 février dernier, même si attaché avait été prise auparavant avec le Rectorat de Corse, ça a été de prévoir un module éducatif adapté à la Corse et à cette réalité de pratiques mafieuses pour permettre une éducation citoyenne et populaire forte, indispensable au développement d'une culture de la légalité démocratique, condition sine qua non à la construction d'une société Corse apaisée et libre.

Donc, Madame la présidente, nous discuterons à l'aune de l'amendement et des amendements déposés sur la composition de cette commission. En tout cas, saluer le travail réalisé, le travail qui est un travail dans un cadre constraint, la Collectivité de Corse n'étant pas pourvue des compétences régaliennes, la Collectivité de Corse ne disposant pas du levier législatif, mais en tout cas, un combat essentiel, y compris dans le signal que nous renvoyons à notre peuple quant à notre détermination sans faille à ériger la lutte contre les pratiques mafieuses comme une priorité absolue de l'action de la Collectivité de Corse.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Paul-Félix.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Moi, je voudrais savoir comment on compte travailler. L'objectif de la délibération qui est proposée par l'exécutif, c'est la mise en place d'une commission. Donc, qui dit mise en place d'une commission dit un nom, des membres, une mission et des objectifs et derrière, des moyens.

Donc, est-ce qu'on va faire 400 amendements, est-ce qu'on va refaire le monde, est ce qu'on va refaire le débat sur la mafia ou est-ce qu'on va en commission ?

On essaie déjà de séquencer les problèmes, de se donner un quantum de nombre, est-ce qu'on veut faire une commission à 400 membres ?

Est-ce qu'on veut faire une commission rationnelle à 25, 30 ou 40 membres ? Sinon, je me mets au stylo, je vous fais 40 amendements et on passe la journée.

Alors, j'ai essayé d'être court. Moi, je vous ai donné une indication sur le premier point, je ne suis pas passé au deuxième, je vous en donne un par avance, il faut rajouter les organisations syndicales avec un quantum qui permette à ce que le respect des majorités soit respecté dans les représentations syndicales.

Il y a un tas de petites choses comme ça. Comment on fait ?

## **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Pas d'autres interventions ?

Moi, je souhaitais, et c'est pour ça que je n'ai pas épilogué, je dirais, en reprenant tout ce que nous avions fait lors des 35 réunions et plus même, bien plus puisqu'après, l'exécutif a continué à travailler avec certains des acteurs. Donc, on va dire la cinquantaine de réunions réalisées en 3 ans, ce n'est pas la peine de revenir. Nous avons beaucoup progressé, y compris sur la sémantique, y compris sur les acteurs, y compris sur les types de trafics, etc., etc. On ne recommence pas.

Donc l'idée là, avec la proposition de ce rapport très concret, c'était véritablement d'être très opérationnel. Quels sont les objectifs ? Ça a été dit par certains d'entre vous, Paul-Félix l'a un peu repris à l'instant, quels sont les objectifs de la commission ? Il y a une proposition qui a été faite, on est d'accord, on n'est pas d'accord, ça c'est la démocratie, on en discute. Les objectifs de la commission avec ses missions, ça détermine un périmètre, ça détermine un périmètre évidemment, ça détermine ensuite des modalités de fonctionnement, on se cale sur des modalités de fonctionnement et quelques moyens associés parce qu'il faut un minimum de moyens.

Je rappelle que la dernière fois, il y avait eu un fort engagement du secrétariat général de l'Assemblée de Corse au cours des 35 réunions, qu'aujourd'hui nous ne sommes plus en état de pouvoir assumer cela. Je le dis tout de suite.

Donc, on est en phase, on a progressé, ne reculons pas maintenant. L'idée, ce n'est pas de pas vouloir refaire un débat sur les morts, l'absence de l'État, etc., etc. On ne recommence pas. Ça, ça a été fait.

Voilà. Donc maintenant, il faut qu'on soit très pragmatique me semble-t-il.

Je me tourne vers vous, Monsieur le président de l'exécutif.

## **M. le Président Gilles SIMEONI**

Merci.

Quelques mots avant d'aller travailler en commission pour remercier l'ensemble des intervenantes et intervenants.

Dire que je partage beaucoup de ce qui a été dit et je le dis très directement. Un sourire vers Paul-Félix Benedetti, effectivement, nous devons statuer sur la dénomination, grand A, du rapport ; grand B, la composition ; grand C, les attributions ; grand D, les premières pistes de travail concrètes proposées ; E, les moyens attribués ; F, les limites à l'action de la commission dont le cadre est posé. On attendait les avis des instances consultatives et je vous rappelle quand même qu'il a été très difficile d'organiser, ça a été proposé, des sessions de travail en amont vu les agendas des uns et des autres. Donc, on va travailler forcément en commission sur ces différents points.

Quelques éclaircissements sur la position du Conseil exécutif. Il n'est pas interdit non plus de se laisser convaincre, y compris en session, sur des questions aussi transversales, par les arguments qu'on entend.

Je rappelle aussi qu'indépendamment des contraintes pour organiser des réunions de travail entre les groupes et le Conseil exécutif, beaucoup d'entre vous m'ont dit « il y a des choses qu'on a envie d'aborder en session » et je pense que c'est sain aussi de les aborder en session.

Donc je reprends très rapidement avant d'aller travailler. L'Etat, on en discutera. Sur la composition, je suis sensible à l'argument, je me trouve vers Jean-Martin Mondoloni, je prends les interventions dans l'ordre, je ne voudrais pas vous laisser porter seul un argument que j'entends et qui peut me convaincre sur la question de la parité, surtout avec en arrière-plan l'argument que vous avez donné. Moi, je ne veux pas laisser penser qu'il y a une sorte de suspicion ou d'a priori contre les élus et que, y compris à travers une représentation inégalitaire où j'ai vu des avantages, mais je ne veux pas, je dirais, susciter les inconvénients que vous avez évoqués, c'est-à-dire laisser dire, y compris à travers la représentation, que quelque part, il y a une forme d'illégitimité. En démocratie, la légitimité, elle est donnée par le suffrage universel. Donc de ce côté-là, je suis ouvert bien sûr à la discussion.

Pour répondre à Paul-Félix sur son premier point, j'adhère à ce que vous dites. J'ai proposé le déontologue et l'inspection générale des services parce que beaucoup des questions, notamment des collectifs, pendant les débats préparatoires, visaient le fonctionnement interne de la Collectivité. Donc moi, par exemple, je suis tout à fait d'accord pour qu'on retire dans le cadre de nos

discussions, mais je le dis maintenant, comme ça c'est clair, je dirais, le déontologue et l'inspection générale des services des membres proprement dits. Ils peuvent rester comme personnalités qualifiées ou intervenir en fonction de nos débats sur sollicitation. Donc, sur ce point, je n'ai pas de problème.

Également avec Jean-Christophe Angelini, je pense que sur le fond, nous sommes tout à fait d'accord, et sur le constat, et sur les façons de répondre. Sur le constat, mais Don Jo Luccioni l'a dit, dans la délibération, on n'a pas fait un focus particulier sur l'urbanisme et si ça apparaît comme ça dans la présentation, je pense qu'il faut le corriger, y compris publiquement.

Ça a été dit par Jean-Martin Mondoloni. D'après ce que nous pouvons savoir, les uns et les autres, je parle des élus et des citoyens, il y a aujourd'hui 3 sources de profits principales pour la criminalité organisée, principale et non exclusive, pour la criminalité organisée et donc qui font le terreau des pratiques mafieuses. C'est la question des marchés publics, c'est la question de la spéculation immobilière et c'est la question du trafic de drogue.

Donc ça, ce sont 3 axes centraux autour desquels nous devons réfléchir en ayant à l'esprit, comme ça a été dit par beaucoup des intervenants, que nous n'avons pas vocation à nous substituer à l'État qui exerce les compétences régaliennes, police, justice. Donc ça, je crois qu'il est important de le répéter.

Sur le constat et sur les moyens de lutter, cette commission, elle est effectivement, à titre principal, un espace d'échange et un espace pérenne d'analyses, d'analyses de ce qui se passe en essayant d'avoir accès à l'information. Donc, ça pose aussi la question de la relation à l'État. On en parlera en commission.

Et sur les réponses, on l'a dit, le développement économique, vous l'avez souligné et j'ajouterai, mais je sais que vous serez d'accord, le développement économique et la justice sociale parce que si on crée une société qui génère de la richesse et qu'à côté de ça, on a des gens qui n'accèdent pas au bien essentiel, vous savez bien, partout dans le monde, on crée des sociétés de frustration, d'exclusion, et quelque part, on réintroduit la délinquance comme seule perspective, notamment pour les jeunes. Développement économique, justice sociale, éducation bien sûr et la question de la sécurisation des marchés publics, vous l'avez évoquée, bien sûr, je ne peux qu'y être extrêmement sensible également.

Pierre Ghionga, il y a une analyse mais on ne va pas la refaire, I resti è i galera, expression idiomatique qui correspond bien malheureusement à la situation et nous savons, y compris les dernières semaines, derniers mois, combien cette île a pu générer de drames terribles.

La question de la défense de principe de l'intégrité des élus, qu'ils soient les élus de l'Assemblée de Corse ou les maires, je crois que c'est quelque chose d'important parce que laisser à croire qu'il y a une sorte de présomption, a fortiori une présomption irréfragable de collusion ou de complaisance, c'est non seulement porter atteinte à l'intégrité personnelle des élus, mais c'est aussi quelque part, à un moment donné, ça a été dit, faire le lit de tous les poujadismes et d'un procès de la démocratie. Donc là-dessus, il faut qu'on soit clair, ce qui n'exclut pas bien sûr la vigilance et la mise en place de dispositifs qui soient efficaces.

Enfin, Don Jo Luccioni pour terminer, c'est aussi le plus jeune de cette Assemblée, donc c'est rappeler aussi que ce que nous essayons de faire aujourd'hui, c'est pour le présent et c'est pour l'avenir et que si on n'arrive pas à changer de façon forte un certain nombre de paramètres du présent, on risque de s'accommoder d'un avenir qui sera sombre. Nous, on veut un avenir, notamment pour nos enfants et les générations à venir, un avenir qui soit heureux.

Donc je vous propose, Madame la Présidente, si vous en êtes d'accord, qu'on aille en commission pour aborder les différents points qui restent en suspens.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Oui, il s'agirait de définir quelle commission.

Donc il y a 2 options : il y a la commission des affaires sociales et des enjeux sociétaux, mais je pense que la CDENATE aussi est concernée. Donc, déjà à ce stade, pour monter la commission en elle-même, il n'y a pas besoin de la commission des finances.

Je vous rappelle que l'exercice, qu'on soit bien au clair aujourd'hui, l'exercice est éventuellement, on n'est pas obligés d'amender, éventuellement d'accepter ou d'amender la proposition d'objectifs, de périmètres et de modalités de fonctionnement, c'est ça ? Ensuite, on se reverra, on se verra pour tout le reste.

Je termine. Ça, c'est la première chose, soit c'est la commission enjeux sociétaux et je trouve que ça colle bien, ça colle plutôt bien, soit c'est conférence des présidents élargie aux présidents de commissions. On pourrait faire comme ça. Après, je ne suis pas opposée à ce qu'un président de commission puisse venir avec quelqu'un d'autre, ou un président plutôt. Les présidents de commissions viennent seuls, par contre les présidents de groupes peuvent venir avec quelqu'un d'autre s'ils le souhaitent. Ça ne posera pas de problème à Pierre Ghionga dans le choix de la deuxième personne.

Saveriu, une question ?

**M. Saveriu LUCIANI**

Présidente, vous m'avez coupé la route. Pour pouvoir continuer parce que je pense que beaucoup ici veulent continuer la session, ça permettrait de dégager pas trop de monde pour continuer la session.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Parce que si on sort une commission entière, il ne reste plus grand monde. Conférence des présidents élargie aux présidents des commissions ou leur représentant.

Romain Colonna.

**M. Romain COLONNA**

Point d'ordre, Madame la présidente. Vient d'être formulée la proposition que cette Assemblée puisse continuer ses travaux, j'en conviens. Mais est-ce qu'on pourrait avoir quand même une précision parce qu'il y a des dossiers d'importance, il y a les motions, il ne reste plus beaucoup de dossiers, donc savoir sur quel dossier, en l'absence d'une partie de l'Assemblée, on pourrait continuer à avancer. Ça me semble compliqué.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Il y a la modification, mais ça, ça ne prend pas beaucoup de temps.

Il y a un rapport sur la modification des commissions organiques.

Il y a un rapport qui va vous parvenir qui est un mandat spécial, parce qu'on ne le savait pas au moment de la commission permanente, un mandat spécial relativement à l'invitation du recteur pour l'opération en Italie de prise de connaissance des dispositifs pédagogiques en matière de lutte contre les dérives mafieuses. Donc, il va vous être envoyé dans un instant.

Et il y a un rapport « transports ».

Je pense que celui sur le rapport de la Cour des comptes, ce n'est pas possible et le rapport « transports », le conseiller était là, il n'y est plus. On peut l'appeler, mais est-ce qu'il pourrait présenter son rapport pendant que nous sommes en commission ?

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Il faut d'abord qu'il réponde après qu'on l'ait appelé pour savoir !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je ne vais pas dire « avanzemu » parce que vous allez mal le prendre à deux niveaux !... Donc, je ne le dis pas !

Petite suspension de séance, nous partons en commission.

Les présidents de groupes, la conférence des présidents, conférence des présidents et présidents de commissions. Merci.

En salle 2, s'il vous plaît, merci de vous y rendre.

J'attends Monsieur Acquaviva pour lancer le débat sur les transports, sur la voie douce. Monsieur Acquaviva apparaît, je l'ai dit hier, comme le génie de la lampe, comme toujours ! Très bien. Donc je vous signale que nous sommes en retransmission. Merci Monsieur le conseiller. Ceux qui doivent sortir, sortez. Les présidents de groupes et les présidents de commissions, présidentes de commissions se retrouvent en salle 2.

Je le dis avant que Jean-Martin ne sorte, je suis irremplaçable. Il n'y a pas Hyacinthe, il n'y a pas Nadine et donc, je vais être obligée de présider. Rappelez Nadine Nivaggioni, s'il vous plaît, merci.

Elle peut se faire remplacer par quelqu'un en CDENATE, par contre moi, ce n'est pas possible puisqu'aujourd'hui, il nous manque un vice-président. Il n'en demeure pas moins que vous pouvez commencer à présenter votre rapport.

***Suspension de la séance à 12 h 20 et reprise à 12 h 23.***

Nous reprenons la séance après cette interruption. Je crois que c'est bon sur le plan de la transmission, on est bon.

Donc vous avez la parole, Monsieur le conseiller exécutif.

***Madame Nadine NIVAGGIONI préside la séance***

## INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

**Raportu n° 289 : Strada dolce Aiacciu-Purtichju - Spiegazione d'un itinerariu di mobilità attiva à a scala di u Gran'Aiacciu : assestu di a sezione trà l'inghjocu d'A Bastelicaccia è u centru di Purtichju**

**Rapport n° 289 : Voie douce Aiacciu-Purtichju - Déploiement d'un itinéraire de mobilité active à l'échelle du Grand Aiacciu : aménagement de la section entre l'échangeur d'A Bastelicaccia et le centre de Purtichju**

### **M. Jean-Félix ACQUAVIVA**

Merci Madame la présidente.

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers exécutifs,  
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers territoriaux,

C'est un rapport qui porte un projet de déploiement d'un itinéraire de mobilité active à l'échelle di u Gran'Aiacciu, c'est-à-dire que c'est la création de la voie douce entre Aiacciu et Purtichju. C'est un rapport qui est bien sûr soumis à votre approbation.

Depuis de nombreuses années, depuis plusieurs années, il y a une politique assez offensive de la Collectivité de Corse pour le développement des mobilités actives et douces à l'échelle du Gran'Aiacciu qui est surtout en cohérence avec d'ailleurs le schéma régional des infrastructures de transport, un schéma qui fera partie en termes de débat de la révision du PADDUC.

Ce schéma prévoit notamment l'objectif du développement progressif des mobilités actives. Cet objectif est renforcé par le plan pluriannuel d'investissement réactualisé que nous avons adopté en juillet dernier. On est bien dans une opération qui est prévue au plan pluriannuel d'investissement qui a été adopté en juillet dernier. Donc on continue à vous présenter des opérations qui sont la mise en œuvre opérationnelle de ce plan pluriannuel d'investissement.

Cette politique, elle est très simple.

Elle vise à créer un réseau continu de voies douces qui connecte des pôles de vie importants, des pôles de vie d'emplois, d'échanges entre Aiacciu et la rive sud, Bastelicaccia, Cavru, Grussetu è Prugna è Purtichju.

Il y a eu d'abord la mise en service de la voie verte des sanguinaires dont on peut voir la fréquentation aujourd'hui, qui offre une alternative à la voiture ou au bus pour rejoindre un site qui est évidemment très fréquenté ; l'aménagement de la piste cyclable sur le secteur de l'Amirauté ; des voies vertes aussi dans le quartier de Saint Joseph et d'Aspretto ; la liaison entre le Ricantu et l'échangeur vers Bastelicaccia dont le dernier tronçon est en cours de finalisation puisque les travaux se déroulent en ce moment même pour finaliser.

L'ensemble de ces réalisations représentent 16 kilomètres d'itinéraires et connectent donc les Sanguinaires à Bastilicaccia.

On voit bien que malgré cet investissement, nous sommes confrontés au fait que la voiture reste encore un moyen de transport qui reste privilégié sur ce bassin de vie, notamment pour les trajets qui vont vers la rive sud et vers Purtichju, même s'il y a eu des évolutions, les évolutions continuent notamment par l'ouverture de la trémie sous le giratoire de la Gravona. Il n'y a pas encore d'offres, même si à la fois la Collectivité de Corse mais aussi la CAPA réfléchissent à ce sujet, d'offres encore de transport terrestre alternatif suffisamment forte qui est proposée pour rejoindre la rive sud depuis Aiacciu. Il n'y a pas de voie ferroviaire non plus.

Donc, nous souhaitons au Conseil exécutif, suite à la délibération PPI, aménager ces nouveaux itinéraires cyclables, à la fois viables, sécurisés, connectés au réseau de transports en commun et qui favorisent en fait un report modal depuis l'échangeur de Bastelicaccia vers le centre-ville de Purtichju. Donc c'est bien l'objet de ce rapport.

Le projet d'aménagement prolonge les linéaires existants qui sont en chantier ou qui sont en voie d'achèvement et renforce cette stratégie de mobilité active de la Collectivité en créant cette connexion Bastelicaccia, Cavru, Grosseto è Prugna et Purtichju.

Les études de ce projet ont été approuvées par délibération de la commission permanente, il faut le rappeler, en juillet 2021. C'est conformément à l'article 5 de cette délibération que l'on prévoit la création d'une voie verte entre Aiacciu, quartier d'Aspretto et Bastelicaccia, ainsi que le lancement d'une étude du prolongement de ce tracé au-delà de Pisciatellu en direction de Purtichju jusqu'à la plage d'argent de Coti Chjavari.

Vous connaissez la situation actuelle de l'ex-RD 55 et l'ex RT-40 qui constituent l'axe structurant de desserte du Sud de la Corse vers la rive sud. On connaît la situation du trafic soutenu de ces itinéraires, des conflits évidemment d'usage qui existent.

Donc l'objectif de l'aménagement est précisé dans le rapport de manière précise ; il y a à la fois un enjeu de sécurité routière évidemment ; il y a un enjeu de mobilité durable pour compléter, comme on l'a indiqué déjà, le réseau structurant de mobilité active ; il y a un enjeu de cohésion territoriale entre les communes, d'A Bastilicaccia, Cavru, Grosseto è Prugna. D'ailleurs, il y a des actions concrètes qui illustrent déjà cette mise en œuvre, notamment, c'est indiqué dans le rapport, l'aire de covoitance au carrefour de l'ex-RD 55 et l'ex-RD 555 à Cavru de 1400 m<sup>2</sup> qui vous est indiqué en page 4 du rapport.

Donc vous avez 3 grandes composantes principales à cet aménagement qui vous est proposé aujourd'hui, qui s'étend sur 5 kilomètres en prolongement : la requalification de la contre-allée de l'ex RT 40 depuis l'échangeur d'A Bastilicaccia jusqu'au fleuve du Prunelli par l'aménagement de ce qu'on appelle une chaussée à voie centrale banalisée qui vous est indiquée en coupe et en explication de ce qu'est cette chaussée à voie centrale banalisée ; la réalisation deuxième grand point, d'une passerelle cyclo-piétonne qui franchit le fleuve du Prunelli pour assurer la continuité ; enfin, l'aménagement d'un itinéraire cyclo-piéton le long de l'ex-RD 55 depuis le giratoire de l'ex-RD 40 à ex-RD 55 jusqu'au centre de Purtichju.

En complément, il est prévu la réalisation d'un carrefour type tourne à gauche pour sécuriser l'accès à une zone commerciale implantée le long de la RD avec la convention qui lie à l'opérateur qui vous est joint au présent rapport.

Vous avez l'ensemble des aménagements projetés sur lesquels je ne reviens pas, sinon je serai très long, on pourra répondre aux questions, qui vous est indiqué de manière technique avec des photos et des précisions de coupe sur l'ensemble des aménagements proposés.

C'est une opération qui est portée par la Collectivité de Corse en maîtrise d'ouvrage directe, totalement, comme les autres opérations que j'ai indiquées par ailleurs, qui est financée dans le cas du PTIC, qui a un montant total de 11,5 millions d'euros quand même et qui prévoit la contribution du promoteur du centre commercial à hauteur de son accès à 100 %, à hauteur de 170 000 euros. L'ensemble de ces éléments vous sont indiqués dans le rapport.

Je pense que je vais m'arrêter là pour ne pas être trop long et pour que l'on puisse avoir un échange avec cette Assemblée sur un projet qui me semble être cohérent par rapport à la volonté d'être en conformité avec le plan pluriannuel d'investissement que nous avons adopté, avec le schéma d'infrastructures de transport, avec la nécessité d'avoir des reports modaux et de la montée en puissance des mobilités actives et douces que l'on peut constater.

Les premiers itinéraires sont déjà très fréquentés avec des retours de fréquentation très forts à Ajaccio comme ailleurs, mais à Ajaccio en particulier pour les itinéraires qu'on vient d'évoquer et qui s'inscrivent dans une volonté de poursuivre cet effort d'investissement.

Je vous remercie.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Sgiò cunsigliere esecutivu, vi ringraziemu.

Allora ci hè statu un avisu favurevule di a cummisione di u sviluppu economicu, è un avisu favurevule dinù di a cummissione di e finanze, è Dany ANTONINI hè surtita perchè chì ùn pò micca participà.

Allora emu da principià u scambiu, vi dò a parolla Madama FAGNI.

**Mme Muriel FAGNI**

Grazia, Signora Prisidenti.

Caru cunsigliero esecutivu è cari culleghi

Quand on parle de mobilité, on ne parle pas seulement de routes ou de transports. Ce projet justement de voie douce, c'est une autre manière et une autre façon d'habiter notre île, notre capacité à préserver ce qui fait notre richesse, nos paysages. Je dis souvent que la Corse est un musée à ciel ouvert, c'est une réalité. Ça va nous permettre une qualité de vie différente et ça va valoriser notre identité.

Sans surprise, évidemment, l'Ajaccienne que je suis mais surtout, l'élue territoriale souhaite que ces projets se développent sur tout le territoire. Mais je reviendrai sur cet axe de voie douce Aiacciu-Purtichju et plus particulièrement l'aménagement de la section entre l'échangeur d'A Bastilicaccia à u centru di Purtichju. Mais je crois que ce projet, enfin j'en suis certaine, puisque vous venez de le dire, Monsieur le conseiller exécutif, va aller jusqu'à Coti Chjavari, jusqu'à la plage d'argent.

Ce qu'il faut voir, c'est que ce projet n'est pas un simple projet d'aménagement de voirie. Il s'inscrit vraiment dans une vision d'ensemble qui est portée par l'esprit de la Collectivité de Corse pour le territoire.

Nous savons tous que cet axe Ajaccio-Porticcio, souvent il est saturé.

Ça va beaucoup mieux depuis qu'il y a eu les travaux au rond-point dit de Socordis et la circulation est beaucoup plus fluide. Mais cette voie douce reste vraiment une véritable alternative à la voiture individuelle.

Bien qu'on l'ait vu et on l'a rappelé hier lors de l'examen des taxes fiscales sur la voiture, il a été dit que la voiture reste le moyen privilégié pour les Corses pour se déplacer. Le Corse a un attachement particulier à la voiture. Je ne vais pas faire une étude sociologique là-dessus, mais c'est vrai que nous, quand on se déplace, qu'on va dans les grandes villes, on peut marcher pendant des heures et on trouve ça tout à fait normal et puis quand on revient chez nous, eh bien on a le réflexe de prendre la voiture pour faire deux pas. Evidemment, je m'inclus dans ce constat, mais comme j'essaie de changer de comportement, comme moi, beaucoup de citoyens le font également. Cette voie douce vise à encourager ceux qui souhaitent changer leur habitude, opter soit pour le vélo, la trottinette ou aller à pied.

Tout cela est proposé dans des conditions de sécurité, de confort optimal. Un exemple : un adolescent qui emprunte un vélo et qui veut rejoindre les salines, ne va jamais se retrouver sur la 4 voies. Son parcours sera sécurisé et ça, c'est quand même vraiment une avancée importante.

Au-delà de la mobilité, il s'agit aussi d'un projet de cohésion territoriale. Cette voie douce va tisser des liens entre les différentes communes du Grand'Aiacciu, Bastelicaccia, Eccica-Suarella, Grosseto-Prugna, etc., qui va permettre aux habitants de mieux s'approprier l'espace de vie et générer forcément plus de proximité.

Je pense vraiment que ce projet doit rester partagé avec les riverains qui ont la possibilité de faire des propositions d'amélioration, avoir des indicateurs de suivi, vous l'avez évoqué, Monsieur le conseiller territorial, afin de connaître le taux de fréquentation et évidemment réajuster si nécessaire.

Je dirais aussi, c'est important, qu'il y a une coopération étroite entre la Collectivité de Corse et les communes concernées, les acteurs de terrain témoignent vraiment que, ensemble, on arrive à trouver des solutions locales pour un territoire solidaire et durable.

Cette voie douce, j'en suis convaincue, c'est un axe essentiel pour la mobilité active dans le Grand'Aiacciu. Elle permettra de se déplacer autrement, de mieux vivre et de respirer, ça, c'est pour imager, plus librement, parce qu'il y a cette dimension écologique et di sicura pà a nostra terra, mà dinò pà a ghjuventù chì veni.

À ringrazià vi.

### **Mme Nadine NIVAGGIONI**

À ringrazià vi, Signora cunsiglierà. Madame Combette, avete a parolla.

### **Mme Christelle COMBETTE**

Merci, Madame la Présidente.

La mobilité, voilà un sujet qui est à la fois d'actualité, qui est parfois source de débats. Pourtant, comme vient de le dire ma collègue, il est essentiel bien sûr de rappeler l'importance stratégique du développement des mobilités douces. Elles constituent un levier majeur de la transition écologique, mais aussi un facteur déterminant pour la qualité de vie de nos concitoyens et aussi de l'attractivité de nos territoires.

L'article paru ce jour dans « Corse matin » en témoigne, la pratique du vélo se développe certes timidement en Corse, mais j'ai bien vu une dynamique particulière en pays ajaccien dont le schéma directeur d'aménagement cyclable prévoit la réalisation de 120 kilomètres de piste d'ici 2029.

Le rapport que nous étudions aujourd'hui s'inscrit dans cette même logique puisqu'il prévoit la création d'une voie douce entre l'échangeur de Bastelicaccia et Porticcio, contribuant ainsi à structurer un réseau cohérent et durable de mobilité alternative sur notre territoire.

Donc oui, ce rapport correspond à notre vision de l'aménagement du territoire et répond à un besoin avéré. C'est aussi la finalisation du tronçon jusqu'à Porticcio en partant de l'échangeur qui désengorge Socordis.

Les 5 kilomètres entre Bastelicaccia et Porticcio sont effectivement très fréquentés. C'est une zone touristique à sécuriser et à ouvrir aux mobilités douces. La chaussée à voie centrale pour les vélos, les 34 places de parking à Cauro dont 8 avec bornes de recharge, la passerelle aussi sur le Prunelli, tout ça va dans le bon sens.

Le rapport nous interpelle quand même, notamment sur un point, celui du financement. Bien qu'inscrit au PPI, le financement paraît incertain si on s'en tient à l'emploi du conditionnel. 11 millions d'euros, vous l'avez rappelé, dont 80 % de PTIC. La commune devra participer au titre de la délibération passée en 2019 sur les aménagements de traverses, mais la quote-part reste à déterminer, ce qui obligera l'exécutif à revenir devant l'Assemblée lorsqu'on aura la validation du PTIC, si on l'a un jour.

Est-ce bien le cas ?

En cas de validation, l'engagement de la CdC sera supportable et forcément inférieur à 2 millions puisqu'il y aura la participation de la commune de Grosseto, même si on n'en dispose pas à ce jour, à moins que les services aient une estimation. Donc, comme je vous le demandais, nous souhaiterions avoir quelques éclaircissements sur le financement.

Vous dites également dans le rapport que le prolongement vers le reste de la rive sud jusqu'à Coti-Chjavari fait l'objet d'études toujours en cours. L'initiative de cette étude a-t-elle été prise par les communes ou par la Collectivité ?

Enfin, je terminerai mon intervention en m'éloignant de quelques kilomètres du site envisagé en vous demandant ce qu'il en est de la poursuite des travaux liés à la voie verte sur la route des Sanguinaires, qui va du Scudo à la Parata, puisque vous avez parlé dans votre présentation qu'on pouvait aller des Sanguinaires à Porticcio. Mais les sanguinaires, ça dépend, pour l'instant, ça s'arrête au Scudo.

Ce projet avait fait l'objet d'une demande FEDER dans la PPI route de 2025 pour un montant de 3,5 millions euros. C'est un itinéraire, vous le savez, qui est très fréquenté aussi bien par les Ajacciens que par les visiteurs. Donc rejoindre les deux tours de Capitello et de la Parata aurait du sens dans une démarche de mobilité douce, cohérente.

Je vous remercie.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

À ringrazià vi. D'altra dumande di parolla ? Più nimu.

Presidente di l'uffiziu di i trasporti, vi stemu à sente.

## **M. Jean-Félix ACQUAVIVA**

Merci pour vos interventions.

Sur les propos de Muriel Fagni, évidemment je la remercie pour les propos de soutien à ce rapport comme ceux de Christelle Combette puisque je constate qu'il y a évidemment une validation quand même de ce projet qui est un projet important.

C'est un projet qui suit des choses déjà réalisées, en cours d'achèvement.

Je rappelle quand même que sur les projets réalisés en cours d'achèvement, on est quand même entre par exemple, entre Ajaccio l'Amirauté et Bastelicaccia, sur 6 millions d'euros de travaux en train d'être finalisés. Donc, ça veut dire qu'il y a des actes sonnants et trébuchants en voie de réalisation et avec y compris une vie, une fréquentation que l'on peut constater, vous le voyez vous-même, vous l'avez indiqué, sur la réalité.

Donc il y a vraiment une volonté politique d'où ce rapport de poursuivre l'itinéraire.

Donc 11,5 millions d'euros, on n'est pas sur la délibération de traverse, on verra l'enquête publique, mais on ne compte pas demander d'argent à la commune de Grosseto-Prugna. On est bien sûr le propriétaire des réseaux, Collectivité de Corse qui assume la vision d'aménagement de territoire du schéma infrastructure des territoires et des mobilités voté par cette Assemblée qui va faire l'objet après, comme je l'ai indiqué, de révisions plus tard sur les mobilités en général et donc, maîtrise d'ouvrage totale Collectivité et demande PTIC sur laquelle nous sommes plutôt confiants sur ce projet-là, même si, je ne dirais pas la même chose sur d'autres projets PTIC portés malheureusement par la Collectivité en discussion avec l'État. On est plutôt confiants sur ce projet-là pour finaliser à 80 % le PTIC sur ce projet qui est quand même important, 11,5 millions d'euros. Au-delà de l'aspect mobilité douce et active, c'est aussi de la commande publique pour les entreprises aujourd'hui dans le monde économique. Donc, ça veut dire qu'on est en réalisation de commande publique sur ces travaux. L'idée évidemment, c'est de poursuivre l'itinéraire.

Sur la question, on va dire du lien entre Scudu et Macumba et la suite, il y a eu un appel à projets Fonds de mobilité active sur laquelle la Collectivité de Corse avait répondu. Il y a eu un arrêt de la procédure par l'État, notamment sur décision de François Bayrou, qui n'ont pas publié les lauréats de ce fonds à l'échelle nationale. La Corse, malheureusement, fait partie de ce coup d'arrêt puisqu'on devait avoir ce financement-là.

Bien confrontés malgré nous à cette situation, on était plutôt bien positionnés pour être lauréat sur ce projet-là, sur une décision verticale du Gouvernement, pour des raisons certes financières, c'était l'argument invoqué, nous sommes en train effectivement de regarder d'autres pistes de financement. Elles sont possibles, y compris dans le cadre des discussions internes sur le FEDER. Donc, nous avons bon espoir de continuer l'effort entre les Sanguinaires, Purtichju et puis après vers Coti-Chjavari.

Les études sont menées par la Collectivité, c'est aussi la réponse que je donne. Donc, ce qui prouve bien qu'il y a sur l'ensemble de la chaîne, entre conception, choix, décision, etc., une volonté de poursuivre, sinon ça n'aurait pas de sens, le lien global entre les Sanguinaires jusqu'à Coti-Chjavari.

Voilà les éléments que je peux apporter à ce stade de définition de questions. On reviendra vers vous évidemment pour le sujet de la finalisation Sanguinaire dès que la finalisation budgétaire et financière sera opérée, certainement au cours d'un rapport qu'on présentera de la même manière devant cette Assemblée.

Je vous remercie.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Emu da passà a u votu.

Votu contru ? No-participazione ? Astenzione ? Votu favurevule ?

**U rapportu hè ADUTTATU à l'unanimità.**

Ferma un rapportu nantu à a **mudifica di a cumpusizione di e cummissione organiche.**

Eiu vecu quì chì ghjè “Un soffiù novu” chì dumanda chì Jean-Louis SEATELLI sia rimpiazzatu da Paule CASANOVA NICOLAI in cummissione di e finanze, è chì madama CASANOVA NICOLAI sia da Jean Louis SEATELLI in cummissione di u sviluppu economicu.

Allora qualchissia vole dumandà a parolla ? Nimu, pudemu passà à u votu.

Votu contru ? Non partipazione ? Astenzione ? Votu favurevule ?

**À l'unanimità, vi ringraziu.**

Dunque ùn ci hè più nulla à l'ordine di u ghjornu?

Ah, u mandatu speciale.

**Raportu n° 308 : Mandatu speciale attribuitu à a Signora Muriel FAGNI**

**Rapport n° 308** : Mandat spécial accordé à Mme Muriel FAGNI

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Allora emu da **vutà l'urgenza**.

Dunque quale hè chì vota contru ? Non participazione ? Ci hè “Un soffiu novu”.

Astenzione ? Votu à prò ?

**À l'unanimità dunque.**

Vi ringraziu.

Madama FAGNI in qualità di Presidente di a cummissione di l'educazione è di a cultura, hà da participà à un viaghju di studii antimaffia organizatu da u retturatu di l'accademia in Roma, è in Napoli. L'11 è u 14 di nuvembre prossimu.

Allora ci vole à piglià in carica, e so spese di trasportu, d'allogħju è d'osteria, dunque vi dumandemu l'accordu, s'è vo site d'accordu nantu à issu puntu.

Qualchissia dumanda a parolla ? Nimu.

Votu contru ? Non participazione ? “Un soffiu novu”

Astenzione ? Votu à favore ?

**(RAPPORT ADOpte**

NPPV : Groupe « Un Soffiu Novu »

Déport de Mme Muriel FAGNI

Absent(e)s : Mesdames Flora MATTEI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina BORROMEI et Messieurs Jean-Christophe ANGELINI et Pierre GHIONGA)

Vi ringraziu. Emu compiu sta volta.

Allè, s'aspetta avà ch'elli voltinu. Allora a seduta hè suspesa hein?

À dopu !

**La séance est suspendue à 12h50 et reprise à 15h15.**

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Presidente, vi lasciu prisetà qualcosa prima ? O passemu subitu à l'amendamenti?

**M. le Président Gilles SIMEONI**

L'amendamenti è dopu in generale una spiecazione di voti, cusì ?

**AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE**  
**SUITE - EXAMEN DES AMENDEMENTS**

**Raportu n° 293 :** Pè una sucetà corsa libera, appaciata è demumatica : prisentazione di l'azione indiate è creazione di una cummissione contr'à e pratiche maffiose

**Rapport n° 293 :** Pour une société corse libre, apaisée et démocratique : présentation des actions engagées et création d'une commission contre les pratiques mafieuses

**(Suite – examen des amendements)**

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Alors, nous avions deux amendements avant de partir en commission.

Est-ce que Jean-Martin va revenir présenter son amendement ?

Ce qu'on voudrait savoir, c'est qu'on est partis en commission, il y avait 2 amendements. On revient ici avec un 3ème amendement, mais je suppose que les 2 premiers vont tomber ? C'est ça.

Il faudrait que Jean-Martin puisse arriver, et le groupe Core in fronte également.

Jean-Martin, v'emu da stà à sente nant'à a presentazione di u vostru amendamentu, à moins qu'on considère...

Allez-y, présentez-le, mais ce sont les amendements qui vont tomber et qui vont laisser la place à l'amendement n°3.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Voilà, c'est ce que j'allais vous dire, parce que je n'ai pas sous les yeux l'amendement.

L'amendement consistait, dans le droit-fil des propos que j'ai tenus ce matin, notamment à revoir de façon plus équilibrée la composition de ladite commission. Mais les travaux de nos commissions ont très largement débordé sur le seul périmètre de l'amendement et je propose évidemment d'y présenter ou d'y substituer les travaux de la commission en qualité d'amendement substitutif.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Merci. La même chose concernant l'amendement du groupe Fà populu insemè.

**M. Romain COLONNA**

Exactement la même chose, Madame la Présidente.

Un amendement qui visait à ouvrir la réflexion sur l'équilibre général quant à la composition. L'amendement est retiré au profit du travail de la commission.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Je vais présenter l'amendement n°3, qui est celui de la Conférence des présidents.

La proposition d'amendement est la suivante, elle concerne la composition de la commission, qui était à l'origine de 29 membres, qui passe à 35 membres :

**REPLACE** l'article 3 comme suit :

« **FIXE** la composition de la commission contre les pratiques mafieuses comme suit :

1. *Représentants des élus de la Corse (16 membres)*

- Le Président du Conseil exécutif de Corse ou son représentant (1)
- La Présidente de l'Assemblée de Corse ou son représentant (1)
- Deux représentants de chaque groupe politique de l'Assemblée de Corse (10)
- Une représentante non-inscrite (1)
- Un représentant de chaque association des maires de Corse (2)
- Un représentant de la Chambre des Territoires (1)

2. *Représentants des instances consultatives et institutions associées (6 membres)*

- La Présidente du CESEC ou son représentant (1)
- Un représentant de l'Assemblée di a Giuventù (1)
- La Présidente du Comité d'évaluation des politiques publiques (1)

- Le Président de l'Università di Corsica ou son représentant (1)
- Un représentant de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (1)
  - Un représentant de la Chambre d'Agriculture
- 3. *Représentants de la société civile (13 membres)*
  - Les représentants de chaque collectif antimafia (2 x 3 = 6)
  - Un représentant de l'association U Levante (1)
  - Deux représentants de la Ligue des Droits de l'Homme (2)
  - Un représentant de la plateforme citoyenne de Corse (1)
  - Un représentant d'Anticor (1)
  - Deux représentants des syndicats professionnels désignés par le collège « salariés » du CESEC »

Les représentants de l'administration (le référent déontologue des élus et la direction générale des services à travers l'Inspection Générale) seront invités en tant que personnalités qualifiées.

La Commission invitera les représentants de l'Etat concernés par les sujets abordés. »

Président, est-ce que vous souhaiteriez en quelques mots faire un commentaire ?

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Il y a bien un amendement unique avec 2 articles ?

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Il y a 2 articles, donc est-ce que je vais au bout ou est ce qu'on discute là-dessus ?

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Moi, je pense, sous votre contrôle, qu'il faut présenter la totalité de l'amendement et ensuite chacun s'exprimera.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Ensuite, on **AJOUTE** un article 4 comme suit :

« Article 4 :

Conformément à la philosophie paritaire qui a présidé à sa création, la Commission est animée par une coprésidence.

Cette coprésidence est exercée conjointement par un membre du collège des élus et un membre du collège des représentants de la société civile, désignés au sein de leurs collèges respectifs et renouvelés chaque année.

Les coprésidents arrêtent conjointement les dates et ordres du jour des réunions et dirigent alternativement les débats.

Les modalités de fonctionnement de la Commission seront définies par son règlement intérieur. »

Voilà l'amendement n°3 dans sa totalité.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Qui souhaite prendre la parole ? Les débats ont déjà eu lieu dans la commission, mais si quelqu'un d'entre vous souhaitait intervenir ? Personne.

Nous allons passer l'amendement n°3 aux voix.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Excusez-moi, il y a un avis du Conseil exécutif, quand même.

Donc l'avis du Conseil exécutif, c'est un avis favorable, dans la mesure où cet amendement est le fruit d'un travail concerté au sein de la Conférence des présidents et qu'il a été rédigé, je dirai, en concertation et qu'il est aussi le reflet d'un équilibre dans lequel l'ensemble des groupes qui étaient représentés au sein de la Conférence des présidents se reconnaît, un équilibre dans lequel l'ensemble des groupes se reconnaît et donc, par définition, puisque l'objectif c'est bien de faire converger le maximum et d'élus, et de forces vives au sein d'une même instance, par définition, le Conseil exécutif émet un avis favorable.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Merci. Donc, nous allons passer au vote.

Vote contre ? Non-participation ? Abstention ? Vote pour ?

**Adopté à l'unanimité.** Je vous remercie.

On va passer maintenant l'ensemble du rapport aux voix.

Vote contre ? Non-participation ? Abstention ? Vote pour ?

Je vous remercie

**(Le rapport est ADOPTÉ.**

Absent(e)s : Mmes Flora MATTEI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA).

Allora ci ferma u cartulare 305, sur le suivi des actions suite au rapport d'observation définitif de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de la Collectivité de Corse relative aux risques et enjeux environnementaux concernant le littoral.

Monsieur le Président de l'exécutif, nous vous écoutons.

**Raportu n° 305 : Seguitu di l'azzioni dopu à u rapportu d'osservazioni definitive di a Camera Righjunale di i Conti nant'à a gestione di a Cullettività di Corsica in quantu à i risichi è l'imbuschi ambientali riguardendu u liturale**

**Rapport n° 305 :** Suivi des actions suite au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Collectivité de Corse relative aux risques et enjeux environnementaux concernant le littoral

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Rapidement, puisqu'il s'agit d'une présentation.

Je rappelle que la Chambre régionale des comptes a rendu, le 26 septembre 2023, un rapport d'observations définitives établi donc par ses services, relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Collectivité de Corse sur les risques et enjeux environnementaux concernant le littoral corse, pour les exercices 2018 et suivants.

Pour mémoire, ce contrôle s'inscrivait dans le cadre d'une enquête interrégionale des juridictions financières portant sur la prise en compte des risques et enjeux environnementaux dans l'aménagement du littoral méditerranéen. Donc une enquête qui associait les chambres régionales des comptes Corse, Occitanie et PACA.

Ce rapport s'était conclu par 5 recommandations et 5 rappels au droit.

Donc, conformément à l'article L243-9 du Code des juridictions financières, le présent rapport présente devant les élus de l'Assemblée de Corse, les actions entreprises à la suite des observations formulées par la Chambre.

Comme vous pourrez le noter, je ne rentre pas dans le détail, mais depuis ce rapport, les services de la Collectivité de Corse, notamment ceux placés sous l'autorité d'Audrey Antonetti-Giagobbi ont travaillé d'arrache-pied, en concertation chaque fois que nécessaire avec l'Office de l'environnement de la Corse et l'Agence d'urbanisme et de l'énergie, pour se conformer aux recommandations et mettre en œuvre les rappels au droit pointés par la Chambre régionale des comptes, étant précisé, mais vous l'avez en tête, que la fusion du 1<sup>er</sup> janvier 2018 a conduit à un transfert des compétences et des moyens, y compris les moyens humains exercés par les anciens départements vers la nouvelle collectivité de Corse, et que ce transfert a forcément induit une complexité accrue dans l'organisation, étant ici rappelé que, comme vous le savez, en 2019 et 2020, nous avons eu un certain nombre de priorités à gérer, parmi lesquelles celles découlant de la crise COVID.

Les moments importants, en tout cas dans les rapports avec les partenaires extérieurs, du travail mené depuis le rapport de la Chambre régionale des comptes, c'est-à-dire depuis le 26 septembre 2023, sont au nombre de 2.

D'abord, le 6 décembre 2024, les Assises du littoral qui ont été organisées par la Collectivité de Corse, en lien avec l'AUE et l'Office de l'environnement, et qui ont réuni les maires, présidents d'intercommunalités, mais également les gestionnaires, les scientifiques, les acteurs économiques, les associations et les citoyens.

Et dans ce cadre, nous avons acté un certain nombre de principes fondamentaux qui ont ensuite servi à la déclinaison opérationnelle de notre politique en matière de gestion du littoral.

Et le 2<sup>ème</sup> moment important, c'est la convention de partenariat signée entre le Conservatoire du littoral et la Collectivité de Corse, le 29 octobre 2024 ; une convention qui s'inscrit dans un cadre global relatif notamment à la gestion du trait de côte et à la préservation des espaces sensibles et protégés du littoral.

En ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations exprimées par la CRC, la première consistait en la finalisation d'une stratégie de gestion intégrée du trait de côte.

Vous l'avez vu, nous avons adopté en 2019, à l'unanimité, un document proposant une méthodologie pour l'élaboration de ladite stratégie territoriale.

Nous avons ensuite mis en œuvre une méthode technique topographique permettant de définir les indicateurs les plus pertinents pour définir ce trait de côte, en tenant compte de la sensibilité des différentes zones du littoral à l'érosion.

La cartographie en découlant, qui a été mise en œuvre à travers une méthode définie et appliquée avec le BRGM a permis donc de définir 3 typologies d'espaces littoraux créés spécifiquement pour le littoral corse, et le développement de cet outil d'analyse nous a permis de mieux définir et localiser les zones les plus sensibles.

En parallèle et dans le prolongement, et en s'appuyant sur ce document cartographique spécifique, nous sommes en train de rédiger le document stratégique intégrant plusieurs volets, notamment la synthèse méthodologique, mais également l'intégration de l'évolution des lois et des règlements, et notamment la loi Littoral et la loi Climat et résilience.

Les dernières étapes de ces travaux ont consisté en la validation scientifique et technique des données cartographiques. Un travail de vérification qui a été finalisé en avril 2025.

À la lumière donc de l'ensemble de ces documents, nous présenterons un rapport d'ensemble, d'abord devant l'Office de l'environnement, puis après approbation éventuelle dans le cadre de la saisine de l'Office de l'environnement, nous pourrons disposer d'un document structuré et adapté, et aurons donc mis totalement en œuvre la première recommandation de la CRC.

2<sup>ème</sup> recommandation, finaliser le schéma territorial de gestion des espaces naturels sensibles.

Je ne reviens pas sur l'historique, mais vous vous rappelez que ce premier schéma territorial, après un travail qui a été long et complexe, a été adopté le 31 janvier 2025 à l'unanimité par l'Assemblée de Corse. Un outil stratégique qui a pour objectif de fixer les grandes orientations pour les 10 prochaines années en matière de stratégie foncière, de stratégie d'aménagement et d'ouverture au public, d'optimisation de la gestion. Un document qui a été mené en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

Vous vous rappelez que, en termes quantitatifs et qualitatifs, il y a 62 zones répondant à la définition d'espaces naturels sensibles qui ont été identifiées. Chacune de ces zones a fait l'objet d'une hiérarchisation définissant 28 zones d'intervention et de 34 zones de vigilance.

Et enfin, 6 sites pilotes ont été sélectionnés avec des plans d'aménagement spécifiques : l'embouchure du Taravu, Marestagnu, Evisa avec notamment les piscines d'Aitone et le sentier di u Castagnetu, le col de Vergio, la vallée du Fango, le col de Vizzavona avec la cascade des Anglais, et enfin l'île de Cavallo.

Enfin, un plan d'action détaille 11 objectifs opérationnels et 29 fiches-action, en intégrant bien sûr le respect de la toponymie et l'utilisation de la langue corse.

À noter que bien qu'adopté à l'unanimité et salué, y compris pour sa qualité et ses qualités, par l'ensemble des observateurs et notamment les instances scientifiques, ce schéma a fait l'objet, en tout cas la délibération qui a validé ce schéma a fait l'objet d'un recours contentieux par l'Association syndicale « Ile de Cavallo », l'association des copropriétaires de Cavallo qui n'admet pas, notamment, que nous puissions aménager la parcelle que nous avons préemptée et que nous puissions organiser une desserte à travers un chemin ouvert au public.

J'aurai l'occasion d'y revenir un peu plus tard, mais brièvement, parce que, comme le dit le proverbe, e fune longhe diventanu sarpi, è pensu chì l'Assemblea di Corsica hà intesu parlà abbastanza di stu cartularu.

Ni diceraghju quantunqua duie parolle, notamment par rapport aux éléments nouveaux.

Recommandation n°3 de la CRC : clarifier les rôles respectifs de la Collectivité de Corse et de l'OEC. Donc, là il y a un travail qui a été mené et qui est exposé dans les pages 7 et 8 du rapport.

Recommandation n°4 : soumettre le rapport annuel d'activité et de gestion de l'Office d'environnement de la Corse à l'approbation de l'Assemblée de Corse conformément aux dispositions de l'article 18 des statuts de l'Office.

Donc là, vous le savez, nous avons engagé, avec l'ensemble des agences et offices de la Collectivité de Corse, un travail complexe permettant de déboucher sur l'élaboration et la conclusion d'un contrat d'objectifs et de performances.

4 axes transversaux ont été identifiés, servant d'épine dorsale à ce document :

-la préservation du patrimoine environnemental, biodiversité, espaces naturels, ressources en eau et paysage.

-Deuxièmement, la gestion des risques environnementaux, notamment les risques liés au changement climatique.

-Troisièmement, la mise en œuvre des objectifs du développement durable en intégrant la transition énergétique, la gestion des déchets et la promotion de l'économie circulaire.

-Quatrièmement, le développement des outils d'aide à la décision environnementale.

À ces 4 axes s'ajoute un 5<sup>ème</sup> axe transversal et généralisé, consacré à l'évaluation de l'efficience de l'action publique.

Nous finaliserons dans les prochains mois ce COB, ce qui nous permettra donc d'assurer une cohérence renforcée et de faciliter la présentation annuelle du rapport d'activité de gestion à l'Assemblée de Corse.

Recommandation n° 5 : fiabiliser l'outil de relevé d'activité du service en charge des espaces naturels sensibles, afin de disposer de tableaux de bord et d'indicateurs de suivi.

Donc, les grandes orientations du schéma ont été traduites, je l'ai dit, en programme d'actions.

Dès 2018, nous avons engagé un travail de structuration et de collecte de données.

Depuis 2020, des études de fréquentation en période estivale ont été menées, notamment par l'Office de l'environnement, et nous travaillons actuellement à la création d'un observatoire globalisé de la fréquentation des espaces naturels sensibles.

Enfin, la Collectivité de Corse travaille sur une évaluation périodique de la gestion par la mise en place d'un système d'information géographique, de suivi et de relevé de terrain.

Voilà donc pour les 5 recommandations s'agissant des rappels du droit.

Pour les réserves des Bouches de Bonifacio, établir des conventions avec le gestionnaire ; ceci a été fait par arrêté en date du 23 novembre 2023 et du 15 novembre 2023.

Rappel au droit suivant : disposer pour chaque réserve naturelle d'un plan de gestion actualisé et approuvé par l'Assemblée de Corse. Nous avons actualisé la plupart des plans de gestion.

Les réserves naturelles d'e Bocche di Bunifaziu è di u Massicciu di u Monte Ritondu disposent de plans récents et validés respectivement en date de décembre 2024 et février 2024.

Concernant la réserve naturelle di e Bocche di Bunifaziu, il me plaît bien sûr de rappeler la citation du professeur Bioret en conclusion de son rapport scientifique pour le compte du Conseil scientifique ; rapport qui indiquait « *ce plan de gestion doit servir de référence pour d'autres réserves naturelles et d'autres espaces protégés à l'échelle nationale et internationale* ».

C'est donc l'occasion pour moi de rendre hommage au travail qui a été mené par l'Office de l'environnement, qui est gestionnaire des 4 principales réserves naturelles ; la 5<sup>ème</sup>, Scandola, étant gérée par le Parc naturel régional de Corse et étant en cours d'évaluation.

Rappel du droit numéro 4 : fiabiliser le bilan des recettes et dépenses. Ceci a été fait. Je rappelle que la clé de répartition concernant la taxe afférente aux espaces naturels sensibles est de 84 % pour les dépenses dédiées aux espaces naturels sensibles ; 16 % de cette taxe étant versée au CAUE qui a considérablement renforcé son action au service des communes, sous la présidence de notre collègue et ami Jean-Charles Giabiconi.

Dernier point. J'ai mis quelques phrases tirées des différents rapports qui vous ont déjà saisis.

Vous savez que la curiosité de ce rapport sur la gestion du littoral, c'est qu'il a consacré à peu près 1/3 du rapport à l'opération de préemption de la parcelle sise à Cavallu. Donc, il y avait quand même un intérêt marqué de la Chambre régionale des comptes pour cette opération : un intérêt qui a conduit la Chambre régionale des comptes à faire un certain nombre d'observations assez surprenantes, notamment lorsqu'elle m'a enjoint de procéder à l'encaissement des loyers annuels dus par le locataire d'une part, et au paiement des charges de copropriété d'autre part.

En ce qui concerne d'abord le paiement des charges de copropriété, le fonctionnement de l'association des copropriétaires de Cavallu est un fonctionnement assez opaque, vous le savez, avec un certain nombre de décisions qui sont plus que contestables. Je pense notamment à un règlement organisant la privatisation d'un certain nombre de plages.

Donc la Chambre régionale des comptes s'est étonnée que la Collectivité de Corse n'ait pas payé les loyers à l'ASIC, alors je lui ai expliqué que... Non, non, là je parle des charges de copropriété que nous devons payer à l'ASIC.

Alors, sur le principe de paiement des charges, à partir du moment où nous sommes propriétaires, bien sûr on doit payer le syndicat des copropriétaires. Par contre, il nous était demandé une somme totale d'environ 160 000 €, donc c'est vrai qu'on a ferraillé assez longuement, et finalement l'association a reconnu que sur ce montant de 150 000 € et quelque, il y avait 88 865 € qui n'étaient pas dus et donc que nous avons eu raison de contester, puisque ces charges indues ont fait l'objet d'une annulation et que donc, à travers la résistance qui nous était reprochée par la Chambre régionale des comptes, nous avons fait en fait économiser 88 000 € à la puissance publique, ce qui n'est pas négligeable.

Alors après, je ne vais pas, surtout pas à cette heure-ci de notre session, revenir sur l'analyse de l'opération par la Chambre régionale des comptes.

La Chambre régionale des comptes, elle est partie dans l'idée, premièrement, que nous n'étions pas fondés à exercer le droit de préemption. Deuxièmement, que nous avions payé un prix qui était excessif. Et troisièmement, elle s'est demandé si je n'avais pas renoncé à dessein à encaisser les loyers pour faire un avantage indu à l'exploitant du restaurant qui est sis sur la parcelle que nous avons préemptée.

Donc, moi je vais en trois minutes revenir là-dessus.

Nous avons exercé ce droit de préemption dans des conditions parfaitement sécurisées, en ce qui concerne la Collectivité de Corse. Lorsque j'ai eu accès à l'analyse, inexacte pour moi, sur plusieurs points de la Chambre régionale des comptes, j'ai demandé à être reçu par les magistrats comme on en a le droit en fin de contrôle. Je leur ai expliqué très exactement ce qu'est la réalité de ce dossier et je leur ai expliqué exactement ce que j'avais dit publiquement, y compris à plusieurs reprises devant l'Assemblée de Corse dans le cadre de nos débats, et donc ce que j'avais dit devant les Corses.

Malheureusement, je n'ai pas été entendu par la Chambre régionale des comptes, donc je vais le redire une seconde ici.

Par exemple, la Chambre régionale des comptes, y compris lorsque j'ai vu les magistrats, que je respecte beaucoup, et c'est vrai que c'est souvent extrêmement positif pour une collectivité que d'être contrôlée par la Chambre régionale des comptes, parce que ça donne un regard expert, avec une distance que nous n'avons pas. Mais là, pour le coup, c'était quand même un peu un dialogue de sourds dans la mesure où, par exemple, y compris dans l'entretien, les magistrats me disaient : oui, mais vous comprenez, vous avez payé 2 M€ une parcelle de 3,3 hectares, alors que le prix du terrain agricole dans l'extrême-sud, c'est quelques euros par hectare.

J'ai dit : oui, mais vous comparez des carottes et des poireaux. Le terrain agricole, il vaut quelques dizaines d'euros par hectare dans l'extrême-sud et ailleurs. Mais là, on n'est pas sur un terrain agricole, on est sur un terrain sur l'île de Cavallu et le prix payé par la Collectivité de Corse, au titre de l'exercice de son droit de préemption, c'est le prix fixé par les Domaines, puisque les Domaines, dans leur avis, avaient mentionné le prix de cette parcelle à 2 M€ si la parcelle n'est pas constructible et au minimum 3,5 M€ si elle est constructible.

Or, la parcelle, au moment où nous avons exercé le droit de préemption était totalement constructible. Et donc, non seulement nous avons payé le juste prix, mais je dirais même que nous avons payé une somme inférieure au juste prix, la somme que s'apprêtait à payer le tiers évincé qui effectivement peut nous en vouloir de ne pas avoir fait une bonne affaire.

Il se trouve qu'à travers le droit de préemption, sur le prix du terrain, c'est la Collectivité de Corse qui a fait une bonne affaire.

Et je vous donne un élément qui maintenant est public auquel je n'avais pas accès. Il est public puisque vous avez vu qu'une partie de la procédure pénale a été classée sans suite concernant la procédure et que l'autre fait l'objet d'un renvoi devant le tribunal correctionnel pour une infraction d'urbanisme reprochée aux exploitants du restaurant.

Mais donc cette procédure désormais est publique. Elle n'est pas couverte par le secret de l'instruction. J'y ai eu accès, je peux en faire état. Je ne vais pas faire le procès ici, mais les gendarmes, à la demande des magistrats, ont demandé une expertise de la valeur et du terrain et du bien bâti. La valeur du terrain, elle est appréciée par l'expert à 6 ou 7 M€ maintenant. Donc, on a fait plus qu'une bonne affaire. Donc, je ne comprends pas comment la Chambre régionale des comptes a pu considérer...

Et le 2ème aspect, vous le savez, la Chambre régionale des comptes a considéré que, en ne procédant pas à l'encaissement des loyers, je m'étais possiblement rendu coupable du délit de concussion qui consiste à faire un avantage indu pour un responsable public à un tiers.

Vous vous rappelez, je ne reviens pas sur l'histoire, que la DIA initiale parlait d'un bâtiment en ruine, etc., etc. Effectivement, eu égard à l'opacité de l'ensemble de cette opération, je n'ai pas souhaité encaisser des loyers dans un premier temps. J'ai souhaité qu'ils soient consignés. Cette opération n'ayant pas été possible pour des raisons techniques, sans que je le sache dans un premier temps, nous avons ensuite procédé à l'encaissement des loyers.

Donc l'infraction n'était constituée ni en son élément légal, ni en son élément matériel, ni en son élément moral.

Je fais remarquer, comme je l'ai fait remarquer à la Chambre régionale des comptes et aux gendarmes qui m'ont longuement interrogé, que le tiers évincé a des bonnes raisons d'être mécontent de l'opération de préemption.

D'abord parce que, comme je l'ai dit, nous avons acquis une parcelle qu'il voulait acheter à un prix qui était extrêmement intéressant, 2 M€, alors qu'il était évalué tantôt à 3,5 M€, tantôt à 7.

Et deuxièmement, et c'est le tiers qui me l'a dit, comme il l'a dit dans le cadre des différentes procédures, il avait l'intention d'acquérir cette parcelle constructible à l'époque pour en faire un hôtel de luxe avec 12 mini-villas.

Donc je conçois qu'une opération de cette importance, il ait souhaité pouvoir la mener à son terme.

Donc moi, comme je l'ai dit au tiers, que j'ai rencontré, lorsqu'il m'a demandé de retirer le droit de préemption, dans des conditions tout à fait correctes d'un point de vue formel et sur le fond, je lui ai dit ce que j'ai toujours dit, que moi je n'avais pas exercé le droit de préemption contre une personne ou contre une opération, enfin la Collectivité de Corse, parce que c'est l'Assemblée qui a décidé la préemption, pas le président du Conseil exécutif.

L'Assemblée de Corse, elle n'a pas décidé de la préemption pour interdire à X, Y ou Z de devenir propriétaire. Et de la même façon, nous ne l'avons pas fait dans l'intention d'empêcher une opération immobilière qui était prévue. Nous l'avons fait, et je le redis, premièrement, en application des textes qui organisent la préemption sur un espace naturel sensible. La parcelle que nous avons préemptée, il y a 3,3 hectares, la très grande totalité, la très grande partie de cette parcelle n'est pas bâtie, donc c'est un espace naturel sensible. Nous avions vocation à préempter pour mener une opération d'aménagement.

Et le 2ème volet, cette opération d'aménagement s'inscrit dans une philosophie globale qui est de dire que Cavallu, ayant été historiquement depuis des décennies la terre du non-droit, de la spéculation, des paradis fiscaux et quelquefois des drames et des assassinats, eh bien la puissance publique, et notamment la puissance publique corse, reprend pied à Cavallu pour dire que Cavallu fait partie du territoire de la Corse et que le droit a vocation à s'y appliquer. Et cette opération d'aménagement et cette opération globale, je l'ai toujours dit, nous souhaitons la mener bien sûr, sans animosité envers qui que ce soit, en concertation avec la commune de Bonifacio et en concertation avec le Conservatoire du littoral, et si possible en concertation avec l'État.

Et je remarque aussi, et je termine, que la suite nous a donné raison puisqu'à l'époque cette parcelle était constructible et que dans le nouveau PLU de Bonifacio, elle est totalement inconstructible, comme le reste des parcelles non construites. C'est-à-dire que lorsque nous avons dit que cette opération, elle avait vocation à servir de poisson pilote pour une opération de reprise en main par la puissance publique de la gestion de l'île, eh bien je constate avec satisfaction que la commune de Bunifaziu adhère à cette vision, puisqu'elle a également fait savoir que, à expiration du contrat de concession, elle souhaitait aller vers une gestion publique du port de Cavallu. Tant mieux.

Et de la même façon, le Conservatoire du littoral qui s'était désintéressé de la préemption, eh bien aujourd'hui, participe avec nous à l'aménagement de l'espace naturel sensible.

Donc, nous sommes exactement dans l'opération vertueuse dont nous avons parlé.

Je termine, en disant, on a voulu faire mal à la Collectivité de Corse à travers cette affaire. Il y a eu un article 40 de la CRC. Elle avait tout à fait le droit de le faire. Moi, j'ai dit tout de suite que nous n'avions strictement rien à nous reprocher. La suite m'a donné raison. Entre-temps, il y a eu un article, notamment un article injurieux du Canard enchaîné qui m'a traîné dans la boue. Il y a eu un classement sans suite.

Le procureur de la République a dit dans la presse, je ne sais pas si c'est ce qu'il a dit vraiment, que l'infraction avait été régularisée. Non, je conteste, l'infraction n'a pas été régularisée. Il n'y a jamais eu d'infraction de notre part. C'est tout à fait différent.

Et le dernier élément que je vous livre quand même que j'ai découvert en ayant accès à la procédure, c'est qu'effectivement il y a eu un article 40 de la Chambre régionale des comptes sur la question des loyers en 2023, mais que le premier article 40 dans cette affaire qui dénonce le président du Conseil exécutif, il est de 2021.

Lorsque je suis arrivé chez les gendarmes dans le cadre d'une audition libre qui a duré quand même un peu plus de 10 heures, ils m'ont dit que j'étais interrogé du chef de 2 infractions : l'infraction de concussion, donc de ne pas avoir encaissé les loyers, et la 2ème, l'infraction de détournement de fonds publics qui m'était possiblement reprochée et pour laquelle j'ai été mis en cause.

Je vous avoue que quand on m'a dit ça, j'ai été extrêmement surpris.

Concussion, je peux comprendre intellectuellement, même si je vais vous expliquer que le délit n'est absolument pas constitué, mais détournement de fonds publics, vraiment je ne comprends pas.

Et donc, dans le cours de l'audition et des questions, j'ai compris que le détournement de fonds publics qui m'était reproché, qui nous était reproché, à moi en tant que personne physique et à la Collectivité de Corse en tant que personne morale, c'était d'avoir payé 2 M€ pour racheter la parcelle et que donc, en exerçant ce droit de préemption, nous aurions détourné les fonds publics de l'usage qui doit être normalement le leur.

Donc moi, j'ai expliqué aux personnes, au demeurant extrêmement correctes, qui m'ont auditionné que le droit de préemption, il avait été exercé dans les stricts termes de la loi, que d'ailleurs, comme nous savions que nous allions être exposés à une contestation éventuellement contentieuse de la part du tiers

évincé, j'avais pris soin en amont du droit de préemption et en aval de celui-ci, de demander des conseils juridiques, y compris à un avocat auprès de la Cour de cassation, et que donc d'un point de vue du droit, l'exercice du droit de préemption était totalement irréprochable.

Cette explication, elle a été confirmée par l'ensemble des investigations.

Par contre, ce qui m'a extrêmement surpris, et je termine par là, c'est qu'effectivement, quand j'ai eu accès à la procédure, il y avait 2023 l'article 40 par la Chambre régionale des comptes pour la concussion. Mais en avril 2021, le premier article 40, c'est celui qu'a fait le préfet Lelarge pour m'imputer et nous imputer l'infraction de détournement de fonds publics. Alors, je trouve que c'est quand même extraordinaire parce que le dossier qu'avait le préfet Lelarge, sans parler de l'historique de Cavallu, c'était quand même une parcelle non bâtie de 3,3 hectares, avec dessus un bâtiment important construit sans permis de construire. Et que la seule chose qui l'ait choqué et qu'il a trouvé de nature à susciter un article 40, c'est que nous, Collectivité de Corse, ayons acheté une parcelle qui est un espace naturel sensible alors qu'il y avait un bâtiment dessus.

Le problème principal pour lui, ce n'est pas qu'il y ait eu un bâtiment sans permis de construire et qui n'apparaissait pas dans la DIA, c'est que nous ayons acheté conformément à la loi, à travers le droit de préemption, une parcelle pour y développer un projet d'aménagement public et rappeler que Cavallu est une terre corse et doit redevenir une terre soumise au droit.

Donc, je vous avoue que lorsque j'ai découvert cette circonstance, ça m'a plongé quand même dans un abîme de perplexité duquel je ne suis pas encore tout à fait sorti.

### **Mme Nadine NIVAGGIONI**

Et nous vous comprenons.

Alors, on va **voter l'urgence** d'abord, on va commencer par ça.

Vote contre ? Non-participation ? Abstention ? Vote favorable ?

Merci.

**(L'urgence est adoptée à l'unanimité)**

Alors il y a eu un avis de la Chambre des territoires qui a été favorable et un avis de l'Assemblea di a Giuventù également favorable.

La parole est dans les bancs de l'Assemblée. Qui souhaite intervenir ? Oui, nous vous écoutons.

**Mme Marie-Anne PIERI**

Monsieur le Président, j'espère ne pas vous énerver...

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Il n'y a plus rien qui m'énerve.

**Mme Marie-Anne PIERI**

Bon, très bien.

Donc, suite aux observations définitives donc de la CRC, la Chambre régionale des comptes, sur la gestion de la Collectivité de Corse relative aux risques et enjeux environnementaux, je ne vais pas revenir sur les rappels, mais axer mon intervention sur Cavallo.

Pourquoi sur Cavallo ?

Je ne suis pas là pour remuer le couteau dans la plaie, mais il y a quand même des choses qui m'interpellent.

Alors, on va refaire un peu le film.

La Collectivité de Corse a préempté en août 2018. Le droit de préemption qu'a exercé la Collectivité de Corse, elle l'a fait dans le cadre des espaces naturels sensibles. Donc ça répond à des règles vraiment particulières. C'est très complexe. D'ailleurs, vous avez dû juger la complexité. C'est-à-dire qu'on a, quand on préempte dans le cadre des espaces naturels sensibles, une obligation d'affectation : la biodiversité, la préservation des espèces. Et cette obligation d'affectation que l'on prend quand on préempte, on doit la réaliser dans le délai de 10 ans. C'est-à-dire que vous avez préempté en 2018, donc aujourd'hui, vous devez remplir votre engagement fin 2028, d'accord ?

Sur ce bien qui a été préempté se trouve un restaurant dénommé « La ferme ». Ce restaurant a un bail commercial. Ce bail commercial qu'elle a, elle l'a jusqu'en 2026, fin 2026. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, la Collectivité de Corse qui est propriétaire de cette parcelle sur Cavallo n'a pas un des attributs de la propriété : l'usus, l'usage.

En 2018, quand je vous avais interpellé, pardon du terme, je vous avais dit, Monsieur le Président, vous avez préempté, aujourd'hui, vous avez des

obligations par rapport aux ENS à accomplir dans un délai de 10 ans, vous devriez circonscrire l'assiette du commerce du restaurant « La ferme », pour appréhender le surplus de la parcelle et pouvoir remplir votre engagement attaché aux espaces naturels sensibles. Vous auriez pu le faire en 2018.

Donc aujourd'hui, le bail commercial se termine en décembre 2026. Il va donc vous rester 2 ans, 2 ans pour remplir votre obligation qui découle de votre droit de préemption. 2 années.

Alors quel est votre choix aujourd'hui ? Est-ce que vous allez circonscrire cette assiette pour appréhender ? Où est-ce que vous allez verser au commerce une indemnité d'éviction en 2026 ? Parce qu'en 2026, vous allez être face à un choix : soit on circonscrit l'assiette du restaurant et on appréhende le surplus de la parcelle pour remplir l'obligation qui découle du droit de préemption, soit on paye une indemnité d'éviction au commerçant, indemnité d'éviction qui a une valeur, Monsieur le Président.

Si vous ne remplissez pas votre obligation qui découle des espaces naturels sensibles dans les 10 ans, je ne veux pas dire que le droit de préemption tombe en 2028, mais le vendeur de l'époque, ceci dit, a 3 ans éventuellement pour se manifester auprès de vous, parce que vous avez préempté dans un cadre particulier.

Donc voilà, ce sont un peu les questions, sans revenir à chaque fois sur... mais ce sont les questions qui me viennent.

Alors, en conclusion, moi, Monsieur le Président, je tenais quand même à vous exprimer mon soulagement déjà pour cet article 40 qui a été classé sans suite.

Et je tenais, Monsieur le Président, à vous dire une chose, vous savez, dans l'Antiquité, il y avait des prêtresses réputées qui délivraient des oracles. Et vous savez parfois, il suffit de lire la presse locale sur Cavallo, ça vous éviterait peut-être des droits de préemption aussi complexes et qui peuvent vous mener où vous ne pouvez l'imaginer.

Donc, je vous engage, Monsieur le Président, à lire Corse Matin et vous aurez des informations sur Cavallo.

Merci.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

À ringrazià vi. Paul-Félix Benedetti.

### **M. Paul-Félix BENEDETTI**

Il y a deux niveaux, je dirais, dans les remarques de la Chambre régionale des comptes et deux niveaux dans les réponses et dans les éléments de réponse produits par l'Exécutif.

En restant sur le niveau simplement environnemental, il est fait objection qu'il n'y a pas de contrat d'objectifs entre la Collectivité territoriale et son outil environnemental qui est l'Office de l'environnement, ce qui est encore aujourd'hui une vérité. On n'a pas de contrat programmatique réel entre la Collectivité de Corse et l'ensemble de ses offices et agences. Un cahier des charges commodo incommodo, obligations réciproques sur la nature de ce partenariat technique, administratif et financier.

Derrière, il y a une enveloppe qui est de plus de 60 M€ sur l'ensemble des soultes qui sont versés annuellement par la Collectivité pour des services. On peut supposer qu'ils sont rendus, mais pour la plupart, ce sont des services de fait qui n'ont pas de cadre programmatique contractuel. Donc, il appartient de formaliser.

Pour ce qui est des remarques environnementales toujours, dans les gestions et dans le plan de gestion des espaces, que ce soit les espaces remarquables, que ce soit les sites naturels ou autres, il y a un très gros retard. Entre le moment où il y a eu la formulation du rapport de la Chambre régionale des comptes et aujourd'hui, il y a des petits progrès. Je suis positif en disant ça, mais ce ne sont que des petits progrès.

Les plans de gestion, certains sont encore en cours... « en cours », ça ne veut rien dire, on ne sait pas si on envisage de les faire, si on a commencé à les finir. On ne connaît pas ni le début, ni la fin. Donc ça c'est pour, je dirais, la forme. Vous prenez acte et vous montrez que vous avez reçu ces recommandations comme quelque chose de comminatoire et que vous prenez tous les moyens pour traiter.

Ensuite, il y a l'aspect Cavallu. Cavallu, bien entendu, on se satisfait qu'il n'y ait pas eu de suite donnée sur le droit d'achat qui, pour nous, politiquement est fondé et naturel.

Nous, nous contestons même la valeur des 2 M€, parce que logiquement, on est sur des constructions infondées, sur un bail oral fantaisiste, sur des dispositions commerciales internationales qui ne sentent pas bon. Et le prix d'un espace remarquable n'est pas de 2 M€. Maintenant, c'est sûr, le prix d'un projet avec des villas de luxe, un hôtel de luxe, un droit préférentiel de villégiature sur un territoire qui sort du giron de l'espace corse n'a pas de prix.

Donc, comparer 2 M€ à ce que pourrait être le prix d'une usurpation territoriale, il est certain qu'on peut dire que ce n'est pas cher. Mais la réalité, c'est qu'on a mis 2 M€.

Alors, 2 M€, il faut qu'à la fin ils soient capitalisés.

Alors j'ai entendu Annette, oui, il y a un bail commercial qui termine le 31 décembre 2026. Moi, je pose une question directe au président : est-ce qu'il a notifié la non-reconduction du bail dans les délais contractuels réglementaires du droit commercial français ?

Ensuite, le droit commercial, parce que malheureusement je suis devenu commerçant par inadvertance et par des chocs de vie, un bail commercial, chaque trimestre, on peut le redénoncer. Donc, si vous ne l'avez pas fait à temps, vous pouvez le faire au 1<sup>er</sup> janvier, vous pouvez le faire au 1<sup>er</sup> mars, vous pouvez le faire au 1<sup>er</sup> juillet et ainsi de suite.

Par contre, c'est vrai qu'il y a l'évaluation du préjudice, je dirais, d'abandon du fonds. Donc, est-ce qu'il y a une expertise contradictoire ? Est-ce qu'on est en phase amiable ? Quelle est la logique ? Parce qu'on ne peut pas rester à accepter qu'il y ait un accord tacite de reconduction du bail. C'est contraire à la logique de l'esprit de la préemption, parce que le loyer n'est pas cohérent par rapport aux potentialités.

Si on est dans une logique spéculative et s'il n'y a pas de logique spéculative, le loyer est trop cher. Donc qu'on se place d'un côté ou de l'autre, il y a une disproportion.

Donc, dans les 2 cas, la question c'est : qu'est-ce qu'on fait ?

Est-ce qu'on s'oriente vers un choix qui est politique, mais qui n'est pas agressif, d'une discussion à un niveau qui pourrait être une discussion collégiale et de participer à une dénonciation ? Est-ce que c'est envisagé ? Est-ce qu'on est dans ces logiques-là ? Ou est-ce qu'on va laisser ce bail tacite qui peut à ce moment-là devenir un bail infini, si on ne le dénonce jamais ?

Donc la vraie question, elle est là : chì femu ?

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Grazie. Altre dumande di parolla ? Iè, tocc' à voi.

## **M. Romain COLONNA**

Merci, Madame la Présidente.

On a un dossier, là, qui a trait à quelque chose qui est extrêmement sensible en Corse, d'un point de vue historique, d'un point de vue symbolique, d'un point de vue politique, d'un point de vue humain, d'un point de vue spéculatif, d'un point de vue financier : c'est le littoral.

Et on a un dossier qui met en relation la Collectivité de Corse avec la Chambre régionale des comptes.

J'ai lu le dossier, Monsieur le Président, avec beaucoup d'attention et j'ai été vraiment... Alors, je ne voudrais pas, en appartenant à la majorité, verser dans un autosatisfecit ou être taxé de la sorte, mais j'ai été plus qu'agréablement surpris à la lecture du dossier, parce qu'il y a un volet technique dans ce dossier-là, il y a un volet politique, et je vais essayer d'intervenir sur les 2 niveaux, mais il y a un travail considérable, et je tenais à le souligner au nom du groupe à ce micro-là parce que je ne voudrais pas que l'affaire, dont je dirai deux mots, dite de Cavallu prenne le pas sur tout le reste, il y a un travail considérable de vos services et de la Collectivité de Corse au regard des recommandations de la Chambre régionale des comptes.

Et des fois, à tort ou à raison, de manière objective ou subjective, on peut recueillir, accueillir, entendre un certain nombre de critiques, et sans doute ce dossier, comme tout autre dossier dans cet hémicycle, doit répondre à un certain nombre de critiques et d'analyses, et ça a déjà été fait par les groupes d'opposition. Mais on peut dire très tranquillement, très sereinement et avec beaucoup de certitudes me concernant, en tout cas sur ce dossier, que la Collectivité a fait un travail remarquable.

Il y a une stratégie relative à la gestion du trait de côte, par rapport aux recommandations de la Chambre régionale des comptes.

Il y a un schéma territorial des espaces naturels sensibles.

Il y a une réflexion autour du transfert de la compétence, malgré toutes les difficultés qui accompagnent ce transfert de la compétence des sites Natura 2000, dans la gestion des sites Natura 2000, sans pour autant en plus qu'il y ait eu un transfert financier qui accompagne le transfert de la compétence.

Il y a, ça a été évoqué, l'élaboration d'un contrat d'objectifs et de performance entre la Collectivité de Corse d'une part et l'Office de

l'environnement, la mise en place d'un système d'information géographique et d'un observatoire de la fréquentation des sites.

Il y a dans ce dossier là aussi, et ça apparaît en annexe, un autre document, l'Organisation des assises du littoral, avec un compte rendu circonstancié détaillé des assises du littoral.

Je m'arrêterai là pour ces actions, mais dire à ceux qui nous écoutent en tout cas que l'ensemble des actions que je viens d'égrainer, par rapport aux recommandations de la Chambre régionale des comptes et le président de l'Exécutif présentait ce travail avec la Chambre régionale des comptes comme un regard extérieur expert qui souvent peut-être engendrait une certaine forme de crainte, mais pouvait également être tout à fait fructueux.

Et je crois que là, en la matière, il a été parfaitement fructueux puisqu'on a une montée qualitative et je vais la qualifier à travers 3 objectifs par rapport à tous les dossiers que je viens d'égrenner : on peut dire que la Collectivité de Corse, par rapport au littoral, se dote ou renforce en tout cas d'une gouvernance qui est parfaitement transparente, se dote d'une stratégie claire en matière de littoral, second point, et d'une stratégie concertée, ça a été évoqué, avec tout un certain nombre d'acteurs. De la transparence, de la stratégie et de la concertation.

Ça, c'est par rapport aux recommandations.

D'un point de vue un petit peu plus politique, nous, ce que nous portons comme voix de ce côté-ci des bancs de l'Assemblée, c'est de dire à l'Exécutif de Corse et à son président : nous vous demandons, mais très naturellement, encore une fois, au nom des intérêts et des options qui sont les nôtres depuis le début, que cette stratégie de défense du littoral soit, autant que faire se peut, renforcée, défendue avec l'acquisition, autant que faire se peut, de terrains sensibles, de mise en valeur au profit du peuple Corse, au profit du bien collectif et de considérer, encore et toujours, le littoral comme un bien commun. Ça fait écho à tout un certain nombre de choses.

Je voudrais profiter de ce dossier aussi pour rappeler la collaboration avec le conservatoire du littoral, avec le Conseil des sites. Je voudrais saluer, elle n'est pas là, mais l'action qui a été menée par Anne-Laure Santucci qui maintenant siège à l'exécutif, et avec Françoise Campana qui a pris la suite d'Anne-Laure Santucci, avec le travail du Conseil des sites.

Dire à quel point, en écho de la motion que nous avions votée dans cette Assemblée, à quel point nous soutenons encore une fois le conservatoire du littoral dans son existence et qu'il ne serait encore une fois, je profite d'avoir la parole à ce micro, remettre en cause l'existence du conservatoire du littoral.

Une fois que j'ai dit ça, je voudrais dire autre chose, c'est qu'il y a eu des débats extrêmement intéressants dans les prises de parole précédentes, mais extrêmement techniques. Je ne sais pas si certaines prises de parole, aussi louables soient elles, sont parfaitement compréhensibles par le commun des mortels, dans cet hémicycle, en tout cas, il faut qu'on ramène, me semble-t-il, à sa juste part politique le dossier.

Je vais juste vous lire un extrait du rapport sur Cavallu et je vais essayer de cheminer avec vous au fur et à mesure. Il est écrit dans le rapport que « Cavallu est le symbole et l'archétype de la spéculation foncière et immobilière, de l'exclusion sociale et des opérations et des transactions financières occultes ». C'est un extrait du rapport. Moi, la question que je pose à cet hémicycle au nom du groupe : politiquement, est-ce qu'on est d'accord pour dire qu'à Cavallu, historiquement, il y a eu un certain nombre de déviances et que, face à ces déviances, politiquement, on doit prendre des décisions qui seront tantôt considérées comme symboliques, tantôt considérées comme effectives pour mettre en place des politiques publiques ? Nous, nous pensons que oui.

Et, nous pensons que face à ces déviances qui sont notifiées dans le rapport et qui sont connues de tous en Corse depuis des décennies, que la puissance publique, et nous assumons parfaitement ce choix, nous l'avons voté à l'époque et nous réaffirmons que ce choix était le bon, nous disons que la puissance publique et l'Assemblée de Corse, la Collectivité de Corse qui représente les intérêts moraux du peuple Corse, doit s'opposer notamment par tous les outils qui sont en sa possession, et il n'y en a pas cent mille, il y en a un qui est celui de la préemption que la Collectivité de Corse a fait valoir.

Mais soit on considère que ce qui s'est passé à Cavallu pendant des décennies est normal et alors vous avez raison, soit on considère qu'il y a une anomalie symbolique, politique liée à la spéculation et liée à d'autres choses, et alors on doit s'y opposer. Je crois que le message politique doit passer fortement à ce niveau-là.

Dire, puisque c'est le pendant de cette affaire à Cavallu aussi, effectivement, et le président de l'exécutif est resté relativement serein et pudique par rapport à l'affaire qui le concerne particulièrement, mais il représente ici les intérêts tout entiers de la Collectivité de Corse et pas seulement les intérêts de la majorité, et le traitement judiciaire ubuesque relatif à cette affaire, nous, nous voudrions fortement le dénoncer à ce micro.

Et dire que nous ne pouvons pas accepter qu'il y ait, comme ça une mise en cause doublée par une mise en cause médiatique, notamment en référence à des articles infamants d'une presse spécialisée, à savoir « le Canard enchaîné », par rapport au premier représentant politique de la Corse et qui jette le trouble, le

doute. Inutile de vous dire qu'on attend avec délectation le prochain article du Canard enchaîné qui viendrait infirmer le précédent article. À un moment donné, ce n'est pas acceptable.

Dire aussi que notre majorité, on apprend avec les propos du président de l'exécutif que c'est l'ancien préfet Lelarge qui active un article 40 en 2021. Moi je me rappelle aussi la procédure, alors ça n'a pas forcément à voir, mais qui avait été intentée par la Préfète Chevalier par rapport au déploiement de la fibre. Et je dis aussitôt que la préfète Chevalier avait été déboutée en justice. Là, je ne cite que 2 préfets, préfète Chevalier et préfet Lelarge, ça fait beaucoup, ça fait beaucoup pour une même majorité, pour un même corps préfectoral.

Donc nous voulions, Monsieur le Président, vous réaffirmer notre totale solidarité, vous dire qu'à travers ce dossier, nous n'avions pas douté une seule seconde de la probité qui vous caractérise et de la bonne gestion de ce dossier-là, on voit que, d'un point de vue judiciaire, le processus nous donne raison.

Nous voulions rappeler, il y a des jeunes qui sont dans cet hémicycle et qui nous écoutent au moment où on se parle, rappeler qu'on a bien fait de préempter à Cavallu pour toutes les raisons que j'ai évoquées.

Et dire enfin que cette Collectivité de Corse sur ce dossier en particulier, a très bien travaillé avec une stratégie claire d'un point de vue de la gestion du littoral, de la gouvernance et de la concertation.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le conseiller. Annette Pieri.

### **Mme Marie-Anne PIERI**

Je voudrais apporter une petite réponse à Romain Colonna parce que je n'ai peut-être pas été claire. J'ai simplement dit, mon cher Romain, que la préemption telle qu'elle avait été faite, aujourd'hui, la Collectivité de Corse ne peut pas appréhender le bien qu'elle a acheté.

Je vais vous donner un exemple très simple que tout le monde va comprendre : demain, mon cher Romain, vous achetez une maison et on ne vous remet pas les clés, c'est-à-dire que vous ne pouvez pas appréhender la maison et pourtant vous l'avez achetée.

C'est exactement la même chose qui se passe à Cavallo. La Collectivité de Corse a acheté une parcelle de terre, avec un bail commercial qui couvre la totalité de la parcelle.

Donc aujourd'hui, la Collectivité de Corse, dans le cadre de sa préemption, dans les espaces naturels sensibles, ne peut pas jouir de la parcelle, ne peut pas faire les travaux qu'elle doit faire, qui sont attachés aux espaces naturels sensibles, ce qu'on appelle une affectation.

On est obligés, quand on préempte dans le cadre des espaces naturels sensibles, de prendre des engagements particuliers. Ce n'est pas une simple préemption comme une Collectivité, une commune pourrait le faire. Là, il y a des règles. Ce droit de préemption, c'est un droit très complexe dans les espaces naturels sensibles.

Mais pour vous faire comprendre, pour vulgariser un maximum, vous achetez une maison et vous ne pouvez pas en profiter, et pourtant, vous l'avez payée. C'est ce qui se passe à Cavallo, tout simplement. Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, vous souhaitez intervenir ?

**M. Romain COLONNA**

Oui, je ne comptais pas répondre, mais en ayant été interpellé à 3 ou 4 reprises, je me sens obligé.

Chère conseillère, chère collègue, vous me répondez encore une fois et vous répondez à cette Assemblée d'un point de vue purement technique. Et je vous crois sur parole. Je suppose que le président de l'exécutif, avec l'expertise des services ou pas, aura quelque chose à dire très précisément à ce niveau-là. Mais soit vous faites semblant, je n'ose le croire, de ne pas comprendre la portée de mon propos, soit on a une incompréhension ou une divergence politique.

Moi je ne dis pas que ce que vous dites n'a pas de valeur d'un point de vue technique ou d'un point de vue notarial. Je ne remets pas et je ne me permettrai pas de remettre ça en cause. Je vous dis que politiquement, soit on pose, dans cet hémicycle, le problème de la manière suivante, en disant qu'il y a eu un problème à travers Cavallu qui symbolise tout un certain nombre de déviations de ce que nous dénonçons, ce que nous pouvons dénoncer collectivement, j'ose espérer, et ce que nous pouvons apporter comme réponse par rapport à ces déviations.

Et si on accepte qu'il y a des déviations, alors la Collectivité, au-delà des éléments techniques que vous apportez, elle a un droit de préemption, et je veux bien croire le président de l'exécutif, au-delà du fait majoritaire qui nous lie, que le droit de préemption a été parfaitement exercé, soit on oppose ce droit de

préemption à des déviances urbanistiques, d'accession à la terre et d'exclusion sociale, soit on ne le fait pas.

Ça ne remet pas en cause ce que vous dites d'un point de vue technique. Mais ça ne remet pas en cause ce que je dis d'un point de vue politique.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Vous avez du temps, Annette.

**Mme Marie-Anne PIERI**

Romain, juste une chose. Je comprends très bien ce que vous avez dit, la spéculation sur Cavallo, je connais tout ça, je comprends, l'opacité, je comprends tout ça. Après, vous avez une vision qui est la vôtre, qui n'est pas forcément la mienne, mais là-dessus je vous rejoins. Par contre, ou vous faites semblant de ne pas comprendre, et je pense que le président va finir vraiment par s'agacer, moi je ne vous conteste pas le droit de préempter, mais vous avez bien fait de préempter si vous vouliez préempter. Sauf que dans cette préemption, vous ne pouvez pas appréhender le bien, vous ne pouvez pas en jouir de ce bien-là, vous n'avez pas l'usage, l'usus, parce qu'il y a un bail commercial sur la totalité de la parcelle. C'est simplement ça que je vous disais. Après, pour le reste, je vous entends, c'est tout. Merci

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Jean-Martin.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Il nous reste du temps, parce que je crains que les explications d'Annette ne convainquent pas notre ami.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Elles sont d'ordre technique, on a bien compris, Romain aussi.

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Je crois qu'il a très bien compris, effectivement. Donc, je vais prendre une image.

Admettons que vous souhaitiez lutter contre les émissions carbone, vous comprenez ça ? C'est bien compris ? Bien ! Je pense que vous avez acheté une Ferrari mais que vous n'avez pas les clés pour faire fonctionner la Ferrari. Donc la Ferrari est dans un musée.

Je pense que le bien se déprécie au fil du temps et que vous avez fait usage d'un outil évidemment de droit, que vous pensez répondre symboliquement au fait que dans l'opinion on pense, on finit par penser que vous luttez contre la spéculation immobilière en mettant 2 millions d'euros dans une parcelle comme si vous aviez acheté une Ferrari et que vous ne luttez pas plus contre la spéculation immobilière en claquant 2 millions d'euros sur un sujet qui est dormant, que vous ne lutteriez contre la taxe carbone ou contre les émissions carbone avec une Ferrari qui dormirait dans un garage.

J'espère que l'image est plus saisissante et plus pédagogique, mon cher Romain.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Alors, Saveriu.

### **M. Saveriu LUCIANI**

J'apprécie le chjami è rispondi, c'est très culturel, mais bon, moi je vais revenir sur terre, je vais revenir sur Ghisonaccia, la côte orientale. Dans ce rapport, je ne vais pas rentrer sur Cavallo, je connais, vous connaissez l'histoire depuis 50 ans, on va éviter de revenir à Cavallo, on restera dans l'Assemblée.

Il y a un petit point qui quelque part contrarie, vous le savez, pas mal d'intercommunalités sur la plaine orientale, c'est le trait de côte. C'est cette gestion du trait de côte qui préoccupe pratiquement de l'embouchure de Golo jusqu'à l'embouchure de la Solenzara. Il y a eu, et vous le savez, depuis pas mal d'années un recul de la côte, notamment sur le Morianincu. Déjà, moi j'en parle en tant que membre de l'interco, parce que ça a été évoqué plusieurs fois, notamment quand on l'évoquait, y compris la GEMAPI, c'est une histoire de retrait stratégique par rapport à des zones qui sont aujourd'hui pratiquement sinistrées. Il y a eu pas mal de reportages à la télé, même dans les journaux.

Dans ce rapport de la Chambre régionale des comptes, sur lequel je ne veux pas m'étendre parce qu'il y a un certain nombre d'objectifs qui sont en retard, je pense qu'on peut le reconnaître tous ensemble, même si tout va bien, il y a quand même un point qui nous préoccupe en tant qu'élus locaux, c'est justement cette gestion du trait de côte. Je vous lis le rapport, vous m'apporterez la réponse, moi je ne vais pas polémiquer là-dessus, j'espère simplement qu'on avancera sur ce sujet comme sur d'autres, il y a eu à une certaine époque un vote, en 2019, et il y a eu donc une cartographie qui avait été élaborée avec une définition a priori de zones qui étaient considérées comme prioritaires en termes d'actions à mettre en œuvre.

La Chambre régionale des comptes, je cite le texte, dit : pour autant, la Collectivité de Corse n'a toujours pas défini ses objectifs de moyen et de long termes en matière de gestion du trait de côte en conformité avec la stratégie nationale, comme le préconise pourtant l'article L 321 14 du code de l'environnement.

Alors moi je ne suis pas là pour vous dire si on est en respect avec le code national, mais en tous les cas, ce qui est sûr, c'est qu'à l'heure où on parle, c'est une vraie problématique qui se pose aux élus de la plaine, notamment de mon intercommunalité, de celle de Costa Verde et celle de Casinca-Orezza, il y a au moins 3 intercos qui sont concernées et qui attendent aussi, à un moment donné, et de l'État bien sûr, puisqu'il s'agira à un moment donné aussi de parler de financement, et de la Collectivité, une action forte ou en tous les cas rassurante.

Merci.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. D'autres interventions sur ce rapport ? Non. Bien, donc je repasse la parole au président de l'exécutif.

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

J'ai bien compris la métaphore de la Ferrari, je ne suis pas sûr qu'elle soit totalement adaptée à la situation. Moi, ce que j'aimerais, c'est qu'on revienne à un moment donné à l'essentiel.

Saveriu Luciani parlait de Cavallu et des 50 ans qui ont passé. La décision que nous avons prise, la décision que nous avons prise, ce n'est pas la décision de Gilles Simeoni, c'est la décision de l'Assemblée de Corse et notamment de la majorité nationaliste de l'époque, n'était pas une décision facile ni évidente, y compris au plan du droit ou au plan de ses conséquences.

Donc moi, je ne veux pas lasser les gens. Je reviens 2 minutes montre en main sur ce qui s'est passé et pourquoi nous avons pris cette décision et pourquoi nous ne pouvions pas en prendre une autre.

Le 21 juin 2018, nous recevons une déclaration d'intention d'aliéner qui doit nous permettre d'exercer notre droit de préemption ou pas. Cette DIA, elle fixe un prix de vente à 2 millions d'euros et elle dit qu'il y a 3,3 hectares non bâtis qui supportent, je cite, « des vieilles bergeries en ruine et une zone de stockage ».

L'estimation, c'est 2 millions. Je prends Google Maps, je vois un bâtiment moderne et grand de plusieurs centaines de mètres carrés.

J'écris à la préfète de Corse par lettre recommandée le 8 août 2018, en lui demandant de me donner des informations sur la situation administrative de ce bien qui, d'après les recherches que nous avons faites, correspond au restaurant « la ferme », il ne m'est pas répondu et le délai court.

En l'état de cette situation, je décide d'exercer le droit de préemption à titre conservatoire sans être passé devant l'Assemblée de Corse parce que vous l'avez rappelé, la singularité de ce droit de préemption sur les espaces naturels sensibles, c'est qu'on ne peut pas en suspendre le délai et qu'on ne peut pas, par exemple, demander une visite sur les lieux. On fait ou on ne fait pas.

J'exerce la préemption à titre conservatoire le 20 août 2018. Le 29, je reçois une lettre de la SCI PAFF, l'acquéreur évincé, qui m'informe officiellement de l'existence du restaurant, qui m'indique que la DIA mentionne par erreur des bergeries en ruine alors qu'effectivement il y a le restaurant et qui me demande de reconsidérer la décision de préemption. Ce que je ne vais pas faire.

Délibération le 25 octobre 2018 devant l'Assemblée de Corse où j'expose l'ensemble de ces éléments. Mais ce sur quoi j'insiste, c'est qu'à ce moment-là, on n'a pas encore notification de l'existence d'un bail.

La préemption est exercée et le 8 novembre 2018, au moment de la signature, il y a effectivement annexé ce bail commercial qui porte sur la totalité de la parcelle pour un montant très faible de 20 000 € par an pour une affaire qui fait un chiffre d'affaires considérable et un bail qui a commencé ou qui aurait commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Donc ça, c'est la situation objective.

Je rappelle quand même que le bâtiment reconstruit l'a été, et c'est marqué dans l'acte, sans autorisation d'urbanisme dans un espace naturel sensible. Donc, fallait-il aller au bout de ce droit de préemption ou même l'ayant exercé fallait-il le retirer ? Si nous le retirons, l'acquéreur conserve son acquisition, fait

son projet d'hôtel sur Cavallu qui reste urbanisé et le devient encore plus et il n'y a pas de signal politique.

En sens inverse, y compris en l'état de ces difficultés, et j'ai envie de dire a fortiori en l'état de ces difficultés, nous avons considéré qu'il fallait aller vers le droit de préemption.

Pour répondre à votre question, y compris en matière technique, nous avons 10 ans pour porter le projet d'aménagement à son terme. Nous avons commencé ce projet d'aménagement avec l'accord du bailleur. Nous sommes allés sur place, nous avons fait des études, nous avons réalisé un avant-projet sommaire dans le cadre du schéma territorial de gestion des espaces naturels sensibles.

Et maintenant effectivement, et je réponds à Paul-Félix Benedetti, nous nous acheminons vers la fin du bail 2026. Il faudra prendre une décision. Oui, il faudra prendre une décision. Si nous décidons de ne pas renouveler le bail ou si nous donnons congé, nous aurons à payer notamment une indemnité d'éviction, une indemnité d'éviction et c'est en cela que le rapport d'expertise que je n'avais pas, devient intéressant, c'est que l'indemnité d'éviction sous votre contrôle, elle est notamment fondée sur la valeur du bien. La valeur du bien, c'était 2 millions d'euros pour les domaines, ce que nous avons payé, 3 millions en cas de constructibilité, ce qui était le cas à l'époque et aujourd'hui, elle est estimée pour le terrain seul à 8,7 millions par un expert, avec une valeur de fonds de commerce de 5 millions d'euros.

Donc, ça veut dire que si nous choisissons d'aller vers l'éviction, eh bien nous aurons à payer une indemnité importante. Mais en sens inverse, notre action, au moins à la marge, elle a permis à la puissance publique de converger. Aujourd'hui, le terrain est inconstructible, c'est pour ça que je ne comprends pas comment on peut l'estimer à 8 millions d'euros, ça sera une autre discussion. Le port va être repris par la commune de Bonifacio, le conservatoire du littoral va être présent. Moi, je l'ai toujours dit, dans mon esprit, le droit de préemption n'a pas été exercé ad hominem, ni avec la volonté de nuire à qui que ce soit. Le restaurant « la ferme », il existait et c'est le dossier qui me l'a appris et me l'a confirmé, depuis les années 80. Le restaurant « la ferme », depuis les années 80, il a été construit sans autorisation d'urbanisme, aucune, comme tout ce qu'on a fait à Cavallu, j'ai envie de dire, et sans qu'aucun préfet ni membre d'une administration quelconque n'y trouve à redire. Jamais, sur rien ! Et ça a continué pour cette opération. Et pourquoi ça n'aurait pas continué ? Ça aurait continué jusqu'au bout si la Collectivité de Corse n'était pas revenue. Voilà la vérité de cette affaire.

Et le restaurant « la ferme » a été reconstruit en 2017, toujours sans autorisation d'urbanisme. Et la Préfète le savait parfaitement. Comme ses

prédecesseurs, elle a décidé de ne rien faire et cette construction a été régularisée. Elle a été régularisée !

Donc moi je ne suis pas là pour faire la guerre au propriétaire et aux exploitants du restaurant « la ferme » qui a été régularisée par l'État depuis temps immémorial. Donc il faudra trouver une issue.

Mais en sens inverse aujourd'hui, l'État a été obligé, me semble-t-il, de poursuivre sur une infraction d'urbanisme. Je ne sais pas si elle est constituée ou pas, mais si elle est constituée ça peut être une justification pour une action en résolution du bail. C'est une piste juridique qui existe.

Et puis nous allons discuter bien sûr avec les propriétaires actuels du fonds de commerce. Quelle solution peut-on trouver ?

C'est la raison pour laquelle, moi je n'ai jamais voulu rentrer par exemple dans une réévaluation du loyer. Enfin 20 000 € pour 3,3 hectares et un restaurant de 600 m<sup>2</sup> qui travaille d'avril à octobre, on ne peut pas dire que c'est un loyer exorbitant. Les gendarmes m'ont demandé : mais pourquoi vous n'avez pas négocié ? J'ai dit : je ne veux pas renégocier le loyer parce que premièrement, je voulais contester le bail, et c'est pour ça que je n'ai pas encaissé les loyers, je voulais me garder la possibilité juridique, au nom de la Collectivité de Corse, de contester le bail. Et de la même façon, y compris lorsque les avocats nous ont dit : il y a très peu de chances de réussir à contester le bail, je n'ai pas voulu m'inscrire dans une relation normale en disant : on va réévaluer les loyers.

Par contre je veux qu'on trouve une solution et si possible une solution amiable. Encore une fois, il y a le restaurant qui existe, que va devenir la parcelle sur laquelle est complanté le restaurant et que va devenir le restaurant ? Est-ce qu'on va être dans un renouvellement de bail, avec un vrai loyer ? Et à ce moment-là le loyer pourrait être affecté à l'entretien d'un espace naturel sensible, avec un fléchage de la recette. Est-ce qu'on va discuter dans le sens d'une distraction de la parcelle en organisant les accès et en rappelant avec l'adhésion je l'espère, des exploitants de Cavallu, eh bien que l'accès aux plages et à la parcelle publique doit être totalement libre ? Comment on va organiser l'accès à l'île en évitant toute surfréquentation ? On la combat ailleurs, ce n'est pas pour la transposer à Cavallu, mais en faisant que tous les citoyens puissent librement aller sur cette île qui fait partie me semble-t-il du territoire de la Corse ? Ça, c'est les enjeux.

Si on n'avait pas exercé notre droit de préemption, toutes ces questions qui sont encore des problèmes au moment où je parle, mais des problèmes qui peuvent trouver des solutions, si on n'avait pas exercé notre droit de préemption, on ne parlerait plus de rien. Et c'est en cela que je continue d'être non seulement solidaire de la décision qui a été prise par l'Assemblée de Corse, mais je suis fier

et je l'ai dit, y compris aux gendarmes, c'est la dernière phrase de ma déposition. Sur les détournements de fonds publics et concussions, donc 10 h d'audition, « reconnaisssez-vous les infractions qui vous sont reprochées » ? Réponse : « je les conteste absolument. Je suis fier d'avoir contribué à ce que les institutions de la Corse exercent le droit de préemption évoqué, examiné dans le cadre de la présente procédure. Je pense que cette décision de préemption, ainsi que les modalités de sa mise en œuvre et ses conséquences sont conformes au droit positif applicable à la matière. Elles répondent également aux exigences de respect de l'état de droit et de défense de l'intérêt général et des intérêts fondamentaux du peuple Corse ». Et de ça, je ne bougerai pas.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci Monsieur le président. Alors il doit y avoir un dépôt de certaines personnes. Je pense qu'elles sont déjà sorties, certaines n'étaient pas là. Je vérifie, je ne les nomme pas.

C'est une prise d'acte. Donc, je vous demande, mais je suis formellement obligée de le dire, donc je vous demande de prendre acte de ce suivi des actions.

**L'Assemblée de Corse PREND ACTE.**

(Déports de Mesdames Françoise CAMPANA, Antonia LUCIANI, Sandra MARCHETTI et de Monsieur François SORBA

Absent(e)s : Mesdames Flora MATTEI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Charlotte TERRIGHI)

Merci.

Je n'ai pas interrompu les débats, je vous prie de m'excuser, j'étais cet après-midi, à un rendez-vous avec une ambassadrice prévu de longue date. Je pensais qu'on terminerait un peu plus tôt d'une part, et surtout que ça serait moins compliqué. Donc voilà, veuillez m'excuser, je n'ai pas pu prendre part au vote d'une part sur la commission, mais on a beaucoup parlé entre midi et deux, de la commission relative à la lutte contre les dérives mafieuses et je n'ai pas pu participer non plus, Monsieur le président, au début de votre exposé sur le sujet qu'on vient de traiter.

Alors nous avons épousé, je crois, l'ordre du jour en termes de rapports.

Il nous reste cependant l'analyse des motions.

Il y a 2 motions, je vous le rappelle.

Une première motion qui va être présentée par Romain Colonna pour le groupe « Fà populu insieme », donc première motion, concernant « Ghjustizia è verità per Yvan COLONNA ».

Et une seconde qui concerne la question de la croix de Quasquara, déposée par « Un soffiu novu ». Je crois que sur la question de la croix de Quasquara, nous avons besoin d'un échange, donc d'une interruption de séance quand même.

Voilà pour ce qui est de la motion relative à la demande de justice et de vérité pour Yvan Colonna.

Est-ce que vous nécessitez une interruption de séance ? Non, a priori.

## MUZIONE / MOTIONS

**Motion n° 2025/O2/024** déposée avec demande d'examen prioritaire par **M. Romain COLONNA** pour le groupe « **Fà Populu Inseme** » : **Ghjustizia è verità per Yvan COLONNA**

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Romain, je veux vous demander de présenter cette motion.

### **M. Romain COLONNA**

Juste une question d'ordre technique.

Nous avons réécrit à la marge, notamment après une discussion avec le groupe « Core in Fronte », 2 ou 3 passages, mais qui ne nécessitaient pas, selon nous, une série d'amendements. Et nous avons, il y a déjà plusieurs heures, envoyé une motion substitutive. Je voudrais juste m'assurer avant qu'on procède au vote, si elle a bien été communiquée à l'ensemble ?

C'est bon, merci.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Oui alors on a bien la dernière version, donc vous avez amendé ensemble préalablement, d'accord ? Et tout le monde a été destinataire de la nouvelle version ? Parfait Paul-Félix, je vous passe la parole.

### **M. Paul-Félix BENEDETTI**

Le groupe « Core in Fronte » souhaite s'associer à la motion.

### **M. Saveriu LUCIANI**

Présidente, même chose pour le groupe « Avanzemu ».

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Présidente, pas même chose pour le groupe « Un soffiù novu ».

### **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Pas même chose. Donc présentation de la motion par le groupe « Fà populu » à laquelle s'associe « Core in fronte » et « Avanzemu ».

Voilà, je m'y associe aussi en tant que présidente. Et je vous donne la parole pour la présenter.

### **M. Romain COLONNA**

À ringrazià vi Signore Presidente,

Ùn aghju micca da rivene nantu à tuttu l'affare è l'assassiniu in giru à Yvan COLONNA. Aghju da insiste duie siconde simpliciamente nantu à a prucedura ghjudiziaria, è parlamentaria chì hè liata à issa muzione quì è perchè ci tocca è ci pare impurtante, di prununzià ci.

Vurria nanzu di cumincià a prisintazione di a muzione, salutà unipochi di giovani l'aghju da qualificà cusì, unipochi di giovani chì sò in e tribune è chì, di pettu à què, di pettu à tant 'altre affari in Corsica si mibilisegħjanu sempre è ci pare impurtante ch'elli possinu sapè dinò chì l'assemblea di Corsica è i so eletti perchè semu i vostri eletti, in a diversità di l'upinione, sò quì dinò pà purtà a voce di u populu corsu. Purtà è cundannà l'ingħiżiżta quand'elli sò palisate cusì, è dì chì circhemu inseme à caminà nantu à issu chjassu, ma in tutti i casi a vostra prisenza ci tocca è ci face assai piacè.

Dì chì ci hè statu un omu chì hè statu assassinatu in e prigione francese, chì ghjera sottu à responsabilità di l'amministrazione penitenziaria d'assicurà a securità fisica è puru mentale di l'inseme di i prigionieri, cumpresi i prigionieri di Corsica, cumpresu Yvan COLONNA.

Vurriamu ramintà, u travagliu parlamentariu chì hè statu fattu, purtatu da u deputatu Ghjuvan Felice ACQUAVIVA à a Presidenza di una cummissione d'inchiesta, è da u raportore deputatu Laurent MARCANGELI.

Dì chì issa cummissione quì, hè palisatu unipochi di sviate, hè palisatu unipochi di fatti chì c'intarrugheghjanu assai è isse sviate, issi fatti quì, chjamanu una seguita, un seguitu, d'inchiesta, d'audizione, è di ricerca di a verità.

Noi ùn pudemu micca accità quì in issa assemblea quì, ùn pudemu micca accità à livellu puliticu, à livellu murale, à livellu ghjudiziariu, ùn pudemu accità chì l'assassiniu d'un omu chì era forse unu di i prigionieri in Francia i più survigliati. Chì calchisia fissu cusì statu assassinatu è chì a ghjustizia, i tribunale francesi, ch'elli dicessinu "assez, passon, fermons le chapitre, il n'y a plus rien à

voir", què, ùn la pudemu micca accittà, è ghjè sicondu à noi u rolu di issa assemblea quì, puliticamente è muralamente, di palisà la è di dì la. È di dilla forte, è vurriamu aghjustà calcosa, l'emu detta parechje volte mentre issa sessione quì, circhemu, in tutti i casi femu tuttu pà, u megliu chè no pudemu pà circà e vie pussibile d'un intesa è d'una rilazione appaciata cù i sfarenti guverni è cù u statu francese, pà truvà una suluzione pulitica di pettu à u cunflittu in Corsica dipoi parechji anni avà.

Dicemu in modu chjaru, in modu chjaru è nettu chì issu trattamentu ghjudiziariu quì, ùn parmette micca, ùn parmette micca d'appacià e rilazione trà a Corsica è u statu pà a seguita è parquessa chì a muzione dice chì l'assemblea di Corsica hè solidaria tutalmente cù a famiglia d'Yvan COLONNA, è cù tutti quelli è sò numarosi, pà millai chì dumandanu a verità di pettu à e circunstenze di u so assassinu.

Dicemu chì ùn capiscemi micca a prcedure cù un classamentu senza seguitu, in seguita à i travagli di a cummissione di Ghjuvan Felice ACQUAVIVA è di Laurent MARCANGELI.

Dumandemu à u statu, ch'ellu possi riaffirme u so ingaggiamentu, u so impegnu à cuntribuisce à a manifestazione di a verità cù a responsabilità di i so servizii, rindendu pubbliche l'inseme di i ducumenti e di e licenze fatte à livellu amministrativu pà tuccà a verità.

Dumandemu à l'autorità ghjudiziaria in u rispettu di a spiccanza trà i puteri, d'urdunà e ricerche apprufundite pà a manifestazione di a verità, vulemu chì l'autorità cumpetente possinu apprufundisce tutti i travagli di vistichera chì sò stati fatti da a cummissione d'inchiesta precipata, assicurendu a prutezzione di i testimonii à a cummunicazione publica è integrale di l'inseme di e pezze chì ùn sò micca cuparte di u secretu di a struzzione.

L'Assamblea di Corsica affirme chì a ricerca di verità è di ghjustizia in l'affare di l'assassinu d'Yvan COLONNA cestitueghja una cundizione indispensevule à e relazione di cunfidenza trà a Corsica è u statu.

Vulemu dì cù l'assemblea di Corsica, chì a ghjustizia ùn pò micca esse strumentalizata à prò di a ragiò di statu, è ch'ella deve firmà u puntellu maiò di a demucrazia è di u rispettu di i populi cum'è di l'inseme di i citadini.

L'assamblea di Corsica infine esige a ghjustizia è a verità pà Yvan COLONNA.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Est-ce qu'il y a des interventions ?

**M. Ghjuvan'Santu LE MAO**

Juste pour vous signaler que le groupe « Un'altra strada » s'associe également à la motion. On a eu notre collègue Pierre Ghionga.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

D'accord. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Pas d'intervention. Aghju da dumandà à l'esecutivu.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Avisu favurevule di sicuru, ghjè impurtante per tutte e ragione citate da Rumanu COLONNA, face più di trè anni avà, è dunque saria tempu è ora chì a ghjustizia cerchi di manera apprufundita è cù una vera vulintà à capisce sò chì s'hè passatu quellu ghjornu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Allora, aghju da mette à u votu sta muzione :

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè chì ùn vote micca ?

Astensione ? Dunque “Un Soffiu novu”.

Quale hè chì vote à prò ? Tutti l'altri, à ringrazià vi.

**(MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Abstention du groupe « Un Soffiu Novu »

Absent(e)s : Mesdames Flora MATTEI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Charlotte TERRIGHI)

Allora avà ci hè a muzione à nantu à a croce di Quasquara.

Iè ci emu da piantà qualchì minuti.

Vulete dì qualcosa quantunque o andemu subitu ? Allora ci n'andemu à travaglià calchì minuti nant'à sta muzione.

Suspension de séance. Merci.

**La séance suspendue à 16 h 50 est reprise à 17 h 15.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

La séance est reprise.

**Motion n° 2025/O2/023** déposée avec demande d'examen prioritaire par le groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse » : Soutien à la municipalité de Quasquara concernant la croix édifiée à l'entrée du village

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc je rappelle qu'il s'agit d'une motion qui initialement a été déposée par « Un soffiu novu », qui va la présenter quand même, à laquelle se sont associés l'ensemble des groupes politiques.

Puis-je m'y associer en tant que présidente ? Oui.

Bien alors un grand moment de recueillement.

Jean-Martin Mondoloni, vous avez la parole pour présenter... Non ? C'est Paule, très bien. Paule a posé la question orale hier d'ailleurs sur ce sujet.

Allez-y, je vous en prie.

**Mme Paule CASANOVA-NICOLAI**

Merci Madame la présidente.

Succinctement en cette fin de session, d'autant plus que nous avons échangé longuement avec tous les groupes de notre Assemblée.

Je vous fais grâce des considérants, il y en a une bonne douzaine, 13 je crois, et de la lecture détaillée des alinéas du dispositif.

Notre groupe a souhaité proposer ce texte pour que notre Assemblée se positionne sur ce sujet, parce que ce qui s'est joué à Quasquara dépasse la croix, l'émotion est considérable et dépasse même le cadre de notre île.

Tenant compte des réalités historiques et culturelles de la Corse, la motion apporte son soutien au maire et à l'équipe municipale d'une part, dans la décision de ne pas enlever la croix érigée à l'entrée du village, d'autre part, dans l'épisode judiciaire auquel ils ont été confrontés, témoignant de façon générale des difficultés quotidiennes croissantes d'être maire ou élu local dans les communes rurales, nous demandons au préfet de surseoir à l'exécution de la décision du tribunal administratif. En clair, d'avoir une application plus souple de la loi de 1905, lorsque le tribunal s'en est tenu à une interprétation restrictive.

On rappelle aussi les propos qu'a tenus le Pape en le 15 décembre 2024 et qui a appelé à une laïcité saine et ouverte.

La concertation opérée avec les autres groupes nous permet d'entrevoir une position unanime. Je pense que la commune, les élus, les habitants de Quasquara et du territoire, mais aussi l'histoire de la Corse le méritent.

Voilà. Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci Paule. Y-a-t'il des interventions ? Non. Je demande son avis à l'exécutif.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Avis favorable.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien parfait. Donc je vais mettre au vote.

Allora, aghju da mette à u votu sta muzione, risultatu di una cunvergenza trà tutti i gruppi:

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè ch'ùn vote micca ? Astensione ? È quale hè chì vota à prò ?

**Tuttu u mondu vota à prò, ghjè ADUTTATA à l'unanimità.**

Eccu, emu compiu cù e muzione è pensu chì avemu compiu sta sessione.

Bone feste di i Santi à tutti ! Dumane ghjè a festa di tuttu u mondu !

È po dopu pinseremu à i nostri morti ! Dumenica.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Bonne fête d'automne !

(Rires).

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi à tutti.

**La séance est levée à 17 h 20.**